Supplément villes au futur : **BORDEAUX**

DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12850 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — VENDREDI 23 MAI 1986

Les Néerlandais pour la continuité

Les élections législatives aux Pays-Bas étaient les premières à se dérouler sous l'effet du nuage radioactif de Tchernobyl. Aurait-il un pouvoir déstabilisateur sur le comportement électoral des citoyens des démocraties européennes ? On pouvait se poser la question. Une victoire du Parti socialiste, opposant décidé au développement des centrales nucléaires et à l'implantation des euromissiles, aurait été interprétée dans les capitales occidentales et au Kremlin comme le premier signe d'un glissement de l'opinion publique. Or il n'en a rien été. En dépit de leur progression – due essentiellement au laminage des autres formations de gauche et d'extrême gauche, – les socialistes de M. Joop Den Uyl ne parviennent pas à prendre l'avantage sur la coalition de centre-droit, conduite de main de maître par le premier ministre sortant, M. Ruud Lubbers.

La remarquable performance réalisée par sa formation, le Parti chrétien-démocrate, est comparable au succès obtenu au mois d'octobre dernier par M. Wilfried Martens dans la Belgique voisine.

Le slogan électoral de M. Lubbers – « Laissez-moi terminer mon travail » – a fait merveille. On aime là-bas l'ouvrage bien fait et on estime que les hommes politiques doivent posséder les mêmes vertus qui font la valeur des artisans ou des commerçants du pays : persévérance, austérité, rigueur morale et économique.

On retiendra également de ce dernier scrutin la quasi-disparition de ces petits partis qui faisaient la complexité sinon le charme de la vie politique néerlandaise. L'électorat s'est concentré sur les deux grandes formations pouvant aspirer au pouvoir, les socialistes à gauche et les chrétiens-démocrates à droite, excluant du Parlement l'extrême droite xénophobe et, pour la première fois depuis 1918, le Parti communiste.

La reine Beatrix va sans doute convier M. Ruud Lubbers à se succéder à lui-même. C'est à lui et à son gouvernement qu'il appartiendra de tirer, sur le plan intérieur, les leçons des deux grands débats qui ont marqué la vie politique néerlandaise ces derniers mois : la catastrophe de Tchernobyl, utilisée à satiété par les socialistes et par tous les partis antinucléaires, et la question des euromissiles.

Le futur gouvernement pourrait ainsi – M. Lubbers l'a envisagé durant la campagne électorale – freiner le programme, pourtant peu ambitieux, de construction de centrales nucléaires, voire mettre au ralenti les centrales en activité actuellement.

En revanche, il tiendra ses engagements en ce qui concerne l'installation – qui sera effective en 1988 – des missiles de croisière. Après avoir longtemps tergiversé puis affronté – courageusement – la gigantesque mobilisation pacifiste, le premier ministre a maintenant l'esprit libre pour respecter sa signature. Avec le risque de voir les plus durs des militants pacifistes se lancer, par déception, dans des actions plus violentes. Il reste qu'un ouf de soulagement a dû être poussé dans de nombreuses chancelleries, et en premier lieu à Washington. Moscou, en revanche, ne pourra que regretter le renforcement de la majorité de centre-droit dans un pays qui ne pourra plus être considéré pendant les années à venir comme un des maillons faibles de la défense occidentale.

(Lire nos informations page 3)

SIR KEITH JOSEPH, BOUC ÉMISSAIRE

Le théoricien du « thatchérisme » quitte le cabinet britannique

Le remaniement ministériel auquel vient de procéder Mme Thatcher est principalement marqué par le départ de Sir Keith Joseph, ministre de l'éducation, longtemps considéré comme le « maître à penser » du premier ministre. Le chef du gouvernement cherche à apaiser les inquiétudes qu'ont fait naître dans sa majorité les récents revers électoraux des conservateurs.

De notre correspondant

Londres. – Mme Thatcher a procédé, le mercredi 21 mai, à un remaniement ministériel limité pour remplacer Sir Keith Joseph au ministère de l'éducation. M. Kenneth Baker lui succède, laissant le portefeuille de l'environnement (où l'on a surtout la charge des collectivités locales) à M. Nicholas Ridley, ancien ministre des transports, dont le poste est repris par M. John Moore, nouveau venu au cabinet.

Bien avant le 8 mai – date des élections locales et de deux législatives partielles qui ont marqué un nouveau recul du Parti conservateur, – le premier ministre avait décidé de pourvoir au remplacement de Sir Keith Joseph en recomposant un tant soit peu l'équipe gouvernementale, dont elle souhaitait améliorer l'image, tout en redonnant un peu d'allant à une majorité de plus en plus atteinte par la morosité après un hiver difficile.

L'« affaire Westland » et la démission de deux ministres, puis l'arrêt des négociations avec Ford et General Motors pour la privatisation de British Leyland, enfin le soutien apporté au président Reagan pour son intervention militaire en Libye, ont été autant de sujets de controverses au sein du parti et même du cabinet.

En annonçant fin avril sa retraite parlementaire pour les prochaines élections législatives générales, Sir Keith Joseph a fourni très opportunément à Mme Thatcher l'occasion que les conseillers du premier ministre espéraient avec une certaine impatience.

FRANCIS CORNU.

(Lire la suite page 3.)

LES INCIDENTS DE LA HAGUE ET DU BUGEY

Le nucléaire inquiète à nouveau les Français

La révélation d'un incident à la centrale du Bugey et l'irradiation de cinq ouvriers de l'usine de retraitement de La Hague ont ébranlé la confiance des populations avoisinantes. L'inquiétude prend le pas sur la sérénité qui semblait s'être installée dans les esprits. A Civaux même, où se construit la seule centrale de France réclamée par les riverains, l'optimisme n'est plus de saison.

Près d'un mois après l'accident de Tchernobyl, les Soviétiques publient les premiers résultats de la commission gouvernementale chargée de l'enquête. On a appris ainsi qu'au moment de l'accident des travaux étaient en cours pour réviser le réacteur n° 4, qui ne fonctionnait pas à sa pleine puissance. Selon M. Viktor Sidorenko, membre de cette commission, le plus haut niveau de radiation a pu atteindre plusieurs milliers de rems par heure au cœur du réacteur en fusion. Quatre cents mineurs soviétiques continuent à couler sous le réacteur accidenté une chape de béton, en utilisant des véhicules blindés pour approcher la zone contaminée.

L'Europe commence à tirer les conclusions de ce grave accident nucléaire. Les gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, réunis à Vienne, ont adopté à l'unanimité, mercredi 21 mai, un projet d'accord international, afin que les Etats signalent rapidement les accidents nucléaires qui auraient des retombées au-delà de leurs frontières. Une seconde convention devrait définir des mesures d'urgence et de secours à l'échelon international.

En France, M. Marcel Boiteux, président d'EDF, a affirmé que l'accident de Tchernobyl ne remettrait pas en cause le programme nucléaire français.

(Lire page 14 les reportages de ROGER CANS, RAPHAËLLE RÉROLLE et CHARLES VIAL.)

Le dollar à 7,22 F

L'annonce d'une croissance plus forte que prévu aux Etats-Unis a provoqué une vive reprise du dollar.

PAGE 27

Affrontements entre Noirs en Afrique du Sud

De vingt à quarante morts près du Cap.

PAGES 5

La privatisation de TF 1

Nouvelles manifestations et nouvelles grèves attendues.

PAGE 23

Les projets de loi sur la sécurité

Quatre nouveaux textes sur la lutte contre la délinquance, les contrôles d'identité, l'application des peines et la situation des étrangers.

PAGE 9

Le Monde DES LIVRES

- Essais : Roger Stéphane dans le miroir de Montaigne.
- Lettres étrangères : un entretien avec l'Albanais Ismail Kadaré.
- Le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech : *A demain, Sylvie*, d'Henri Troyat ; *Mère et fils*, de Bruno Gay-Lussac.

Pages 15 à 20

Débats : Justice (2) ● Etranger (3 à 8) ● Politique (9 à 12) ● Société (13, 14 et 21) ● Culture (22 et 23) ● Communication (23) ● Economie (27 à 31)

Programmes des spectacles (24) ● Radio-télévision (25) ● Informations « services » : Météorologie, Mots croisés, Loterie nationale, Loto (25 et 26) ● Carnet (26) ● Annonces classées (21)

L'AVENIR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Controverse entre M. Mitterrand et M. Pons

Le « projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie » a été déposé mercredi soir au Sénat qui l'examinera en première lecture, sans doute au mois de juin. Le rapporteur désigné par la commission des lois de la Haute Assemblée devrait être M. Jean-Marie Girault, sénateur républicain indépendant du Calvados.

La réunion du conseil des ministres, mercredi matin 21 mai, a été marquée par un événement exceptionnel sous la Ve République. Comme il l'avait fait la semaine précédente, M. François Mitterrand venait d'exposer les inquiétudes que lui inspire le plan de M. Bernard Pons pour la Nouvelle-Calédonie. L'usage voulant que personne ne s'exprime après le président de la République, le débat sur ce dossier semblait provisoirement clos. C'est alors que le ministre des DOM-TOM a demandé à M. Mitterrand l'autorisation de lui répondre.

Le chef de l'Etat lui a accordé cette faveur. M. Pons s'est donc employé à réfuter les arguments généralement retenus pour reprocher à son projet de loi de faire courir à la Nouvelle-Calédonie le risque de nouveaux troubles. Il a insisté sur le maintien du cadre régional tracé par son prédécesseur. Il a souligné que les quatre régions instituées par la loi du 23 août 1985 conserveraient les compétences *« effectivement exercées »* à ce jour. Il a aussi estimé qu'en matière foncière le président de la République avait sans doute été *« mal informé »* par son ancien ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie. Le ministre des DOM-TOM s'est prévalu, sur ce dernier point, de réflexions faites naguère par M. Pisani sur le non-développement agricole... de l'île de Lifou !

Le caractère de cette intervention peu banale, que M. Mitterrand a écoutée en silence, n'a fait, dit-on, que conforter le président de la République dans sa volonté de vigilance... Cet incident a confirmé en tout cas que la Nouvelle-Calédonie est bel et bien devenue le premier gros « cactus » de la cohabitation.

En exprimant sa *« profonde inquiétude »* devant le projet de loi retenu par le gouvernement et en soulignant que les orientations de M. Pons risquent de provoquer au sein de la communauté mélanésienne du territoire *« un sentiment de manquement aux engagements pris et donc d'injustice »*, M. Mitterrand a repris presque mot pour mot ce qu'il avait dit à ce sujet, trois jours auparavant, lors de son « pèlerinage » de Pentecôte à Solutré (*le Monde* du 20 mai).

Si le président de la République envisage de saisir le Conseil constitutionnel sur ce texte, c'est parce que les propositions du ministre des DOM-TOM franchissent, selon lui, l'un de ces *« points-limites »* au-delà desquels sa fonction arbitrale lui commande d'intervenir parce que l'unité nationale ou le respect des droits élémentaires de certaines minorités lui paraissent menacés.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 12.)

LA DÉTÉRIORATION DES RELATIONS JORDANO-PALESTINIENNES

L'OLP indésirable à Amman ?

De notre correspondant

Amman. – Arrestations, expulsions, tracasseries policières et administratives : depuis trois mois, les autorités jordaniennes mènent la vie dure à l'OLP. De toute évidence, une réconciliation entre l'organisation de M. Yasser Arafat et le gouvernement jordanien n'est pas à l'ordre du jour à Amman. Le roi Hussein, qui a pris l'initiative de la rupture le 19 février dernier, a d'ailleurs fait la sourde oreille lorsque l'Arabie saoudite, l'Irak ou le président égyptien Hosni Moubarak ont proposé leurs bons offices.

L'accord jordano-palestinien du 11 février 1985 était assorti d'une sorte de contrat moral : tant que durerait la coopération politique entre Amman et l'OLP, celle-ci pourrait renforcer sa présence en Jordanie dans certaines limites. Le dialogue étant rompu, les autorités jordaniennes n'ont de cesse de faire sentir à la centrale palestinienne qu'elle est indésirable. Sans coups d'éclat, elles multiplient les mesures d'intimidation, qui ont, en fin de compte, pour effet une érosion progressive de la présence de l'OLP. Dernière en date de ces mesures : l'un des proches collaborateurs d'Abou Jihad (le numéro deux du Fatah), Salah Al Tamari, a été prié de quitter la Jordanie jeudi dernier. Membre du conseil révolutionnaire du Fatah, M. Tamari est également responsable des « lionceaux » (l'organisation de jeunesse de l'OLP)... et, accessoirement, l'époux de la princesse Dina, qui fut la première femme du roi Hussein. Son nom avait figuré l'année dernière parmi ceux proposés par l'OLP pour la constitution d'une délégation jordano-palestinienne.

Une semaine avant son expulsion, quatre autres collaborateurs d'Abou Jihad avaient été interpellés et maintenus plusieurs jours en détention. Ils étaient accusés d'avoir détenu illégalement une femme soupçonnée d'espionnage pour le compte d'Israël. Les dirigeants palestiniens ne nient pas avoir mené leur propre enquête mais affirment, cependant, avoir remis le cas de cette femme entre les mains des services jordaniens compétents.

Arrêté le même jour, mais pour des raisons différentes et au demeurant assez floues, l'écrivain palestinien Yahia Rabah, rédacteur en chef du bulletin *Fatah*, est, quant à lui, toujours en prison. De même qu'une autre figure éminente de la résistance palestinienne, Abou Ali Chajin, appréhendé il y a un mois et demi, après, dit-on, que les services de renseignement jordaniens eurent découvert qu'il avait organisé un trafic d'armes à destination de la Cisjordanie.

Aucun bureau de l'OLP n'a été fermé d'autorité. Mais la dissolution du comité de liaison entre l'organisation et les moukhabarat (services de renseignement jordaniens) a été l'une des premières mesures décidées par les autorités jordaniennes. Il ne se passe guère de jour sans que des membres de l'OLP soient convoqués par ces mêmes moukhabarat.

EMMANUEL JARRY.

(Lire la suite page 6.)

هكذا من الأصل

débats

JUSTICE

Quelques coups de projecteur dans le dédale des procédures. Michel Vivant, à propos de l'affaire Microfor contre le Monde*, défend l'idée que le droit à l'information ne peut être invoqué contre celui qui l'a « façonnée ». De son côté, Daniel Amson livre une petite recette pour accélérer le règlement des affaires jugées.*

Pour désencombrer les tribunaux civils

Augmenter les taux des intérêts payés par le condamné en retard pour s'acquitter du principal

par DANIEL AMSON (*)

LES Français n'ont pas confiance dans leur justice. Et parmi les griefs qu'ils lui adressent, figure, de toute évidence, en bonne place, celui de ne pas être assez rapide et d'offrir à l'habileté des personnes poursuivies devant elle des moyens dilatoires exagérés.

Or, si, en matière pénale, le respect des formes – poussé parfois même jusqu'au scrupule – constitue la meilleure garantie contre le risque d'erreur ou d'arbitraire, il faut reconnaître que, dans bien des cas, la mauvaise foi du plaideur peut, seule, expliquer la durée d'une instance civile, notamment lorsque, à son terme normal, il devra payer une somme d'argent. Retarder le moment où cette somme sera payée est alors l'unique obsession de ce débiteur de mauvaise foi. Combien d'appels n'ont ainsi d'autre objet que de lui permettre de « gagner du temps », soit parce qu'il espère en profiter pour rétablir une situation momentanément difficile, soit parce qu'il estime, plus cyniquement, que son intérêt est de payer ce qu'il doit le plus tard possible ! Et force est d'observer que les ressources de la procédure justifient, bien souvent, cette attitude qui, dans le deuxième cas au moins, ne saurait qu'être blâmée.

Un fondement très simple

Or elle repose sur un fondement très simple, qu'il serait facile de remettre en cause. Le plaideur à l'esprit malin sait, en effet, qu'*une fois condamné* à payer le principal, le taux des intérêts de retard mis à sa charge sera inférieur à celui auquel il lui aura été possible de placer son argent et que le temps gagné lui aura permis ainsi de réaliser une économie. Et il sait également que, la plupart du temps, les dommages-intérêts qui sanctionneront sa faute seront inférieurs au montant de cette économie. Il n'a donc, sur le plan financier, qu'avantage à retarder au maximum le moment où il s'acquittera de sa dette.

On voit aussitôt comment ce calcul pourrait être déjoué. Qu'en effet le taux des intérêts de retard – en principe égal au taux d'escompte pratiqué par la Banque de France – devienne supérieur à l'intérêt de l'argent, et le plaideur de mauvaise fois aura avantage à honorer tout de suite sa créance. Beaucoup de procès, qui s'expliquaient seulement par son souci de gagner du temps afin de réaliser une économie, n'auront, par suite, plus de raison d'être. Les tribunaux civils seront, du jour au lendemain, désencombrés et pourront examiner plus rapidement les litiges qui portent sur des questions sérieuses.

La réforme à mettre en œuvre est très simple. Son inspiration est morale, puisqu'elle vise à empêcher les plaideurs de mauvaise foi d'encombrer les prétoires. Ses conséquences se feront sentir sur le *fonctionnement* de la *justice* civile tout entière. Il faut souhaiter qu'elle puisse être décidée très rapidement.

(*) Avocat à la cour.

Liberté de l'information et liberté du pillage

La communication ne doit pas porter atteinte aux droits d'auteur

par MICHEL VIVANT (*)

CES quelques réflexions auraient pu s'intituler : Plantu, *le Monde*, Microfor et les autres... *Le Monde* et Microfor (1), car ce sont les démêlés de ces deux sociétés qui en sont l'occasion. Plantu, car un de ses dessins en livre l'essentiel. Les autres puisqu'ils sont là, ceux qui, sous divers travestissements, de bonne foi ou non, défendent tel ou tel intérêt catégoriel et qu'il ne faut point trop écouter.

Rappelons d'un mot l'affaire désormais connue dans les annales judiciaires sous le nom de Microfor-*le Monde*. En 1978, la société canadienne Microfor devait entreprendre la publication d'un « index » de la presse française, reprenant en particulier une large part des articles du *Monde*. Le procédé utilisé consistait à reproduire partiellement ces articles, en découpant certaines phrases en leur sein. Après discussion, *le Monde* devait finalement mettre son veto à l'opération, en s'appuyant sur ses droits d'auteur.

Le contentieux était inévitable et, d'instance en instance, le dossier devait atteindre la Cour de cassation, qui, en 1983, adoptait finalement une attitude prétorienne ayant pour effet de légitimer l'entreprise de Microfor (2). Mais, le 18 décembre dernier, la cour de Paris, revenant aux stricts principes de la loi (quoique certains puissent dire), refusait de s'incliner, affirmant que la reproduction d'une œuvre ne peut être faite sans le consentement de son auteur, sauf exceptions légales précisément déterminées.

L'arrêt de la Cour de cassation ayant été salué par certains comme le triomphe du droit à l'information (3), celui de la cour de Paris ne serait-il alors que retour à l'obscurantisme, moyen de brider ce droit fondamental par une vision figée de la règle ? D'aucuns seront prêts sans doute à le soutenir. Il est toujours bien vu – même chez les juristes – de présenter le droit comme conservateur et de proposer, en homme de progrès, son aménagement ou son dépassement... Et qui voudrait aujourd'hui se dresser contre le droit à l'information ?

A bien le considérer, ce docte discours n'est pourtant que philosophie de salon. Il repose sur le slogan et non sur l'analyse. Ce qui est certes fait pour le rendre séduisant dans notre société « surmédiatisée ». Mais médias pour médias, appelons-en au dessin et à Plantu, mettant en scène dans les colonnes de ce journal un Pierre Mauroy timide arborant une petite pancarte « Liberté » et faisant face à une meute aboyante qui a, elle aussi, ses pancartes avec le mot liberté inscrit en gros caractères : « *Liberté* du plus fort », « *Liberté* d'exploiter », « *Liberté* de guillotiner »... Le mot est joli, il ne se discute guère, il peut tout couvrir et, pourquoi pas, dans la même ligne, la liberté de piller ?

Ce n'est pas dire que l'arrêt de la Cour de cassation fut inintéressant (j'ai été moi-même conduit à travailler avec lui). Ce n'est pas dire non plus qu'il faut ici se muer en juge pour ou contre Microfor et son initiative. Mais il importe, au premier chef, de souligner combien il est périlleux de faire une jurisprudence ou d'adopter un point de vue sur une question de droit, en se déterminant de manière a-juridique sur un pur sentiment d'équité ou une considération économique souvent mal maîtrisée.

L'équité de l'un est souvent iniquité pour l'autre. Je prends le pari que dans l'affaire évoquée *le Monde* et Microfor n'avaient pas la même vision de la rationalité économique ! Manier pareils concepts, en leur prêtant valeur absolue, relève alors en bien des cas de l'autojustification ou de l'alibi pour des choix, *en réalité*, fort peu scientifiques.

Au-delà de la règle de droit « brute »

Il faut donc être prudent, et spécialement quand la règle qu'on entend bousculer est d'une parfaite clarté. Quand la loi autorise les courtes citations d'une œuvre couverte par droit d'auteur faites dans certaines fins (critique, pédagogique...), peut-on admettre, comme l'avait jugé la Cour de cassation, qu'il puisse y avoir citation à défaut d'œuvre citante (ainsi qu'il en est d'un *corpus* de données formé, comme en l'espèce, de la juxtaposition d'éléments « empruntés ») ? La cour de Paris ne l'a pas pensé. Le lecteur jugera par lui-même.

Il faut être d'autant plus prudent que la critique extrajuridique, de type économique, peut être parfaitement dépourvue de pertinence en ne donnant des choses qu'une vision très partielle. Au-delà de la règle de droit « brute », il importe en effet de savoir quel est son propos. Or tout le droit des créations intellectuelles – qui est ici en cause mais qui est, hélas, trop souvent mal connu des spécialistes de l'informatique – tend à la promotion de la création et à la protection de l'investissement (au moins dans ses grandes lignes).

C'est d'ailleurs ce souci qui a récemment poussé le législateur à intervenir en matière de logiciel. Or en l'espèce l'investissement était le fait du *Monde*. La liberté de méconnaître ses droits doit apparaître pour ce qu'elle est : cette liberté d'user parasitairement du travail d'autrui que tout le droit moderne tend à combattre, cette liberté qu'on n'a pas voulu reconnaître aux « pirates » et autres « déplombeurs » de logiciels. Il est vrai qu'on peut *soutenir que* cela se fait au détriment de la circulation de l'information.

Mais une société doit avoir la cohérence de ses choix (quand elle le peut...). *Celui* qui *consiste* à reconnaître une propriété intellectuelle passe effectivement par la constitution de monopoles, mais ces monopoles ont précisément pour objet de rémunérer, et partant de développer, création et investissement.

Un autre choix peut incontestablement être fait (en témoigne le droit commun de la création intellectuelle, qui est de n'appartenir à personne, en témoignent les hésitations des pays en voie de développement confrontés par exemple au brevet), mais il est politique et n'incombe pas au juriste ès qualités.

Est-ce à dire que cela conduit finalement à une immobilisation de l'information ? On l'a avancé. Mais la vérité est autre : l'information reste disponible mais, pour les raisons à l'instant indiquées, elle l'est par le canal privilégié de l'investisseur qui l'a « *façonnée* ». Canal privilégié car ceci n'empêche pas un traitement de l'information qui ne porte pas atteinte aux droits d'auteur, comme tel est le cas, à mon *sentiment*, du procédé largement utilisé dans l'informatique juridique documentaire qu'est l'« abstract ». Il n'y a pas de gel de la valeur informatique. Il n'y avait pas gel non plus dans l'option adoptée par la Cour de cassation, mais il y avait alors pour celui qui l'avait créée perte pure et simple ! A vouloir donner dans le raisonnement *économique*, ce n'est pas à négliger.

Applaudissons donc à la liberté. Mais dans cette matière de l'informatique et du droit de l'informatique où les *intérêts* en jeu sont considérables, qu'il s'agisse de matériel, de logiciel ou de données, il faut se garder des vérités en soi (ou présentées comme telles) et n'omettre jamais de considérer d'où émane le discours et pour quoi il est tenu, aussi « objectivé » soit-il en apparence. Verra-t-on un lien avec cet aphorisme de Prévert : « *Y en a qui tuent, y en a qui sont tués, faut bien que tout le monde vive* » ?

(*) Professeur à la faculté de droit de Montpellier, membre du Comité d'experts en informatique juridique et droit de l'informatique du Conseil de l'Europe, expert près la Commission des Communautés européennes, auteur d'un ouvrage sur *le Droit de l'informatique*, aux éditions Lamy, en collaboration avec Me Le Stanc.

(1) *Le Monde* du 28 décembre 1985.

(2) Et – soyons nets – de réduire les droits du *Monde*

(3) Dans la perspective du développement des banques de données.

Le cardinal Glemp et le carmel d'Auschwitz

Après les informations parues sur le rôle du mouvement Aide à l'Eglise en détresse dans la polémique sur le carmel d'Auschwitz (le Monde *des 13-14 avril, puis du 16), le directeur de cet organisme pour la France, M. Stevanato, nous demande d'apporter ces précisions fournies par le cardinal Glemp, primat de Pologne, lors de son séjour en France :* « Lorsque j'ai dit que les fonds recueillis pour le carmel n'étaient pas nécessaires, j'ai pu me faire mal comprendre. Cela ne voulait pas dire qu'il ne fallait pas le faire. Simplement, tout le pays contribue à cette construction. Beaucoup de fonds sont rassemblés en Pologne, et je voulais dire simplement que si l'aide apportée à cette Église par cet organisme n'avait pas eu lieu, le carmel aurait quand même commencé à être construit. »

Le cardinal Glemp ajoute à propos de sa rencontre avec les autorités juives françaises : « J'ai dit l'étonnement et la peine que j'ai eus d'avoir l'impression d'attaques, alors que ces événements n'ont pas jusque-là été présentés à l'épiscopat polonais pour que l'on puisse calmement en regarder les motifs rationnels et les étudier. En effet, en Pologne, nous avons aussi nos juifs, nos rabbins, et nous aurions aimé qu'ils présentent leur requête à l'épiscopat. J'ai vu aussi que, en tant que deux peuples qui ont le plus versé le sang dans *cette tragédie, nous pouvions* arriver à un accord tel que l'on puisse vivre cela dans la paix, dans la compréhension réciproque et dans le respect l'un de l'autre. »

Pardon, Jean d'Arcy...

La mémoire d'une nation est AUSSI tissée d'exploits culturels. Ceux qui ont été les témoins quotidiens, de 1950 à 1955 et au-delà – j'en fus, – de la passion, de la lucidité, du goût, de l'audace des pionniers de la télévision française, créateurs de la chaîne dite première – je pense en particulier à Jean d'Arcy, à Claude Mercier, à Pierre Lazareff – ne peuvent accepter sans meurtrissure que le mercantilisme et l'oubli l'emportent en 1986 sur la reconnaissance et le *souvenir. Au point* de s'attaquer prioritairement à l'héritage de ceux qui ont fait bénéficier notre pays de leur honneur, et du succès, mondialement reconnu, de *leurs exploits*.

Mais lequel de nos hommes politiques, en choisissant d'abandonner TF 1 à son sort « privé », a-t-il évalué notre dette ? Lequel a-t-il pensé à eux ? Oui, cher Jean, pardon !

JACQUES FLAUD
(Paris.)

« PROCÈS D'APRÈS GUERRE » de Jean-Marc Théolleyre

Un exorcisme qui n'en finit pas

DANS *l'attente du procès* de Klaus Barbie, mais aussi dans l'excitation parfois trouble que son arrestation et l'instruction de son dossier ont fait *lever, les Français* se passionnent pour les temps de chagrin et de pitié. Est-ce pour se repaître de leurs misères, de leurs illusions ou de leurs lâchetés d'antan ? Ou pour chercher une bonne fois la *catharsis de la vérité* ?

N'ayant pas de réponse toute faite à cette terrible question, Jean-Marc Théolleyre a *préféré* établir un dossier qui devrait étayer cette quête d'un passé où la mémoire collective puise inlassablement un argumentaire de la déchirure nationale. Qui pouvait être mieux placé que lui, victime de la violence *nazie*, chroniqueur judiciaire depuis quarante ans dans ces colonnes du *Monde* et homme de probité méticuleuse, pour écrire fort civiquement ce compte rendu d'épreuve ?

Voici donc, extrait de « papiers » de l'époque, le récit de quatre procès type des années 1945-1955 : celui des intellectuels dévoyés de *Je suis partout* ; *celui d'un résistant* suspect, René Hardy ; d'une province perdue et déchirée, l'Alsace-Moselle des « *Malgré-nous* » *jugés avec leurs camarades* de la Das Reich en 1953 pour le massacre d'Oradour ; celui enfin d'Oberg et de Knochen, chargés en 1942 par Heydrich *de faire régner en France* l'ordre de la SS.

Aller à l'essentiel

Une présentation sereine de ces textes anciens et toujours si vivants permet d'aller à l'essentiel. *Théolleyre démontre en effet* sans peine que tout, ou presque, avait été dit dans ces procès d'après guerre. Le visage humain de la Résistance, avec ses gloires et ses misères, la profondeur de *l'affrontement franco-français sous* l'*Occupation*, les complicités et le traumatisme. L'épuration judiciaire et les procès des criminels de guerre avaient étalé toutes les pièces du drame.

En fermant ce livre si fort, ses plus jeunes lecteurs ne manqueront pas de s'interroger : pourquoi, si nos pères savaient déjà tout, n'en finissons-nous pas d'*exorciser* les « *années noires* » ?

JEAN-PIERRE RIOUX.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
570 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S A
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1984

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

EUROPE

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES AUX PAYS-BAS

La nette victoire des chrétiens-démocrates : un succès personnel pour M. Ruud Lubbers

De notre correspondant

Amsterdam. – Contre tout pronostic, la coalition gouvernementale de centre droit a conservé sa majorité aux élections législatives du mercredi 21 mai, ce qui rend probable une reconduction du gouvernement du premier ministre, M. Ruud Lubbers. Son parti, le CDA, a obtenu un beau succès avec cinquante-quatre sièges contre quarante-cinq en 1982. Le partenaire de M. Lubbers, le Parti conservateur VVD, essuie un échec, ne conservant que vingt-sept des trente-six sièges dont il disposait. Au total, c'est avec une majorité de quatre-vingt-un mandats sur cent cinquante que la coalition sortante entame une nouvelle législature.

Le Parti socialiste PVDA (opposition) gagne cinq sièges, passant de quarante-sept sièges à cinquante-deux, mais il cède sa place de premier parti au CDA.

On s'attend généralement que la reine Béatrix désigne dans les jours qui viennent un « informateur » chargé d'étudier la possibilité de prolonger le mandat de la coalition sortante.

Le dirigeant socialiste, M. Joop Den Uyl, ne désespère cependant pas, comme il le disait mercredi soir, de voir *« les deux vainqueurs former une coalition »*, c'est-à-dire unissant son propre parti et le CDA.

Le résultat du scrutin a surpris ceux qui s'étaient fiés aux sondages. Presque sans exception, ces derniers prévoyaient, en effet, une courte défaite pour M. Lubbers. Mais l'effet Tchernobyl, qui était censé diminuer les chances de la coalition, n'a finalement pas eu d'influence déterminante sur la consultation.

Si la campagne électorale s'est déroulée dans le calme, le taux de participations de 87 % était plus élevé encore que celui (80 %) des élections de 1982.

Le verdict des urnes est cruel pour les petits partis, notamment pour le Parti communiste et le parti d'extrême droite Centrum Partij qui disparaissent du Parlement. Parmi les petits, seuls les libéraux de gauche du parti Démocratie 66 améliorent leur score, passant de six à neuf députés. La vie politique des Pays-Bas s'oriente donc vers la prédominance de deux formations le CDA et le PVDA, suivant en cela les exemples britannique et ouest-allemand.

« Expert-comptable »

C'est grâce à « l'effet Lubbers » que le CDA a remporté ce succès éclatant et relativement inattendu. Apparemment, l'image soigneusement entretenue du premier ministre, gérant efficace, raisonnable, quelque peu dépourvu de passion, dédaignant la politique politicienne, a impressionné l'opinion publique.

M. Lubbers (quarante-sept ans) avait pu pendant la campagne défendre un bilan économique honorable (exception faite du chômage), qu'il présentait comme le fruit de la politique d'austérité suivie dès son entrée en fonctions en 1982. Ses détracteurs lui reprochent de faire de la politique *« comme un expert-comptable »*, mais en temps de crise, ce genre de personnalité réaliste se révèle un atout considérable.

M. Lubbers, en outre, s'était clairement exprimé quant à l'enjeu de ces élections, les présentant comme *« un choix entre M. Den Uyl et moi-même »*, indiquant ainsi qu'en cas de victoire de son équipe la coalition briguerait automatiquement un second mandat. Une telle clarté dans les déclarations d'intention est rare aux Pays-Bas.

Les libéraux du VVD n'ont pas eu de chance, ces dernières années. Leur dirigeant, M. Ed Nijpels, est un poids plume en politique, comparé à M. Lubbers. Le vice-premier ministre libéral, M. Van Aardenne, symbolise pour une partie de l'opinion publique le méchant capitaliste fourvoyé en politique, qui tenta de renflouer le groupe industriel RSV sans en informer le Parlement. Aussi, M. Van Aardenne fut-il « mis au placard » le temps de la campagne électorale.

La croissance considérable du PVDA au fil des dernières années était en quelque sorte un cadeau empoisonné pour les socialistes. Leur opposition au nucléaire, armes et énergie confondues, leur a valu une popularité certaine parmi ces Néerlandais qui délaissaient les petits partis de gauche pour voter utile, c'est-à-dire pour un parti susceptible d'accéder à des responsabilités gouvernementales. Mais dans un pays où aucun parti politique ne peut espérer obtenir à lui seul une majorité parlementaire, le PVDA n'a pas tardé à se rendre compte que les conditions qu'il posait pour former des coalitions étaient interprétées comme maximalistes par ses partenaires potentiels de centre droit.

Au cours des neuf dernières années, les socialistes n'ont participé à un gouvernement que pendant quelques mois, en 1981. Bon nombre de Néerlandais gardent un mauvais souvenir de ce *« gouvernement de combat »*, trop marqué par l'incompatibilité d'humeur entre les socialistes et les chrétiens-démocrates. En 1982, le « non » catégorique aux euromissiles empêcha la formation d'un nouveau gouvernement avec les chrétiens-démocrates, qui choisirent les libéraux comme partenaires.

Si, comme il semble probable, le PVDA doit se retrouver encore une fois dans l'opposition, on s'attend que M. Den Uyl cède, après plus de vingt ans, sa place à la tête de son parti à M. Wim Kok, ancien dirigeant syndical très populaire, qui serait mieux à même de donner une image moins crispée de la version néerlandaise de la social-démocratie.

RENÉ TER STEEGE.

URSS

Nouveau procès pour M. Mikhailov, un amateur d'art de Leningrad

Le procès de M. Gueorgui Mikhailov, un enseignant de Leningrad déjà condamné dans le passé à quatre ans de prison pour *« recel d'œuvres d'art »*, et actuellement poursuivi pour *« dilapidation, aliénation ou dissimulation d'un bien soumis à inventaire ou à saisie »*, devait s'ouvrir, ce jeudi 22 mai, à Leningrad.

M. Mikhailov (quarante-deux ans) est marié depuis un an à une Française, Mme Véronique Marchal, qui n'a pas été autorisée à lui rendre visite depuis son arrestation, en septembre dernier, et qui s'est vu opposer un nouveau refus de visa, mercredi 21 mai, sous le prétexte qu'il n'y avait pas de chambre d'hôtel disponible à Leningrad...

Les tracas de M. Mikhailov remontent à la fin des années 70 : il exposait dans son petit appartement de Leningrad des tableaux d'artistes non conformistes et en vendait à l'occasion, ce qui lui valut une condamnation à quatre ans de camp pour *« trafic illégal »* d'œuvres d'art.

Depuis sa nouvelle arrestation, son épouse et l'avocat français qui l'assiste ont multiplié les interventions auprès des autorités judiciaires et consulaires soviétiques, avec l'appui des autorités françaises, mais sans aucun résultat.

Selon les proches de l'accusé, la procédure appliquée à M. Mikhailov est entachée de très graves irrégularités. On lui reprocherait, en particulier, d'avoir remis à des personnes « indéterminées » des tableaux sous saisie, mais qui, en fait, auraient été enlevés par la police lors d'une perquisition opérée à son domicile en septembre 1985.

RUPTURE DE L'OLÉODUC AMITIÉ

Une importante quantité de pétrole s'est répandue le 10 mai en Lettonie à la suite de la rupture de l'oléoduc Droujba (Amitié), qui approvisionne plusieurs pays d'Europe de l'Est, indique avec retard un quotidien local, *Lettonie soviétique*, parvenu récemment à Moscou. La conduite s'est ouverte sur 1 mètre, le 10 mai, à 8 h 25 (heure locale). La section de l'oléoduc *a été immédiatement coupée*, mais la fuite n'a été localisée que le lendemain matin. Selon le quotidien soviétique, la situation était alors *« inquiétante »*, le pétrole ayant pénétré dans un canal d'irrigation et menaçant de se déverser dans un fleuve, la Lieloupa. Un « état-major de crise » a été mis en place, des digues ont été construites pour arrêter des nappes de pétrole, tandis que des camions-citernes et plusieurs navires intervenaient. La fuite a été maîtrisée au bout de vingt-huit heures et l'oléoduc remis en marche, indique le quotidien local. – *(AFP.)*

[Une fois de plus, la presse soviétique a pris largement son temps pour rendre compte de l'événement, dont il est très difficile d'estimer la gravité. La cause de l'accident n'a pas été expliquée.]

Grande-Bretagne

Le théoricien du « thatchérisme » quitte le cabinet britannique

(Suite de la première page.)

Les résultats des scrutins du 8 mai, ajoutés aux indications des sondages plaçant souvent le Parti conservateur en troisième et dernière place derrière les deux formations de l'opposition (Labour et Alliance), ont confirmé qu'il n'était plus possible d'attendre le remaniement traditionnel et annuel de septembre.

D'autant qu'au cours des deux dernières semaines de nouvelles raisons de réagir étaient apparues. Toujours de mauvais points pour le gouvernement : augmentation persistante du chômage, mais aussi baisse de la production industrielle et réduction sensible du commerce extérieur. Certes, le taux annuel de l'inflation est revenu en avril à 3 %, niveau le plus bas depuis près de vingt ans, mais cette bonne nouvelle est toute relative, car le rythme de la hausse des salaires s'accentue (plus du double de celui de l'inflation), ce qui est en contradiction avec l'esprit de rigueur de la gestion thatchérienne.

Dans ce remaniement de circonstance, Sir Keith Joseph joue le rôle de bouc émissaire plus ou moins consentant. L'éducation, qui était son domaine, est loin d'être seule en cause, mais il est certain que les difficultés que connaît l'enseignement ont été le thème principal de la campagne des élections du 8 mai. C'est sur ce terrain que les conservateurs ont beaucoup perdu. Voici déjà un an et demi, la démission du ministre de l'éducation avait été envisagée lorsque Sir Keith Joseph avait voulu réorganiser et réduire l'attribution des bourses d'étudiants. Il avait ainsi déclenché une spectaculaire rébellion des députés conservateurs, qui contraignit le gouvernement à une humiliante reculade.

Des gestes à l'égard des chômeurs

La situation n'a cessé, depuis, de se dégrader dans son secteur. Les enseignants du primaire et du secondaire ont observé une grève perlée pendant douze mois, qui a considérablement perturbé le fonctionnement des écoles. Durant les cinq années de son ministère, les dépenses de l'éducation ont été diminuées en termes réels de 1 % par an, et un rapport officiel, publié le 21 mai, dénonce autant l'inaptitude de beaucoup d'enseignants que la pauvreté des moyens matériels dont ils disposent. L'enseignement est devenu un symbole. La « dame de fer » paie le prix de son intransigeance avouée en matière de dépenses publiques.

Voyant approcher une échéance électorale décisive, une partie de la majorité parlementaire souhaite que le premier ministre modifie au moins son comportement, *manifeste de la « compassion »*, voire fasse quelques gestes, notamment à l'égard des chômeurs. Mme Thatcher peut-elle et doit-elle changer ? Le 16 mai, dans un discours très remarqué devant le Parti conservateur écossais, elle a certes déclaré qu'elle était capable d'*« attentions »*, mais elle a immédiatement rappelé que sa politique économique était la bonne et qu'il n'était pas question de la réorienter.

A demi-mot, Mme Thatcher répliquait de la sorte aux objections à peine voilées que le leader du Parti conservateur aux Communes, M. John Biffen, avait exprimées quelques jours auparavant et qui avaient fait l'effet d'une bombe dans la majorité (*le Monde* du 13 mai). Tout en convenant que le premier ministre devait rester *« ce qu'elle est »*, M. Biffen avait osé déclarer que le parti, pour l'emporter aux prochaines élections, avait besoin d'un *« ticket équilibré »*. Il laissait ainsi entendre que Mme Thatcher devait se préoccuper de trouver bientôt une personnalité assez différente, *« dont la largeur de vues pourrait redonner confiance à l'électorat »* et qui puisse être en mesure de prendre la relève dans le courant de la prochaine législature.

M. Tebbit en perte de vitesse

Le problème est que l'on ne voit pas du tout se dessiner la silhouette d'un tel personnage. M. Biffen a, en tout cas, écarté le choix de quelqu'un du genre de M. Norman Tebbitt, le plus thatchérien des membres du cabinet. Désigné l'an dernier à la présidence du parti pour préparer la campagne des législatives, M. Tebbitt est en perte de vitesse et fait l'objet de dures critiques parmi les députés de la majorité, qui lui font porter la responsabilité de l'échec du 8 mai. En revanche, la cote d'un modéré comme M. Baker, le nouveau ministre de l'éducation, est en hausse. Mais aura-t-il le temps de s'imposer comme prétendant éventuel ?

Les « durs » dominent toujours largement dans la composition du cabinet, et l'on note que, si un modéré vient d'être promu, deux thatchériens ultras, MM. Ridley et Moore, le sont aussi. Bref, de l'avis de la plupart des observateurs, ce remaniement fort limité ne peut guère passer pour le signal d'un véritable renouveau.

FRANCIS CORNU.

Sir Keith Joseph

Une victime désignée

En s'estimant à soixante-huit ans atteint par la limite d'âge, Sir Keith Joseph aura été jusqu'au bout de sa carrière un *serviteur zélé et dévoué* du Parti conservateur comme du thatchérisme, dont il a été l'un des principaux théoriciens. Influent par ses conseils, il s'est toujours contenté d'un rôle relativement modeste. Avant d'être nommé en 1981 à l'éducation, il avait détenu le portefeuille de l'industrie depuis l'arrivée au pouvoir de Mme Thatcher en 1979.

Issu d'une vieille et riche famille juive de Leeds, il avait l'âme d'un militant. Il a prôné avec ferveur et sans relâche les mérites du néolibéralisme économique et du monétarisme pour contribuer à asseoir l'autorité de la « dame de fer ». De ce soutien, il n'a guère tiré profit et, plus souvent qu'à son tour, a encaissé les coups destinés à son chef de file. Cet intellectuel tourmenté, prompt à l'autocritique, n'a cessé de prêter le flanc à la caricature, souvent fort désobligeante.

A la veille de la victoire de 1979, il s'était exclamé : *« Mon Dieu ! nous allons faire des erreurs, je n'en dors pas. »* A l'industrie, il a préparé le terrain des privatisations que d'autres allaient réaliser. A l'éducation, il a défendu une politique de rigoureuse gestion sociale qui, outre son dogmatisme impénitent, ne pouvait que lui attirer la contestation.

Un départ sans gloire, celui d'une victime désignée, pour permettre la survie du thatchérisme.

F. C.

LA VISITE A PARIS DU CHEF DE LA DIPLOMATIE DE BONN

M. Mitterrand a remis à M. Genscher les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur

M. Hans-Dietrich Genscher, ministre ouest-allemand des affaires étrangères, qui était arrivé mercredi matin 21 mai à Paris pour y avoir une série d'entretiens avec les dirigeants français, devait regagner Bonn ce jeudi en début d'après-midi, après avoir rencontré, dans la matinée, son collègue du Quai d'Orsay, M. Jean-Bernard Raimond, tenu une conférence de presse avec lui, et été reçu par M. Jacques Chirac (*le Monde* du 22 mai).

Mercredi, M. Genscher s'est entretenu à l'Elysée avec M. Mitterrand, qui lui a remis à cette occasion les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur. *« Cette décoration*, a déclaré le président de la République, *est une marque supplémentaire du bon accord qui existe entre nos deux pays, et de la grande ambition qui nous anime pour la Communauté et pour l'Europe, une vue de l'histoire que nous partageons. »* Le chef de l'Etat a d'autre part rendu hommage à l'*« ouverture d'esprit »* de son hôte, et à *« sa façon de traiter les relations »* entre les deux pays.

L'entretien de M. Mitterrand et M. Genscher a été principalement consacré à la préparation du conseil européen convoqué à La Haye les 26 et 27 juin prochain, et à celle du sommet culturel franco-allemand qui doit se tenir en octobre à Francfort. Après avoir été reçu à l'Elysée, M. Genscher a rendu une visite d'amitié à M. Roland Dumas, ancien ministre des relations extérieures.

Au cours de la conversation qu'ils devaient avoir ce jeudi matin au ministère des affaires étrangères, d'abord en tête à tête puis en séance plénière de travail, MM. Raimond et Genscher comptaient notamment faire le point des relations Est-Ouest et des suites à donner aux décisions prises à Tokyo.

Les leçons de la catastrophe de Tchernobyl figurent également parmi les questions à examiner, de même que les perspectives de la construction européenne, en particulier dans le domaine technologique.

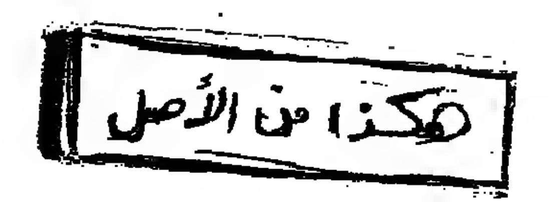
Grèce

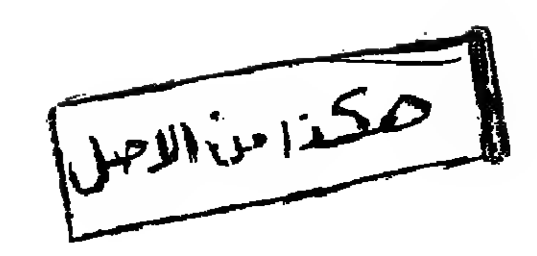
LE COMPOSITEUR THÉODORAKIS DÉMISSIONNE DU PARLEMENT

Cologne. – Mikis Théodorakis, célèbre compositeur grec et militant politique, a annoncé, le mercredi 21 mai, qu'il démissionnait de son poste de député communiste.

S'adressant à la presse, il a précisé que sa décision était due à l'incapacité du Parlement grec à appliquer le changement politique qu'il estime nécessaire.

Député depuis dix ans, Théodorakis vit actuellement à Paris, et se trouvait à Cologne pour promouvoir la série de vingt concerts qu'il donnera en novembre en Allemagne fédérale. – *(AP.)*




هكذا من الاصل



ASIE

Sri-Lanka

Nouvelles offensives militaires dans l'Est et dans la péninsule de Jaffna

De notre envoyé spécial

Colombo. – La bataille du Nord pour le contrôle de la péninsule tamoule de Jaffna a repris, mercredi 21 mai, avec plus d'intensité, tandis que la violence éclatait de nouveau dans l'est de l'île et dans la capitale, Colombo. Des mesures exceptionnelles de sécurité – barrages routiers, patrouilles, fouilles à l'entrée des magasins, des hôtels et des bâtiments publics – ont été prises un peu partout, alors que la majorité cinghalaise de l'île (70 % de la population) s'apprêtait, vendredi, à célébrer Vesak, la naissance du Bouddha.

Six personnes, dont une femme et une enfant, ont été abattues par l'armée dans un quartier musulman de la capitale, à la suite d'un affrontement généralisé déclenché par des soldats en goguette. Partis à la recherche de prostituées, les militaires cinghalais ont provoqué la colère des habitants du quartier. Un soldat fut alors poignardé, les autres revenant un peu plus tard avec des renforts en armes pour le venger. Cet incident, qui en dit long sur l'indiscipline des troupes en général, ne prit fin qu'avec l'intervention de la police. Le chef du gouvernement sri-lankais, M. Premadasa, a visité les lieux et promis un châtiment exemplaire des coupables.

Dans l'Est, que les autorités croyaient avoir « pacifié », une centaine de maquisards ont attaqué mercredi à la roquette un camp militaire isolé dans la région d'Ampairai, isolant un quartier pendant deux heures. Trois soldats ont été tués et quatre autres blessés. Dans la même région, les corps de six civils cinghalais ont été retrouvés par les autorités dans la jungle de Morawewa. Un peu plus loin, à Batticaloa, une quinzaine de maquisards ont fait sauter la deuxième cimenterie du pays. L'usine, une réalisation de 150 millions de francs (détenus à 30 % par un groupe japonais), est hors d'état de produire pour au moins un an.

Ces attaques dans une région qui était redevenue presque calme s'apparentent, selon l'état-major sri-lankais, à une tentative de diversion, l'objectif étant d'obliger l'armée à relâcher sa pression sur les maquisards du Nord. Les autorités ont vigoureusement démenti avoir bombardé, mercredi, une petite ville côtière à 60 kilomètres au nord de Jaffna. Pourtant, selon des sources tamoules, Valvedditurai, localité-clé pour l'approvisionnement en hommes et en armes de la guérilla, ravitaillée depuis les côtes du Tamil-Nadu indien, aurait subi pendant plusieurs heures l'assaut conjugué d'avions, d'hélicoptères et de forces terrestres. Une trentaine de roquettes seraient tombées sur la ville, faisant de sérieux dégâts. On ignore le nombre des victimes civiles.

Les « tigres libérateurs » de l'EELAM tamoul (TLTE), maîtres indiscutés de l'intérieur, ont distribué à la population des tracts donnant des conseils de protection contre les bombardements aériens. Enfin, un convoi militaire blindé de mille hommes et quarante véhicules, bloqué depuis quatre jours par les maquisards à la passe de l'Eléphant, a tenté sans succès, mercredi, de pénétrer en force dans la péninsule. Située à 70 kilomètres au sud-est de la ville de Jaffna, cette passe est le point de passage obligé pour atteindre la péninsule tamoule.

L'état-major sri-lankais a fait savoir que les principaux objectifs de l'opération étaient désormais atteints. Un communiqué en tous points identique avait été publié trente-six heures plus tôt.

PATRICE CLAUDE.

DIPLOMATIE

Nouvel essai nucléaire américain dans le Nevada

Les Etats-Unis ont procédé, mercredi 21 mai, à un nouvel essai nucléaire dans le désert du Nevada, le onzième depuis que l'Union soviétique a annoncé un moratoire unilatéral en août dernier.

L'essai, baptisé Panamint, est le quatrième annoncé depuis le début de l'année par le département de l'énergie. Sa charge explosive était inférieure à 20 000 tonnes de TNT.

A Moscou, l'agence Tass a déclaré dans un commentaire : *« Washington répond par un nouvel essai nucléaire à chaque appel de l'Union soviétique pour suspendre les explosions nucléaires. »*

Par ailleurs, les Etats-Unis ont procédé au douzième essai réussi d'un missile intercontinental MX au-dessus de l'océan Pacifique. L'engin, avec dix ogives d'exercice, a été lancé, mercredi, de la base de Vandenberg (Californie) et a atteint son objectif dans l'archipel des Kwajalein (Pacifique sud), a annoncé un porte-parole de l'US Air Force. Il s'agissait du premier essai du MX avec ses dix ogives, a-t-il précisé.

On apprend, d'autre part, à Bruxelles, que l'OTAN étudie la création d'une défense de l'Europe contre les quelque mille trois cents missiles tactiques à capacité nucléaire ou conventionnelle déployés par le pacte de Varsovie. L'OTAN ne dispose que d'environ deux cent cinquante missiles comparables, c'est-à-dire d'une portée inférieure à 1 000 kilomètres.

Le général de Jaeger, président du comité militaire de l'OTAN, a indiqué, lors d'un contact avec la presse, que ces études étaient menées au sein de deux comités spécialisés sur la défense aérienne alliée, aux travaux desquels la France participe toujours, alors qu'elle n'est plus membre de la structure militaire intégrée de l'OTAN. Ce type de réflexion, selon lui, n'est pas comparable à l'initiative de défense stratégique (IDS), mais peut avoir des liens avec le programme américain.

Cette idée de défense contre les missiles à courte portée a comme principal promoteur public le ministre ouest-allemand de la défense, M. Manfred Woerner, et elle a reçu l'appui officieux des responsables britanniques et français.

Enfin, Mme Ridgway, secrétaire d'Etat adjoint à Washington, a déclaré devant une commission du Congrès que le sommet américano-soviétique, dont le président Reagan aurait souhaité la tenue cet été, n'aura lieu qu'après les élections parlementaires américaines de novembre. C'est la première fois que Washington reconnaît publiquement que la deuxième rencontre de Ronald Reagan avec Mikhail Gorbatchev ne pourra avoir lieu aussi rapidement que la Maison Blanche l'aurait voulu.

Mme Ridgway a également annoncé que Washington attendait *« incessamment »* une réponse de Moscou proposant une nouvelle date pour la réunion préparatoire au sommet entre le secrétaire d'Etat George Bush et le ministre soviétique des affaires étrangères Edouard Chevardnadze, réunion qui avait été reportée à la demande des Soviétiques après le raid américain contre la Libye. – *(AFP, Reuter.)*

● *Une réunion au sommet du pacte de Varsovie* se tiendra dans la première quinzaine de juin à Budapest, a annoncé, mercredi 21 mai, la télévision soviétique. Cette rencontre, qui aurait lieu les 10 et 11 juin, serait précédée, selon des sources hongroises, d'une *« visite d'amitié »* de deux jours du numéro un soviétique, M. Mikhail Gorbatchev, en Hongrie. – *(AFP.)*

Chine

ALLO JÉRUSALEM ICI PÉKIN...

Pékin. – Le porte-parole du ministère des affaires étrangères à Pékin a reconnu, mercredi 21 mai, que des communications téléphoniques avaient été établies récemment avec Israël, en dépit de l'absence de relations diplomatiques. Il a affirmé que cela ne modifierait en rien l'attitude officielle de la Chine. *« Notre politique n'a pas changé, nous ne traitons pas avec Israël »*, a-t-il dit.

Les premières communications ont été établies par l'intermédiaire d'un opérateur à New-York. *« Cela fait partie du travail normal des entreprises chinoises et des postes et télécommunications de relayer, par l'intermédiaire de pays tiers, les communications non gouvernementales qui n'ont pas de lien direct avec la Chine pour répondre à certains besoins commerciaux »*, a déclaré le porte-parole.

La Chine soutient l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et condamne régulièrement la politique israélienne dans les territoires occupés. Elle autorise toutefois, depuis l'an dernier, les échanges de visites de personnalités chinoises et israéliennes pour participer à des conférences placées sous l'égide d'organisations internationales. Enfin, la radio israélienne avait annoncé, en février, la visite secrète en Chine du ministre israélien de l'agriculture. Le gouvernement chinois avait démenti cette information. – *(Reuter, AFP.)*

Corée du Sud

● *Occupation d'un centre culturel américain.* – Un groupe de vingt et un étudiants sud-coréens qui avait occupé, mercredi 21 mai, le centre culturel américain de Pusan, dans le sud du pays, a été rapidement délogé par des unités anti-émeutes, a annoncé la police. Les étudiants, qui demandaient à rencontrer un diplomate américain, ont été arrêtés.

Inde

● *Grave attentat au Pendjab.* – Des extrémistes sikhs circulant en jeep ont tué au moins neuf Hindous en ouvrant le feu à la mitraillette mercredi soir, dans la ville sainte d'Amritsar, a rapporté la police, ce jeudi 22 mai. Cinq autres personnes au moins ont été blessées au cours de cette attaque. Des centaines de personnes prises de panique ont fui le marché de banlieue que huit hommes armés ont arrosé à la mitraillette. *(Reuter.)*

Thaïlande

● *Attentat à l'aéroport de Bangkok.* – Un inconnu a lancé une grenade, ce jeudi 22 mai, en début de matinée à l'aéroport international de Bangkok-Don-Muang, blessant trois personnes, a rapporté la police. Un porte-parole a précisé que l'homme avait lancé la grenade en passant en taxi devant l'entrée principale de la salle d'embarquement, alors que l'aéroport était encore pratiquement désert. L'inconnu portait une tenue militaire vert olive. On ignore le mobile de l'attentat. – *(Reuter).*

AFRIQUE

République sud-africaine

Violents affrontements entre Noirs près du Cap

Entre vingt et quarante morts

De notre correspondant

Johannesburg. – Une nouvelle fois, Crossroads, gigantesque camp de squatters de près de cent mille habitants aux portes du Cap est en effervescence. Après cinq jours de troubles, au moins vingt et une victimes ont été dénombrées, mais des estimations non officielles font état de vingt-cinq à quarante-quatre morts. Une véritable furie a transformé ce bidonville en champ de bataille. Trois mille baraquements *ont été détruits par le feu et le chiffre* des sans-abris se situe à environ à trente mille personnes. *« Une Tragédie humaine »*, selon les secouristes de la Croix-Rouge et les volontaires des organisations humanitaires qui tentent de venir en aide à une population apeurée cherchant désespérément un refuge en ce début d'hiver austral. Des tentes *ont été* dressées à Khayelitsha, une *township* créée il y a trois ans pour reloger les habitants de Crossroads.

Périodiquement, Crossroads entre en éruption. Aujourd'hui, les affrontements ne se produisent pas entre la police et les résidents, mais au sein même de cette communauté de déshérités. *Une lutte à mort entre*, d'une part, ceux que l'on appelle les *comrades* (camarades), c'est-à-dire les progressistes, les contestataires du pouvoir blanc, et, d'autre part, les *fathers* (les pères), les éléments conservateurs liés aux responsables locaux. Une bagarre pour le contrôle du bidonville, les premiers refusant de se plier aux exigences des seconds assimilés à des profiteurs et à des agents du pouvoir.

La parodie d'élections locales qui *a eu lieu récemment n'a fait* qu'accroître la tension. L'étincelle a été provoquée par la fermeture d'une clinique sur ordre du comité de Crossroads qui accusait son personnel d'être en faveur des progressistes.

Une véritable bataille rangée a opposé chacun des clans. Chaque mort, chaque incendie entraînant des actions de représailles. La population terrorisée a cherché en vain la protection de la police, qui, d'après des témoins, assistait au carnage sans broncher. Selon ces mêmes témoins, celle-ci a ensuite prêté *main forte aux éléments conservateurs* qui ont mis sur pied des organisations de vigiles les *witdoeke* reconnaissables à leur brassards blancs, pour « nettoyer » Crossroads des indésirables. Des allégations qui ont été démenties par les responsables des forces de sécurité, ceux-ci prétextant qu'il était impossible d'intervenir dans les ruelles étroites du camp avec leurs véhicules.

Cette lutte fratricide menée au moyen de toutes les armes disponibles, y compris les armes à feu, voire un lance-flammes selon des témoins, paraît actuellement en voie d'apaisement. Elle a en tout cas fait le jeu des autorités qui ont toujours cherché à se débarrasser, sans y parvenir, de cette « verrue » aux portes du Cap. La théorie officielle est que les Noirs ne peuvent s'entendre entre eux et que les Blancs sont heureusement là pour prévenir les affrontements. Dans le cas présent, la police a surtout compté les corps.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● *Les suites du triple raid sud-africain.* – Agissant au nom de M. Abdou Diouf, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, l'ambassadeur du Sénégal à l'ONU a demandé mercredi 21 mai une réunion urgente du Conseil de sécurité pour examiner les suites à donner au triple raid effectué lundi par les forces sud-africaines contre le Zimbabwe, la Zambie et le Botswana.

La présidence néerlandaise de la CEE est revenue mercredi sur une déclaration rendue publique un peu plus tôt et condamnant ce raid. Le ministre néerlandais des affaires étrangères a précisé que cette déclaration n'était qu'un *« projet »* qui n'avait pas reçu l'aval de tous les pays membres.

A Washington, le président Reagan a déclaré que les Etats-Unis entendent continuer à *« aider »* le gouvernement sud-africain *« dans les progrès qu'il fait »* dans la recherche de l'élimination de l'apartheid.

Tunisie

Un gendre de Mme Bourguiba condamné à dix ans de travaux forcés pour mauvaise gestion

De notre correspondant

Tunis. – M. Tawfik Tordjman, ancien président de l'Union internationale de banques et gendre de Mme Wassila Bourguiba, a été condamné, mardi 20 mai, par la chambre criminelle de la cour d'appel de Tunis à dix ans de travaux forcés, trois ans de prison et diverses amendes s'élevant à plus de 2 millions de francs. Il était reproché, entre autres, à M. Tordjman, qui dirigeait cette institution bancaire depuis environ dix-sept ans, d'avoir accordé, sans l'accord de son conseil d'administration, des prêts exagérés à diverses sociétés de la place, dont Carthago Films, que préside M. Tarak Ben-Ammar, neveu de Mme Bourguiba et producteur du film *Pirates*, de Roman Polanski, présenté au Festival de Cannes.

M. Tordjman, qui avait été déjà condamné voici un mois à six ans de prison pour d'autres activités à la tête de l'Union internationale de banques, a nié avoir agi en marge de la législation en vigueur et ses avocats n'ont pu obtenir un report suffisant du procès, qui leur aurait permis de prendre connaissance de toutes les pièces du dossier.

Cette affaire, plutôt complexe, venant après plusieurs autres, se situe dans la ligne des consignes données au début de l'année par le président Bourguiba pour lutter contre la corruption et la mauvaise gestion. Le fait qu'elle concerne un membre de la famille de la femme du chef de l'Etat – qui se trouve actuellement aux Etats-Unis pour raisons de santé – et l'extrême sévérité de la peine prononcée lui donnent une dimension particulière, tout au moins aux yeux de l'opinion publique tunisienne.

MICHEL DEURÉ.

M. CHIRAC SE RENDRA A TUNIS LE 24 MAI

M. Jacques Chirac se rendra à Tunis, le samedi 24 mai, pour une visite de quelques heures qui lui permettra de s'entretenir avec le président Bourguiba. Il quittera Paris en fin de matinée pour y revenir en milieu d'après-midi.

Cette visite au *« doyen du Maghreb »* est de même nature que celle faite il y a quelques semaines en Côte-d'Ivoire pour y rencontrer le *« sage de l'Afrique noire »*, le président Houphouët-Boigny, indique-t-on dans l'entourage du premier ministre.

Ethiopie

L'ONU LANCE UN APPEL AUX DONATEURS POUR LE TRANSPORT DE L'AIDE INTERNATIONALE

M. Michael Priestley, secrétaire général adjoint de l'ONU et responsable du Bureau des opérations d'urgence des Nations unies en Ethiopie, a lancé, mercredi 21 mai à Addis-Abeba, un appel à l'aide aux pays donateurs. Il a indiqué que l'aide en nourriture était garantie pour 1986, mais qu'il manquait 40 millions de dollars en liquide pour la transporter. *« Il n'y aura pas de famine généralisée en 1986, mais des poches de malnutrition, notamment dans les provinces du Wollo, du Gondar, de l'Illubabor et du Harrarghe. »*

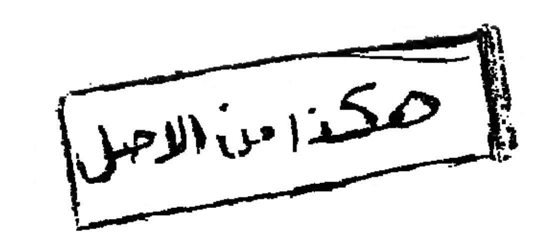
L'aide globale de 600 millions de dollars pour 1986 est bien moins élevée qu'en 1985, mais l'avenir s'annonce meilleur, a affirmé M. Priestley, puisque le prix du café, principal produit d'exportation, va pratiquement doubler. Par ailleurs, le déficit céréalier pourrait se situer entre 100 000 et 400 000 tonnes, si les pluies continuaient, ce qui serait un des meilleurs résultats depuis dix ans.

A propos de la *« villagisation »* menée dans plusieurs provinces, M. Michael Priestley a estimé qu'il était *« trop tôt pour formuler un jugement »*, mais qu'elle représentait *« à long terme un avantage évident »*. La réinstallation des populations frappées par la famine dans les provinces méridionales et occidentales, a ajouté le secrétaire de l'ONU, *« constitue depuis des siècles la réponse de l'Ethiopie à la famine »*.

A New-York, M. Dawit Wolde, ancien commissaire éthiopien aux secours et à la réhabilitation, réfugié aux Etats-Unis, a, de son côté, accusé dans le *New York Times*, mercredi 21 mai, le gouvernement éthiopien d'être responsable de la famine : *« Nous appelons cela un problème de sécheresse, mais c'est plutôt un problème de politique. (...) S'il n'y a pas de changement de notre politique, il y aura toujours des millions d'affamés en Ethiopie. »*

M. Wolde a expliqué que l'effort gouvernemental était concentré sur les exploitations agricoles collectives, *« dont l'échec est prouvé »*, au détriment de l'initiative individuelle des paysans.

M. Dawit Wolde a accusé par ailleurs les autorités éthiopiennes d'avoir détourné à des fins militaires l'aide occidentale, américaine notamment, pour le programme de réinstallation. Il a également qualifié d'exagéré le chiffre de cent mille morts annoncé par Médecins sans frontières. *« Les dirigeants*, a conclu l'ancien commissaire, *vivent dans un monde imaginaire créé par nos propres politiques et chimères. Nous ne nous rendons pas compte combien notre peuple souffre. »*. – *(AFP.)*



PROCHE-ORIENT

L'OLP indésirable à Amman ?

(Suite de la première page.)

Au moins une dizaine de cadres palestiniens ont été priés de partir ces dernières semaines. D'autres ont été refoulés alors qu'ils rentraient de voyage à leur arrivée en Jordanie. A d'autres encore, il a été « conseillé » de ne pas revenir. Une façon discrète mais efficace de contraindre la centrale palestinienne à réduire ses activités.

De fait, l'OLP a, d'ores et déjà, renoncé à renouveler le bail de plusieurs immeubles ou appartements qu'elle avait loués en 1985 pour ses services et envisage de regrouper encore davantage ces derniers. L'agence d'information Wafa a préféré suspendre la parution de son bulletin quotidien plutôt que de se soumettre à la censure jordanienne, comme cela lui avait été ordonné. Compte tenu de ce climat, les dirigeants de l'OLP ont demandé à ceux de leurs militants qui n'ont pas de passeport jordanien de ne pas essayer de rentrer en Jordanie. Quant à ceux qui résident dans le royaume, ils hésitent à en sortir de crainte de ne pouvoir y revenir.

L'affaire Abou Zaim

Mais la détérioration des relations entre les « arafatistes » et les autorités jordaniennes ne s'arrête pas là. Il est clair que les éléments les plus anti-OLP de l'Etat jordanien (on parle notamment des services de renseignement militaires) et du gouvernement ont encouragé la rébellion de l'ancien chef des services de renseignement militaires palestiniens, le colonel Atallah Atallah (Abou Zaim), quoi qu'en disent les principaux intéressés. Le colonel Atallah n'est pas le colonel Abou Moussa, le chef du mouvement de dissidence – appuyé par la Syrie – qui avait ébranlé le Fatah en 1983. Son mouvement de réforme ne menace pas la primauté de Yasser Arafat, et les Jordaniens le savent bien. Mais il constitue sans aucun doute une « nuisance » pour le chef de l'OLP, et donc un moyen de pression supplémentaire.

Abou Zaim et ses partisans se sont notamment rendus maîtres du camp de Karameh, non loin de la ville industrielle de Zarga, avec la bénédiction des services jordaniens. Ce camp, qui héberge quelque cinq cents combattants du Fatah autorisés à entrer en Jordanie l'an dernier, est devenu l'enjeu d'une épreuve de force feutrée. Sept de ses officiers qui refusaient l'autorité du colonel Atallah ont été expulsés du royaume fin avril. Plus récemment, la police militaire jordanienne a interdit l'accès du camp à des responsables loyalistes de l'OLP qui venaient payer la solde des combattants. Celle-ci a finalement été distribuée, mais avec dix jours de retard.

Pour crever l'abcès, les dirigeants du Fatah ont officiellement proposé au gouvernement jordanien le démantèlement du camp de Karameh dont les cinq cents occupants seraient, alors, soit rendus à la vie civile, soit intégrés à la brigade Badr de l'Armée de libération de la Palestine (laquelle est en fait sous le contrôle de l'armée jordanienne), soit envoyés dans un autre pays arabe. Mais les autorités jordaniennes n'ont, jusqu'à présent, pas répondu à cette proposition.

Il y a quelques jours, le colonel Atallah et ses partisans ont fait circuler à Amman des informations selon lesquelles Yasser Arafat aurait conclu avec le président libanais Amine Gemayel et les Forces libanaises (milice chrétienne) une alliance antisyrienne, et versé des millions de dollars en contrepartie de l'autorisation pour les combattants palestiniens d'emprunter le port de Jounieh, contrôlé par les phalangistes, pour entrer au Liban. Informations catégoriquement démenties par les collaborateurs de Yasser Arafat, mais tout de même embarrassantes pour le chef de l'OLP qui tente, depuis la rupture avec le roi Hussein, de renouer le dialogue avec Damas.

Lutte d'influence en Cisjordanie

Jusqu'à présent, les dirigeants palestiniens ont avalé sans broncher, du moins publiquement, toutes les couleuvres qu'on leur a fait ingurgiter à Amman. Mais s'ils affirment espérer que la détérioration de leurs relations avec la Jordanie n'est que passagère, c'est sans grande conviction. D'autant que les autorités jordaniennes semblent aussi avoir entrepris de contrecarrer l'influence de l'OLP dans les territoires occupés par Israël, en particulier en Cisjordanie.

Dans l'entourage du roi Hussein, on n'a visiblement pas pardonné aux « Palestiniens de l'intérieur » les réactions hostiles au régime jordanien qui ont suivi la rupture avec l'organisation de Yasser Arafat, notamment lors des funérailles du maire de Naplouse, Zafer El-Masri, assassiné le 2 mars dernier.

Depuis quelque temps, les exemples de brimades infligées aux Cisjordaniens qui traversent le Jourdain pour aller à Amman se multiplient. Certains sont purement et simplement refoulés. D'autres se voient confisquer leur passeport, qu'ils doivent ensuite récupérer auprès des moukhabarat, non sans subir un interrogatoire (1). Dernièrement, le maire de Bethléem, M. Elias Freij, pourtant notoirement proche du pouvoir jordanien, aurait lui-même eu ses bagages fouillés. Quant à ceux qui viennent dans la capitale jordanienne pour renouveler leur passeport, ils attendraient parfois plusieurs semaines l'aboutissement de leurs démarches. Le message est clair : si les « Palestiniens de l'intérieur » souhaitent l'aide de la Jordanie, ils devront faire preuve de plus de loyauté à son égard.

Cette politique à l'égard de la Cisjordanie comme de l'OLP est cependant loin de faire l'unanimité dans les milieux gouvernementaux jordaniens. Certains responsables doutent ouvertement de son efficacité et n'hésitent pas notamment à critiquer la complaisance des autorités à l'égard du colonel Atallah et de ses partisans. Quels que soient les griefs d'Amman à l'égard de Yasser Arafat (les Jordaniens l'accusent notamment de duplicité), la Jordanie a besoin de l'OLP, soulignent en substance ses responsables.

De fait, la rupture avec la centrale palestinienne a plongé le royaume dans un profond désarroi. Après avoir fondé toute leur stratégie sur la coopération avec l'OLP, les dirigeants jordaniens se sont retrouvés sans politique de rechange. Les Etats-Unis se montrent plus préoccupés par le problème du terrorisme international que par un règlement de la question palestinienne. Le rapprochement jordanien avec la Syrie n'offre pas de solution de rechange, et le monde arabe demeure paralysé par ses divisions.

Enfin, et c'est sans doute la leçon la plus amère de cette rupture, les dirigeants jordaniens ont, de toute évidence, mal apprécié les réactions qu'elle susciterait dans les territoires occupés. Sommés de se prononcer sur la représentativité de la centrale palestinienne et de sa direction – c'est du moins ainsi qu'ont été interprétées certaines déclarations du roi Hussein après le 19 février, – les « Palestiniens de l'intérieur » ont plébiscité l'OLP et son chef. Certes, le souverain hachémite a fait ensuite machine arrière. On dit aujourd'hui à Amman qu'il a été mal conseillé, et les regards se tournent alors vers le premier ministre, M. Zaid Rifaï. Mais le mal est fait. « *Tant que se poursuivait la coopération avec l'OLP, nous avions les Palestiniens des territoires occupés derrière nous. En rompant cette coopération, nous avons perdu leur soutien* », estime le rédacteur en chef d'un quotidien jordanien. « *Nous avons commis la même erreur que les Syriens en 1983, lorsqu'ils se sont attaqués à Yasser Arafat : c'est la position de Yasser Arafat qui s'en est trouvée renforcée* », estimait, pour sa part, récemment, une personnalité proche du pouvoir. Reste à savoir si, à long terme, l'OLP n'a pas autant à perdre à ce jeu-là que la Jordanie.

EMMANUEL JARRY.

(1) Depuis le rattachement, en 1950, de la Cisjordanie à la Transjordanie par le roi Abdallah, grand-père du roi Hussein, les Cisjordaniens ont la nationalité et le passeport jordaniens.

RECTIFICATIF. – Dans l'article intitulé « Le roi Hussein fait libérer les étudiants arrêtés lors des violents incidents de Yarmouk » (*le Monde* du 20 mai), la dernière phrase du deuxième paragraphe a complètement été déformée. Il fallait lire : « Des rumeurs persistantes font, en outre, état d'un nombre de morts de deux à six fois supérieur à celui annoncé par le ministère jordanien de l'intérieur », et non pas « de l'engagement de forces de deux à six fois supérieures à celles qu'assure avoir utilisées le ministère jordanien de l'intérieur ».

LES ENTRETIENS FRANCO-IRANIENS A PARIS

« Un climat très amical » selon l'émissaire de Téhéran

Le vice-premier ministre iranien, M. Ali Reza Moayeri, a été reçu pendant une heure trente, mercredi 21 mai par M. Jacques Chirac, et a commenté avec une visible satisfaction son entretien à Matignon : « *Cette visite en France*, a-t-il notamment déclaré, *est marquée par des points positifs, et nos experts sont prêts d'aboutir à des accords.* » M. Moayeri a encore indiqué que les conversations que la délégation iranienne avaient à Paris depuis mardi dernier « *se déroulaient dans un climat très amical* » et s'en est déclaré « *ravi* ».

Un peu plus tôt, dans l'après-midi, la délégation iranienne avait été brièvement reçue à l'Elysée, d'abord par M. Jean-Louis Bianco, le secrétaire général de la présidence, puis par M. Mitterrand, auquel M. Moayeri a remis un message du président iranien, M. Ali Khameini.

Si l'atmosphère paraît chaleureuse – et cela est nouveau, – on se refuse, en revanche, de part et d'autre, à commenter le détail de ces conversations destinées à normaliser les relations entre les deux pays. Le vice-premier ministre iranien, ancien chargé d'affaires à Paris, s'est borné à rappeler qu'il y avait, pour Téhéran, trois sujets de contentieux : le remboursement du prêt de 1 milliard de dollars consenti par l'Iran au Commissariat à l'énergie atomique en 1974 : « *la neutralité de la France dans la guerre avec l'Irak* » et « *le problème de la propagande anti-iranienne et des contre-révolutionnaires qui résident en France* ».

Les discussions devaient se poursuivre ce jeudi après-midi au Quai d'Orsay où le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, devait recevoir M. Moayeri et les deux hauts fonctionnaires iraniens qui l'accompagnent.

Officiellement, l'Iran se refuse catégoriquement à inclure dans le contentieux franco-iranien l'affaire des otages français détenus au Liban par des extrémistes chiites libanais pro-iraniens. « *Nous sommes tout à fait opposés aux prises d'otages, et l'islam aussi est opposé à ce genre d'action* », a déclaré M. Moayeri à ce sujet, ajoutant toutefois : « *Nous allons faire partout dans le monde tout ce qui est en notre pouvoir dans ce domaine.* »

Ebauche d'un dialogue entre le Fath et Damas

De notre correspondant

Amman. – Depuis la rupture entre le roi Hussein et M. Arafat, un début de dialogue s'est ébauché, avec la bénédiction de Moscou, entre le Fath, principale composante de la résistance palestinienne, et le gouvernement syrien. Les Soviétiques avaient fait savoir, dès janvier dernier, qu'ils étaient désireux de promouvoir une réconciliation entre M. Yasser Arafat et le régime syrien, et une réunification de l'OLP.

Lors d'une réunion à Bagdad, le 13 janvier dernier, les instances dirigeantes du Fath avaient fait un premier pas à la demande de Moscou en décidant de suspendre toute propagande antisyrienne. Mais ce n'est qu'après le 19 février – date de la rupture entre Amman et l'OLP – que les contacts ont réellement repris avec Damas. M. Abou Iyad, l'un des proches collaborateurs de M. Yasser Arafat, a notamment rencontré le frère du président Hafez El Assad, M. Rifaat, à Paris (il l'avait déjà rencontré quelque temps auparavant à Genève) et, le 6 avril, l'un des responsables des services de sécurité du Fath, M. Abou Houl, avait des entretiens avec de hauts fonctionnaires du ministère syrien de la défense à Athènes.

Les Syriens ont montré un certain intérêt. Ils auraient ainsi renoncé à exiger la mise à l'écart de M. Yasser Arafat comme condition préalable à une réconciliation. Mais ils demandent aux dirigeants palestiniens une déclaration écrite dans laquelle ces derniers feraient l'éloge du rôle joué par la Syrie et l'armée syrienne en 1982, lors de l'invasion du Liban par Israël. Le président Assad n'a en effet jamais pardonné à M. Yasser Arafat d'avoir ouvertement critiqué l'attitude de Damas durant le siège de Beyrouth.

Le retour des fedayin au Liban

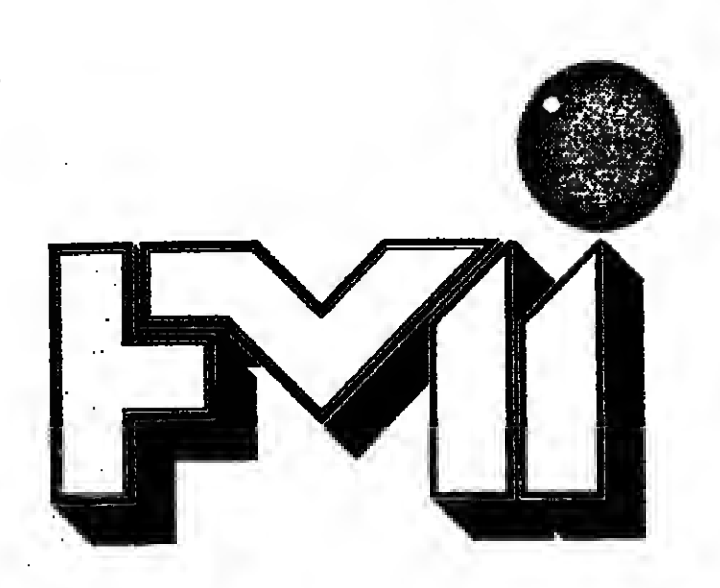
Les dirigeants palestiniens ont, jusqu'à présent, rejeté la demande syrienne et ne veulent pas aller plus loin qu'une déclaration générale sur le soutien de la Syrie à la cause palestinienne, indique-t-on dans les milieux de l'OLP à Amman. Autre sujet délicat : le Liban. Les Syriens voudraient, notamment, avoir l'assurance que l'OLP ne gênera pas leur politique dans ce pays. Or, l'organisation palestinienne est redevenue, ces derniers temps, au Liban, une force avec laquelle il faut compter, comme on a pu le constater lors des offensives du mouvement chiite Amal contre les camps de réfugiés à Beyrouth.

Quelque 14300 combattants palestiniens avaient quitté le Liban en 1982, après le siège de Beyrouth. Beaucoup y sont revenus, confirme le numéro deux du Fath, M. Abou Jihad. En outre, la jeune génération des réfugiés qui n'avaient pas l'âge de porter le fusil, à cette époque, vient aujourd'hui grossir les rangs de la résistance.

Le Fath entretient, d'autre part, des relations étroites avec certaines fractions libanaises hostiles à Damas, comme les Hezbollah ou les Mourabitoun. Quant au dirigeant druze M. Walid Joumblatt, il a, dit-on, adopté une attitude de neutralité bienveillante vis-à-vis de l'organisation de M. Yasser Arafat. Même les maronites, du moins certains d'entre eux, ont des contacts avec le Fath – à commencer par le président Amine Gemayel, qui a récemment rencontré M. Abou Iyad à Tunis.

« *Notre seule préoccupation est la situation des Palestiniens au Liban et la protection de nos camps* », déclarent les dirigeants de l'OLP à qui veut les entendre. Des propos qui ne trompent personne. Vis-à-vis de la Syrie, le retour en force du Fath sur la scène libanaise est une carte trop bonne pour que M. Yasser Arafat n'en joue pas. Cela étant, les contacts entre le Fath et le régime de Damas sont pour le moment au point mort, admet-on dans les milieux de l'OLP à Amman. La récente visite en Jordanie du président Hafez El Assad ne paraît, toutefois, pas les avoir émus outre mesure, bien qu'il ait certainement été question des relations jordano-syro-palestiniennes lors des entretiens du chef de l'Etat syrien avec le roi Hussein. Il est vrai que si les deux hommes ont en commun de ne guère aimer M. Yasser Arafat, c'est pour des raisons fort différentes.

E. J.



FRANCE MEDIA INTERNATIONAL

Premier Distributeur* de Programmes Français Dans le Monde

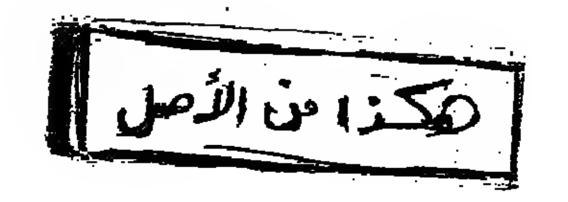
20 000 Heures Diffusées Dans 170 Télévisions Étrangères.

Exportateurs Français,
les Images de la France
c'est aussi Votre image.
Nous pouvons Aider à votre Expansion :

FRANCE MEDIA INTERNATIONAL

TÉLÉPHONE : 45 01 55 90 TÉLEX : FMI 614 186

* FMI Distributeur de TF1, A2, FR3, SFP, INA, et aussi Télécip, Hamster, Technisonor, RMC Audiovisuel, Pathé Cinéma, Mars International Production, Initial Groupe, etc.



PROCHE-ORIENT

Liban

Les deux parlementaires français en mission ont rencontré la plupart des protagonistes du conflit à l'exception du Hezbollah

De notre correspondant

Beyrouth. – C'est bien à un attentat que les deux parlementaires français en mission au Liban, MM. Jean-François Deniau et André Bellon, ont échappé, mardi 20 mai au sud, en même temps que l'ambassadeur de France, M. Christian Graeff, et l'attaché militaire, le colonel Gouttierre, qui les accompagnaient.

« *A un attentat soigneusement préparé et prémédité* », ont-ils souligné au cours d'une conférence de presse consacrée à faire le point sur leur mission de trois jours. Mouvementée donc, et bien remplie, celle-ci s'est déroulée des deux côtés de la ligne de démarcation et les émissaires français ont finalement rencontré la majeure partie des protagonistes libanais, à la notable exception du Hezbollah. Ils se sont pour cela rendus par deux fois à Beyrouth-Ouest (secteur musulman), avant et de nouveau après l'attentat dont ils ont été la cible, pour y recueillir le point de vue de différents chefs religieux et politiques musulmans.

L'appareil, piloté par un officier italien, venait de prendre son envol à la limite de la zone de la FINUL et avait atteint l'altitude de 150 mètres lorsqu'il a été arrosé de plusieurs rafales de mitraillettes, vraisemblablement tirées à partir de la lisière de la zone non-FINUL, qui l'ont atteintes de plein fouet. Le pilote a réussi à poser son appareil criblé de balles, et c'est de plus miracle qu'il n'ait pas pris feu puisque l'essence et l'huile s'échappaient de ses réservoirs et d'autres organes mécaniques.

« *L'attentat est autant anti-français qu'anti-libanais* », a souligné M. Deniau. C'est-à-dire, en l'occurrence, anti-Amal puisque ce sont les responsables de ce mouvement que les deux parlementaires ont rencontré au Sud.

26 morts dans les bombardements

Ceux-ci ont souligné le caractère exceptionnel de leur mission accomplie durant une session parlementaire en vertu d'une dérogation de l'intérêt tout à fait spécial de la France à l'égard du Liban, tous partis confondus. La majorité en la personne de M. Deniau et l'opposition en celle de M. Bellon, s'y associant dans le cas présent. M. Deniau, qui était déjà là en décembre dernier et M. Bellon qui en est à sa cinquième mission, tous deux vieux routiers de l'affaire libanaise, ont constaté l'allure vertigineuse à laquelle évolue la situation, en fait, bien qu'ils ne l'aient pas dit en ces termes, l'allure à laquelle elle se dégrade. Ils rapportent de leur mission l'impression que sur un point en tous cas, leurs interlocuteurs de tous bords ont été unanimes : le maintien de la FINUL au Sud et, pour cela, de la présence française qui en constitue l'ossature, ce qui n'exclut pas la redéfinition souhaitée par Paris des rôles et tâches de cette force internationale. « *Nous avons tout écouté attentivement, y compris les silences et en rendrons compte, en même temps que nous essayerons d'expliquer à l'opinion française les données si complexes et si mouvantes de l'affaire libanaise.* »

Tenant leur conférence de presse à l'ambassade de France en secteur chrétien, MM. Deniau et Bellon ont eu droit aux questions-reproches usuelles des journalistes libanais sur les missions françaises qui se succèdent au Liban, s'informent et repartent sans que la France n'agisse, du moins en faveur des chrétiens. Ils ont répondu en rappelant les différentes actions de la France et en affirmant que, sur le plan culturel, il n'était pas question de réduire l'enveloppe de l'action française au Liban.

La dernière nuit de MM. Deniau et Bellon au Liban a coïncidé avec une brusque et meurtrière flambée à Beyrouth et dans l'arrière-pays, qui a fait 26 morts (20 dans la banlieue sud chiite en secteur musulman et 6 disséminés dans tout le secteur chrétien) et une soixantaine de blessés (40 du premier côté, 20 de l'autre). Outre les victimes, le bombardement a eu pour effet d'annuler, pour raison de sécurité, le « sommet » inter-communautaire des chefs spirituels musulmans et chrétiens, qui devait se tenir à l'occasion de la visite que devait rendre le patriarche maronite au mufti sunnite qui l'avait félicité lors de son élection. L'embrasement du front a rendu cette rencontre impossible, car le patriarche devait passer à Beyrouth-Ouest. D'autant plus que le message était clair, les alentours du patriarcat maronnite à Bkerke ayant été la cible des obus tirés sur le secteur chrétien, la rencontre s'était déjà rétrécie, d'ailleurs, aux dimensions plus modestes d'une réunion maronito-sunnite, après que les chefs religieux chiites et druzes se fussent désistés *in extremis*.

La montée des tensions et des périls continue inexorablement au Liban dans un contexte de crise économique galopante (le dollar a atteint LL et le FF dépasse 4 LL), malgré quelques signes d'assouplissement que l'on croit déceler de temps à autre chez le président syrien M. Hafez el Assad, même si le président libanais, M. Amine Gemayel, mis à l'index par Damas, s'est empressé d'y répondre en soulignant : « *Il ne sert à rien (pour le Liban) de se concilier l'univers si l'on vient à s'aliéner la Syrie.* »

LUCIEN GEORGE.

EN DÉPIT D'UNE MÉDIATION AMÉRICAINE

Le désaccord persiste entre Israël et l'Egypte sur l'enclave de Taba

De notre correspondant

Jérusalem. – Décidément, le réchauffement de la paix entre Israël et l'Egypte ne semble pas pour demain. Un nouveau « round » de pourparlers, qu'on disait décisif, sur le litige frontalier de Taba – une enclave de quelques kilomètres carrés dans le Sinaï, – s'est soldé par un échec, mercredi 21 mai, à Herzliya, au nord de Tel-Aviv. La délégation égyptienne a repoussé toutes les propositions de compromis faites au nom des Etats-Unis par le juge Avraham Sofaer, conseiller juridique au département d'Etat.

Soucieux de voir régler une querelle qui empoisonne les relations entre ses deux meilleurs alliés au Proche-Orient, le gouvernement américain se conduit maintenant, dans cette affaire, plus en médiateur qu'en simple observateur. Il use de son influence pour amener les parties en conflit à plus de souplesse. D'où la décision d'envoyer en Israël pour la circonstance un haut fonctionnaire de premier plan. Ainsi, a-t-on vu pendant deux jours, à Herzliya, le juge Sofaer jouer au maître de cérémonie en organisant des navettes entre Egyptiens et Israéliens. En vain.

Si la plupart des problèmes de procédure ont été résolus, le principal point de désaccord reste intact. Il porte sur la formulation de la question qui devra être soumise aux arbitres internationaux. Pour l'Egypte, ceux-ci devraient déterminer l'endroit « exact » de la frontière telle qu'elle a été fixée sur le terrain à l'époque du mandat britannique sur la Palestine et après l'accord d'armistice de 1948. Le Caire se fonde notamment sur des cartes datant de 1917.

Israël souhaite, au contraire, qu'on délimite la frontière « correcte ». Autrement dit, qu'on retienne son tracé juridique et pas forcément la démarcation fixée sur le terrain en 1948. Jérusalem étaye sa revendication sur des cartes remontant à l'accord égypto-ottoman de 1906. Frontière « correcte » ou « exacte » ? Pareille bisbille sémantique pourrait paraître dérisoire. Mais, en l'occurrence, les termes de la question posée aux arbitres conditionneront très largement leur réponse. D'où cette âpre querelle de grammairien.

Pour le reste, secondaire à ce stade, les deux pays se sont à peu près mis d'accord. Ils ont sélectionné une liste d'arbitres possibles. Contrairement à ce qu'on avait laissé prévoir, aucun d'entre eux ne serait américain. Israéliens et Egyptiens ont également déterminé les conditions d'accès à Taba des ressortissants du pays qui aura perdu lors de l'arbitrage. Ceux-ci pourront facilement profiter de la plage et des facilités touristiques de l'enclave moyennant un visa à entrée multiple.

Les discussions pourraient se poursuivre au Caire dès la semaine prochaine. Aux yeux de Washington, le dossier ne semble pas encore tout à fait « mûr ». Selon M. Ezer Weizman, ministre israélien sans portefeuille, qui a été reçu mercredi pour la seconde fois par le secrétaire d'Etat George Shultz, ce dernier n'envisage pas, comme on lui en avait prêté l'intention, de se rendre bientôt au Proche-Orient pour donner un coup de pouce à la négociation en cours.

Un ancien diplomate libyen assassiné à Berlin-Est

selon « Die Welt »

Bonn (AFP). – Un ancien membre du bureau populaire libyen (ambassade) à Bonn, M. Mohammad Ashour, quarante-deux ans, a été retrouvé assassiné de plusieurs balles de revolver, dans la nuit du 2 au 3 mai dans un parc de Berlin-Est, affirme le quotidien *Die Welt* dans son édition du jeudi 22 mai. *Die Welt* assure tenir ses informations d'un porte-parole de l'Union générale des étudiants libyens en RFA. Le journal, se référant à la même source, indique d'autre part, qu'« *une fusillade a eu lieu, pendant le week-end de la Pentecôte, dans les locaux du bureau populaire libyen à Berlin-Est, à la suite de violentes discussions au sujet du rôle de cette mission diplomatique doit jouer ou non dans les attentats en Occident* ».

Die Welt ne fait pas état d'éventuels blessés.

Selon le quotidien, l'assassinat de M. Ashour, qui préparait un doctorat de sciences politiques à l'université libre de Berlin-Ouest, a été tenu secret jusqu'à ce jour par les autorités ouest-berlinoises et est-allemandes qui en cherchent toujours les motifs et les auteurs.

Les enquêteurs chercheraient à savoir si M. Ashour, qui avait des relations suivies avec plusieurs membres du bureau populaire libyen à Berlin-Est, n'a pas été assassiné parce qu'il connaissait les noms des auteurs de l'attentat anti-américain contre la discothèque de Berlin-Ouest La Belle, qui avait fait deux morts et deux cent quatre blessés, le 5 avril dernier. – (AFP.)

AMÉRIQUES

Etats-Unis

PRESSIONS CROISSANTES DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN SUR LES MÉDIAS

La presse, le secret et la raison d'État

De notre correspondant

Washington. – Une obscure loi a soudainement acquis, aux *États-Unis, une gloire douteuse.* Vieille de trente-six ans et en elle-même incontestée puisqu'elle ne fait, sans surprise, qu'interdire la diffusion d'informations sur le codage ou l'interception de communications par les services secrets, elle est en effet devenue l'efficace instrument d'une offensive délibérée du pouvoir exécutif contre un autre pouvoir, celui de la presse.

Lundi 19 mai, le directeur de la CIA, M. William Casey, a ainsi annoncé qu'il avait demandé au Département de la justice d'étudier les possibilités de poursuivre la chaîne de télévision NBC pour violation de ce texte. La chaîne n'avait pas fait la moindre révélation sur une quelconque pose de micros au Kremlin ou ailleurs. L'un de ses journalistes avait seulement rendu compte, dans la matinée, de l'ouverture du procès d'un ancien petit fonctionnaire de la National Security Agency, Ronald W. Pelton, accusé d'avoir vendu à l'URSS des renseignements de première main et d'une très grande importance pour la sécurité nationale des États-Unis.

Croyant savoir que ces renseignements, déjà en possession du KGB, portaient sur un système d'écoute électronique des ports soviétiques grâce aux sous-marins de la Navy, le journaliste avait donné cette information qu'il n'était, au demeurant, pas seul à avoir obtenu, puisque le *Washington Post* aurait normalement dû la publier – avec force détails – dès le 4 mai.

Or si le quotidien de la capitale avait renoncé à ce scoop, c'est que M. Casey avait personnellement menacé sa rédaction en chef, deux jours auparavant, d'invoquer contre le journal cette loi de 1950, qui n'avait jamais été, jusqu'à présent, utilisée contre la presse. Le *Post* s'était alors donné un délai de réflexion et vient de révéler, mercredi 21 mai, que M. Reagan en personne s'était ensuite directement adressé, le 10 mai, à la propriétaire du journal, Mme Graham, pour la presser de ne pas laisser publier l'article. Outre les démarches du président et du directeur de la CIA, le conseiller de M. Reagan pour les affaires de sécurité nationale, l'amiral Poindexter, le directeur de la National Security Agency, le général Odom, et plusieurs autres responsables de premier plan avaient fait valoir auprès de la direction du journal que cette publication pourrait être dommageable à la sécurité nationale.

Après les difficultés faites à NBC, la *Post* s'est finalement résolu à faire connaître l'ampleur de ces pressions, mais n'a pas pour autant décidé de les ignorer, puisque l'article qu'il leur a consacré mercredi ne reprend que partiellement celui qui avait été programmé pour le début du mois – en laissant de côté toutes les précisions techniques sur le système livré aux Soviétiques par William Pelton.

Sans porter de jugement sur les interventions officielles qu'il rapporte, le quotidien indique seulement à ce propos que son rédacteur en chef, M. Ben Bradlee, « *continue de croire que l'article original n'aurait rien révélé que les Soviétiques ne sussent déjà* », mais qu'il ne l'a pas fait imprimer dans son intégralité, car les avocats du journal le lui avaient déconseillé et qu'il était « *incapable de pleinement juger de la validité des objections de sécurité nationale avancées par les responsables* ».

Autocensure

Autrement dit, le *Washington Post* reconnaît qu'il s'autocensure depuis trois semaines, non pas pour des raisons que sa rédaction juge bonnes, mais par crainte de représailles judiciaires qui apparaissent infondées à sa direction. Même si elle se révélait demain temporaire, cette situation en dit long sur l'évolution récente du rapport de forces entre la presse et les pouvoirs publics américains. Ce que l'exécutif n'osait plus depuis très longtemps – utiliser la lettre d'un texte de loi pour limiter la liberté d'information, – il l'ose aujourd'hui, et ce que la presse n'aurait pas accepté hier, soumettre son indépendance à de mauvais arguments, elle y consent désormais.

La raison de ce changement est que la presse et beaucoup de journalistes américains ont eu parfois trop eu tendance à considérer pour acquis le prestige que leur avait valu les batailles de la guerre du Vietnam et du Watergate, et à exercer à trop bon compte, contre M. Ford et M. Carter, des fonctions de procureurs. Une certaine « *arrogance* » leur est en conséquence souvent reprochée dans l'opinion, au moment même où la stupéfiante popularité personnelle de M. Reagan et l'évident désir des Américains d'avoir un pouvoir respecté tempèrent l'ardeur critique des éditorialistes, et transforment les conférences de presse présidentielles en courtois échanges ponctués de clins d'œil.

L'équipe au pouvoir, qui sait manier l'image télévisée et les fausses fuites dirigées avec un art d'expert en communication, n'aurait eu dans ce contexte aucune raison de ne pas pousser son avantage en lançant, tout à fait officiellement, une campagne contre les « fuites », c'est-à-dire celles qui ne sont pas officiellement organisées. Un petit fonctionnaire du département d'Etat et un haut fonctionnaire du département de la défense ont ainsi été récemment licenciés pour avoir trop parlé à des journalistes. La chaîne NBC, encore elle, a dû faire face à un déluge de critiques pour avoir réalisé une interview d'un terroriste palestinien en acceptant de ne pas révéler où l'entretien avait eu lieu.

Un climat se crée, dont l'élément le plus significatif est que la presse ne resserre pas du tout les rangs face à l'offensive, sans doute en large partie parce qu'elle ne se sent pas soutenue dans le pays. On ne jette pas de journalistes irrespectueux en prison, les libertés américaines ne sont pas menacées, mais cette mauvaise passe pour la liberté d'expression est d'autant plus regrettable qu'on peut craindre que les dirigeants américains ne cèdent pas seulement là au désir naturel de mieux contrôler la presse.

A l'heure où « *l'action secrète* » dont M. Shultz faisait encore une fois l'éloge la semaine dernière tend à redevenir un instrument privilégié de la politique étrangère américaine – non seulement contre le terrorisme, mais aussi contre les régimes prosoviétiques du tiers-monde, – le secret sur le secret redevient, lui, une exigence de la raison d'Etat. Rien n'est jamais acquis...

BERNARD GUETTA.

MALGRÉ SON INCULPATION POUR DÉTOURNEMENTS DE FONDS

M. Jackie Presser est triomphalement réélu président du Syndicat des camionneurs

Correspondance

Washington. – Moins d'une semaine après son inculpation pour avoir détourné 700 000 dollars des fonds du syndicat, M. Jackie Presser a été, mercredi 21 mai, triomphalement réélu pour cinq ans président du Syndicat des camionneurs. Son succès ne faisait pas de doute dès l'instant où la convention du syndicat, réunie à Las Vegas, avait rejeté plusieurs motions visant à modifier le système d'élection des dirigeants. Les minoritaires avaient souhaité que le président du Syndicat et ses principaux collaborateurs soient élus directement par les membres de l'organisation syndicale et non par les délégués à la convention, qui se réunit tous les cinq ans. Les responsables des syndicats locaux étant automatiquement désignés comme délégués sont ainsi nettement majoritaires au sein de la convention.

Les délégués ont également rejeté une motion qui aurait réduit le traitement annuel du président à 125 000 dollars alors que celui-ci, d'après ses détracteurs, en reçoit environ 500 000 et ses principaux collaborateurs 200 000 annuellement.

« *100 000 dollars ne représentent pas grand-chose aujourd'hui* », déclara un délégué, tandis que plusieurs autres allèrent même jusqu'à proposer d'augmenter jusqu'à 1 million de dollars le traitement de M. Jackie Presser. Celui-ci, jouant les grands seigneurs, remercia ses amis et refusa, sous les applaudissements, une augmentation aussi importante. En fait, il est de loin le leader syndical le mieux payé des Etats-Unis.

Incontestablement, M. Jackie Presser jouit d'une grande popularité, tout comme ses prédécesseurs, Williams, Hoffa et Beck, qui furent tous condamnés à des peines de prison pour escroqueries et malversations. Les quelques délégués nourrissant les plus grands doutes sur l'intégrité de M. Presser s'accommodent finalement bien de sa malhonnêteté dans la mesure où, à la tête du syndicat – le plus puissant du pays par le nombre avec 1 600 000 membres, – il en a amélioré la gestion et contribué à assurer de bons contrats pour ses membres sans avoir à relever les cotisations.

La plupart des délégués pensent que les poursuites contre M. Presser et son inculpation ont été motivées par des raisons politiques. Beaucoup le considèrent comme une victime d'un président républicain, des grandes sociétés et des médias désireux de se débarrasser d'un leader syndical qui cherche à améliorer les conditions de vie des travailleurs. En fait, une commission présidentielle avait, en mars dernier, accusé M. Presser d'être lié à des organisations criminelles. Elle déplorait en même temps que certains dirigeants syndicaux, suspects d'être associés à des éléments criminels, entretiennent des relations suivies avec des personnalités politiques.

En fait, l'attitude du gouvernement républicain à l'égard du syndicat est ambiguë. Certes, dans son discours, M. Brock, ministre du travail, a invité en termes vigoureux le syndicat à épurer ses rangs. Mais l'administration Reagan entretenait de bonnes relations avec lui et, après l'élection de 1980, nomma M. Presser conseiller du travail. Pendant presque un an le ministre de la justice s'abstint de poursuivre M. Presser qui, en plus de ses pratiques douteuses, aurait été pendant un certain temps informateur pour le compte du FBI.

M. Presser est un personnage haut en couleur représentant le syndicalisme vigoureux d'un autre siècle, dont les dirigeants, dépourvus d'idéologie, se préoccupent essentiellement d'assurer par tous les moyens, y compris les plus violents, des avantages matériels immédiats pour leurs membres. Son arrivée dans la salle de la convention fut digne d'un spectacle hollywoodien : quatre costauds habillés en centurions romains transportèrent au son d'une musique martiale leur leader dans une chaise dorée jusqu'à la tribune. Une tâche difficile : M. Presser pèse environ 150 kilos...

HENRI PIERRE.

● *La vente d'armes américaines à l'Arabie saoudite.* – Comme on pouvait s'y attendre (*le Monde* du 22 mai), le président Reagan a opposé son veto, mercredi 21 mai, à une résolution du Congrès bloquant l'importante vente d'armes à l'Arabie saoudite, mais il n'a pu obtenir un vote immédiat du Sénat pour l'entériner. Dans un message au Sénat, M. Reagan avait souligné qu'il ne pouvait « *permettre au Congrès de (...) nuire aux intérêts vitaux, stratégiques, politiques et économiques* [des Etats-Unis] *au Proche-Orient* ». – (AFP, UPI.)

LE GOUVERNEMENT ET LA SÉCURITÉ

Quatre nouveaux projets de loi

Elaborés en moins de deux mois, cinq projets de loi sur la sécurité sont actuellement soumis au Conseil d'Etat. Ils concernent la répression du terrorisme – ce projet a déjà été présenté dans ces colonnes (*le Monde* du 20 mai), – la lutte contre la criminalité et la délinquance, les contrôles et vérifications d'identité, l'application des peines, les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Ce dernier projet vise notamment l'expulsion d'étrangers constituant *« une menace pour l'ordre public »*. Mais, afin sans doute d'éviter un amalgame trop criant entre immigration et délinquance, son examen devrait être dissocié de celui des autres textes. Ceux-ci devraient être présentés au conseil des ministres du 28 mai, tandis que le projet de loi sur les étrangers pourrait être soumis à l'un de ceux de juin.

Un sixième projet de loi avait été élaboré, instituant une carte nationale d'identité informatisée, mais le gouvernement a finalement opté pour la formule du décret. Voici donc, sous réserves d'éventuelles modifications après l'avis consultatif du Conseil d'Etat, les principales dispositions des quatre nouveaux projets de loi : lutte contre la criminalité et la délinquance, contrôles et vérifications d'identité, conditions d'entrée et de séjour des étrangers, application des peines.

1. – CRIMINALITÉ ET DÉLINQUANCE

Le projet de loi relatif à la lutte contre la criminalité et la délinquance groupe plusieurs textes originellement distincts. Ses dispositions devraient faire évoluer le fonctionnement des institutions judiciaire et pénitentiaire dans un sens plus répressif. Il s'agit de trois innovations : le rétablissement de l'incrimination d'association de malfaiteurs pour certains délits, l'extension de la procédure la plus rapide dit de *« comparution immédiate »* (ex-flagrants délits), l'introduction d'une *« période de sûreté »* pour les condamnés à la réclusion à perpétuité, d'une durée de trente ans et qui ne pourra être réduite si elle est prononcée au maximum, et, sauf droit de grâce, à moins de vingt ans effectifs en cours de détention.

● **L'association de malfaiteurs.** – Le projet de loi rétablit l'incrimination d'*« associations de malfaiteurs »* – qui existe actuellement pour des crimes – pour certains délits particulièrement graves : proxénétisme, vol aggravé, destruction par explosif ou extorsion de fonds. L'intérêt policier de cette modification du code pénal est évident : elle permet d'interpeller et de poursuivre d'éventuels délinquants avant qu'ils aient commis l'acte qui leur est potentiellement reproché, s'ils ont *« participé à une association formée ou à une entente établie en vue de la préparation, concrétisée par un ou plusieurs faits matériels »*, des délits visés. *« La gravité des délits de proxénétisme ou d'extorsion de fonds et l'organisation que présuppose la plupart du temps une telle délinquance,* explique l'exposé des motifs, *justifient pleinement que celle-ci puisse être appréhendée dès le stade de sa préparation par une bande organisée. »*

D'autre part, le projet de loi aggrave la peine – portée de quinze à vingt ans maximum de réclusion – sanctionnant des violences ayant entraîné la mort sur la personne d'un magistrat, d'un juré, d'un avocat, d'un officier public ou ministériel, d'un agent de la force publique ou d'un citoyen chargé d'un ministère de service public.

● **La comparution immédiate.** *« La lutte contre l'insécurité passe par l'accélération du cours de la justice pénale »*, résume l'exposé des motifs. Aussi le projet de loi s'en prend-il au principal *« obstacle »* qui entraverait, selon lui, *« l'élargissement »* de la procédure la plus rapide, celle de la *« comparution immédiate »*. Actuellement, seuls les délits flagrants peuvent être poursuivis selon cette procédure. En d'autres termes, le délinquant doit avoir été pris sur le fait. Afin de *« donner à la comparution immédiate son plein essor »*, il sera donc prévu que *« toutes les fois que les charges réunies lors de l'enquête sont suffisantes, peu importe que le délit soit flagrant ou non : la condition de flagrance est remplacée par celle des charges pesant sur le prévenu »*. Il y a là, évidemment, le risque d'une justice expéditive.

● **La période de sureté.** – Le gouvernement n'a finalement pas opté, comme l'avait prématurément annoncé M. Jacques Chirac, le 9 avril, pour une peine « incompressible » qui introduirait une « automaticité » risquant de conduire les cours d'assises *« à renoncer à la peine perpétuelle au profit d'une peine à temps »*. On ne change donc pas radicalement le système actuel – qui prévoit une période de sûreté de dix-huit ans – mais on y introduit deux modifications : un allongement de cette période à trente ans maximum *« à l'égard des personnes condamnées à la réclusion criminelle à perpétuité à la suite d'atteintes à la vie humaine ou à l'intégrité corporelle particulièrement graves »* ; une impossibilité – en dehors du droit de grâce du président de la République – de réduire cette période maximale à moins de vingt ans en cours de détention.

C'est donc toujours aux cours d'assises qu'il reviendra de fixer la durée de cette période de sûreté. Sur requête du juge d'application des peines (JAP), la chambre d'accusation pourra réduire, par la suite, cette période, mais si elle a été fixée à trente nns, il faudra que le condamné ait *« subi au moins vingt années de détention »*.

2. – APPLICATION DES PEINES

Un second projet de loi *« tendant à limiter l'érosion des peines »* vise à diminuer les réductions de peine en cours de détention. Celles qui sont motivées par le succès à un examen, ou l'effart de réadaptatiun sociale, seront désormais confondues et ne pourront excéder deux mois par année de détention. Cette rédnction ne sera que d'un mois si le condamné est récidiviste. De plus, le projet de loi limite les prérogatives du juge d'application des peines, (JAP), actuellement maître des décisions en matière de libération conditionnelle, de permission de sortir, de régime de semi-liberté, etc.



Désormais, les décisions prises par le JAP pourrunt être *« déférées »* devant un tribunal correctionnel à la demande du procureur de la République.

3. – CONTROLES D'IDENTITÉ

Un troisième projet de loi relatif aux contrôles et vérifications d'identité vise à autoriser la police à effectuer plus aisément des *« contrôles préventifs (...) en supprimant les conditions, trop restrictives, de temps et de lieux, résultant de la loi de 1983 »*. Désormais, les officiers et agents de police judiciaire – cette dernière qualité ayant été accordée en 1985 aux gardiens de la paix – pourront contrôler *« l'identité de toute personne (...) pour prévenir une atteinte à l'ordre public, notamment une atteinte à la sécurité des personnes et des biens »*. Si la personne contrôlée est étrangère, elle devra, de plus, présenter ses titres de séjour.

Mais le projet ne s'arrête pas là. Il autorise les prises d'empreintes digitales et de photographies (actuellement limitées aux seules opérations de police judiciaire et réclamant une autorisation préalable du procureur de la République ou du juge d'instruction) *« si la personne interpellée maintient son refus de justifier son identité ou fournit des éléments d'identité manifestement inexacts »*.

Enfin, de façon à rendre contraignants ces contrôles, le projet de loi fait du refus de décliner son identité et de se prêter aux prises d'empreintes et de photographies, un délit puni d'un emprisonnement de dix jours à trois mois et d'une amende de 500 à 15 000 F. Ce comportement rétif constituera donc désormais une infraction pénale.

« La justification de son identité par la personne contrôlée, ajoute l'exposé des motifs, *continuera de se faire par tout moyen, notamment par une carte nationale d'identité infalsifiable, dont le système de fabrication et de gestion informatisée sera organisé, par décret, après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. »*

Le texte de ce décret – le gouvernement avait d'abord envisagé un projet de loi – n'a pas encore été transmis à la CNIL, qui dispose d'une période maximale de deux fois deux mois pour rendre son avis.

4. – SITUATION DES ÉTRANGERS

Le projet de loi relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France rétablit notamment l'expulsion administrative – dite *« reconduite à la frontière »* – qui avait été supprimée – sauf cas exceptionnel et *« grave »* en matière d'ordre public – par la gauche. Le pouvoir administratif – et donc la police – est désormais aux commandes, au détriment du pouvoir judieiaire, seul décideur depuis 1981. Dorénavant, *« le représentant de l'Etat dans le département, et, à Paris, le préfet de police, peut, par arrêté motivé, prononcer la reconduite à la frontière d'un étranger »* dans cinq cas qui sanctionnent diverses infractions aux conditions d'entrée et de séjour sur le territoire français. Les mêmes autorités peuvent, en outre, prononcer l'*« interdiction du territoire français »* pour une durée de trois ans dans quatre de ces cas – notamment si l'étranger ne peut justifier être entré régnlièrement en France – et *« pour une durée non limitée »* si l'étranger se prévaut d'un titre de séjour contrefait ou falsifié.

De plus, ces nouvelles dispositions restreignent la proteetiun des familles des étrangers ainsi visés. Un étranger qui n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans pourra être expulsé *« si la personne qui exerce à son égard l'autorité parentale fait elle-même l'objet d'une mesure d'expulsion ou de reconduite à la frontière, et si aucune autre personne résidant régulièrement en France n'est susceptible d'exercer l'autorité parentale à son égard »*. De même, un étranger marié depuis *« au moins un an »* à un conjoint français ne pourra être expulsé que si *« la communauté de vie des deux époux est effective »* ; ou encore, s'il est père ou mère d'un enfant français résidant en France, il ne pourra être expulsé que *« s'il exerce l'autorité parentale, même partielle, à son égard »*.

Les prérogatives nouvelles ainsi données au pouvoir administratif, au détriment du judiciaire, se retrouvent dans le contrôle des entrées sur le territoire et dans le sort fait aux demandeurs du statut de réfugié. L'accès en France peut être refusé à tout étranger *« dont la présence eonstituerait une menace pour l'ordre public »* ; cette disposition existait déjà, mais elle était accompagnée de l'ubligation de faire *« l'objet d'une décision écrite (...) spécialement motivée »* dont le double était remis à l'intéressé. Or ces conditions disparaissent.

De même, l'*« asile »* d'un étranger qui entend solliciter la reconnaissance de la qualité de réfugié peut être refusé dans quatre cas, et nutamment *« s'il eanstitue une menace pour l'ordre publie »*. Ce tri préalable – qui sera effectué par les services de police – limite la marge de manœuvre de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Ainsi, une demande auprès de cet office devra être accompagnée d'un titre de séjour au d'*« un document provisaire de séjour délivré par le représentant de l'Etat dans le département »*. S'il n'a pas franchi légalement le barrage de la frontière – où jouera la notion floue d'*« ordre publie »*, – l'étranger ne pourra donc solliciter l'asile. L'OFPRA ne statuera donc plus que sur des cas que le ministère de l'intérieur aura préalablement jugé présentables.

Enfin, le projet de loi introduit une nouvelle disposition qui ne laisse pas de surpreudre. Jusqn'à aujourd'hui, un étranger ne pouvait être expulsé sur décisiun administrative qne s'il eonstitunit *« une menace grave pour l'ordre public »* ; désormais, il pourra l'être si sa présence en France *« constitue une menace pour l'ordre publie ou si l'intéressé se livre, à partir de ce territoire, à des agissements préjudiciables à la politique extérieure de la France »*. L'adjectif *« grave »* est supprimé et le second cas de figure est d'un usage bien mystérieux, qui pourra varier au gré des marchandages diplomatiques à l'égard d'opposants étrangers résidant en France.

Une disposition du même ordre, contenue dans un avant-projet de loi élaboré par le ministère de l'intérieur, a cependant été abandonnée. Elle prévoyait la dissolution des associations qui *« dirigées en droit ou en fait par des étrangers, se livreraient, à partir du territoire français, à des activités préjudiciables à la politique extérieure de la France »*. Là aussi, on pouvait légitimement voir une épée de Damoclès suspendue sur les upposants politiques à des régimes non démocratiqnes mais alliés de la France. De fait, elle subsiste, sous une forme atténuée, dans le projet de loi sur le terrorisme qui prévoit la dissolution des associatiuns étrangères qui, selon l'exposé des motifs, *« organisent, à partir de la France, des actions de déstabilisation à l'encontre de pays étrangers »*...

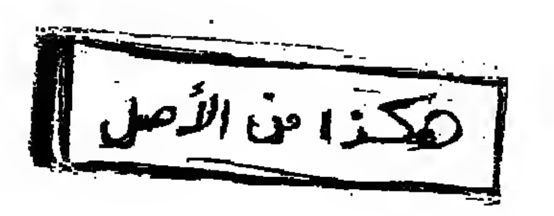
EDWY PLENEL.

A l'Assemblée nationale

RECOURS AUX ASSURANCES POUR INDEMNISER LES VICTIMES D'ATTENTATS

Interrogé, le mercredi 21 mai, à l'Assemblée nationale, lors de la séance consacrée aux questions au gauveruement, par M. Xavier Dugoin (RPR, Essonne) sur les conditions d'indemnisation des victimes d'attentats terraristes, M. Alain Juppé, ministre délégué an budget, n notamment répondu : *« Depuis plusieurs années, le traitement de ce dossier pénible a été marqué du sceau de l'improvisation, de la négligence et de l'imprévision »*. Il a annoncé que, pour le gouvernement, *« le moyen le plus rapide de réparer les préjudices corporels était de recourir aux assurances. Naus avons engagé des pourparlers avec elles : il paraît possible de généraliser la couverture des risques d'attentat grâce à des elauses annexées aux contrats habituels (...) et en étendant à la clientèle les garanties assurées aux salariés des établissements qui reçoivent le public. Ainsi, dans quelques semaines, 90 % de la population pourront être couverts de façon satisfaisante à un coût nul ou négligeable pour les particuliers »*.

Le ministre a ajouté que, sur les dossiers en cours, les promesses faites précédemment seraient tenues, *« et rapidement »*.



POLITIQUE

LA POLÉMIQUE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Pour les socialistes, l'« incident Pasqua » n'est pas clos

M. Roland Dumas : *« La Résistance est l'héritage indivisible de la nation. »* M. Jacques Chirac : *« Nul ne peut se prévaloir du monopole de la Résistance, il s'agit de notre bien commun. »* L'essentiel avait été dit. Sur de tels propos, nul ne peut — ou ne devrait — trouver à redire. Le débat aurait pu — aurait dû — s'arrêter là. Mais, plus de quarante ans après, la Résistance, la guerre, l'Occupation restent des thèmes explosifs.

Combien d'hommes politiques ont bâti une carrière sur le seul fait d'avoir choisi le camp de l'honneur *il y a près d'un demi-siècle* ?

Attaquer cette sombre période met toujours en transes l'Assemblée et amène à s'invectiver des hommes qui se sont battus côte à côte et entre qui les nazis et leurs collaborateurs ne faisaient pas le tri. M. Charles Pasqua est un trop vieux routier du débat politique pour l'ignorer. En accusant, le mardi 20 mai, les élus de gauche d'être les « amis » de ceux qui s'étaient *« couchés devant les occupants »*, il n'a pas pu s'être laissé simplement emporter par la passion d'un débat tumultueux. D'autant qu'il a renouvelé ses accusations le lendemain matin au micro d'Europe 1. L'incident, pourtant, aurait pu se clore très vite si chacun y avait mis un peu de bonne volonté.

Les députés socialistes et communistes, choqués par l'injure, n'ont pas voulu la passer par pertes et profits. M. Pasqua n'est pas homme à véritablement s'excuser, M. Jacques Chirac n'a pas voulu le faire complètement pour lui. Et M. Jacques Chaban-Delmas n'a pas réussi, malgré son passé et sa fonction présente, à calmer le jeu. La politique a pris le dessus.

Nul ne contestera la sincérité de M. Dumas quand, profitant mercredi des questions d'actualité au gouvernement, il a évoqué le souvenir de Léon Blum, de Pierre Brossolette, de Jean Moulin, de Georges Mandel, de Pierre Mendès France, de Gaston Defferre pour constater : *« Personne, dans nos rangs, n'a jamais prétendu que la Résistance nous appartenait. Mais rien ne permet à d'autres de se l'approprier. »* Et, d'exiger *« réparation »* de *« l'insulte faite à leur mémoire, à leur honneur »*.

Cependant, ce faux pas du ministre de l'intérieur sert trop les socialistes pour qu'ils ne cherchent à en tirer tout le profit. L'image de M. Pasqua n'est déjà pas très positive dans l'opinion. L'opposition ne peut avoir qu'intérêt à la détériorer encore un peu plus, puisque, ministre de l'intérieur, il est responsable des opérations électorales. Cela explique qu'elle n'a pas l'intention d'en rester là. D'autant qu'elle fait remarquer que lorsque M. Georges Fillioud, alors secrétaire d'Etat aux techniques de la communication, avait, lors de la discussion de la loi sur la presse, traité les élus de l'opposition de *« députés entre guillemets »*, il avait fini par s'excuser sur ordre venu de l'Elysée.

M. Chaban-Delmas excédé

Matignon, apparemment, n'est pas prêt à donner une telle consigne à M. Pasqua. Il ne faut pas créer l'impression que l'on cède aux exigences de la gauche, même sur un tel sujet ! Certes, M. Chirac, en répondant mercredi à M. Dumas, a implicitement désavoué son ministre en demandant que la passion *« ne fasse pas oublier ces vérités historiques sur aucun de ces bancs »*, que la Résistance est *« notre bien commun que chacun ici, encore plus qu'ailleurs, doit respecter »*. Mais il lui a aussi trouvé des excuses en affirmant que M. Pasqua *« a entendu, dans le brouhaha général, des paroles qu'il a, à juste titre, comprises comme des injures à son égard »*.

Alors que nul propos du niveau de la réplique du ministre de l'intérieur n'avait été tenu, le chef du gouvernement a estimé que son ministre *« a eu raison de répondre à ses contradicteurs »*. Il a même ajouté que, lorsque, le 15 septembre 1981, M. Pierre Mauroy avait accusé *« une grande bourgeoisie »* d'avoir suivi le gouvernement de Vichy, il avait *« proféré à l'égard de l'opposition d'alors, et notamment du RPR, des injures sans aucune mesure avec celles d'hier* (1) ».

M. Mauroy lui-même, dans les couloirs, soulignait qu'il avait mis en cause une partie seulement d'une classe sociale et non la totalité d'un courant politique. Aussi, à la réunion du bureau de l'Assemblée provoquée mercredi soir à leur demande, les socialistes revinrent à la charge, demandant que celui-ci fasse une démarche auprès du gouvernement pour obtenir des excuses.

Excédé par le comportement en séance des députés socialistes depuis plusieurs jours et par l'importance qu'ils veulent donner à ce dossier, le président de l'Assemblée nationale n'a voulu y voir qu'un *« malentendu »* et a estimé que les propos de M. Pasqua à la fin de son discours de mardi et l'intervention de M. Chirac, mercredi, mettaient un point final à ce dossier. La majorité unie du bureau l'a suivi en considérant l'incident *« comme clos »*. Seuls les socialistes ne partagent pas cette opinion. Selon toutes probabilités, ils le manifesteront.

L'hémicycle n'a pas fini de résonner de leçons d'histoire et de morale politique. Ceux qui veulent créer des incidents savent comment faire : le ministre de l'intérieur lui-même leur a montré la voie.

THIERRY BRÉHIER.

(1) M. Mauroy avait déclaré : *« Je sais trop qu'il y avait de la part d'une grande bourgeoisie et de ceux qui défendent les plus grands intérêts une volonté de suivre le gouvernement de Vichy pour prendre leur revanche sur le gouvernement populaire de 1936. »*

Assez !

Un voyageur arrivant impromptu au Palais Bourbon, mardi 20 ou mercredi 21 mai, aurait pu légitimement se demander si les cinq cent soixante dix-sept députés siégeant dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale étaient vraiment au courant de l'état présent de leur pays. Il aurait pu, à les entendre, en déduire qu'il y a bien des décennies que ces élus du peuple n'avaient plus lu les journaux. Il en aurait conclu très vite que tous ces personnages, en qui pourtant les électeurs ont placé leur confiance, ne savaient même pas que la guerre était finie depuis exactement quarante et un ans. Il aurait constaté en effet que les orateurs parlaient comme s'ils étaient quelques jours à peine après la victoire du 8 mai 1945, et que leurs comptes, tout chauds et sanglants, n'étaient pas encore réglés. Il se serait étonné si une théorie du ministre de l'intérieur — dérapage ou provocation ? — rouvre la guerre franco-française.

Oubliées, le tripartisme et les manches retroussées de 1946 pour relever le pays des ruines de la guerre, effacées les années d'efforts de la IVe République, plus méritante qu'une image faussée en a laissé le souvenir, niées les guerres d'Indochine et d'Algérie et l'entreprise subséquente de décolonisation, abolie la fondation de la Ve et les douze années de République gaullienne, passé à la trappe les septennats de Georges Pompidou et de Valéry Giscard d'Estaing, abolie l'alternance de 1981 et la vague rose.

Ces quarante et un ans d'histoire de France, pourtant si fertiles ne seraient donc qu'une parenthèse négligeable passée au compte de l'oubli ? Notre visiteur naïf découvrirait en revanche que les seuls vrais problèmes qui enflamment les députés se résument en une interrogation toujours sans réponse : *« Que faisiez-vous en 40 ? »*

Et c'est à qui agitera ses décorations, brandira sa carte d'ancien combattant, découvrira ses tatouages de déporté ou ses blessures, exhibera ses états de service pour mieux les opposer à ceux des autres. Dérisoire et pitoyable étalage d'héroïsmes passés qui méritent davantage de respect que le tumulte brouillon d'un hémicycle surchauffé ! Assauts sans risque et sans gloire à coups d'anathèmes périmés d'où ne sortira aucun vainqueur ! Répétition inconsciente d'une Byzance où l'on débattait du sexe des anges lorsque l'ennemi était aux portes de la cité ! Notre huron ahuri se frotte les yeux et ne peut se retenir de crier dans le palais sans fenêtre : *« Assez ! C'est pour d'autres choses que, tous, vous avez été délégués ici. »* Il embouche son clairon pour commander le cessez-le-feu. Sa sonnerie le réveille.

ANDRÉ PASSERON.

DÉNATIONALISATION ET EMPLOI DEVANT LE SÉNAT

M. Etienne Dailly corrige M. Edouard Balladur

M. Jacques Chirac n'entend pas voir l'action paralysée par le verbe. Ce souci justifiait, aux yeux du premier ministre, l'engagement de responsabilité du gouvernement pour l'adoption du projet d'habilitation économique et social. Si, à l'Assemblée nationale, le gouvernement a effectivement le pouvoir de mettre un terme à un débat qu'il estime en voie d'enlisement, au Sénat — le gouvernement précédent en avait fait l'expérience à ses dépens, — il ne dispose guère de moyens aussi efficaces. Tout au plus peut-il avoir recours à la procédure du vote bloqué, qui supprime le vote des amendements sans toutefois empêcher leur exposé (cela équivaut à une « économie » de quelque vingt-cinq minutes par amendement).

L'exécutif peut surtout tabler sur l'aide de sa majorité. Cette dernière, en se fixant comme objectif de parvenir à un vote conforme du Sénat, de manière à éviter un retour du projet à l'Assemblée nationale, manifeste son bon vouloir à l'égard du premier ministre.

Reste que cette volonté d'aller vite se heurte au désir de la gauche d'avancer lentement. Trois semaines au Palais-Bourbon, c'était déjà beaucoup aux yeux du gouvernement. A partir de quel délai estimera-t-on que la discussion au palais du Luxembourg aura atteint le « trop » ?

Outre deux exceptions d'irrecevabilité constitutionnelle opposées au projet (la première, émanant du PCF, a été repoussée dès le mercredi 21 mai, la seconde, venant des socialistes, ne sera débattue qu'au terme de la discussion générale), une motion — celle du PS — visant à opposer la question préalable (dont l'adoption équivaudrait à un rejet du texte), la gauche a déposé quatre cent-soixante et un amendements.

La menace est telle pour la majorité que cette dernière envisage de demander à M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, de reporter à une date ultérieure le débat de politique étrangère prévu mardi 27 mai à partir des questions orales. Quant à ceux qui se disent prêts à siéger, si nécessaire les samedis et dimanches, ils n'ont pas convaincu tous leurs collègues, à commencer par ceux qui, renouvelables en septembre prochain ne sont guère disposés à se priver d'un week-end électoral dans leur département.

Après trois semaines de débats à l'Assemblée nationale qui, commencés le 22 avril, se sont achevés le 16 mai par une adoption sans vote consécutive à la non-adoption de la motion de censure, déposée par le PS, qui avait suivi l'engagement de responsabilité du gouvernement, la discussion au Sénat du projet de loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnances en matière économique et sociale a débuté le mercredi 21 mai.

Côté gouvernement, MM. **Edouard Balladur**, ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation, et M. **Philippe Séguin**, ministre des affaires sociales et de l'emploi, ont répété toute l'importance que le gouvernement accorde à ce premier texte législatif *« fondateur de la nouvelle politique »*. En soixante jours, le gouvernement *« n'a perdu aucun instant »* pour engager son action, a souligné M. Balladur. Histoire sans doute de couper court à l'impatience qui gagnait il y a peu encore les rangs de la majorité, y compris au Sénat, où le grain à moudre législatif commençait à se faire attendre.

Après avoir rappelé les décisions prises en matière monétaire, les axes du collectif budgétaire, dont les députés commencent à débattre ce jeudi, et ceux du prochain budget, le ministre d'Etat a plaidé pour la liberté, nécessaire à la remise en ordre de l'économie. Quant à la privatisation, pour laquelle il se refuse à faire *« le procès des nationalisations, quelle qu'en soit la date »*, il a expliqué que l'actuel secteur public n'a guère fait preuve de son efficacité.

De son côté, M. Séguin, dans la présentation du dispositif en faveur de l'emploi contenu dans le projet d'habilitation, a donné satisfaction à la majorité sénatoriale, en réaffirmant que la proposition de loi sur l'aménagement du temps de travail présenté par deux élus RI, MM. Jean-Pierre Fourcade et Louis Boyer, servira de *« référence constante »* au gouvernement pour le réexamen de la loi Delebarre sur l'aménagement du temps de travail. Pour le ministre des affaires sociales, le projet gouvernemental *« en équilibrant intervention de l'État et libération des entreprises »*, rendra possible *« un renouveau de l'emploi »* et *« une meilleure réalisation des aspirations collectives dans le monde du travail »*.

La nouveauté est plutôt venue du côté de la majorité, et plus particulièrement de **M. Etienne Dailly** (Gauche dém., Seine-et-Marne), rapporteur pour avis de la commission des lois. C'est sans ambages qu'il s'est lancé dans l'énumération des *« erreurs »* constitutionnelles contenues dans la version initiale du projet gouvernemental. En insistant avec force détails sur les modifications que, au nom du respect de la Constitution, il a, avec d'autres sénateurs, réclamé — et qui se sont traduites par des amendements du gouvernement déposés à l'Assemblée nationale, — M. Dailly a laissé quelque peu interloqués ses propres amis, qui en venaient à regretter qu'un tel spécialiste n'ait pas trouvé place dans le gouvernement, pour lui éviter de commettre de telles fautes... Ainsi que des élus de gauche qui retrouvaient dans la bouche d'un de leurs adversaire résolus des arguments qu'ils auraient pu faire leurs.

Des « turpitudes »

Spécialiste pour l'ex-opposition des questions de conformité à la Constitution, M. Dailly avait, à deux reprises, envoyé des *« notes »* au gouvernement pour lui signaler les imperfections de son texte. Après une première série d'amendements déposés par M. Balladur au Palais-Bourbon, qui ne lui donnaient pas satisfaction, une seconde série a été mise au point au terme d'une réunion qui rassemblait les principaux chefs de file de la majorité sénatoriale. Il s'agissait de gommer les imprécisions et, du même coup, les motifs *« légitimes »*, selon M. Dailly, de recours en annulation.

L'exposé par le menu des corrections ainsi apportées a valu au rapporteur de la commission des lois d'être interrompu par M. Balladur. Le ministre d'État a reconnu, certes, que le texte avait été amélioré *« dans sa clarté »*, mais il a assuré qu'il ne comportait pas *« toutes les turpitudes anticonstitutionnelles »* que M. Dailly avait cru y déceler. Ce dernier lui a répliqué que le Parlement était là pour, éventuellement, *« redresser les erreurs commises »* et que le gouvernement se devait d'être *« reconnaissant »* aux sénateurs qui n'ont pas d'autre objectif que d'éviter un retour du texte à l'Assemblée nationale.

En outre, dans son rapport écrit, M. Dailly détaille chacun des articles du projet et la jurisprudence susceptible de s'y rattacher. Ainsi fixe-t-il à l'avance le cadre dans lequel, selon lui, les ordonnances devront s'inscrire sous peine d'être, elles aussi, dérogatoires aux règles juridiques.

De son côté, M. Maurice Blin (Un. cent., Ardennes), ouvrant le débat en sa qualité de rapporteur de la commission des finances, avait plus discrètement évoqué le bien-fondé des remarques des différents rapporteurs du Sénat — MM. Jean Chérioux (RPR, Paris) et Michel Chauty (RPR, Loire-Atlantique) étaient chargés de donner les avis respectivement de la commission des affaires sociales et de celle des affaires économiques, — sur la version initiale du projet du gouvernement.

Vieille lune

« Que la tâche du gouvernement soit rude », comme le souligne M. Blin, nul ne le conteste au sein de la majorité, à commencer par **M. Christian Poncelet** (RPR, Vosges). Pour l'ancien ministre, il y a *« urgence à inverser les évolutions actuelles »*, ce qui justifie *« pleinement »* le recours aux ordonnances. Il rappelle sur ce point que la précédente majorité avait utilisé à cinq reprises cette procédure et que, au total, quarante ordonnances en avaient résulté. Il souligne également que les mesures envisagées pour les prix, l'emploi, ou encore la législation des changes constituent en réalité *« un véritable appel à la confiance et à la responsabilité pleine et entière des agents économiques »*. Bien que ce soit *« la seule voie pour sortir la France de la crise »*, il y voit aussi un *« risque »* pour le gouvernement, qui *« a peu de temps pour entreprendre une action en profondeur »*. Quant au renouveau du thème de la participation, il se félicite que cette *« vieille lune »*, condamnée à l'échec du fait de la *« réticence complice des chefs d'entreprise et des syndicats unis dans une même peur du changement »*, soit de nouveau d'actualité.

Côté gauche enfin, seuls les communistes se sont exprimés au cours de la première journée de débat. Par la voix de **M. Pierre Gamboa** (Essonne), ils ont exposé leur argumentation visant à démontrer que le projet ne respecte pas l'article 38 de la Constitution, puisque les finalités des mesures envisagées n'y sont pas définies avec suffisamment de précision... et ce malgré les correctifs apportés en cours de discussion à l'Assemblée nationale. Se refusant à accorder une sorte de blanc-seing au gouvernement, M. Gamboa indique que les communistes n'accepteront pas non plus que le Sénat *« se comporte en chambre d'enregistrement »*. Ses critiques, dirigées vers le gouvernement de M. Chirac, n'épargnent pas pour autant les socialistes. Il explique en effet que la politique de la nouvelle majorité *« vise à accélérer des réformes de structures déjà déployées par le précédent gouvernement socialiste vers une société inégalitaire à plusieurs vitesses, où les atouts, les potentiels des régions et du pays sont gâchés dans la dépendance vis-à-vis des capitalismes dominants des Etats-Unis et de la République fédérale d'Allemagne »*.

Malgré ces propos acides, les sénateurs socialistes approuveront la motion d'irrecevabilité présentée par les communistes, finalement repoussée par 221 voix contre 90.

ANNE CHAUSSEBOURG.

● *M. Jacques Chirac* vient de préciser les délégations accordées à trois nouveaux adjoints « sectoriels » désignés par le Conseil de Paris. Mme Gabrielle Mass (élue RPR du 10e arrondissement) est chargée des industries de création et des métiers d'art, M. Manuel Diaz (RPR, 7e) des relations avec les associations patriotiques et d'anciens combattants, et M. Bernard Plasait (UDF, 17e) de l'informatisation des services municipaux. Il y a désormais vingt-sept adjoints « sectoriels » au maire de Paris.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le président de la République a réuni le conseil des ministres au palais de l'Elysée le mercredi 21 mai. A l'issue du conseil, le service de presse du premier ministre a diffusé le communiqué suivant :

● **NOUVELLE-CALÉDONIE.** — Le ministre des départements et des territoires d'outre-mer a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie.

La Nouvelle-Calédonie connaît aujourd'hui une situation qui appelle un aménagement de ses structures administratives et un effort important de solidarité nationale.

Le projet de loi prévoit la consultation, dans un délai d'un an, des populations calédoniennes sur l'accession du territoire à l'indépendance ou son maintien au sein de la République dans le cadre d'un statut fondé sur une large autonomie et une régionalisation rénovée.

A titre transitoire, jusqu'au référendum, il accroît les pouvoirs du haut commissaire et du Congrès du territoire, tout en maintenant aux régions l'essentiel des attributions qu'elles exercent effectivement en matière de développement économique, d'équipements collectifs et d'animation culturelle.

Le projet de loi garantit l'indemnisation totale des dommages subis par les victimes des événements politiques survenus dans le territoire depuis octobre 1984. Il crée un fonds exceptionnel d'aide et de développement économique. Il accentue l'effort en faveur de l'économie rurale et réforme les instruments de la maîtrise foncière en créant une agence de développement rural et d'aménagement foncier.

L'objectif essentiel de ce projet est de créer les conditions politiques, économiques et sociales nécessaires pour que, lors du vote d'autodétermination, les électeurs s'expriment en toute sécurité et en toute sérénité.

Enfin, le ministre a insisté sur la nécessité d'ouvrir très largement le dialogue, afin de préparer le statut d'autonomie interne dont sera doté le territoire s'il choisit de rester au sein de la République française.

● **LA POLITIQUE MONÉTAIRE.** — Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, a présenté au conseil des ministres l'ensemble des mesures qui viennent d'être décidées en matière financière.

1) Elles concernent en premier lieu la réglementation des changes. La libération des transferts à caractère personnel, notamment la suppression du régime de la devise-titre pour l'achat de valeurs mobilières et de l'interdiction des investissements immobiliers à l'étranger, permet à la France de demander la levée anticipée de la clause de sauvegarde restreignant la libre circulation des capitaux prévue par le traité de Rome. Parallèlement, de nouveaux assouplissements de grande ampleur ont été décidés en faveur des entreprises : extension à tous les secteurs de la possibilité de couverture à terme, délai porté à six mois, délai de cession des devises porté à un mois.

2) En deuxième lieu, un important mouvement de baisse des taux réglementés a été décidé. Il comporte une baisse de 1,5 % de la plupart des taux de rémunération des dépôts. La baisse des taux des prêts a été ajustée en fonction de deux objectifs : favoriser la baisse générale du coût du crédit et réduire le champ des interventions de l'Etat et des procédures administrées.

3) Enfin a été prise une série de mesures de libéralisation dans le domaine financier. Ces mesures doivent favoriser le renforcement du marché monétaire ouvert à tous les intervenants, limiter le champ des contraintes réglementaires, faciliter l'unification progressive du marché de l'argent. Elles tendent à développer le rôle directeur des taux d'intérêt ; en conséquence, le contrôle quantitatif du crédit devrait être supprimé dès la fin de l'année.

Le ministre d'Etat a insisté sur la portée considérable de l'ensemble de ces mesures, en particulier de celles qui concernent le démantèlement du contrôle des changes. Toutes ces mesures, qui s'ajoutent à la baisse importante des taux de marché enregistrée depuis le 16 mars, créent les conditions de la reprise de l'investissement nécessaire à notre pays.

● **LA DATE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES.** — Sur proposition du ministre de l'intérieur, le conseil des ministres a fixé au dimanche 28 septembre 1986 la date des prochaines élections sénatoriales.

Elles concerneront :

— les 113 sièges de la série C correspondant aux départements métropolitains classés dans l'ordre minéralogique du Bas-Rhin au Val-d'Oise, excepté le Territoire de Belfort, aux départements de la Guadeloupe et de la Martinique et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

— 2 sièges vacants dans les départements du Finistère et du Puy-de-Dôme.

En outre, à la même date, le conseil supérieur des Français de l'étranger procédera à l'élection de 4 sénateurs représentant les Français établis hors de France.

● **FUSIONS ET SCISSIONS DE SOCIÉTÉS COMMERCIALES.** — Le garde des sceaux, ministre de la justice, a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif aux fusions et scissions de sociétés commerciales, et modifiant la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Ce texte a pour objet de mettre la législation française en harmonie avec les troisième et sixième directives de la Communauté économique européenne en matière de droit des sociétés. Il modernise le régime des fusions et des scissions et renforce les garanties accordées tant aux sociétés qu'à leurs créanciers.

MESURES INDIVIDUELLES

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation :

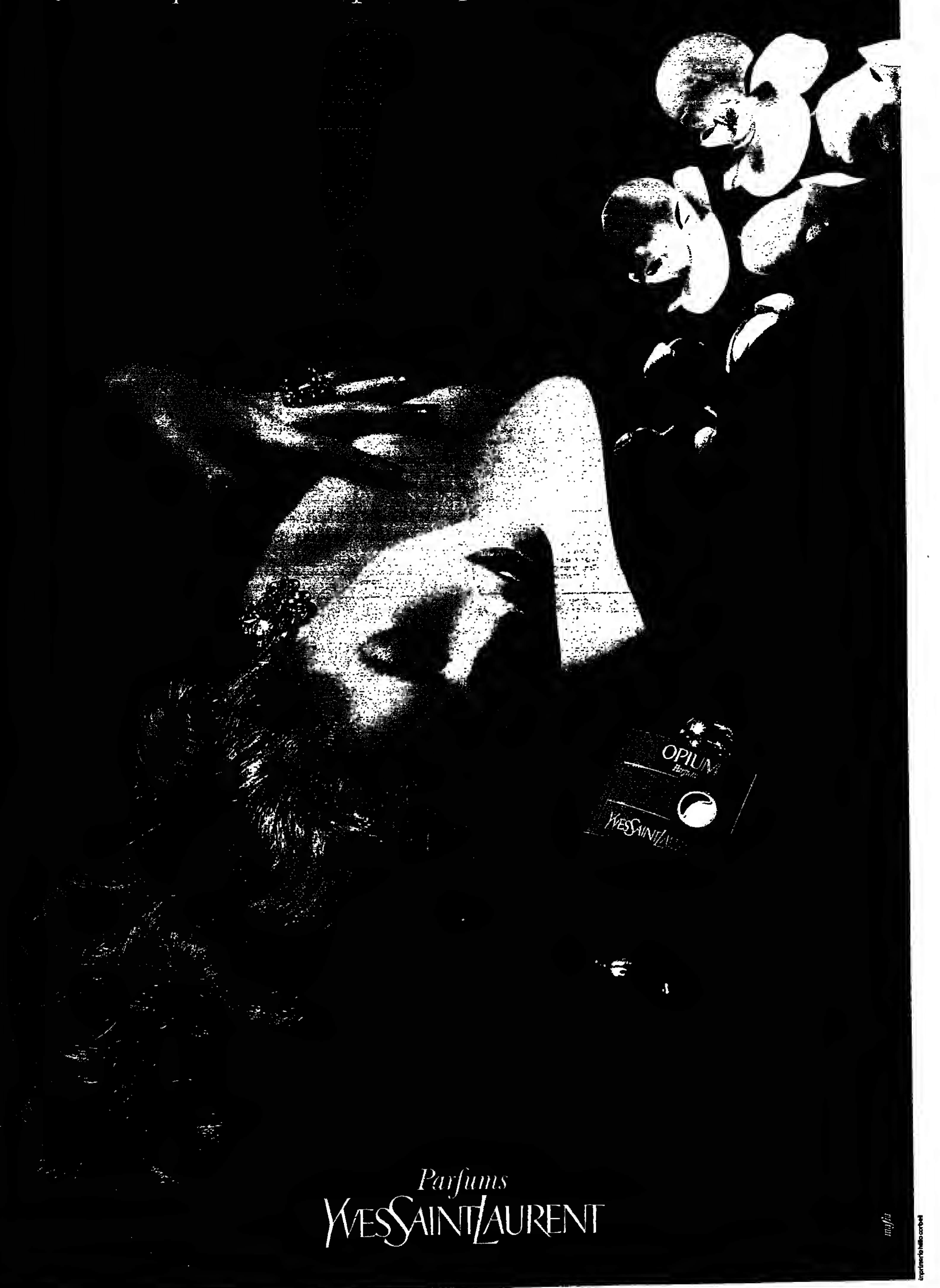
— M. Jean-Antonin Lescat, conseiller maître à la Cour des comptes, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Sur proposition du ministre de la défense :

— le général de division aérienne Alain Suquet est élevé, dans la première section, aux rang et appellation de général de corps aérien ;

— diverses mesures d'ordre individuel relatives à la promotion, à l'affectation et à la situation administrative d'officiers généraux de l'armement, de l'armée de terre, de la marine, de l'armée de l'air et de la gendarmerie nationale ont été adoptées.

En outre, sur proposition du ministre de l'intérieur, le conseil des ministres a prononcé la dissolution du conseil municipal des communes d'Ortaffa (Pyrénées-Orientales) et de Bouaye (Loire-Atlantique).



هكذا من الأصل

POLITIQUE

La controverse entre M. Mitterrand et M. Pons

(Suite de la première page.)

Si le président de la République envisage de saisir le Conseil constitutionnel sur ce texte, c'est parce que les propositions du ministre des DOM-TOM franchissent, selon lui, l'un de ces *« points-limites »* au-delà desquels sa fonction arbitrale lui commande d'intervenir parce que l'unité nationale ou le respect des droits élémentaires de certaines minorités lui paraissent menacés.

M. Mitterrand ne fait que reprendre sous une autre forme l'argumentation qu'il avait déjà développée à la veille de son voyage en Nouvelle-Calédonie, en janvier 1985, quand il avait justifié le plan de M. Edgard Pisani par la nécessité de rééquilibrer le partage local des pouvoirs au profit de la *« fraction canaque (...) frappée au cœur »*, de changement de statut en changement de statut, depuis 1956, par les *« manquements »* successifs *« à la parole de la France »*.

Ce ne serait d'ailleurs pas la première fois que le président de la République saisirait personnellement le Conseil constitutionnel. Il l'a déjà fait, il y a un an, en mai 1985, en sollicitant le feu vert des « sages » du Palais-Royal avant le dépôt du projet de loi tendant à ratifier le protocole n° 6, additionnel à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. A cette époque il s'agissait pour lui de s'assurer que ce protocole concernant l'abolition de la peine de mort ne comportait pas de clause contraire à la Constitution.

Pour M. Mitterrand la question calédonienne touche, elle aussi, aux droits de l'homme. Le président de la République n'accepte pas l'idée d'un retour en arrière qui priverait de leurs pouvoirs les conseils de région élus le 29 septembre dernier au suffrage universel et qui rétablirait, fût-ce pour une période dite « transitoire », le *stato quo ante*, autrement dit le retour à une situation politique et économique inégalitaire, perpétuant la prédominance de la communauté caldoche sur la communauté mélanésienne. Il craint aussi pour la paix civile dans le territoire à l'approche du référendum prévu dans un délai d'un an à partir du moment où la loi serait promulguée. Ses interlocuteurs indépendantistes ne lui ont pas caché que les revendications des militants canaques se radicaliseraient davantage, inévitablement, si le gouvernement persistait dans une attitude qu'ils jugent de *« mauvaise foi »*, et dans une voie qu'ils estiment *« méprisante »* pour leur légitimité issue du scrutin de septembre.

Plusieurs retouches

Le ministre des DOM-TOM a certes apporté d'assez nombreuses retouches à son projet initial pour tenir compte des avis de la majorité territoriale, du Conseil d'Etat, et pour essayer de prévenir les griefs d'inconstitutionnalité soulevés par l'Elysée. Toutefois, ces modifications ne modifient pas la philosophie générale du projet, ni sa portée. Le plan de M. Pons conserve le découpage géographique de la régionalisation conçue par M. Pisani, mais, en attendant de lui substituer un autre système institutionnel, il en modifie radicalement la teneur et le sens.

C'est logique, au demeurant, puisque le gouvernement socialiste s'était fixé pour objectif de préparer le territoire à l'indépendance en association avec la France, alors que le gouvernement de M. Chirac tient au contraire à maintenir coûte que coûte la Nouvelle-Calédonie au sein de la République.

La principale controverse technico-constitutionnelle portera sans doute sur le point de savoir si les quatre régions créées par la loi du 23 avril 1985, érigées en collectivités territoriales et dirigées par les conseils élus au suffrage universel, continueront vraiment de s'administrer « librement » au sens de l'article 72 de la Constitution, dès lors que le projet de loi précise que, pour l'essentiel, leurs pouvoirs seront soumis à la tutelle directe du délégué du gouvernement et du congrès du territoire, contrôlé par la majorité RPCR.

Soucieux de prouver que les régions continueront de disposer d'un financement autonome, M. Pons a notamment ajouté, à l'article 26 de son projet, que les régions détermineront *« le montant des centimes additionnels à la contribution foncière des propriétés bâties et non bâties et à la patente, dans la limite maximum de 15 centimes par franc »*. D'autre part, la somme globale correspondant à la dotation de fonctionnement des régions, qui sera fixée par décret par le haut commissaire, *« ne pourra être inférieure à 3 % des ressources fiscales du territoire »* et constituera *« une dépense obligatoire »*.

Ces dispositions ne sauraient toutefois compenser l'abrogation du dispositif fiscal et financier qui se proposait d'assurer aux régions de la brousse, contrôlées par le FLNKS, une substantielle capacité de financement autonome aux dépens de la région de Nouméa.

En outre, la confirmation de la suppression de l'Office foncier, qui risque de relancer les revendications « sauvages » de terres dans un domaine où, pour les Canaques, les concepts coutumiers, touchant au sacré, l'emportent souvent sur toute considération économique, ramène le territoire à la situation qui prévalait avant les réformes entreprises par M. Dijoud à partir de 1978 !

Les amendements de M. Pons, relatifs au droit du travail, montrent également dans quel sens vont les préoccupations du ministre des DOM-TOM. L'ordonnance du 13 novembre 1985, qui se proposait d'appliquer, enfin, en Nouvelle-Calédonie les règles retenues en métropole pour la protection des travailleurs, fixait précisément les seuils prévus dans les entreprises pour la création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (50 salariés), pour l'élection des délégués du personnel (11 salariés), pour la désignation des délégués syndicaux (50 salariés) et pour la constitution des comités d'entreprise (50 salariés). Le projet de M. Pons substitue à ces seuils la notion de *« seuils minimaux »* indéfinis...

Globalement, ces amendements ne paraissent donc pas de nature à atténuer le conflit entre le chef de l'Etat et le gouvernement. M. Mitterrand en avait d'ailleurs eu connaissance avant de réitérer sa mise en garde.

ALAIN ROLLAT.

Inquiétude dans le Pacifique Sud

Les modifications apportées au plan Pisani par le nouveau projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie, d'une part, et, d'autre part, la poursuite des campagnes de tirs nucléaires à Mururoa, ont ravivé l'inquiétude et l'irritation des nations du Pacifique sud à l'égard de la politique française dans la région.

Mercredi, le ministre australien des affaires étrangères a fait état de ces préoccupations lors d'une conférence donnée à l'université du Pacifique sud, à Suva (îles Fidji). Pour M. Bill Hayden, l'Australie et ses voisins (favorables, pour la plupart, à la politique mise en œuvre par le plan Pisani), craignent qu'une interruption ou une inversion du processus d'interdépendance-association ne conduise à de nouveaux désordres intérieurs. Et, du même coup, à une extension à toute la région d'effets déstabilisants. L'Australie, la Nouvelle-Calédonie et les Etats-Unis, entre autres, redoutent l'enclenchement d'une dynamique anticoloniale classique dont ils risqueraient de faire, eux aussi, les frais : polarisation et radicalisation des attitudes antifrançaises ; soutien actif aux indépendantistes canaques par certains Etats de la région (notamment Mélanésiens) ; enfin, développement d'influences, voire d'immixtions étrangères. C'est ce que soulignait un récent rapport du département d'Etat américain (*le Monde* du 9 mai).

Ces pays se sont tout particulièrement inquiétés du développement des contacts entre une minorité radicale du mouvement indépendantiste canaque avec la Libye. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont même tenté de dissuader une telle évolution. Elles se demandent aujourd'hui si le durcissement français ne va pas, au contraire — et en désespoir de cause, — provoquer un développement des liens, non seulement avec Tripoli, mais aussi avec des pays et gouvernements communistes *a priori* favorables à la cause indépendantiste.

Le premier ministre de Vanuatu, M. Walter Lini, a confirmé, mercredi, l'intention de son gouvernement d'établir prochainement des relations diplomatiques avec la Libye et l'Union soviétique, de même qu'avec les Etats-Unis. Selon le *Herald Tribune* de ce jeudi 22 mai, M. Lini, interrogé à propos de l'image terroriste de la Libye et des préoccupations que suscite son projet à Canberra et à Washington, a déclaré que le seul acte terroriste perpétré récemment dans la région — celui contre le *Rainbow-Warrior* — était à inscrire au débit de Paris et non pas de Tripoli.

R.-P. P.

M. TOUBON : rendre justice à tous les Calédoniens

Réagissant à la menace de M. François Mitterrand de saisir ou de faire saisir le Conseil constitutionnel, le secrétaire général du RPR, M. Jacques Toubon, a affirmé, mercredi après-midi, que *« le projet du gouvernement est attendu par tous les Calédoniens sans inquiétude, mais avec espoir »*. *« Il s'agit,* a-t-il ajouté, *de rendre justice à tous les Calédoniens et de rétablir en Nouvelle-Calédonie la liberté, la démocratie et la prospérité en lieu et place de la loi de la minorité, de la misère et du désordre qui sont aujourd'hui les conséquences injustes de la politique conduite par les socialistes depuis 1981. » « Quant à la constitutionnalité de cette loi, le Conseil constitutionnel en décidera s'il est saisi »*, a ajouté M. Toubon.

M. Mauroy : « Une dérive aventureuse »

Si l'intervention de M. Mitterrand dans le projet du gouvernement pour la Nouvelle-Calédonie procède d'abord d'un souci de justice à l'égard de la communauté canaque, ses réserves sur la procédure choisie par M. Chirac pour rétablir le scrutin majoritaire expriment la seconde préoccupation fondamentale que le président de la République évoquait le 18 mai à Solutré : la nécessité pour lui de veiller par son arbitrage, conformément à l'article 5 de la Constitution, au *« fonctionnement régulier des pouvoirs publics »*.

En l'occurrence, le chef de l'Etat s'inquiète surtout des atteintes aux droits du Parlement qui pourraient résulter d'un abus du recours aux ordonnances combiné à l'engagement de responsabilité du gouvernement. Si une telle combinaison devenait systématique, elle réduirait, en effet, l'Assemblée nationale à une Chambre d'enregistrement. A Solutré, M. Mitterrand soulignait notamment que l'expérience de la « cohabitation-coexistence » révélait une faille dans le système institutionnel de la V[e] République dès lors que la Constitution, prise à la lettre, permettait au gouvernement de s'ériger en *« troisième pouvoir »* entre le président de la République et l'Assemblée nationale, tous deux élus au suffrage universel direct, alors que le gouvernement n'était au fond que *« mandaté au second degré »*. Il en concluait qu'il y avait là un risque potentiel de dérive autoritaire.

C'est pourquoi M. Mitterrand estime, comme il l'a dit à plusieurs dirigeants socialistes, que le moment est venu de travailler sérieusement à une amélioration du système institutionnel pour remédier à ce risque.

C'est la même idée qu'expose M. Pierre Mauroy dans le « Cahier numéro deux » de l'Institut d'études économiques, politiques et sociales qu'il anime désormais : *« Notre Constitution est ainsi faite qu'elle prévoit deux sources de légitimité, parlementaire et présidentielle et, à l'évidence, la période actuelle est délicate parce que la majorité d'hier et celle née du scrutin du 16 mars se contrarient au sommet de l'Etat,* écrit l'ancien premier ministre. *Dans ces conditions, que penser d'un gouvernement qui, dès le début de la législature, prive le Parlement de ses pouvoirs en lui enjoignant de voter des lois d'habilitation qui sont de véritables blancs-seings, et, plus fort encore, qui brandit la menace de réaliser cette dépossession sans aucun débat, en usant de l'article 49 alinéa 3 de notre Constitution ? Au-delà du singulier manque de confiance entre le gouvernement et sa majorité, on y décèle un comportement peu conforme à l'esprit de notre Constitution. Ne procédant pas de la légitimité présidentielle issue des élections de mai 1981, ce gouvernement s'éloigne de sa légitimité parlementaire en ne respectant pas strictement les droits du Parlement. Il existe une légitimité présidentielle et une légitimité parlementaire ; il n'existe pas de légitimité gouvernementale propre. Cette dérive de notre vie politique est dangereuse pour l'avenir, aventureuse dans l'immédiat. »*

M. Mauroy fait partie de ceux, parmi les socialistes, qui souhaitent ainsi que le président de la République refuse de promulguer la nouvelle loi s'il n'y a pas une nouvelle délibération du projet de loi et réaffirme sa volonté que l'Assemblée nationale aille *« au bout de ses débats »*.

société

AU TRIBUNAL DE PARIS

Une ingénue chez les terroristes

Un ancien néo-nazi, un cadre du FLP, une comparse manipulée : pour la première fois un groupe palestinien est jugé en France.

Elle, ravissante, fragile. Lui, séduisant, mûr. Elle, vingt-trois ans, une enfance ouatée au Zaïre, un passeport français, un nom doux comme un rêve : Marie-Sybille Pool. Lui, trente-huit ans, l'errance d'un réfugié palestinien, des passeports plein les poches et un nom de guerre, « Farid ». Elle et lui, ou l'édifiante histoire d'un manipulateur et d'une manipulée dans le rôle de la dangereuse gourde.

Tel était l'argument du procès joué, mercredi 21 mai, devant la 14e chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Un procès important, riche d'enseignements sur le terrorisme international et ses pratiques, dont le moins que l'on puisse dire est qu'on lui avait réservé une publicité très réduite. Un procès où comparaissaient comme détenus « Farid » – de son vrai nom Mohamed Ghadban, membre du Front de libération de la Palestine (FLP) dirigé par Abou Abbas – et Odfried Hepp, un ex-néo-nazi de vingt-huit ans, converti au communisme et constant dans l'antisionisme. Un procès déroutant qui eut pour récitante la repentante Marie-Sybille Pool, car repentir il y a.

De fait, Marie-Sybille Pool a eu le courage, face au tribunal et devant ses coïnculpés, de répéter avec son air candide l'effarante confession qu'elle fit aux policiers du contre-espionnage français, la DST, lors de son arrestation, le 29 mars 1985. Tout a commencé, a-t-elle expliqué, alors qu'elle avait vingt ans. Elevée depuis sa naissance à Kinshasa, Marie-Sybille avait quitté l'Afrique depuis un an pour la France. Légèrement perdue, à la recherche d'elle-même et d'un travail. Gentille Bécassine, elle suit alors des cours de danse et fréquente une école pour devenir esthéticienne. Comme l'héroïne du *Pierrot le Fou*, de Jean-Luc Godard, elle traîne son ennui en répétant : *« J'sais pas quoi faire. »* Et l'ennui est mauvais conseiller.

En juin 1984, elle languit sur les plages de Tunis et au bord de la piscine de l'hôtel Abou-Nawas, rêvant à l'improbable promesse d'un cinéaste de rencontre. Son séjour touche à sa fin. Elle n'a pas un centime pour régler sa note d'hôtel, récupérer son passeport et plier bagages. Le gentil « Farid » entre alors en scène, séducteur mais sérieux (marié, deux enfants), amical. Seulement amical. *« On sortait, on allait un peu partout. J'aimais beaucoup ses enfants, qui sont adorables. Il m'a parlé de son frère qui était dans l'import-export. Il me disait qu'on pouvait faire des tas de choses ensemble. »* A tel point que Mohamed Ghadban éponge les dettes de Marie-Sybille, l'héberge durant deux mois et lui offre royalement un billet retour Tunis-Paris.

Sympathie et menaces

Et voilà comment une ingénue se retrouve catapultée au sein d'un réseau palestinien, politique selon les inculpés, militaire selon les policiers et le ministère public. En France, il est demandé à la jeune femme de louer à son nom un appartement à Paris. Le Front de libération de la Palestine paiera régulièrement le loyer mensuel de 9 000 francs d'un grand studio rue de Berri. Mohamed Ghadban charge ensuite Marie-Sybille d'aller à Genève et de se renseigner sur les habitudes de M. Johnny Abdo, ambassadeur du Liban en Suisse, considéré par le FLP comme l'un des responsables du massacre des Palestiniens au camp de Tell-al-Zaatar.

Ainsi s'enchaînent les menus services rendus par Marie-Sybille Pool à la cause palestinienne, en toute innocence. « Farid » l'invite ; « Farid » la traite ; « Farid » lui fait aimablement visiter les capitales européennes. En octobre 1984, elle acompagne Ghadban à Madrid, une huitaine de jours, et séjourne avec lui à l'hôtel Recoletos. Pure coïncidence – mais relevée avec insistance par le ministère public, – un ressortissant libanais échappe de peu, le 3 novembre, aux coups de feu de Kamal Gamzul, membre du FLP. Client du Recoletos, et porteur, dans ses papiers, du numéro de téléphone à Tunis de « Farid ».

Marie-Sybille se verra alors offrir un aller et retour express Paris-Tunis-Paris à la seule fin de rédiger une lettre destinée à l'ambassade d'Espagne à Paris pour réclamer la libération de Kamal Gamzul. Une lettre où les protestations de sympathie à l'endroit du gouvernement espagnol voisinent savamment avec quelques menaces bien senties. Marie-Sybille en est-elle troublée ? Pas encore...

Transport d'armes

« Je ne savais rien, dit-elle. *C'était un ami. »* Le président du tribunal, M. Jacques Ducos, s'impatiente aimablement : *« Mais alors, on est en plein dans la comtesse de Ségur ! »* Le regard bleu de Marie-Sybille Pool s'embue. Son visage aux traits fins, encadré d'une superbe chevelure noire se tourne vers son avocat. Le doigt sur la lèvre inférieure, elle hésite entre les pleurs et un sourire sucré, sincère, inimitable : *« Comment expliquer. Vous avez un ami, quelqu'un qui vous a aidé. Vous sentez qu'il y a des choses derrière... Vous essayez de comprendre. »*

Mais elle ne comprend rien. Elle se rend en Autriche pour chercher de l'argent et repart les mains vides. M. Laurent Davenas, pour le ministère public, précise que les fonds ont servi, en définitive, à installer à Vienne des jeunes femmes appartenant à l'organisation de Mohamed Ghadban. De Tunis, « Farid » lui demande, fin 1984, d'attendre dans son appartement parisien le coup de fil d'un certain Saber, lequel se manifestera en observant la plus grande prudence.

Car Saber est un professionnel. Il ordonne à Marie-Sybille de le suivre dans la rue à distance respectueuse et l'entraîne vers la Galerie des Champs-Elysées, où un tiers lui remet brutalement et sans mot dire une valise lourde de plusieurs armes et de munitions empaquetées dans des chaussettes.

Saber n'est pas n'importe qui. La DST affirme qu'il s'agit de Mounzer Kassar, un commerçant syrien de quarante-six ans, en fait un trafiquant d'armes milliardaire établi en Espagne, à Marbella. La justice française a délivré un mandat d'arrêt contre cet homme puissant qui financerait les organisations terroristes palestiniennes. *« Un personnage curieux,* note le président Ducos, *qui parle le russe, le polonais et le turc »,* et que les services secrets considèrent comme l'instigateur de l'attentat de la rue Copernic, à Paris, le 3 octobre 1980.

Fermons la parenthèse. Mohamed Ghadban a expliqué au tribunal n'avoir rencontré qu'une fois dans sa vie Mounzer Kassar, à Varsovie. Bonjour, bonsoir. Marie-Sybille, elle, le reverra à Amsterdam, pour sa plus grande terreur, durant deux semaines. C'était au mois de février 1985. Kassar semble alors avoir monté une société fantôme destinée à attirer dans un piège un Israélien pour le liquider. Marie-Sybille, dans cet épisode, joue le rôle de la secrétaire et craque. *« Je pleurais tout le temps. Je voyais tout cela comme très louche. »* Miraculeusement, le 26 février, la « mission » est annulée en catastrophe. Marie-Sybille Pool est expédiée en Tunisie pour des raisons de sécurité.

Déniaisée, son aventure touche quasiment à son terme. Le temps d'ouvrir tout grands ses yeux et d'entendre Mohamed Ghadban lui dire : *« Je peux aller où je veux et retrouver qui je veux. Tu as des dettes. En Algérie, nous disposons de prisons comme des cages » ;* ou encore affirmer que son organisation est responsable d'un attentat à Athènes, en février 1985 (soixante-dix-huit blessés, pour la majorité des militaires américains). Le reste, Marie-Sybille Pool le comprend dans les locaux de la DST, qui, sur la foi d'une information, l'a convoquée. Elle craque vraiment et parle. *« J'ai tout dit. J'ai libéré ma conscience. »*

Du coup, une partie du réseau va sombrer. Attiré à Paris, Mohamed Ghadban sera arrêté le 8 avril 1985, à l'aéroport de Roissy, ainsi qu'Odfried Hepp, qui l'attendait dans une chambre de l'Hôtel Hilton. Devant le tribunal, les deux hommes semblent ne pas entendre les déclarations de Marie-Sybille Pool. Odfried Hepp, qui lui a remis de l'argent, dont le carnet d'adresses était codé et qui vivait sous une fausse identité puisque sous le coup de deux mandats d'arrêt internationaux, déclare tout uniment que sa fonction de salarié du FLP consistait à *« établir des contacts politiques avec des organisations propalestiniennes en Europe ».* Ses avocats, Mes Isabelle Coutant-Peyre et Jean-Louis Chalanset, dénonceront, pour leur part, ce procès *« d'une affaire purement politique qui ne concerne pas la France ».*

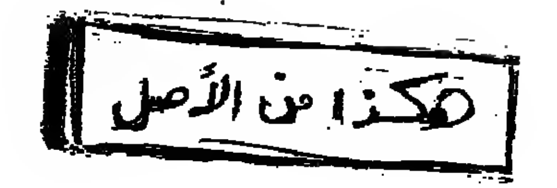
Membre de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), *« cadre politique du FLP »,* Mohamed Ghadban a tenu un raisonnement similaire après avoir qualifié Marie-Sybille *« de petite sœur »* et déclaré que les armes livrées étaient destinées à la protection des membres du FLP contre les menaces des services secrets israéliens et des extrémistes arabes. *« Ce n'est pas nous qui terrorisons,* a insisté Ghadban, *ce sont les Etats qui nous terrorisent. Je ne comprends pas pourquoi vous jugez ma cause. C'est un montage de la DST, un piège. Farouk kaddoumi, chef du département politique de l'OLP, et Abou Iyad, numéro deux du Fath, sont venus au cours de ce mois discuter à Paris avec vos ministres, MM. Robert Pandraud et Jean-Bernard Raimond. »*

Dans cette perspective, Me Antoine Comte n'a pas manqué de resituer politiquement le combat de la résistance palestinienne, reprochant au tribunal et à l'accusation d'avoir fait du rase-mottes : *« Je revendique pour M. Ghadban un minimum de dignité. Il est le produit de la sueur et du sang de son peuple, le produit de toute une histoire. Vous ne devez pas le condamner. Vous devez rendre ce cadre politique à son peuple. »*

M. Laurent Davenas, après avoir patiemment démonté le dossier et invité Mohamed Ghadban à choisir *« entre les bombes et le tapis vert »,* a, pour sa part, requis deux à trois ans de prison, assortis du sursis, contre Marie-Sybille Pool, défendue par Me Vladimir Naslednikov, des peines qui ne soient pas inférieures à trois ans contre Mohamed Ghadban et Mounzer Kassar et à deux ans contre Odfried Hepp.

Jugement le 4 juin.

LAURENT GREILSAMER.



SOCIÉTÉ

LES INCIDENTS NUCLÉAIRES ET LEURS CONSÉQUENCES EN FRANCE

BUGEY : le monstre familier

De notre envoyée spéciale

Bugey. — Qui a peur des centrales nucléaires ? Sûrement pas M. P. Pierre Carlier, directeur de production de la centrale de Bugey (Ain). Mercredi 21 mai, M. Carlier a réagi très calmement aux informations parues dans *le Canard enchaîné* du même jour. Après avoir confirmé qu'une anomalie s'était effectivement produite dans la cinquième tranche de la centrale le 14 avril 1984 il a tenu à nuancer l'alarmisme du *Canard enchaîné* : il s'agissait d'un incident et non pas d'un accident. « *La panique ne nous a pas gagnés puisque nous disposions de plusieurs systèmes de secours.* » Interrogé sur le peu d'informations fournies aux citoyens, et particulièrement à ceux du voisinage, M. Carlier a plaidé non coupable : « *A l'époque nous avons averti l'AFP, les journaux locaux et signalé l'événement dans* le Courant de la vie au Bugey, *notre journal annuel.* »

Tiré à 15 000 exemplaires et confié aux maires des communes alentours, le bulletin ne paraît pas avoir eu beaucoup d'audience. Ces onze lignes perdues dans une double page n'ont pas intéressé grand monde : les seuls bien informés semblent être les autorités administratives et quelques personnes proches de la centrale. « *Je suis au fait de la moindre bricole car mes trois fils travaillent comme décontamineurs à Bugey* », explique la patronne du seul café de Saint-Vulbas, petite commune située à 4 kilomètres de la centrale.

Pour beaucoup d'autres, les péripéties nucléaires gardent tout leur mystère. « *Je n'ai pas souvenance de cet événement. Personne ne nous a mis au courant* », remarque un agriculteur de Saint-Vulbas. « *Il a fallu que j'écoute la radio aujourd'hui pour connaître des faits vieux de deux ans !* », indique Mme Sylvaine Perraud, confiseuse à Meximieux. Dans cette ville de cinq mille habitants, située à 8 kilomètres à vol d'oiseau de la centrale, la population n'était pas au courant.

Beaucoup d'habitants préfèrent en fait ne pas savoir, faire la sourde oreille. La preuve : une réunion d'information sur le nucléaire organisée le 20 mai à Meximieux n'a pas attiré plus de deux cents personnes alors que le canton en compte dix mille. Le fatalisme est de mise pour nombre d'habitants de Meximieux. « *Nous, on a fait notre temps, alors...* », observent quelques retraités. « *De toute façon on est trop près pour pouvoir s'enfuir. Si la centrale explose on y passera tous, sans même avoir le temps de souffrir et c'est bien comme ça* », explique un passant. « *Personne n'y peut rien, il faut bien vivre à côté de cette centrale qui est source de progrès* », observe le droguiste. Le monstre est devenu familier. On ne voit en lui qu'un pourvoyeur d'emplois pour le département.

Une confiance ébranlée

D'autres ne cherchent pas à s'informer car la centrale leur paraît inébranlable. « *J'ai confiance en notre centrale* », affirme une automobiliste sans l'ombre d'une hésitation. « *On nous a toujours vanté les mesures de sécurité prises à Bugey*, remarque une commerçante, *tout y est analysé, décortiqué, contrôlé, surveillé. Je refuse donc de me gâcher la vie en pensant au danger que je cours !* »

Mais certains, sensibilisés par Tchernobyl, ne parviennent plus à chasser l'inquiétude de leur esprit. La gérante d'une épicerie de Meximieux songe à regagner sa Savoie natale le jour où elle aura des enfants. Un habitant de Saint-Vulbas s'interroge : « *Et si, après tout, nous avions un jour l'Ukraine chez nous ?* »

A terme, la confiance des habitants pourrait bien être entamée par les révélations du *Canard enchaîné*. « *Jusqu'à ce jour, les habitants pensaient détenir l'essentiel des renseignements concernant la centrale* », observe M. André Sage, adjoint au maire de Meximieux. « *Aujourd'hui, ils risquent de constater que l'information ne circule pas et qu'il leur a fallu un Tchernobyl pour apprendre ce qui avait eu lieu chez nous.* » Certains se préoccupent déjà de l'absence de consignes de sécurité données à la population : qui, en effet, possède chez soi de la teinture d'iode et des bandes adhésives pour isoler ses portes et fenêtres de la poussière ?

RAPHAELLE REROLLE.

« LE PROGRAMME FRANÇAIS NE SERA PAS REMIS EN CAUSE »

déclare le président d'EDF

« *Un accident aussi grave que Tchernobyl ne peut pas ne pas faire réfléchir* » a déclaré, mercredi 21 mai, M. Marcel Boiteux, président d'EDF. Rappelant que le programme nucléaire français avait déjà été fortement ralenti, il a toutefois estimé que la catastrophe ne devrait pas avoir de conséquences importantes en France. « *Certains pays en ont tiré la conclusion qu'il fallait remettre en cause leurs programmes nucléaires. (...) Nous allons en tirer des enseignements techniques, mais je ne pense pas que l'option française, qui consiste à continuer le nucléaire tant qu'il demeure compétitif, sera remise en cause.* »

Déplorant les carences constatées dans l'information du public français sur les conséquences de la catastrophe soviétique, M. Boiteux a qualifié l'accident survenu à la centrale du Bugey d'« *incident médiatique* ».

Quant à une éventuelle harmonisation des normes de sécurité en Europe, M. Boiteux a assuré qu'elle constituerait une « *satisfaction intellectuelle* », mais n'aurait que peu de conséquences, les normes, bien que différentes selon les pays, répondant aux mêmes objectifs et aboutissant de fait à des « *résultats comparables* ». « *En marche normale, une centrale à charbon est plus cancérigène qu'une centrale nucléaire* », a conclu le président d'EDF.

DES SEUILS DIFFÉRENTS

En France, la dose maximale admissible d'irradiation pour la population est de 0,5 rem par an. La tolérance est cependant plus élevée pour les personnels des centrales ou usines de retraitement. D'une part parce qu'il est admis que toute profession comporte un risque ; d'autre part parce que les employés du nucléaire font l'objet de contrôles radiologiques réguliers. Aussi est-il admis qu'ils peuvent recevoir, sur le corps, des doses de 100 millirems par semaine, soit 5 rems par an, et 75 rems par an sur les mains ou les pieds.

LA HAGUE : accoutumance

De notre envoyé spécial

La Hague. — Non, quand il est rentré chez lui à la campagne, entre ville et centre atomique, entre Cherbourg et La Hague, sa femme, mardi soir, ne l'a pas regardé avec des yeux différents.

Ni ses enfants. D'ailleurs, c'est clair, si l'un de ses trois garçons veut être « décontamineur » comme lui, il le sera. Et ce mercredi 21 mai, Jacques — appelons-le Jacques, puisqu'il veut garder l'anonymat, — l'un des cinq ouvriers irradiés la veille à l'usine atomique, n'a rien changé à ses habitudes. Il a assisté, comme prévu, au test match de football d'un de ses enfants. Simplement, il est en arrêt de travail. Il sait qu'il ne perdra pas son emploi, qui lui rapporte 6 700 F par mois, mais il ignore encore quelle activité il reprendra. Pestiféré, Jacques ?

Allons donc ! Le sourire s'élargit derrière la grosse moustache de cet homme de trente-huit ans, employé dans une entreprise sous-traitante de La Hague.

Mardi 20 mai, vers 16 h 30, il assiste deux collègues occupés à obturer un tuyau désaffecté. Il a fallu que le flexible posé laisse échapper un liquide résiduel, une solution radioactive. Le temps de voir les aiguilles s'affoler, de comprendre, de prévenir les quatre autres et le mal était fait. Du liquide est tombé à terre. Résultat : un homme a reçu une irradiation de 18 rems sur le corps et 272 aux mains (le seuil d'alerte est de 5 rems par ans pour le corps et de 60 pour les mains) ; un autre, 11,5 rems sur le corps et 32 aux mains ; les trois autres, 1,6 rem sur le corps, 0,75 et 0,72.

Les cinq hommes ont été examinés par le médecin de l'usine de retraitement et sont rentrés chez eux. Comme l'a confirmé M. Jean Parmentier, directeur de l'usine exploitée par la COGEMA (Compagnie générale de matières nucléaires), filiale du Commissariat à l'énergie atomique, ils seront très surveillés médicalement et interdits de zone sensible pendant un à quatre ans.

Un meilleur dépistage

Jacques s'étonne de l'intérêt qu'il suscite : « *J'ai déjà été irradié, ce n'est rien. Le danger ? Mais il est beaucoup plus grand sur la route !* » On insiste. Il est inébranlable : « *On ne se pose jamais de questions. Il y a tant de gens qui meurent du cancer sans avoir jamais travaillé dans le nucléaire.* » Alors peut-être qu'à parcourir ce bout de terre d'ajoncs en fleurs qui finit par sombrer dans une mer trop énervée par le vent, peut-être qu'à rôder dans ces villages éparpillés, il se trouvera quelqu'un pour avouer qu'il n'est pas facile de vivre aux lisières de cette gigantesque usine qui nettoie les saletés radioactives japonaises, allemandes, suédoises, suisses et françaises.

A Jobourg les jeunes sont restés. Ils font partie des 2470 personnes employées par la COGEMA au centre atomique. Roger, cinquante-sept ans, est né ici. Il exploite une ferme de vingt hectares. La radioactivité ? « *Tant qu'il n'y a pas de fuite on n'y pense pas* ». Pas question de partir, d'aller cultiver des terres sous des nuages plus propres. Le gros souci, ils l'ont dans un autre coin de la tête : « *En ce moment on fait du grain, on sème le maïs et le blé. Mais c'est trop mouillé. Y a trop d'eau. Faut le soleil maintenant* ».

Herqueville est encore plus près de l'usine de La Hague. Soixante dix habitants il y a deux ans, cent vingt aujourd'hui, depuis la construction d'une douzaine de pavillons. Le maire, M. Jean-Pierre Villeneuve, quarante-six ans, est technicien au centre atomique. La sérénité encore. M. Villeneuve, en huit ans, a vu « *plus d'accidents sur les chantiers que par le nucléaire* ». Le danger des matières radioactives n'est-il pas plus sournois ? Le maire d'Herqueville balaie l'interrogation : « *Les doses qu'on intègre sont infimes. Plus petites que chez celui qui fume comme un pompier. Et l'on est très surveillé médicalement* ». L'argument inattendu : « *J'ai été opéré d'un cancer de la bouche. Ma présence à l'usine ne l'avait pas aggravé. Au contraire. Elle m'a donné la chance d'être dépisté à temps.* »

Entre deux peurs

Décidément, il n'y aura que cette veuve de Jobourg pour laisser sourdre entre les mots quelque chose qui ressemble à l'inquiétude : « *Je lave soigneusement les légumes.* » Pourtant, elle non plus ne songe pas à partir : « *J'ai ma maison, je fais des ménages. Où aller ? Ce n'est pas simple. Mais on mentirait en disant qu'on n'a pas peur.* »

La COGEMA s'est efforcée d'informer sur l'incident du 20 mai, l'irradiation de cinq ouvriers. Il semble bien qu'il faudra davantage pour dissiper tout soupçon. « *Si c'est grave, ils ne le diront pas* », lâche ce cultivateur d'un village tout proche. Des écologistes, autour de Didier Anger, conseiller régional (Vert) partagent ce point de vue.

Mardi soir, une manifestation à propos de Tchernobyl a rassemblé 200 à 250 personnes à Cherbourg, alors que l'incident de La Hague n'était pas connu. « *Ce n'est pas énorme, mais ce n'est pas rien* », estime Didier Anger, qui a obtenu 13 000 voix dans le département le 16 mars. Comme si la Manche, qui vit de trois pôles nucléaires : l'usine de retraitement de La Hague, la centrale de Flamanville et l'arsenal de Cherbourg, hésitait parfois entre deux peurs : celle de l'atome et celle du chômage.

CHARLES VIAL.

Sur cette carte du parc nucléaire français sont indiqués les sites des centrales totalement ou partiellement en service, ou en construction. Celle de Civaux, par exemple, ne fonctionnera que vers 1994 et le site n'est actuellement qu'un chantier. Certaines de ces centrales (Chinon, Saint-Laurent-des-Eaux et Bugey) ont des réacteurs modérés au graphite, mais dont le fonctionnement est très différent de celui de Tchernobyl. Nous avons ajouté le site de La Hague, qui n'abrite pas une centrale nucléaire, mais une usine de retraitement des combustibles irradiés.

CIVAUX : l'opinion se fissure

(De notre envoyé spécial)

Civaux. — Ne parlez pas de Tchernobyl au maire de Civaux, M. Pierre Péricard : « *Je commence à en avoir marre !* fulmine-t-il. *En 1980, on nous avait promis une centrale avec quatre réacteurs, des milliers d'emplois, des retombées mirifiques pour la commune. Résultat : six ans après, on n'en est qu'aux terrassements. On s'est aperçu que le débit de la Vienne ne permettrait de refroidir que deux réacteurs. Quant aux emplois, on nous parle d'un maximum de deux mille en 1991, mais ce n'est qu'une pointe...* »

Non, le maire de Civaux n'est pas content. Ancien ingénieur de fabrication du groupe chimique suisse Ciba-Geigy dont le fils est ingénieur à la centrale nucléaire de Paluel en Seine-Maritime, il ne comprend pas ces atermoiements. Après le « *gel socialiste* » des années 1981-1982, qui interrompt le chantier pendant plus de deux ans, voici que l'actualité vient encore semer le trouble. « *J'ai pourtant été réélu en 1983 avec 72 % des voix pronucléaires* », poursuit le maire.

Ses concitoyens de Civaux — six cent cinquante habitants blottis autour de leur belle église romane et sa nécropole mérovingienne — ne sont plus aussi catégoriques. Le nuage de Tchernobyl et les mauvaises rumeurs qui courent dans son sillage ont instillé un doute dans les esprits.

Un berger-éleveur, père de quatre enfants — dont une fille « *écologiste à tous crins* », — observe pour sa part : « *Moi je suis plutôt pour, à condition que ça amène de l'emploi. Sinon, c'est pas la peine.* » Les commerçants n'osent rien dire devant leurs clients mais, comme le maire, ils attendent toujours la nouvelle école maternelle, la salle polyvalente, les douches au stade et ces trois mille huit cents et quelque nouveaux habitants que doit amener le chantier. « *Ceux qui étaient pour restent pour*, explique le receveur des postes, *et ceux qui sont contre restent contre.* » Mais, manifestement, les « pour » sont moins pour, et les « contre », encore plus contre !

Pas au point d'aller manifester à Poitiers, cependant, où le comité « Tchernobyl ça suffit ! » avait appelé à un rassemblement le 21 mai. A Poitiers même, situé à moins de 30 kilomètres au nord-ouest de la future centrale, la mobilisation est faible. Entre quatre cents et cinq cents manifestants se sont rassemblés sur la place d'armes, devant la mairie, presque tous enseignants, lycéens et étudiants, encadrés par les militants de la CFDT. « *Une centrale, ça va, deux centrales, bonjour les dégâts* », brandissent deux lycéens. Autrement dit, va pour Chinon (70 kilomètres de Poitiers) mais non à Civaux. Les antinucléaires de la nouvelle génération font preuve d'une étonnante tolérance...

Mais le reste de la population n'a pas suivi. Au marché de la ZUP des Couronneries, le matin même, on se rend compte que ni Tchernobyl, ni Civaux, ni Bugey ne préoccupent les esprits.

Un néo-rural barbu de Parthenay (Deux-Sèvres), ancien dessinateur industriel reconverti dans l'élevage, avoue sans gêne : « *Si je finis de semer mon maïs, j'irai peut-être à la manif. Mais c'est trop tard pour arrêter Civaux.* » Deux retraités de la SNCF haussent les épaules : « *Dix mille emplois en dix ans, c'est bon à prendre. Ils ont déjà assez tardé comme ça !* »
plus ou de mains... »

Tel n'est pas l'avis d'une ménagère à cabas qui affirme son intention de manifester — la seule sur ce marché : « *Mon père a travaillé au chantier de Chinon et mon ex-mari y travaille. Je peux vous dire d'expérience qu'ils construisent des trucs qu'ils ne maîtrisent pas. Quand on ne sait pas élever des gosses, on n'en fait pas !* » Elle en a quatre et ne souhaite pas les voir grandir à l'ombre d'une centrale.

A Civaux, cependant, les scrapers sont à l'œuvre. Juste après un panneau annonçant « *Vallée de la Vienne. Route touristique* », un écriteau prévient : « *Danger : passage d'engins lourds* »...

ROGER CANS.

Gérer l'imprévisible

Tout le problème de l'incident survenu dans la nuit du 13 au 14 avril 1984 sur le réacteur n° 5 de la centrale nucléaire civile de Bugey (Ain) se résume finalement à une question : *une catastrophe analogue* à celle de Tchernobyl ou un accident comparable à celui de Three Mile Island aurait-il pu ce jour-là se produire ?

Pour M. François Cogné, directeur de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN), jamais le réacteur du Bugey n'a été en situation accidentelle. « *Seule*, a-t-il dit lors d'une conférence de presse organisée le mercredi 21 mai, *une perte importante du liquide de refroidissement — en l'occurrence de l'eau — peut conduire à un accident grave.* »

« *A aucun moment, nous n'avons eu de problème de refroidissement du cœur du réacteur de la centrale du Bugey.* » « *Et*, a ajouté M. Cogné, *même le non-démarrage d'un diesel de secours* (le Monde du 22 mai) *pour assurer le refroidissement et l'évacuation de l'énergie résiduelle du réacteur arrêté au début de l'incident n'aurait pas mis la centrale en situation d'accident. Nous aurions eu au moins trois heures pour réagir et, sous réserve de certaines autres précautions, une vingtaine d'heures de délai supplémentaire.* »

Informatisation plus poussée

Il est plus grave, en revanche, qu'une panne en définitive minime (baisse de tension dans une batterie d'alimentation d'un circuit de contrôle) ait pu, par un effet de cascade, perturber fortement plusieurs systèmes de sécurité du réacteur, amenant les exploitants de la centrale à faire face à une situation imprévue qu'ils ont heureusement su gérer et maîtriser. L'analyse détaillée de cet incident a finalement révélé, comme l'a dit M. Pierre Tanguy, inspecteur général pour la sûreté et la sécurité nucléaire à EDF « *une erreur de conception dans le système de commande et de contrôle du réacteur* ».

Depuis, on a porté remède à cette défaillance sur toutes les centrales en service : informatisation plus poussée pour aider aux décisions ; modification du tableau de contrôle et de commande du réacteur ; installation d'une turbine à gaz pour assurer *une alimentation électrique de secours* ; connexion des liaisons électriques entre les différents réacteurs, etc.

Mais n'aurait-on pu prévoir ce type d'incident plus tôt ? N'y a-t-il pas eu ce que les spécialistes appellent des « précurseurs » ? Des signes avant-coureurs qui sont aux centrales nucléaires ce que les secousses ou les fumerolles sont à un séisme ou à une éruption volcanique ?

Ainsi, le précurseur de Three Mile Island fut un incident dans le réacteur américain de Davis Besse, dont on n'a malheureusement pas tenu compte. Plusieurs « pépins » constatés sur les sources de contrôle et de commande d'autres centrales nucléaires avaient, avant l'incident du Bugey attiré l'attention des experts de la sûreté. Notamment sur le réacteur de Crystal River (Floride) où un banal changement de lampe dans la salle de commandes avait conduit à l'arrêt de cette tranche dans des conditions acrobatiques.

De même, des pannes mineures enregistrées en juillet 1979 à Tricastin-2, puis en novembre 1980 à Dampierre-1, et plus tard à Dampierre-3 et à Bleyais-4 avaient amené les spécialistes français à s'interroger. Mais « *les pannes ne se reproduisent jamais de la même façon* ». L'exemple du Bugey prouve que ces indices ne sont pas toujours exploitables. En tout cas pas immédiatement puisque dans ce dernier cas il a fallu attendre un an pour reconstituer l'ensemble du scénario, exploité aujourd'hui par la communauté *nucléaire internationale*. C'est pour des raisons analogues que les Soviétiques, auxquels l'on demande parfois de « *dire toute la vérité sur Tchernabyl* », seraient bien en peine, comme le dit M. Cogné, de le faire dans la mesure où « *ils ne savent certainement pas encore avec exactitude ce qui s'est passé* ».

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

18 - Romans : Driss Chraïbi, Edmond El Maleh, Abdelhak Serhane

Le Monde
DES LIVRES

Dans le miroir de Montaigne

Roger Stéphane a passé quarante ans avec l'auteur des Essais. Il nous raconte cette « affaire de famille »



Roger Stéphane vu par Irmeli Jung.

ON pourrait imaginer ainsi un livre infini : Montaigne dans sa librairie lisant ses chers *philosophes*, poètes et historiens grecs, les annotant, les recopiant, les commentant, les *enrichissant* de ses lumières et des ses vagabondages. Puis, sur ce texte nouveau qu'on intitulerait *les Essais*, un autre lecteur, tout aussi sage, tout aussi épris d'intelligence et de fidélité, Roger Stéphane, par exemple, viendrait à son tour, déposer dans les marges, jour après jour, année après année, ses notes, ses citations, ses commentaires, sa manière bien à lui de se dire en parlant des autres, de dire aussi son temps, les incertitudes, et les drames effroyables de celui-ci, et la manière qu'il a trouvée pour ne pas s'y perdre ni y succomber. Puis un troisième lecteur arriverait qui prendrait le livre de Roger Stéphane et quelques autres pour, à son tour, en butiner longuement le pollen et en faire un miel nouveau qu'un autre à son tour... Tant qu'il y aura des livres, tant qu'il y aura des esprits à la fois libres et fidèles, toutes les renaissances demeureront possibles.

Roger Stéphane n'a pas écrit la dix-millième thèse sur Montaigne, il n'a pas découvert, dans le décryptage savant des *Essais*, un message inouï dont il ferait don à l'humanité. Pourtant, selon son propre aveu, il a entrepris ce livre à la fin des années 40. Enfin, la bibliographie qu'il propose à la fin de son étude paraîtra étique aux habitués des travaux érudits. De toute évidence, la lecture des exégètes lui est apparue être un obstacle davantage qu'une lumière ; ce qu'il raconte, c'est une affaire de famille : la rencontre avec un frère, à la fois très lointain dans le temps et très proche dans l'esprit ; puis, la familiarité s'établissant, la connaissance des proches, des contemporains, des vieux oncles, et, peu à peu, de l'air même que respirait Montaigne.

PIERRE LEPAPE.

(Lire la suite page 17.)

<u>*ENTRETIEN*</u>

Ismaïl Kadaré l'Albanais

« Je ne trouve pas mon pays aussi isolé qu'on le dit »

AUX confins de l'Europe, l'Albanie est une « terre inconnue » d'où ne nous arrivent de temps à autre que des informations infimes et non vérifiables à l'occasion de la mort d'un *chef historique, du* premier voyage officiel de tel ou tel homme politique occidental entouré de journalistes et d'industriels, ou de manifestations à propos du Kosovo que revendiquent à la fois les Serbes et les Albanais. Pourtant, depuis une quinzaine d'années, nous parviennent régulièrement des traductions des œuvres en prose d'un grand – du grand – écrivain Ismaïl Kadaré : une dizaine de livres publiés en France (depuis *le Général de l'armée morte*, qui nous le révéla en 1970) en font sans doute un des hommes de lettres contemporains les mieux représentés dans le catalogue de l'édition française.

Ses livres mêlent sans cesse le présent et le passé, les souvenirs de l'Illyrie romaine (Aurélien, Dioclétien et Constantin étaient natifs d'Illyrie) et de Byzance, la défaite devant les Turcs qui islamisa le pays pour un demi-millénaire, les combats contre les fascistes italiens, l'amitié puis la rupture avec l'URSS, la liaison presque aussi vite interrompue avec la Chine... *Tout* cela dans une vision fantastique et réaliste à la fois, qui reprend sans cesse la tradition orale et la poésie épique, les fables et les ballades marquées par les écoles ottomanes et la veine grotesque du quotidien. Tout en côtoyant toujours au plus près le royaume des morts (1)... Et curieusement, cette prose si étrangère, si fantastique, nous est parfaitement accessible : l'allégorie devient lisible sous une quantité de facettes, tandis que le merveilleux *s'insinue partout*. C'est la marque d'un très grand écrivain qu'on laisse parfois venir en France – où il commence vraiment à être reconnu par les lecteurs – et qui vient de passer quelques jours à Paris, où nous l'avons rencontré.

∴

*Ismaïl Kadaré a tout juste cin*quante ans. Lisse, souriant, attentif derrière ses grosses lunettes d'écaille, il en paraît beaucoup moins. Il parle un bon français qu'il affine, semble-t-il, de voyage en voyage, *ayant débuté tard dans* l'apprentissage de notre langue, vers 1970, lorsque son premier roman fut traduit et que la perspective de ne pouvoir ni comprendre ni se faire comprendre lui parut tout à fait insupportable.

« Je m'appelle Ismaïl. Je n'ai rien de musulman »

« Vous êtes né dans le Sud, près de l'Epire, dans une ville qui n'était pas la capitale (mais qui avait vu naître en 1908 Enver Hodja, le chef historique du parti communiste albanais).

– Ma ville, Gjirokastra (Argyrokastron de l'Antiquité) n'était pas une capitale, *sourit Kadaré*, mais elle, pendant des siècles, elle était plus connue que la capitale. Tirana était une toute petite bourgade de dix mille habitants que *Gjirokastra était* la grande *ville* de l'Empire romain au sud ; qu'au nord, on trouvait déjà Shkodar et au centre, au bord de la *mer*, il y avait Durrès, où Cicéron avait une maison.

Propos recueillis par
NICOLE ZAND

(Lire la suite page 19.)

(1) Pour mieux comprendre l'histoire de la littérature albanaise, on lira l'*Anthologie de la prose albanaise* présentée par Alexandre Kolos chez Fayard (1983).

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

A demain, Sylvie, d'Henri Troyat
Mère et fils, de Bruno Gay-Lussac

Inépuisables familles

HAIR la famille, de la part d'un romancier, c'est bien de l'ingratitude gribouille ! Supprimez de la littérature les relations diverses nées du sang : vous rayez plus de *chefs-d'œuvre qu'en excluant les histoires d'amour*. Des mythologies antiques aux feuilletons d'aujourd'hui, c'est entre parents et enfants que se nouent les premiers liens sociaux, qu'éclatent les premiers conflits, que la vie prend son sens, le perd. Le lecteur ne s'y trompe pas, qui fait un sort privilégié aux romans familiaux, terrain connu où l'imagination se nourrit d'expérience personnelle...

En 1980, Henri Troyat faisait adopter par un vaste public sa petite Viou, fillette de huit ans dont l'appétit de vivre se heurtait aux principes austères et figés d'une grand-mère provinciale. *A demain, Sylvie prolonge l'esquisse de Viou.* Nous sommes en 1953. L'adolescente a maintenant seize ans. Elle a du caractère et le type mongol. Elle se voit danseuse étoile. Elle est encouragée dans sa vocation par une Mme Baranova, qui fut *star sous les tsars.*

Dons et ambition vont rarement sans leur contraire : une propension à la souffrance, à la révolte, à la rêverie. La situation familiale de Sylvie favorise les tourments, *sous des airs* harmonieux. Son père est mort à la Libération. Sa mère s'est remariée avec un médecin, lui-même père d'un jeune garçon.

UN flirt s'ébauche avec ce dernier, et même davantage. Mais cet événement marque moins Sylvie que d'autres. Un *malaise lui révèle qu'elle ne pourra jamais devenir* la virtuose qu'elle espérait être : ainsi la vie ne se plie-t-elle pas toujours aux projets audacieux de l'enfance.

Plus « *traumatisant* », comme on dit aujourd'hui : Sylvie a *découvert des lettres d'amour* entre sa mère et son père. L'existence ne se réduit donc pas aux froids salamalecs enseignés par sa grand-mère ! Les enfants naissent d'attachements charnels puissants, qu'il est à la fois gênant de découvrir *et insupportable de savoir trahis.* Sylvie en veut à sa mère de *répéter* avec son beau-père les émois qu'elle avait connus avec l'auteur de ses jours. Vivre, serait-ce d'abord affaire d'infidélité ? L'adolescente le vérifiera très tôt *puisque, à seize ans, elle s'apprête à remplacer* sans remords le faux demi-frère qui lui a appris les premiers gestes de l'amour...

Les *romanciers nous étonneront toujours : les vrais, ceux* dont le plaisir, contagieux, consiste à inventer inlassablement situations et personnages. Après une cinquantaine de romans, *dont une vingtaine groupés en cycles, après une douzaine de* biographies et autant d'ouvrages variés, Henri Troyat n'a rien de plus urgent ni de plus précieux que d'imaginer les désordres d'*une apprentie danseuse des années* 50 !

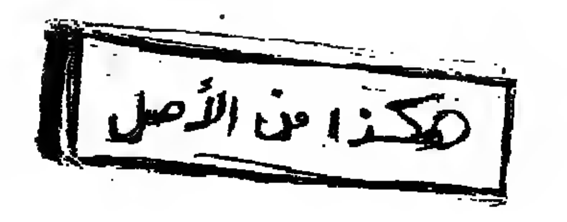
ET voilà qu'une fois encore, *malgré* la distance qui le sépare de ces petits soucis adolescents, notre géant septuagénaire, attentif aux secousses de l'histoire et de l'exil, familier de la Grande Catherine et d'Ivan le Terrible, tape dans le mille. On peut donc à la fois raconter la vie des *Eygletière*, de Pouchkine, et savoir comment une gamine passe insensiblement des rapports enfantins avec son chien à d'autres contacts moins ingénus, comment elle fait son deuil, par petites touches, des absolus d'avant la puberté.

Déjà, dans *le Bruit solitaire du cœur*, l'écrivain comblé qu'est Troyat nous avait *surpris en décrivant, mieux qu'aucun* raté authentique n'aurait su le faire « de l'intérieur », les régressions en chaîne d'un homme au destin saccagé, flétri avant l'âge. Cette fois, il *dame le pion, sur les déconvenues* d'une fillette, aux auteurs de témoignages directs. Oui, décidément, les écrivains d'imagination nous étonneront toujours, par leur art d'inventer ce qui est le plus éloigné d'eux, et de rendre ces lubies mieux que plausibles : plus vraies que nature, d'une évidence de confidence.

LA confidence forme l'autre source, sans doute la plus *abondante, des récits familiaux. Un des motifs le plus* souvent repris, au point de former un genre à part entière, et qui tient aux suites logiques de la vie : la mort des parents. *Il est rare que les auteurs ratent ce moment particuliè*rement poignant de l'existence, riche en émotions, en souvenirs, en récapitulations, en absurde, en *jamais-plus*.

Après Peyrefitte, Beauvoir, Borel, tant d'autres, Bruno *Gay-Lussac nous donne sa « mort d'une mère ».* Il la *réussit* admirablement, du moins dans le ton qui est le sien depuis *l'Examen de minuit, le Salon bleu, l'Homme violet* et *les Anges fous : crispant d'égotisme compliqué, de susceptibilité querel*leuse, d'échec hautement revendiqué.

(Lire la suite page 18.)



A LA VITRINE DU LIBRAIRE

• DERNIÈRES LIVRAISONS

HISTOIRE

• Claire Lalouette : *Thèbes ou la naissance d'un empire.* La période étudiée par l'auteur dans ce volume s'étend du dix-huitième siècle au quatorzième siècle avant J.-C. « *Thèbes est, durant ces cinq siècles, le centre premier de toute vie, la vie des dieux comme celle des hommes.* » Claire Lalouette avait publié l'an dernier le volume faisant suite à celui-ci, *l'Empire des Ramsès.* (Fayard, 649 p., 140 F.)

• Steven L. Kaplan : *le Pain, le Peuple et le Roi.* La déréglementation du commerce des grains en 1763-1764, durant le règne de Louis XV, donna lieu à une véritable « *bataille du libéralisme* », dont les enjeux ne sont pas sans rappeler ceux de querelles plus actuelles. Préface d'E. Le Roy Ladurie. Traduit de l'américain par M.-A. Revellat. (Librairie académique Perrin, 461 p., 220 F.)

PHILOSOPHIE

• Cornelius Castoriadis : *Domaines de l'homme. Les carrefours du labyrinthe II.* « *Comprendre que la politique appartient au faire créateur des hommes* », établir un lien dynamique entre ce « *faire* » et la pensée en dissipant « *les illusions* et *les fictions d'une* « *philosophie politique rationnelle* », tels sont quelques-unes des tâches que s'est assignées l'ancien animateur de *Socialisme ou Barbarie dans ce second volume des Carrefours du labyrinthe.* (Seuil, 455 p., 150 F.)

LITTÉRATURE

• André Breton : *Qu'est-ce que le surréalisme ?* Prononcée en juin 1934 à Bruxelles, cette conférence intervient un an avant le congrès international pour la défense de la culture, qui marque la rupture définitive de Breton avec le communisme officiel. (Actual-Le Temps qu'il fait, distribution Distique, 29 p., 40 F.)

CITATIONS

• Jean Delacour : *Tout l'esprit de Jules Renard.* Quatre mille deux cents citations de Jules Renard sur mille soixante-deux thèmes, tirées de toute son œuvre : une invitation à la découvrir ou à la relire. (Ed. Jacques Grancher, 290 p., 79 F.)

NOUVELLES

• Flora Groult : *Le temps s'en va, madame...* Onze nouvelles, onze portraits de femmes, brossés dans des cadres différents ; onze morceaux d'histoires, amoureuses ou sentimentales... (Flammarion, 205 p., 70 F.)

ROMANS

• Etienne Lalou : *le Fond et la Surface.* Ecrire, pêcher, deux activités également solitaires, également silencieuses, propices à la *remontée des souvenirs,* du « *fond* » vers la « *surface* ». Les souvenirs sont ici ceux d'un homme de cinquante ans, pêcheur et écrivain. (Seuil, 155 p., 69 F.)

• EN BREF

• **Le CENTRE DE RECHERCHE SUR L'IMAGINAIRE** organise les 23 et 24 mai un colloque international à l'université de Grenoble-III, à l'occasion du vingtième anniversaire de la création du centre (tél. : 76-44-82-18, poste 3254).

• *L'Union des écrivains* organise, dans le cadre de l'abbaye de Royaumont, son colloque annuel les 24 et 25 mai, sur le thème « IDÉOLOGIE ET ÉCRITURE ». Pour tous renseignements, s'adresser à Rémi Hourcade (Centre littéraire de la Fondation Royaumont, tél. : 30-35-30-16) ou à Guy de Bosschère (Union des écrivains, tél. : 42-78-17-67).

• Le prix de la WIZO 1986 a récompensé *Sortie d'Egypte,* de R. Drai (Fayard), ainsi que le roman de l'écrivain israélien Amnon Shamosh, *Michel Ezra et fils* (Clims).

• Le premier prix du JEUNE BARREAU DE VERSAILLES a été décerné à Jean-Denis Bredin pour son roman *Un coupable* (Gallimard).

• Le premier prix QUESTION DE a récompensé Kenneth White pour son livre *Pour une apocalypse tranquille* (Grasset) et pour l'ensemble de son œuvre.

• Le PRIX DES BIBLIOTHÉCAIRES « Culture et bibliothèque pour tous » est allé à Yves Courrière pour son livre sur *Joseph Kessel* (Plon).

• Le salon IMAGES ET MOTS, cinquième fête du livre de Villeneuve-d'Ascq, placé cette année sous le signe de l'insolite, se tiendra les 7 et 8 juin.

ROMANS

Le deuil de l'exil

Il y a dans *Un été à Jérusalem,* le premier roman de Chochana Boukhobza, toute la violence d'un amour déçu. Le constat de l'échec qu'une histoire trop rapide a précipité, elle le dresse, le donne à entendre comme un cri plaintif, un sanglot, armes dérisoires contre un destin inacceptable.

Les étapes brûlées de cette histoire forment le passé du livre : le pauvre exil parisien d'une famille juive tunisienne, son départ pour Israël, terre de tous les possibles, de tous les espoirs... Et puis un nouveau départ, un nouvel exil, intérieur celui-là à la cellule familiale : celui d'une jeune fille, la narratrice, laissant père, mère, frères, pour vivre sa propre histoire, étrangère à présent aux siens.

Elle revient pourtant dans cette ville, Jérusalem, pour un été écrasé de lumière, afin de tenter encore de renouer les fils d'une mémoire dispersée, d'affirmer une fois encore son refus de l'inéluctable. Dans ces *ruelles étroites, parmi les soldats en* armes d'une guerre toujours proche, elle cherche à retrouver dans l'affolement de son amour piétiné ce que, paradoxalement, elle a fui : « *Je me perds dans Jérusalem comme je dérive dans les méandres de ma mémoire.* »

« *C'est de l'exil que je porte le deuil* », écrit Chochana Boukhobza. A chacun de ces épisodes, son récit confirme, répète ce deuil, cette déchirure : la mort d'une grand-mère et le rite funéraire trop spectaculaire qui l'accompagne ; une rencontre amoureuse où l'érotisme, loin de la guérir, porte la déchirure à l'incandescence...

Malgré ses maladresses et quelques outrances d'écriture, *Un été à Jérusalem* révèle une voix authentique, prometteuse. Le jury du prix Méditerranée, présidé par Edgar Faure, qui vient d'accorder ses suffrages à Chochana Boukhobza, a été bien inspiré de récompenser ce livre.

PATRICK KÉCHICHIAN.

★ **UN ÉTÉ A JÉRUSALEM, de Chochana Boukhobza, éd. Balland, 255 p., 79 F.**

RÉCITS

Le chagrin et le brio

Dans les *Confessions d'un enfant gâté,* Jacques-Pierre Amette évoque les désillusions de sa génération. Tout commence par une visite d'hiver à un bébé nommé Sophie. Neige et grisaille et prise de conscience. Jacques-Pierre Amette note qu'est venu le temps où, autour de lui, « *toutes les filles sont enceintes pour la dernière fois* ».

Le temps a filé, on a ricané, fait des mots d'esprit, préféré à « *nos semblables nos petits bouts de papier* ». Petites scènes, croquis, images : Jacques-Pierre Amette est sans égards pour « *les oiseaux morts de ses intentions* », mais il vient presque trop de formules sous sa plume. On oublie le chagrin pour le sourire du brio.

Aux « heures allemandes », on comprend, à travers un certain Paul, l'amour qu'éprouva Amette lui-même pour la littérature germanique, de Hölderlin à Günter Grass, très présent, avec turbot et tambour. « *Drôle de terre, douceâtre et sucrée, maternelle et idiote, puissante, religieuse* », note l'auteur, avant de décrire drôlement une France bruyante et inerte, où les *flics grommellent des sentences* (dans les films policiers, bien sûr) et où les gens qui descendent des bus ont tous des gueules de témoin (dans la réalité).

Tout à la fin apparaît un certain Vladimir. Il se souvient d'un séjour à la montagne, au milieu de « *filles poétiques qui n'économisaient jamais ni les sentiments, ni les émotions, ni les gaffes* ». « *L'oxygène absolu de la confiance féminine dans la vie.* » Ce n'est plus l'hiver, tiens, c'est l'été.

GENEVIÈVE BRISAC.

★ **CONFESSIONS D'UN ENFANT GATÉ, de Jacques-Pierre Amette, éd. Orban, 138 p., 59 F.**

CORRESPONDANCE

Une étrange aventure épistolaire

Quatre ans durant, Jean-Louis Giovannoni et Ghislaine Amon vécurent en compagnie de l'œuvre de Joë Bousquet. Les deux poètes cherchaient comment ils pourraient transmettre l'amour, un rien envahissant, qu'ils éprouvaient, tous deux, pour cet écrivain.

Ghislaine Amon écrivit alors à son ami en endossant l'identité de Bousquet. Et Jean-Louis Giovannoni put enfin s'expliquer avec cette ombre chargée de mots. Cette correspondance fiévreuse, qui dura une *semaine en 1980, fut publiée par la* suite dans la livraison des *Cahiers du double* que les deux jeunes poètes consacrèrent à Joë Bousquet.

Ghislaine Amon, qui, déjà, tenait le rôle du mort, de l'absent définitif dans cette *aventure épistolaire,* décida, peu de temps avant sa propre disparition, de quitter son nom pour celui de Raphaële George (1). C'est sous ce pseudonyme que sont aujourd'hui rééditées ces lettres qui nous offrent une réflexion sur le thème de l'absence.

Raphaële George/Bousquet, qui *estimait que* « *la présence n'ajoute rien aux êtres* », n'épargne pas son correspondant. Elle (ou il) le prévient même des dangers que l'on court à le (ou la) fréquenter d'un peu trop près. Jean-Louis Giovannoni ne se laisse pas impressionner *par cet avertissement.* Sa réponse est celle d'un soupirant qui ne se laissera jamais éconduire : « *Comment ne chercherais-je pas votre visage à travers le silence que font vos livres lorsque je ferme les yeux sur l'une de vos pages ?* » L'absence habite aussi les poèmes qui composent *On naît et disparaît à même l'espace,* le dernier recueil de Jean-Louis Giovannoni. Le poète y dévoile ses ombres avec des mots qui, selon lui, « *n'existent que pour nous porter au-delà de nous-mêmes* ».

PIERRE DRACHLINE.

★ **L'ABSENCE RÉELLE, de Raphaële George et Jean-Louis Giovannoni, éditions Unes, 17, rue Aragon-Trastour, 83490 Le Muy. 43 p., 69 F.**

★ **ON NAIT ET DISPARAIT A MÊME L'ESPACE, de Jean-Louis Giovannoni. Brandes, 373, rue du Quai-de-Bruay, 62400 Béthune. 32 p., 60 F.**

(1) Quelques semaines avant sa mort (le 30 avril 1985), Raphaële George a publié *Eloge de la fatigue* aux Editions Lettres vives (« le Monde des livres » du 3 mai 1985).

• BANDES DESSINÉES

L'héroïsme perverti

Les héros musclés, sans peur ni cervelle, programmés pour défendre la veuve, l'orphelin et la patrie, reviennent en force sur nos écrans grâce aux Stallone, Norris et autres Schwarzenegger. C'est à croire que rien n'a vraiment changé depuis la *création de Superman en 1938, puisqu'un demi-siècle plus tard ces films sans humour communient dans une même foi naïve. En revanche, ce premier degré n'est plus de mise dans les bandes dessinées. Après avoir connu une prolifération d'anti-héros dans les années 70, la BD continue aujourd'hui de saper la mythologie héroïque par le biais de la parodie. L'innocence perdue ne sera pas retrouvée.*

L'Italien Mattioli et le Belge Vincent Hardy se réclament du même iconoclasme, à travers les personnages de Superwest et de Ashe Barrett, tous deux pervertissent la notion même d'héroïsme. Leurs armes : l'exagération rhétorique (emphase du code au détriment du contenu) et la répétition insistante de stéréotypes fonctionnant à vide, comme autant de « *gimmicks* ». *Cousin scandaleux* des superhéros américains, *Superwest* affronte des espions communistes, un réalisateur de films pornos et un loup-garou métamorphosé en saucisses. Ses exploits baignent dans une joyeuse exubérance, *et leur* mise en images sollicite de très nombreux modèles, de Tex Avery à Ever Meulen en passant par les EC. Comics et le Pop Art. *Depuis Squeak the Mouse,* il n'y a décidément plus moyen de résister à Mattioli.

Ashe Barrett ne laisse pas davantage indifférent. Bien calé dans sa « torbotobur tuburude à moteur », il parcourt nos campagnes à la recherche d'ennemis à sa mesure. Au moindre bruit suspect, il dégaine. Couteau dans une main, pistolet dans l'autre, il invoque Tarzan et Zorro, ses dieux tutélaires, et se lance tête *baissée dans l'action. Mais* ce volontarisme n'est qu'une façade, l'avertisseur de la torbot fait retentir un piteux « coin-coin », et Barrett ne quitte pas son étrange véhicule sans en avoir soigneusement fixé l'antivol.

Plus grave : l'élan de cet intrépide sera brisé par le pragmatisme de ses alliés et par l'invisibilité de ses ennemis. Au bout du conte, l'aventure n'aura toujours pas commencé et il faudra attendre un *deuxième tome pour en connaître l'enjeu. Le prétexte* narratif de cet album conceptuel peut sembler quelque peu linéaire au regard des deux précédents albums de Vincent Hardy (*Insolitudes* et *le Courseur*) qui séduisaient par leur foisonnement. *Mais le personnage de Barrett est habité* d'une telle folie, les commentaires du narrateur sont si drôles et les couleurs si belles que l'on aurait bien tort de bouder cet album. Vincent Hardy doit être découvert sans tarder ; il ne ressemble à personne. (*Superwest,* de Mattioli, L'Echo des Savanes/Albin Michel, 49 F, *la Véritable Histoire de Ashe Barrett,* de Vincent Hardy, Vent d'Ouest, 48 p., 67 F).

⁂

L'héroïsme n'intéresse pas Edmond Baudoin. Si l'un des protagonistes d' *Un rubis sur les lèvres,* Simon, déploie des efforts désespérés et vains pour sauver son ami Marc de l'engourdissement et du froid, ce n'est pas l'exploit physique que célèbre l'auteur, mais simplement une amitié forte et paradoxale *entre deux hommes qui se disputent une* même femme. Baudoin dépeint les sentiments, le temps qui passe, le désir et l'attente, les regards et les soupirs. Dans un genre réputé froid, il ose jouer la carte de l'émotion. Sa réussite dans ce domaine n'est pas dissociable de son graphisme



Illustration de Baudoin.

libre et spontané, qui atteint ici son intensité maximale. Le pinceau âpre, vibrant et rocailleux de Baudoin nous donne à toucher le monde. Il ne triche pas, mais il purifie. Lisez cet album : on y respire l'air des cimes à pleins poumons. (*Un rubis sur les lèvres,* de Baudoin, Futuropolis, 44 p., 52 F).

⁂

Les linguistes et les enseignants vont pouvoir s'initier aux bulles grâce au nº 200 de la revue *le Français dans le monde,* publiée chez Hachette/Larousse (70, bd Saint-Germain, 75288 Paris Cedex 06). Ce « Spécial bande dessinée », dirigé par Jean-Marc Caré, affirme avec force que « *la seule attitude pédagogique possible est de tout faire pour que la bande dessinée reste avant tout un objet ludique, un objet de plaisir* ». Un assortiment d'articles signés par des professionnels et des spécialistes permet d'appréhender l'évolution de la BD au cours des quinze dernières années. Le phénomène est interrogé dans ses rapports à l'art, au commerce, à la publicité, à la langue et à la critique. Des planches inédites signées Masse, Cabanes, Forest et Baudoin ainsi qu'un copieux « who's who » (dont les regroupements surprennent quelquefois) complètent cet ensemble que l'on recommandera aux lecteurs non avertis (avril 1986, 96 p., 40 F).

Plus spécialisée dans sa démarche mais plus universelle quant au domaine embrassé, *l'Encyclopédie des bandes dessinées,* dirigée par Marjorie Alessandrini, connaît une nouvelle édition chez Albin Michel. Il s'agit du principal ouvrage de référence jamais publié en langue française. Ses quatre cents articles n'ignorent rien de ce qui a fait l'histoire de la BD aux Etats-Unis et en Europe (le reste du monde étant traité de façon plus superficielle). Ce formidable travail d'érudition s'accompagne d'une iconographie abondante et ouvre d'intéressantes perspectives critiques. Les amateurs éclairés en feront leur livre de chevet. (*L'Encyclopédie des bandes dessinées,* Albin Michel, 288 p., 180 F.)

THIERRY GROENSTEEN.





• VOYAGES

Les sept hivers de Bertil Galland

Un promeneur dans les pays du froid.

LES journaux et les récits de voyages relèvent d'un genre périlleux. Que l'écrivain ait la marotte des horizons lointains, personne ne lui en fera grief ; mais qu'il prenne sa plume endimanchée pour la tremper dans des clichés, voilà que le lecteur, comme Pascal, soupire : *« Tout le malheur des hommes vient d'une seule chose, qui est de ne savoir pas demeurer au repos dans une chambre. »*

Cet amer reproche, nul n'osera l'adresser à Bertil Galland qui, durant sept hivers, a arpenté la partie septentrionale du Vieux Continent pour nous rapporter un récit de voyage, *le Nord en hiver.* Excellent chroniqueur au grand quotidien lausannois *24 Heures,* Bertil Galland se passionne aussi bien pour les découvertes du docteur Yersin que pour les remous suscités par la fermeture de l'ambassade helvétique au Vietnam. Les traductions de la littérature scandinave qu'il a livrées de temps à autre dans diverses revues nous prévenaient de son amour pour le Nord.

D'une contrée à l'autre, *le Nord en hiver* nous offre le plaisir d'y croiser aussi bien des personnages pittoresques que les écrivains les plus connus. Ouvrez ce récit de voyage, n'importe où, vous y ferez connaissance avec un étudiant islandais, employé dans une ferme helvétique, et qui lit Pascal en conduisant son tracteur. Tournez quelques pages, et vous découvrirez avec frémissement l'histoire de Thomas Frederiksen – le chasseur, le pêcheur, le peintre *danois – dont le Journal,* commencé à quinze ans, publié et traduit en plusieurs langues, a fait le tour du monde.

Jetez un coup d'œil sur la carte de la Norvège... Celle-ci se rappelle-t-elle avoir laissé mourir, aveugle et démuni, Knut Hamsun ? Knut Hamsun, et sa visite à Hitler, sa femme entichée de l'Allemagne nazie, son hommage au défunt Führer lors de la Libération... Le grand écrivain norvégien incarne encore la mauvaise conscience de son pays.

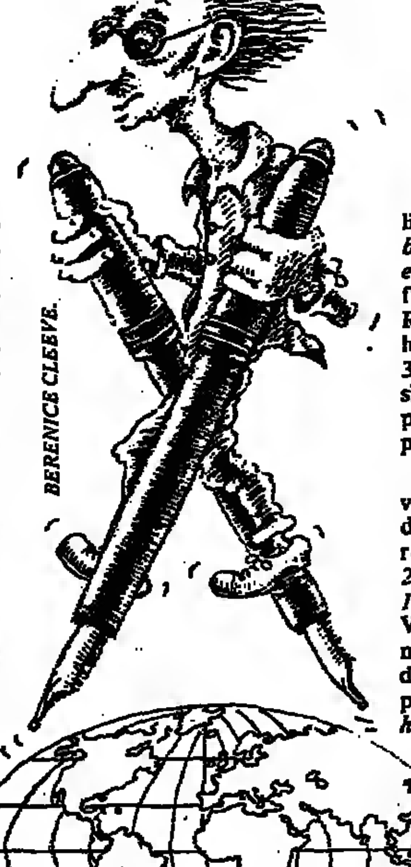
Un petit pas en avant et vous voici en Suède, en compagnie du romancier Lars Gustafsson *« blond, discrètement barbu, petit, vif, fécond »* qui, après l'engagement sartrien, prend ses distances à l'égard de la social-démocratie. A Stockholm aussi, la jeune génération d'écrivains connaît la faillite des illusions, part en quête des mystères des origines et des traditions populaires...

A la frontière russe, prenez votre mal en patience, supportez les fouilles, les regards suspicieux des douaniers qui secouent la tête en voyant *les Frères Karamazov* dans vos bagages. A Moscou, faufilez-vous à travers la foule qui s'amasse devant les magasins et rendez-vous à l'Atelier-Théâtre des jeunes pour assister à l'adaptation scénique de *Cent ans de solitude* de Garcia Marquez, ou visitez la Maison des écrivains dans la bibliothèque de laquelle ne se trouve aucun des grands livres classiques ou récents : *« Les bons titres,* dit-on, *disparaissent en quelques jours. »* Après avoir flâné un moment avec un jeune Russe qui vous invite à fêter chez lui le réveillon, vous recevrez à 3 heures du matin un appel agressif, en russe : l'étranger ne doit pas nouer des relations avec la population.

Votre sommeil gâché, vous vous répéterez avec plaisir le mot de cet ancien colonel de l'armée rouge : *« L'URSS compte 270 millions d'habitants et 13 millions de communistes. »* Vous vous souviendrez aussi de la mésaventure de l'écrivain islandais Halldor Laxness qui reçut, pour la traduction de son livre *Des hommes indépendants,* une fortune « à dépenser sur place » : pressé, il acheta une zibeline en souvenir de son séjour. A la frontière, les douaniers, l'accusant d'exportation illicite, renvoyèrent *la zibeline* à l'Union des écrivains. Après maintes péripéties, la zibeline, arrivée au port de Reykjavik, fut retournée par Laxness en Union soviétique. Entre-temps, la traduction de son livre avait été interdite par Staline...

ROLAND JACCARD.

★ LE NORD EN HIVER, de Bertil Galland. Payot, 258 p., 110 F.


BERENICE CLEEVE.

• ESSAIS

Dans le miroir de Montaigne

(Suite de la page 15.)

Le livre de Stéphane ressemble alors à ces galeries d'ancêtres que les aristocrates vous détaillent pour assurer de l'excellence de leur lignée. Voici Erasme, la figure de proue du début du seizième siècle, le sage qui domine intellectuellement toute l'Europe chrétienne, qui ne ménage de son exigence critique ni les rois, ni les papes, ni les hérétiques, mais que les rois, les papes et les hérétiques tentent, à toute force, d'amener dans leur camp.

Voici Luther, le petit Allemand scandalisé par la déliquescence et la corruption du pouvoir romain et qui, malgré les conseils de modération d'Erasme, qui partage ses indignations mais veut mener une réforme interne au catholicisme, se lance dans la guerre contre Rome et brise l'unité spirituelle d'une civilisation.

Voici Dürer, qui affiche avec insolence dans ses autoportraits qu'il est Dürer : pas n'importe quel peintre réalisant à la commande d'un seigneur ou d'un évêque un tableau minutieusement programmé, mais un artiste unique ne rendant compte qu'à lui-même de son talent et de son génie. Près d'un siècle avant que dans les *Essais* Montaigne n'écrive : *« Moi, le premier par mon être universel... »*

Ce Rimbaud de la pensée politique

Et puis, voici le plus proche, Etienne de La Boétie. Ecrasé pour des siècles dans la mémoire des lecteurs par l'immensité du tombeau que Montaigne érigea pour lui et que sont les *Essais.*

A dix-huit ans, près de dix ans avant de rencontrer Montaigne en 1557, La Boétie a écrit ce *Discours de la servitude volontaire* qui, au-delà de toutes les récupérations partisanes que tentèrent d'en faire calvinistes et antimonarchistes, est la réflexion la plus percutante, la plus lumineuse, la plus moderne que l'on puisse imaginer sur la nature même du politique, sur l'essence de tout pouvoir. Pourquoi les hommes qui naissent libres, interroge ce Rimbaud de la pensée politique, cèdent-ils volontairement à d'autres le pouvoir de décider pour eux ?

Montaigne n'a pas ces hardiesses sulfureuses, ce génie de la révolution, fût-elle purement intellectuelle. Non pas comme on l'a trop écrit par prudence physique ou par dilettantisme politique, mais simplement, comme le souligne justement Stéphane, parce que la lumière et la liberté qu'il souhaite apporter ne s'accommodent ni des prophéties ni des ruptures : a-t-on jamais vu un prophète tolérant ?

Montaigne préfère donc ne pas voir que *la Servitude volontaire* est un brûlot pour n'en retenir que la passion de la liberté dans laquelle il reconnaît une âme à l'antique qui vibre au diapason de la sienne.

L'énergie des remises en cause

Les pages que Roger Stéphane consacre à l'amitié de Montaigne et de La Boétie, à la douleur de l'amour brisé par la mort, à l'écriture comme moyen de poursuivre *cette communion, sont parmi* les plus belles de son livre. Ce sont celles aussi où se perçoit de la manière la moins indirecte le jeu de miroir qui donne au livre son ton particulier, sa puissance d'émotion, sa gravité de confidence.

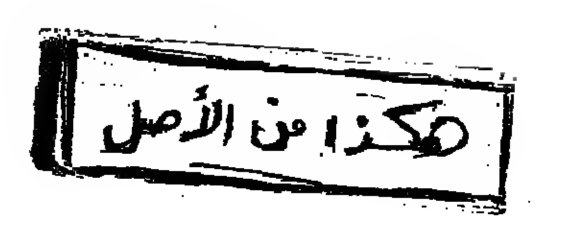
Roger Stéphane se regarde dans le miroir de Montaigne. Depuis quarante ans, c'est dans ce miroir qu'il se scrute, s'analyse, se rectifie, s'ancre dans ses fidélités et retrouve *l'énergie* des remises en cause. Rien de moins narcissique que ce regard, de moins complaisant : la connaissance de soi-même n'est jamais que la meilleure manière de comprendre les autres.

Lorque Roger Stéphane balaie d'un revers de manche tout ceux qui ont donné de Montaigne l'image d'un sceptique, d'un mol jouisseur, autant dépourvu de convictions que d'espérance, c'est évidemment aussi de lui qu'il parle ; lui pour qui n'appartenir à aucun camp n'a jamais voulu dire refuser le combat. Lui aussi assez amoureux de la vie pour rêver cette phrase de Nietzsche à propos de Montaigne : *« Qu'un tel homme ait écrit, vraiment le plaisir de vivre sur cette terre en a été augmenté ».*

PIERRE LEPAPE.

★ AUTOUR DE MONTAIGNE, de Roger Stéphane, préface de Georges Duby, Stock, 250 p., 95 F. Les éditions Grasset rééditent, au début du mois de juin, le *Portrait de l'aventurier,* de Roger Stéphane, paru en 1950, avec une préface de Jean-Paul Sartre.





● ROMANS

Driss Chraïbi et l'amour de la vie

Un écrivain prestidigitateur chante cet intermède qu'on appelle l'existence.

DRISS CHRAIBI, qui a l'amour de la vie cbevillé au corps, à l'âme et donc à l'écriture, bâiit livre après livre une œuvre généreuse, solsire, belle comme un credo. Omniprésence de la foi religieuse, certes, mais surtout de la foi en toute naissance, d'une foi en la splendeur féconde du monde, et sussi exaltation de l'origine.

Car, en « *phénomène berbère* » qu'il est, Chraïbi sait bien que « *le christianisme des premiers temps signifiait avant toute chose l'amour du prochain* », tout comme « *l'islam originel proposait la Oumma, la communauté humaine des tribus et des races, avec l'égalité en taute chose ici-bas* », ce qui n'a pas empêcbé musulmans et cbrétiens de passer « *le plus clair des siècles à s'entre-tuer* ». Mais ce constat, pas plus que les donoées objectives de l'histoire, ne saurait avoir le dernier mot dans cette *Naissance à l'aube* où, justement, l'auteur ouvre les mots en jubilant, où il ouvre l'histoire, la bouscule et la fait chanter à la manière d'un rhapsode.

Aborder de plain-pied un roman par son épilogue constitue déjà une habile stratégie vis-à-vis de l'histoire, qui nous regarde toujours de haut, joue les ténébreuses, href fait sa Joconde. Chraïbi n'y va pas par quatre chemins pour la séduire, la réduire à merci : avec ses tours de passe-passe, sa verve malicieuse, sa truculence, il la déride, il parvient à l'éblouir, et elle se retrouve cul par-dessus tête, prête à livrer tous les minutieux aveux que le prestidigitateur Chraïbi voudra bien lui soutirer.

On est donc en 1985. « *La politique, ça monte et ça descend camme une noria* », remarque Bourguine. Et son grand-père, le vieux Rabo, qui distribuait l'eau – c'est-à-dire la vie – aux voyageurs en gare de Sidi Kacem Bou Asriya, est acculé par les circonstances à se retirer dans ses montagnes : il va à la recherche de ses ancêtres.

A douze siècles de distance

Et voilà le prodige, d'un coup on est soufflé en amont du temps, à douze siècles de distance, en 712, et l'on assiste à la conquête de l'Espagne par les troupes de Tariq Bnou Ziyyad. Les forces de l'Islam étaient belles, neuves, conquérantes alors, et « *la religion était ouverte. Elle avait accueilli en san sein les vaincus de naguère, en égaux, et les avait transformés en artisans de la plus grande victaire : celle de la communauté tout entière* ».

Alors Cordoue s'épanouit, et au bord du Guadalquivir règne une industrieuse activité que vient à traverser un vieillard hors d'âge, flanqué d'une chamelle et de son chamelon. Quelle est « *cette apparition surgie du néant qui enjambait souches et pierres et cantinuait droit son chemin* » sans se soucier de l'appel du muezzin ? Et s'il s'agissait d'Al Kbadir, l'être à qui Dieu a accordé la vie éternelle, Al Khadir capable de miracles et qui se manifeste chaque fois que l'humanité se trouve à l'orée d'une ère nouvelle ?

C'est bien lui, Azwaw Aït Yafelman, revenu du fond des âges pour une naissance et pour une mort. La naissance, il va s'en charger, à mains nues, usant des pratiques ancestrales pour assister la parturiente, et il faut dire que Chraïbi donne ici une des plus belles scènes d'enfantement qui se puissent lire. Quant à la mort, on sait que l'édification du royaume de Dieu ne s'accomplit pas sans carnages, pillages et bains de sang. Même Dieu n'y peut rien.

Naissance et mort, rien ne les distingue, rien ne les sépare sinon cet espace, cet intermède qu'on appelle la vie et que Chraïbi sait exalter en ses moindres sucs, en toutes ses magnificences dans cette succession de chapitres à résonance de sourates.

ANNE BRAGANCE.

★ **NAISSANCE A L'AUBE, de Driss Chraïbi, Le Seuil, 187 p., 69 F. « Folio » réédite *le Passé simple*, de Driss Chraïbi. Ce roman avait paru pour la première fois en 1954.**

BERENICE CLEEVE.

Edmond El Maleh, la mémoire ultime

Mille ans de présence juive en terre marocaine.

PEUT-ON être un monsieur plus très jeune, réservé jusqu'à la timidité, avoir commencé à écrire vers soixante ans, et être édité, puis lu ? C'est la question que doit se poser Edmond Amran El Maleh. Il a publié son premier livre (1) à soixante-trois ans. Il en a aujourd'hui soixante-neuf ; et son troisième livre est sorti, dans le silence, cbez un petit éditeur – La Pensée sauvage – qui ne produit pas habituellement de fiction, mais qui, seul, a eu le courage de prendre un roman qualifié de « *difficile* », « *elliptique* », bref, pas assez conforme aux règles du marché.

Certes, *Mille ans un jour* est plus proche de Joyce que d'un roman de gare ou d'un « pavé » pour la plage. « *Ce récit, c'est vrai, est elliptique,* reconnaît Edmond El Maleh, *je l'ai voulu ainsi.* » C'est le roman d'une mémoire, et il faut se laisser aller à ses méandres, à son rythme, à sa ponctuation intime. « *De la ponctuation, j'ai accepté d'en rajouter,* confie El Maleh. *Moi, j'ai tendance à écrire sans ponctuation. J'estime qu'elle s'impose d'elle-même. C'est lié à la façon de vivre le temps. Je n'aime guère le temps fragmenté, le découpage. J'ai aussi toujours refusé les classements. Alors, ce livre est-il un roman ? Disons qu'il y a un récit. Mais pas la trame classique du roman. L'histoire d'une vie peut me passionner, mais je ne la raconterai pas de manière linéaire.* »

Pour comprendre l'histoire de Nessim, le « héros » de *Mille ans un jour*, sa recherche et son périple, sorte d'odyssée, il faut s'embarquer avec lui, sans *a priori*, sans vouloir tout saisir d'emblée, et, à sa suite, patiemment, tenter de déchiffrer le destin secret d'un peuple, de retrouver une trace, dans les éclats de l'Histoire, les violences, les deuils et les moments de vie ensoleillés et heureux.

Qu'il parle de lui ou d'un autre inventé, un personnage de roman, c'est toujours la même mémoire qu'Edmond El Maleb explore. On peut lire ses trois livres, *Parcours immobile*, *Aïlen ou la nuit du récit* (2) et *Mille ans un jour* comme une sorte de trilogie : la mémoire ultime des juifs arabes qui ont vécu en parfaite coexistence avec les musulmans, au Maroc. Mille ans d'osmose qu'il faut aujourd'hui méditer. « *Ce livre ne fonctionne pas seulement pour les jeunes juifs qui n'ont pas connu cette communauté et qui s'interrogent,* dit Edmond El Maleh, *mais pour tous les jeunes Maracains. Le Maroc dont je parle a cessé d'exister ; pourtant, il perdure dans la réalité actuelle.* »

De ce millénaire défait en une nuit, celle du départ des juifs marocains, Edmond El Maleb n'aura jamais fini de témoigner, lui qui se veut à jamais juif et absolument marocain, même s'il vit en France depuis vingt ans. Son souvenir n'est ni amer ni nostalgique. Mais ce qu'il a vécu, plus personne ne le vivra. Si cette certitude avait eu besoin d'une confirmation, la guerre du Liban l'aurait apportée.

A la recherche d'étranges secrets

« *La guerre du Liban ! Jours de juin, jours d'été sous un ciel parisien, chaud, déchiré par la violence des orages. La guerre du Liban ! A-t-elle vraiment eu lieu ?* » Ce sont les premiers mots de *Mille ans un jour*. « *Evidemment ce récit est lié, aussi, à la guerre du Liban,* précise Edmond El Maleh. *Mais je ne voudrais pas être enfermé dans les problèmes politiques. Ce livre ne peut être regardé comme un roman engagé. Ce serait contraire à tout ce que je souhaite : sortir de toutes les caricatures, échapper à tous les slogans, atteindre l'humain.* » En fait de slogans et de discours trop simples, Edmond El Maleh sait de quoi il parle, lui qui a été militant du Parti communiste marocain pendant quatorze ans avant de cesser toute activité politique en 1959. « *Il a fallu rompre avec la langue de bois et se jeter à l'eau pour écrire, comme je le souhaitais depuis toujours.* »

Désormais, Edmond El Maleh a trouvé son écriture, sa manière de manier la langue, avec jubilation, à la recherche d'étranges secrets. « *Voulez-vous que je vous parle de mes origines, rire énorme, quoi !* écrit-il à la fin de son livre. *Vous n'êtes pas nomade que je sache, Nessim n'est pas nomade où sont alors les sables de l'exil, de quel ciel est tombée cette étoile qui a couvert la blancheur du Livre où l'on marche d'un pas égal à un chant qui vient au-delà de toute mémoire.* »

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ **MILLE ANS UN JOUR, d'Edmond Amran El Maleh, La Pensée sauvage, 224 p., 82 F.**

(1) *Parcours immobile*, Maspero 1980, coll. « Voix ».

(2) *Aïlen ou la nuit du récit*, Maspero-La Découverte (1983), coll. « Voix ».

Les enfances blessées d'Abdelhak Serhane

Misère et détresse au Maroc : une terrible peinture...

CEUX qui aiment le Maroc en dehors des circuits touristiques, ceux qui voudraient avoir de ses nouvelles, devraient lire *les Enfants des rues étroites*. Plutôt cbronique que roman, ce livre n'est pas optimiste. Il est même terrible. Son auteur, Abdelhak Serhane, qui nous a déjà dépeint cette violence quotidienne et quasi ordinaire dans son premier roman, *Messaouda* (1), ne verse pas dans l'exagération. C'est la réalité qui est folle, brutale et souvent injuste. C'est le propre même des terres qui sont blessées par la sècheresse du ciel et des cœurs, et qui portent un peuple voué à la douleur et au hasard comme celui que décrit le Mexicain Juan Rulfo dans *Pedro Paramo*.

Abdelhak Serhane est un homme civilisé. Doux, attentif, discret, il avance dans la vie sur la pointe des pieds, guidé par une grande sensibilité. C'est cette maladie incurable qui le pousse à écrire même s'il doute des mots et de leur pouvoir, même s'il se méfie des illusions et des apparences. Il écrit en puisant dans ses souvenirs, en interrogeant les murs des ruelles basses, en suivant les aventures des enfants expulsés des écoles et jetés dans les rues des médinas, où ils font l'apprentissage de la vie en se frottant contre les pierres sèches du besoin.

Le sexe sans tendresse, la sexualité et non l'amour, l'amitié se défaisant dans la trahison ou devenant trouble, homosexualité non avouée, le viol, l'argent, la corruption. C'est sur cette toile de fond que s'impriment les visages de ces enfants de la rue qui s'adaptent à la loi du plus fort. Et le plus fort, c'est l'agent d'autorité, l'instituteur sadique, le notable qui vend ses services au plus pauvre à un prix très élevé. Justement, El Hadj El Barakat, un homme odieux et grossier, escroque le père du narrateur, à qui il promet un contrat de travail en France – le paradis. Après avoir abusé un père de famille naïf et sans défense, il déchire la virginité de sa fille. Le récit s'ouvre sur la mort violente que cette adolescente s'est donnée pour témoigner. Déshooorée, elle laisse à la famille la honte et la malédiction.

Le cadavre d'une jeune fille

Les journaux maghrébins relatent rarement les faits divers. Une fausse pudeur. Une trahison de la réalité. La presse est optimiste. De temps en temps, la rumeur ramène sur les terrasses des cafés le cadavre d'une jeune fille qui a préféré partir dans la dignité de la mort donnée plutôt que de vivre dans l'bumiliation et le cbantage. On en parle à voix basse et l'on passe à autre cbose. Reste la littérature. La fiction paraît dérisoire par rapport à la réalité, sauf dans le cas rare où l'auteur prend le parti de tout dire, de décrire le scabreux et l'inavouable. D'où l'immense succès de l'autobiographie de Mohamed Choukri, *le Pain nu* (2) (interdite depuis l'année dernière).

Les Enfants des rues étroites relatent la même violence avec cependant un imaginaire flamboyant. Le roman est construit comme une maison de la médina. Les histoires se croisent et se complètent. Elles racontent toutes la même détresse, celle du fils du peuple, « *enfant de la haine et de la misère* », en butte aux tracasseries bureaucratiques. La corruption joue le rôle d'une économie parallèle ; la morale s'appuyant sur la religion devient la quintessence de l'hypocrisie ; le pouvoir s'exerce à tous les stades, et les pauvres sont sans pitié avec leurs semblables. Et puis, au bas de l'échelle sociale, on trouve l'enfant et la femme. L'enfant se débrouille. Il peut sauver sa peau. La femme, surtout si elle est répudiée, n'a de choix qu'entre le déshonneur et le silence. Reste la parole des fous. Ceux-là « *refusent de vivre dans la souillure* ». Reste Si H'mad, homme intègre, ancien résistant, et qui assiste impuissant à la dégradation des valeurs essentielles.

Abdelhak Serbane décrit, avec une minutie d'ethnograpbe, le comportement du petit fonctionnaire et celui de ses deux secrétaires plongées dans la lecture de *Nous deux*. C'est un tableau accablant, peut-être trop noir. C'est parce que l'auteur sait de quoi il parle qu'il ne nous épargne aucune détresse. Serbane témoigne sur son époque avec la passion du juste, avec l'exigence de celui qui aime son pays et refuse que l'humiliation soit le mode courant des rapports entre l'administration et les administrés, entre le père et le fils, entre l'instituteur et l'élève, entre le riche et le pauvre. On aurait aimé apercevoir dans cette chronique une lueur d'espoir. Serhane a encore trop de choses à dire pour s'installer dans le rire. Ce serait un mensonge de plus. Il construit une œuvre pour ceux qu'il appelle « *les oubliés de l'histoire, trous creusés dans le désert, puis aubliés...* ».

TAHAR BEN JELLOUN.

★ **LES ENFANTS DES RUES ÉTROITES, d'Abdelhak Serhane. Le Seuil, 190 p., 69 F.**

(1) Seuil.

(2) « Points », Seuil.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Inépuisables familles

(Suite de la page 15.)

Gay-Lussac est un laconique. S'appesantir ? Quelle *horreur !* On est prié de comprendre *à demi-mots.* L'urgence est celle des bilans. Rien ne sera dit de plus. La couleur des choses ne compte pas, ni celle des jours. Une relation de soixante ans est enterrée sous nos yeux, sans sensiblerie commode, à hauteur de destin, philosophiquement : une relation chargée et simple, celle d'une mère qui n'a pas accepté son fils et d'un fils qui n'a pas vraiment accepté d'autres femmes qu'elle, qui a cultivé les marges pour confirmer le mauvais présage de la mère, donc, finalement, pour, en la décevant, lui complaire.

IL y a du Duras dans ce constat mangé par les silences. La mère s'appelle « la mère » ; la sœur « la sœur ». L'épouse du narrateur est morte. La femme qui l'a remplacée est désignée, selon la loi maternelle, comme l'« illégitime ». Ces nuances se retrouveront à l'heure lourde des partages, de la *comédie juriste.*

La mère n'a déjà plus de souvenirs, rien que des fatigues. Ce sont les enfants qui la poussent aux réminiscences, croyant bien faire. La connivence avec le fils ne vient pas des photos de vacances, que la mourante ne voit plus, étant aveugle, mais d'un réseau ancien de reproches aussi tenaces que tus. Le fils a aimé la honte où maman le plongeait. Il a appris le dégoût de soi, *forme tremblante de l'orgueil. S'il pouvait, il élèverait son* propre fils au même lait acide du dédain, mais le fils rend les coups à la manière qui lui plaît, plus soumoise et déroutante.

De parents à enfants, les enjeux sont toujours de pouvoir, avant même que le litige se reconnaisse de vrais objets. Le mutisme est une bonne façon de se haïr. Le narrateur n'a jamais parlé à son père, qui couchait dans un bureau, trompait sans doute « la » mère : un père *à* haïr, comme on dit de la cire *à* cacheter. Cela laissait la mère et le fils libres de jouer leur amour sur les modes alternés de la révolte et de la soumission, de l'humiliation et de la cruauté.

UN grand adolescent sexagénaire et veuf qui pleure une maman castratrice à force de mépris : est-ce bien un spectacle littéraire à donner ?

Oui. On voit l'oubli commencer son ouvrage dans la conscience fanée de la mourante. On voit l'amour du fils se nourrir jusqu'au bout du besoin d'être détesté, de dégoûter. Ah, ne plus se voir qu'à travers son mépris à elle ! N'être plus rien que sa haine à elle ! La rancœur, ici, prend du panache, des colorations rougeoyantes de tragédie.

La mort de la mère ne soulagera pas le fils méjugé : elle lui ôtera l'espoir d'être un jour admiré, enfin. Jour improbable que le narrateur est exercé à ne plus attendre, à reculer méthodiquement. Se rendre odieux : telle est sa seconde nature. Quand surviennent les cousins aux apitoiements appris, le fils occupe vaniteusement son *rôle de meneur de deuil, d'arbitre* des partages. Il se réfugie dans les préséances, s'apprête à nommer la disparue, seul recours des survivants.

Un homme vieillissant regarde mourir les lointaines raisons de se vouloir indigne. Un drap froid les enveloppe ; et une prose de même glace. C'est beau. Enfin : c'est terrible.

★ **A DEMAIN, SYLVIE, d'Henri Troyat, Flammarion, 200 p., 75 F.**

★ **MÈRE ET FILS, de Bruno Gay-Lussac, Gallimard, 184 p., 73 F.**

● LETTRES ÉTRANGÈRES

Entretien avec Ismaïl Kadaré

(Suite de la page 15.)

» Dans tous les documents, on lit que Cicéron venait parfois passer les vacances à Durrès, et que l'empereur Auguste avait fait ses études non loin de là.

» Je m'appelle Ismaïl, mais je n'ai rien de musulman.

» Quand je suis né, l'Albanie avait un roi, Zog Ier, un roi sans qualités qui s'était proclamé roi en 1928, après avoir été premier ministre et président de la République, et qui fut renversé en 1939 par les Italiens, qui se sont présentés comme les *« libérateurs de l'Albanie » (il rit)*. L'Etat albanais s'était formé en 1912, après l'effondrement de l'Empire ottoman. C'était vraiment un Etat très bizarre. La capitale était à Durrès, où se tronvaient les ambassades de tous les pays d'Europe, qui se livraient là à des intrigues incroyables : la Turquie vonlait revenir, l'Italie et l'Autriche-Hongrie avaient des vues sur l'Albanie, la Grèce aussi, la France aussi. Et quand a éclaté la première guerre mondiale, tous sont partis et nous ont laissés en plein chaos.

Œuvres en français

Le Général de l'armée morte, Albin Michel, 1970, Le Livre de Poche.

Les Tambours de la pluie, Hachette Littérature, 1972 (épuisé) ; Folio ; Fayard, 1985.

Chronique de la ville de pierre, Hachette Littérature, 1973 (épuisé) ; Folio ; Fayard, 1985.

Le Grand Hiver, Fayard, 1978 ; Points.

Le Crépuscule des dieux de la steppe, Fayard, 1980.

Avril brisé, Fayard, 1981 ; Le Livre de Poche Biblio.

Le Pont aux trois arches, Fayard, 1981 ; GF Flammarion.

La Niche de la honte, Fayard, 1984.

Invitation à un concert officiel et autres récits, Fayard, 1985.

La Ville du sud, nouvelles, POF, 1985.

Ismaïl Kadaré et la nouvelle poésie albanaise, par Michel Métais, P.-J. Oswald, 1973.

– Vous vous souvenez de la guerre ?

– Oui, je me souviens *(silence)*. Nous étions occupés par les Italiens, mais, au début de la guerre, l'Albanie a attaqué la Grèce et imaginez-vous qu'après un demi-siècle l'Albanie et la Grèce sont toujours en état de guerre ! Depnis des années on parle d'un traité de paix. C'est la sitnatioo la plus absurde du monde. On accuse parfois l'Albanie d'être très fermée, mais il y a chez nous des choses bizarres comme cette guerre qui ne se finit pas. C'est incroyable, non ?

– Vous avez grandi dans un pays qui avait rompu ses relations avec à peu près tous les pays, voisins ou lointains, dans un pays très secoué par l'histoire...

– La Résistance avait été très forte, alliée aux partisans yougoslaves contre les Italiens. Un gouvernement avait été constitué dès 1942 à la fois contre le fascisme et contre la bourgeoisie du pays, surtout le féodalisme. La première rupture, ce fut avec la Yougoslavie en 1948, mais les dissensions avaient commencé bien avant à cause du Kosovo... Nous n'avons pas de relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne non plus, à cause du trésor de la Banque nationale d'Albanie qui est bloqué à Londres depuis la fin de la guerre ; nous ne pouvons pas rétablir des relations tant que le trésor albanais reste à Londres *(il sourit, impuissant devant ces absurdités en chaîne qui évoquent cette autre absurdité qui conduisit pendant deux années un général italien à s'échiner pour rapatrier une « armée morte »...)*.

– *Le Général de l'armée morte* était votre premier roman, publié à vingt-quatre ans. Vous avez toujours voulu être écrivain ?

– J'ai toujours su que je le voulais. A dix ans je lisais *Macbeth*, j'adorais les histoires de fantômes. J'ai publié très tôt, à dix-sept ans, des poèmes. J'ai terminé mes études dans ma ville natale où il y avait un lycée célèbre, plus célèbre que celui de Tirana, après je suis allé à l'université puis j'ai été envoyé à l'Institut de littérature de Gorki à Moscou.

Moscou était une grande ville, comme je n'en avais jamais vu. Je connaissais déjà la culture russe, la langue. Je suis arrivé en 1958, juste après le Festival de la jeunesse, en pleine libéralisation. L'Institut se trouve près de la statue de Pouchkine et j'habitais près de la prison de la Boutirka. Les filles étaient jolies. Comme étudiant, j'étais heureux. Mais j'étais malheureux comme écrivain. J'étais entouré de médiocres, de fonctionnaires qui voulaient être écrivains. Dans mon cours, il n'y avait que des médiocres.

» Ils sont restés inconnus. Je vois parfois leurs noms quand on publie des listes de décorations !...

– Dans *le Crépuscule des dieux de la steppe*, vous avez évoqué la rupture entre votre pays et l'URSS et la détérioration des liens, de tous les liens, le « temps de la perfidie » des dieux rabougris, ces *« dieux scythes qui allaient gonfler leurs joues terribles pour balayer mon pays de la surface du globe »*.

– Vous, en Occident, vous ne voyez pas Khrouchtchev avec les mêmes yeux que nous, vous ne comprenez pas qu'entre lui et nous c'était la haine. Terrible, dangereuse... *(La déstalinisation, il n'en parle pas. Pas plus qu'il ne cite le nom de Staline, dont la statue se dresse toujours au centre de sa capitale.)*

» Quand je suis rentré en Albanie, je suis entré dans le principal hebdomadaire littéraire *Drita (la Lumière)* ; cinq ans plus tard, j'étais écrivain professionnel, salarié, membre de l'Unioo des écrivains. J'avais trente ans. Je recevais un bon salaire, le même qu'un directeur d'usine, plus qu'un ingénieur. C'est une sécurité. Lorsque vous recevez des honoraires vous en reversez un quart à la caisse de l'Union des écrivains.

– Vous avez publié beaucoup de nouvelles, des poèmes, cinq romans (*Novembre d'une capitale* n'est pas encore traduit), vos livres sont tous très populaires en Albanie et pourtant vous avez parfois subi de vives critiques pour *« traitement subjectiviste des événements historiques » notamment en 1982*...

– Quand un livre sort, la critique s'en empare. J'ai été plusieurs fois critiqné, parfois d'une manière très forte. Ça n'a rien changé à ma façon d'écrire.

– Vous avez été pendant longtemps député à l'Assemblée populaire de votre pays. Elu trois fois entre 1970 et 1982. Pourquoi n'êtes-vous plus député ?

– Parce qu'on ne m'a plus proposé de l'être.

– Qu'est-ce qui a changé depuis la mort d'Enver Hodja ?

– Il n'y a pas de changement. Toute l'histoire de l'Albaoie d'aujourd'hui est liée à Enver Hodja.

– Comment voyez-vous la situation du Kosovo, peuplé d'Albanais mais qui dépend de la République yougoslave de Serbie ?

– C'est une histoire de haine millénaire entre deux peuples, entre Serbes et Albanais. De notre côté, l'attitude est très claire. Pour nous, l'éclatement de la Yougoslavie serait un malheur. Et pas seulement pour nous... L'Albanie soutient la demande du Kosovo d'être une république. Les Serbes refusent parce que c'est là, disent-ils, qu'est *« le cœur de la Serbie »*. C'est vrai, les Slaves sont arrivés là au septième siècle. Mais avant, qui était là ? Les Illyriens. Nous.

– Nous voilà ramenés aux éternels et insolubles conflits balkaniques. Comment cela peut-il finir ?

– Je ne sais pas. je viens de terminer une longue nouvelle là-dessus : *La caravane de la noce s'est pétrifiée*. C'est l'histoire d'une jeune fille serbe fiancée avec un garçon albanais. La caravane venue chercher la mariée s'est changée en pierre pendant le voyage et le mariage a été rendo impossible. L'inspiration populaire s'est emparée de cette haine, il existe une chanson de geste avec deux variantes, en albanais et en serbo-croate : tous les héros soot albanais dans la version serbo-croate, et inversement. Ces deux versions sont passionnantes à étudier.

» Mon attitude d'écrivaio, c'est de dépétrifier. Cette haine doit s'interrompre. A présent, nos deux caravanes sont pétrifiées et le mariage impossible.

– La longue nouvelle qui vient de paraître sous le titre *Qui a ramené Doruntine ?* traite aussi de la question des *« mariages lointains »*. Cela se passe au douzième ou au treizième siècle, avant la conquête turque, alors que l'Albanie est gouvernée par des princes qui se marient entre eux exclusivement et qui voient, avec effroi, Doruntine partir avec un étranger, très loin, en Bohême.

» C'est un sujet vraiment millénaire que j'ai traité là : la nécessité de faire le mariage à l'extérieur du clan. On retrouve cela dans les ballades populaires, et notammeot dans la plus célèbre de toutes, la *Ballade de la parole donnée*.

LOUIS MONNIER

» Une grande famille avec neuf garçons et une fille unique. Lorsque la mère refuse de donner sa fille en mariage à un étranger, l'un des fils, Constantin, lui promet de respecter la *bessa*, la fidélité à la parole donnée, l'engagement moral dont la violation suscitait, selon l'ancienne coutume, l'opprobre. *« C'est moi qui te la ramènerai quand tu le souhaiteras »*, a dit Constantin à sa mère.

» Doruntine partie avec l'étranger, la guerre éclate, les neuf fils meurent, et la mère maudit ce fils qui o'avait pas respecté la parole donnée. Après cette malédiction, Constantin sortit de son tombeau pour chercher sa sœur. Ils chevauchèrent des nuits et des ouits et personne ne crut Doruntioe lorsqu'elle affirma avoir été ramenée par ce frère mort depuis trois ans. *(Il rit.)* A partir de là, j'ai fait une enquête policière. »

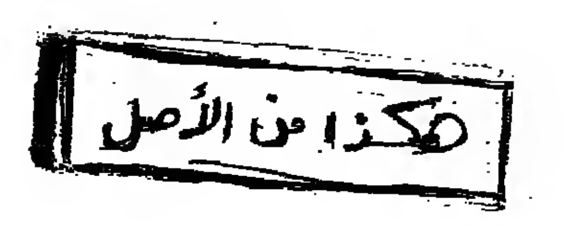
L'auteur nous fera soupçonner tout le monde, même le policier, dans cet étrange conte remarquablemeot construit, fantastique et moderne à la fois, chevauchée inquiétante vers la mort, aux côtés de la Mort, et qui sera cause de l'anéantissement d'une famille. Mais au même moment, une jeune fiancée du bourg partira rejoindre son époux dans quelque cootrée lointaine, au moment même où l'on pensait que *« l'idée même des mariages lointains avait reçu le coup de grâce »*.

» *« L'Albanie devra-t-elle modifier ses lois, ses administrations, ses prisons, ses tribunaux et tout le reste »*, écrit encore l'auteur de *Doruntine* devant la menace qui frappe ce pays *« pris entre les deux religions de Rome et de Byzance, entre deux mondes, l'Occident et l'Orient »*.

« Surtout ne cherchez pas d'allusions, cooseille Kadaré alors que nous oous quittons. Doruntine *a été écrit en 1979, et la* Ballade *de la parole donnée est vieille de plusieurs siècles...* » Il ajoute : *« Je ne trouve pas mon pays aussi isolé qu'on le dit. Je suis sûr de cela. »*

Propos recueillis par
NICOLE ZAND

★ QUI A RAMENÉ DORUNTINE ? d'Ismaïl Kadaré, traduit de l'albanais par Jusuf Vrioni, Fayard, 180 p., 69 F.



● HISTOIRE

Une historienne à sa fenêtre

Arlette Farge étudie la « vie fragile » : celle des milieux populaires au dix-huitième siècle.

RUE Croix-des-Petits-Champs en 1775 : la femme de M. Montjean, artisan en ouvrages de mode, veut *« être avec un livre à sa fenêtre »*. Cette étrange revendication revient comme un leitmotiv dans le récit d'une longue dispute conjugale retrouvé dans les papiers d'un commissaire de police. A partir de ce dossier, et d'autres qui lui ressemblent, Arlette Farge trace des croquis dessinant peu à peu les contours de cette « *vie fragile* » dont elle a fait un objet d'étude.

Un danger pouvait menacer cette entreprise : l'anecdotisme. Il est écarté par la rigueur élégante de la démarche et l'ampleur de la réflexion méthodologique. Passant sans arrêt du singulier au collectif, du privé au public, de l'ordre au désordre, c'est bien un livre d'histoire sociale qu'écrit Arlette Farge, *loin des lumières* trompeuses du genre « vie quotidienne ».

Le fil conducteur en est simple. Au lieu de prendre comme point de départ les hiérarchies et les classements sociaux, elle les découvre à travers des actions, des pratiques, qui permettent de saisir les relations sociales dans leur fonctionnement quotidien. Le peuple — la foule des hommes et des femmes sans qualités, — voué au silence et à l'oubli, finit ainsi par manifester ce qui le constitue. La femme qui voulait lire à sa fenêtre et son mari sont séparés par deux *visions antagonistes* de la distribution des tâches masculines ou *féminines*, par deux représentations de la vie sociale.

Prendre au sérieux la logique des actions et des discours aboutit à la restitution des modes de rationalité qui font agir. Car il existe bien une rationalité populaire, dont Arlette Farge précise les contours, brisant ainsi le miroir idéologique où se contemplaient penseurs et administrateurs convaincus de l'irrationalisme foncier du peuple, fait de crédulité, d'infantilisme et d'immoralisme. La démonstration est couronnée par la mise en rapport de ces noyaux de rationalité avec les mutations et les tensions de la société parisienne dans la seconde moitié du dix-huitième siècle.

Archives policières et archives judiciaires offrent un solide soubassement à ce livre. Le Châtelet, la Bastille, la lieutenance générale de police : des centaines de dossiers ont été dépouillés. Ils livrent certes un point de vue particulier, celui de l'ordre et parfois de la répression. Mais ils contiennent aussi de très nombreux échos des préoccupations populaires, des séquences brutes et compactes de paroles de la rue, de l'atelier ou du cabaret ramenées dans les filets des interrogatoires, des dépositions, des témoignages et des plaintes.

Une figure centrale s'y découpe également : le commissaire du quartier. Sur sa maison sont affichés les avis officiels, dans ses cartons finissent par échouer les querelles de voisinage, les disputes de famille, les conflits du travail. Tout autre est l'activité de l'inspecteur et de ses auxiliaires (parmi eux les célèbres mouches). Police des arrestations nocturnes et des coups tordus, elle fiche et infiltre le monde des marginaux et des malandrins, ne rendant de comptes qu'au lieutenant général et au roi. Deux positions donc, et deux observatoires de la vie d'une capitale surpeuplée.

La richesse de ces archives a incité Arlette Farge à jouer sur deux registres. Celui de la micro-histoire, qui cherche, dans l'étude minutieuse de cas singuliers, une réfraction de la complexité de la vie sociale. Mais, aussi, approches plus *globales* de collectivités et de réseaux. Quatre espaces sont, *ainsi*, distingués. Espace du couple et de la famille, d'abord. Solidarités, *ruptures*, conflits, scandales, s'expriment sous l'œil du voisinage, plus complice qu'hostile, dans l'entassement des maisons de rapport, où aucune frontière ne sépare vraiment le privé du public.

Espace du quartier ou du mi-quartier parcouru jour après jour, traversé en tous sens par les enfants joueurs ou messagers. Espace encore de l'atelier : largement ouvert sur la rue, marqué par l'instabilité *professionnelle* des compagnons, l'autorité tour à tour despotique et fragile du maître et de la femme du maître, troublé par les visites honnies des jurés contrôleurs. Par petites touches, ces analyses remettent en cause une vision trop paisible de l'atelier ancien.



CAGNAT.

Le peuple en mouvement

A l'échelle de la ville, enfin, se déplacent les *foules*. *Ce mot est* utile. Il permet de désigner le peuple en mouvement. Le peuple dans sa diversité, englobant ceux qui n'en sont pas, mais que le côtoiement déclasse, popularise. La foule, on la trouve sur la place de Grève les jours d'exécutions capitales, attentive au respect du rituel solennel de la mise à mort. En colère, elle se révolte et produit alors, par des actions et des paroles, un ordre qui répond pied à *pied* à celui qu'elle brise et qu'elle dénonce d'ailleurs comme désordre *intolérable*. *On la ren*contre plus souvent prompte à s'assembler sur la foi d'une rumeur, sur la promesse d'un spectacle, mais tout aussi prompte à sanctionner de son désintérêt hostile les fausses nouvelles et les impostures. Car elle ne veut pas être dupe.

L'acuité du regard d'Arlette Farge ne se dément jamais. Soucieuse du détail — qu'a-t-on dans ses poches un jour de fête qui tourne mal ? — elle tient aussi d'un bout à l'autre le fil rouge de deux grandes questions : celle des rôles masculins et féminins, et, plus précisément, des rapports entre les hommes et les femmes *dans les milieux* populaires au dix-huitième siècle, celle, enfin abordée de front, de l'ambiguïté des relations que l'historien entretient avec ses archives.

CHRISTIAN JOUHAUD.

★ **LA VIE FRAGILE. VIOLENCE, POUVOIRS ET SOLIDARITÉS A PARIS AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE, d'Arlette Farge, Hachette, 355 p., 115 F.**

Un janséniste dans la tourmente révolutionnaire

C'EST un roman historique d'une rare harmonie, d'un équilibre total entre contexte, fiction et morale qu'*a écrit* Yves Amiot avec son quatrième livre (1), *le Solitaire*, qu'il situe en 1794 et en Vendée. Cela fait un an que la province est écorchée vive entre les Vendéens insurgés et les hommes de la Convention. Blancs contre bleus. Un homme, Puizeau, habite là, retiré du monde, solitaire dans sa *maison des Sables*, face à l'océan. Janséniste fervent, il s'orientait vers la prêtrise, avait même reçu les ordres mineurs dans un *couvent* du Beauvaisis, *quand des manœuvres* séminaristes le laissèrent simple clerc.

C'est bien sûr lui, qui n'est d'aucun parti, que le jacobin Dumontray, représentant de Robespierre, convoque — *mais* déjà il s'offrait — et convainc de mener à bien une première négociation... Puizeau retrouve, dans le feu de cette action soudaine et rapidement conclue, son vieil ami Duplessis, engagé dans l'insurrection avec un aumônier, le Père Dubois, ancien jésuite. Un débat politique, philosophique et théologique s'instaure alors entre les *quatre hommes*, figures cardinales de ces dernières années des Lumières...

Parce qu'il veut croire à la gravité sincère de ses partenaires et aux effets d'une action morale, Puizeau prêtera de nouveau *son* concours à une autre négociation, car les Vendéens, maintenant à bout de forces, cherchent une issue digne. Mais Puizeau n'est déjà plus, à ce *stade des pourparlers*, *qu'un* pion sur un échiquier de haute stratégie : il ne se sait pas encore inexorablement circonvenu par ses ennemis d'hier et ceux de *demain*. *Casus belli*... Thermidor, l'assassinat de Robespierre, l'arrestation de Dumontray, confirmeront violemment la vanité de toute sagesse abstraite par *temps* de guerre civile.

On *retiendra* de ce roman remarquablement bien écrit, sobre et régulier, l'étonnante description, en 1788, du *site* de Port-Royal arasé, où règnent encore la direction de la Mère Angélique, l'esprit d'Andilly, de Le Maistre, d'Arnauld, de Pascal et de Racine ; le réquisitoire désabusé contre les œuvres de Rousseau et de Voltaire qui firent le lit de la Révolution ; la visite à un Robespierre las, seul, au faîte de la Terreur, qui cherche la paix de l'âme en s'abandonnant à la *mort* ; *mais surtout*, il y a cette empreinte, si particulière à ce livre, d'une force spirituelle, d'une patience sereine que ni la persécution ni *l'échec ne peuvent atteindre*, car *« la rencontre, à travers leurs ouvrages, des solitaires de Port-Royal restera pour moi le moment dominant, décisif, de mon existence où, par la lumière et la grâce, tout s'éclaire soudain dans l'âme et tout s'ordonne à jamais dans l'esprit »*.

CLAIRE PAULHAN.

★ **LE SOLITAIRE. JANSÉNISME ET RÉVOLUTION, d'Yves Amiot, éditions José Corti, 182 p., 75 F.**

(1) Yves Amiot a publié trois autres livres, tous édités chez José Corti : *la Victoire, juin 1807* (1980), *Un gouverneur de Judée, Ponce Pilate* (1983) et *la Onzième Heure, Jean Auburtain* (1984).

Le prince énigmatique

Le Régent est l'objet d'une interminable controverse. C'était, dit Christian Petitfils, « un grand capétien »

AUTANT d'historiens de la Régence, autant d'opi*nions divergentes sur une* politique qui, à l'intérieur, se signale par l'importance rendue aux Parlements — à long terme, Louis XVI paiera la note — et, à l'extérieur, par une alliance avec l'Angleterre. Sous prétexte de garantir la paix d'Utrecht, cette alliance conduisit à une guerre avec l'Espagne, où régnait un Bourbon établi là non sans peine, précisément contre les visées anglaises.

Les économistes disentent encore des effets comparés, bons et pervers, du fameux système de Law. Véritable pompe *aspirante* d'un or et d'un argent qui se cachaient, mécanique à enrichir en peu de mois les spéculateurs hardis qui affluaient à Paris, elle ruina plus vite encore ceux qui, moins astucieux, ne s'étaient pas aperçus *à temps* du mirage : *le* tonus donné au commerce et à l'industrie se doubla d'un ébranlement social tel que certains y voient les prémices de la Révolution.

Une légende noire

Mais la Régence, c'est aussi l'efflorescence d'une certaine forme d'esprit, une insouciance gracieuse (même si une très faible partie seulement de la population peut *en jouir*, *dans un pays* appauvri par des guerres désastreuses), une renaissante ivresse de vivre après l'interminable fin de règne d'un vieillard accablé de deuils et raidi dans la dévotion. On pourrait comparer à nos « années folles » cette période-charnière, effervescente après une longue tension, et doublée d'une explosion de talents, d'inventions, de libertés *en tous sens*.

Les jugements portés sur Philippe d'Orléans, qui reçut le royaume en charge de la mort de Louis XIV à la majorité de Louis XV (1715-1723) sont, de même, contradictoires. Pour les uns, il est l'ignominie en personne, pour les autres, un homme de premier plan, qui remit le pays sur les rails.

A son tour, Jean-Christian Petitfils essaie de déchiffrer cette personnalité énigmatique, multiple, qui traîne une légende noire née, certes, de sa conduite, mais *gonflée par les ragots*. *Fort intelli*gent, doué pour les arts et notamment pour la musique, curieux de toute nouveauté, Philippe se passionne pour les sciences, en particulier la chimie : on en profitera, parce qu'il s'intéresse à la fabrication des parfums, pour le créditer de quelques « empoisonnements » dans *la famille royale*, exemple entre vingt des calomnies qu'il suscite. Il est brave au combat, stratège plein de promesses en ses jeunes années. Mais le vieux roi, par jalousie, tient en défiance ce neveu trop brillant. Il l'écarte de tout commandement militaire comme de toute responsabilité politique.

Vers quoi, dès lors, se tourner ? La cabale ? Philippe s'est immiscé un peu trop loin dans les intrigues autour du trône espagnol pour nous paraître pur de toute compromission de ce côté. La débauche ? Ce glouton, avec un gros appétit sexuel, s'y vautre sans en faire mystère, au désespoir de sa mère, la vertueuse Palatine. L'extraordinaire est que, de ce prince indolent et follement jouisseur, *le* pouvoir fait un travailleur également boulimique : il mourra à quarante-neuf ans d'avoir ainsi maltraité ses forces. « Libertin » (mais son biographe *le* montre préoccupé de métaphysique), ce « libéral » est d'abord *un pragmatique* qui trompe son monde. Jouant au coup par coup, il renforcera, dans tous les domaines, l'absolutisme centralisateur de son oncle.

« Un grand Capétien », conclut Jean-Christian Petitfils, guidé par une sympathie exempte de parti pris. C'est inverser justement l'image du Régent imprimée dans la conscience populaire ; c'est abandonner en chemin bien des clichés véhiculés sans examen ; c'est rétablir la réputation politique d'un prince qui a restauré l'ordre, toujours menacé dans les périodes transitoires, et tenu habilement un rôle difficile.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ **LE RÉGENT, de Jean-Christian Petitfils, Fayard, 728 p., 160 F.**

Croquants du Grand Siècle

Yves-Marie Bercé nous montre l'envers du décor : les émeutes urbaines, les révoltes paysannes.

VOICI une manière de biographie qui nous change de bien d'autres. Elle se rapporte pourtant au Grand Siècle, vers lequel l'encens monte régulièrement. Mais il s'agit d'une biographie en quelque sorte *collective*, celle de paysans assez gueux, armés volontiers d'un croc, ou d'une faux, et qui de temps en temps se révoltent par groupes et par à-coups, trois semaines ici, trois mois là, entre le printemps et la moisson.

Ils ne se révoltent pas contre le roi, mais contre les impôts et les inventeurs d'impôts ; en assemblées tumultueuses, en de sombres bagarres, un moment organisées, avec de *sérieuses* tueries. Sans menacer vraiment la sécurité du royaume : au pis, le monarque expédiait contre eux une ou deux compagnies de mousquetaires, et l'affaire était close, après quelques pendaisons, pour l'exemple.

Ces brèves et violentes révoltes, urbaines parfois, rurales souvent, ont particulièrement éclaté entre 1590 et 1710. Elles commencent en Périgord-Limousin et se terminent en Quercy ; les premiers et les derniers insurgés se nomment à la fois Croquants et Tard-Avisés. Le tiers sud-ouest du royaume, une très large Aquitaine, fut spécialement affecté ; mais ni la Normandie (avec les Nu-Pieds de 1639) ni le Boulonnais de 1662, ni la Bretagne du papier timbré (1675) ne furent épargnés. Dans ce livre, Yves-Marie Bercé a choisi les révoltes aquitaines, les plus fréquentes, les mieux connaissables aussi, grâce un beau faisceau de *mémoires* et d'archives que ce chartiste rigoureux a su analyser précisément, et, en plus, faire revivre.

Deux impeccables récits — une révolte sous Henri IV, une sous Louis XIII — forment le cœur de l'ouvrage et saisissent par leur vérité crue. Mais, avant comme après ces deux *grands épisodes*, le livre prend de la hauteur.

Emotivité et colères

L'*auteur présente* d'abord les communes, les grandes et les petites, avec leurs usages, leurs emblèmes, leurs fêtes sacrées ou burlesques, leur émotivité, leurs colères, leur fluidité aussi. Comment en effet comprendre les révoltes de Croquants, actes collectifs, sans avoir mesuré et peut-être flairé le sens et la vie des communautés de cœur et de fait ?

Mieux encore, Bercé *domine* l'ensemble de ses mouvements de Croquants en *franchissant* deux étapes. La première revient à présenter crânement *une* typologie des émeutes. Celles qui naissent *de la soudaine et forte* cherté du pain : urbaines, *féminines* et bruyantes ; celles que provoquent les « gens de guerre », ceux du roi comme les autres qui, faute de solde et de casernes, circulent, pillent et dévastent. Contre eux, les communautés villageoises organisaient la guerre aux soldats, en se *fortifiant* et en *pratiquant* l'éternelle guérilla. Mais les plus belles émeutes s'en prenaient aux percepteurs de tout poil, surtout aux gens des « fermes » du roi, ces affreux « gabelous » qui tentaient de ramasser des droits sur le sel et sur le vin.

Enfin, le dernier chapitre, sans doute le plus original, se hausse *de la typologie* à la *mythologie et* à l'imaginaire populaire. Sur le « roi volé » ou sur le « gabeleur cannibale », on lira des pages saisissantes, presque drôles, sûrement inoubliables.

Voici longtemps que les historiens qu'on dit « de métier » connaissent la valeur d'Yves-Marie Bercé. Désormais, ce livre solide, élégant et neuf, permettra à un public bien plus large d'apprécier la finesse et la ferme modération d'un véritable écrivain, l'un des rares qui puissent rafraîchir l'image si souvent partielle et partiale d'un siècle qui fut bien autre chose que Grand.

PIERRE GOUBERT.

★ ***HISTOIRE DES CROQUANTS***, **d'Yves-Marie Bercé, Seuil, 414 p., 145 F.**

SOCIÉTÉ

L'INTERPELLATION DES DEUX JOURNALISTES D'EUROPE 1

Un contrôle d'identité mouvementé

L'inspection générale des services (IGS) *a été chargée le jeudi 22 mai* d'une enquête sur le contrôle d'identité mouvementé *subi pendant la nuit du mardi 20 mai au mercredi 21 mai* à Paris (*le Monde* du 22 mai), par les deux journalistes d'Europe 1, Philippe Berti et Frédéric Helbert, et l'avocat Mᵉ Jean-Augustin Terrin, qui affirment avoir été frappés. Il y a tout lieu d'espérer que la *«police des polices»* disposera d'informations plus précises que celles qui sont contenues *dans le rapport* des policiers concernés au commissaire divisionnaire chargé de la première compagnie.

Signé par le brigadier-chef de la TV 122 (code de la voiture) de la brigade mobile d'arrondissement du premier district, Gérard Le Bars, *ce récit* de deux pages et demie de la *«vérification d'identité»* des trois hommes *«dans le cadre de la lutte anti-attentat»* reste confus et anecdotique. On y apprend que les deux journalistes et l'avocat ayant *«pris de haut»* leur interpellation à un barrage routier du boulevard Haussmann et allant jusqu'à demander *«le bien-fondé de ce contrôle»*, trois CRS ont appelé du renfort par la fréquence TND1 de district.

Arrivé sur les lieux, le brigadier-chef Le Bars et les sous-brigadiers Jean-Paul Mouynes et Philippe Le Gac ont trouvé *«trois personnes nous semblant très suspectes»*. Frédéric Helbert *«cachait le long de son avant-bras gauche un objet métallique»*, indique le rapport. En fait, il s'agit, comme le constateront *plus tard les policiers*, d'un micro Europe 1 relié à un petit magnétophone Sony, emporté par le journaliste dans le cadre du reportage de l'équipe sur les contrôles d'identité à Paris. A en croire les policiers, *«l'objet métallique»* aurait été détecté lors de la première palpation dans la rue.

Les reporters, eux, affirment qu'il n'a été détecté qu'au commissariat de la rue de Courcelles où ils ont été transférés. Le rapport ne fait pas mention d'un tel transfert. Il indique seulement que, lorsqu'ils réussissent à *«faire sortir»* les *«individus»* de leur Peugeot, les policiers découvrent du matériel d'enregistrement sur le siège arrière et un *«téléphone-scanner»*, innovation policière, puisque téléphone et scanner sont deux engins bien différents. *Les trois personnes* sont tout de même *«sorties libres»*, à 3 h 05 – d'où, cela n'est pas précisé – *«en stipulant que nous leur aurions porté des coups»*, se bornent à indiquer les policiers.

Pour se faire une idée plus précise, l'IGS pourra peut-être écouter la bande magnétique du Sony, qui a tourné pendant toute l'opération. Si le matériel a été rendu *jeudi aux reporters, cette pièce* a été, en effet, conservée par la police, selon Mᵉ Terrin. En tout état de cause, la ministre de l'intérieur a indiqué, jeudi, qu'il n'y a *«rien à dire»* lorsque des policiers fouillent ou passent les menottes à quiconque refuse de décliner son identité en cas d'interpellation. *«Nous les couvrons, il n'y a aucun problème»*, a dit M. Pasqua.

Les journalistes et l'avocat semblaient hésiter, jeudi, à porter *plainte. Avant d'être interpellés* boulevard Haussmann tous feux éteints, ils avaient déjà *«testé»* un autre barrage, place des Ternes, où les policiers les avaient laissés partir sans avoir réussi à contrôler leurs identités.

C. L.

Dans la Loire

L'ADOLESCENT SOUPÇONNÉ D'AVOIR TUÉ CÉLINE ÉCROUÉ POUR HOMICIDE VOLONTAIRE

L'adolescent meurtrier de Céline Chouvelon, treize ans (nos dernières éditions), a été inculpé d'«homicide volontaire» dans l'après-midi du mercredi 21 mai par un juge d'instruction de Saint-Etienne et écroué. Ses parents et son frère, âgé de treize ans, qui avaient passé la nuit *précédente* dans les locaux du commissariat de Montbrison ont été lavés de tout soupçon.

L'annonce des aveux de l'adolescent a été accueillie avec stupéfaction à Montbrison. Le jeune garçon était en effet bien noté au collège. Il avait participé activement aux recherches *ces derniers jours. «Il était bien un peu pâle depuis une semaine, mais je croyais que c'était l'émotion due à la disparition de sa camarade»*, a dit une voisine de ses parents.

Les obsèques de Céline Chouvelon auront lieu vendredi après-midi en l'église Notre-Dame de Montbrison.

INCULPATION D'UN POLICIER POUR COUPS ET BLESSURES

Un policier, flotier depuis près de sept ans au commissariat du Raincy (Seine-Saint-Denis), vient d'être inculpé de *«coups et blessures avec arme par agent de la force publique»* à Bobigny et placé sous contrôle judiciaire, pour avoir frappé un adolescent d'origine maghrébine au cours d'une interpellation (*le Monde* du 10 mai). Le père de l'adolescent avait porté plainte, affirmant que son fils avait été frappé dans un car de police, lors d'un contrôle d'identité.

L'inspection générale des services (IGS) avait été chargée de l'enquête par le parquet de Bobigny.

● *Les ravisseurs de M. Heineken : nouvelle demande d'extradition.* – La chambre d'accusation de Paris, présidée par M. Jean Pascal, a fixé au mercredi 4 juin l'examen de la nouvelle demande d'extradition par le gouvernement des Pays-Bas de deux ressortissants néerlandais, Cornelius Van Hout et Wilhem Holloeder, impliqués dans l'enlèvement de M. Alfred Heineken (*le Monde* du 21 mai).

● *Mise en liberté d'un proche de Habib Maammar.* – Un mineur, écroué depuis le 13 mai dans le cours de l'instruction sur les attentats commis en France et en Grande-Bretagne, par le jeune Tunisien Habib Maammar, a été remis en liberté dans la plus grande discrétion, le vendredi 16 mai à Nancy. Il s'agit du jeune frère de Saoud Aissaoui, l'amie de Maammar, qui avait été inculpé par le juge pour enfants de *non-dénonciation de crime* et de détention d'explosifs. Son avocat, Mᵉ Joël Lagrange, avait aussitôt déposé une demande de mise en liberté dans laquelle il faisait valoir que le jeune homme n'avait pas cru aux confidences de Maammar lorsque ce dernier faisait état de ses *activités terroristes* (*le Monde* des 15 et 21 mai).

Cette demande a été notifiée, mercredi 21 mai, par cette même juridiction aux deux hommes, *arrêtés depuis le 19 mai* et dont elle s'est bornée à constater, à cette audience de procédure, les identités après leur avoir indiqué qu'ils étaient réclamés dans leur pays d'origine pour les crimes d'arrestation illégale, séquestration illégale, menaces de mort par plusieurs personnes et extorsion de fonds sous conditions.

MÉDECINE

DES CALCULS RÉNAUX DÉTRUITS PAR LASER

Après les calculs biliaires (*le Monde* du 21 mars), ce sont maintenant les calculs rénaux qui peuvent être pulvérisés par des rayons laser. Le docteur Stephen Dretler du Massachusetts General Hospital a annoncé le 21 mai à Boston que, sur trente-quatre patients traités de la sorte, trente-trois avaient été débarrassés de leurs calculs rénaux.

Il a néanmoins précisé que lorsque les calculs étaient situés dans le rein ou dans la partie supérieure de la vessie, l'efficacité du lithotripteur (ondes de choc) (le Monde médecine du mercredi 21 mai) lui paraissait meilleure que celle du laser.

Pour parvenir au niveau du calcul, le faisceau laser est véhiculé par une fibre optique protégée par une gaine que l'on introduit dans un endoscope. Il suffit alors de faire remonter l'endoscope par voie urétrale jusqu'au calcul.

● *La mort de la «première dame» de la cardiologie mondiale.* – Mme Helen Brooke Taussig, une cardiologue mondialement connue, est morte le 20 mai en Pennsylvanie, dans un accident de la route, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Elle avait mis au point en 1944, avec la collaboration du docteur Alfred Blalock, l'opération permettant de traiter les «enfants bleus» atteints de malformations cardiaques congénitales. Celle que l'on appelait *«la première dame de la cardiologie mondiale»* était professeur de médecine à l'université John Hopkins de Baltimore.

RELIGION

LA JOC N'AURAIT PLUS DE SUBVENTION GOUVERNEMENTALE

Au cours de la séance des questions au gouvernement, à l'Assemblée nationale, le mercredi 21 mai, M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, a évoqué le retrait de la subvention annuelle allouée à la Jeunesse ouvrière chrétienne (800 000 F en 1986). Il avait été le seul invité de la majorité au rassemblement de la JOC à La Courneuve, le 18 mai dernier, auquel ont participé des personnalités du PS, du PC, de la CGT et de la CFDT. A la suite de *«cette démarche sectaire et partisane, j'ai décidé qu'il n'y aurait pas de représentation officielle du ministère. Par ailleurs, cet incident me conduira à reconsidérer la subvention annuelle»*, a dit M. Bergelin.

Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a protesté : *«Jamais depuis Christian Fouchet en 1960, en pleine guerre d'Algérie, une telle décision n'avait été prise. Elle est grave et montre quelle conception se fait le gouvernement actuel de la jeunesse et du mouvement associatif.»*

● *Le patriarche catholique arménien en visite en France.* – Mgr Jean-Pierre Kasparian, patriarche des catholiques arméniens, qui réside à Beyrouth, effectue, depuis le mercredi 21 mai, sa première visite en France. Après Marseille, il se rendra à Valence, Lyon et Paris, où il sera accueilli, le 1ᵉʳ juin, à Notre-Dame par le cardinal Lustiger. Sur les sept millions d'Arméniens dans le monde, on compte cent mille catholiques.

DÉFENSE

● *Le premier tir du missile MX américain.* – Les Etats-Unis ont procédé avec succès, mercredi 21 mai, au premier tir de leur missile intercontinental MX porteur de ses dix ogives nucléaires. Le missile, lancé de la base de Vandenberg (Californie), a atteint son objectif dans l'archipel des Kwajalein (Pacifique sud), a annoncé un porte-parole de l'US Air Force.

ÉDUCATION

● *Manifestation d'étudiants à Bordeaux.* – Plusieurs centaines d'étudiants bordelais ont fait irruption, mercredi 21 mai en début de soirée, au conseil d'université de Bordeaux-II, après avoir manifesté en ville. Ils demandaient au conseil de se prononcer *«contre la sélection sociale, le désengagement de l'Etat du budget de l'université, le remplacement des diplômes nationaux par des diplômes d'université»* et protestaient contre l'augmentation des droits d'inscription. D'autres manifestations avaient été organisées ces dernières semaines à Montpellier, Brest et Marseille, contre les projets gouvernementaux d'autonomie des universités.

SPORTS

● FOOTBALL : *Préparation de la Coupe du Monde.* – L'équipe de France a facilement remporté le premier de ses trois matches de préparation, mercredi 21 mai, à Tlaxcala (Mexique) en battant une sélection espoir du Guatemala par 8 à 1. Au cours de cette rencontre, disputée en trois tiers-temps, tous les joueurs français ont pu entrer en jeu, à l'exception de Luis Fernandez, souffrant d'une cheville.

● VOLLEY-BALL : *Tournoi pré-mondial.* – L'équipe de France a fait une entrée victorieuse dans le tournoi pré-mundial disputé au stade Pierre-de-Coubertin à Paris en battant, mercredi 21 mai, les Brésiliens du club Pirelli de Sao-Paulo, par 3 sets à 0 (15-10, 15-8, 15-13). La Chine vainqueur du Canada a pris la tête du tournoi.

ENVIRONNEMENT

● *Création d'un institut français de l'eau.* – Le ministre de l'environnement, M. Alain Carignon, a présenté le 21 mai devant le comité national de l'eau un programme en quatre points pour la *«modernisation du droit de l'eau»*, la *«prévention des pollutions accidentelles»*, une *«politique globale des rivières»* et la création, avant la fin de 1986, d'un institut français de l'eau, chargé de la valorisation de la recherche, de la formation professionnelle et de l'appui à l'exportation.

هكذا من الأصل

مكبرة من الاصل

culture

THÉATRE

Labiche à Strasbourg

Course folle derrière « la Clé »

Monsieur trompe Madame, Madame ferme à clef sa cassette, Monsieur joue et il perd. C'est un mauvais rêve signé Labiche.

SALE temps pour les rentiers ! Le Second Empire est balayé par la défaite de Sedan, humilié place Vendôme par une poignée de révolutionnaires qui s'en sont pris à la Colonne... Etranges, les images qui défilent alors dans la tête des possédants ; l'argent est encore le passeport universel – sauf pour la volupté. La loi s'apprête à donner aux femmes des droits exorbitants, comme celui, par exemple, de recourir à la justice pour trancher leurs différends conjugaux.

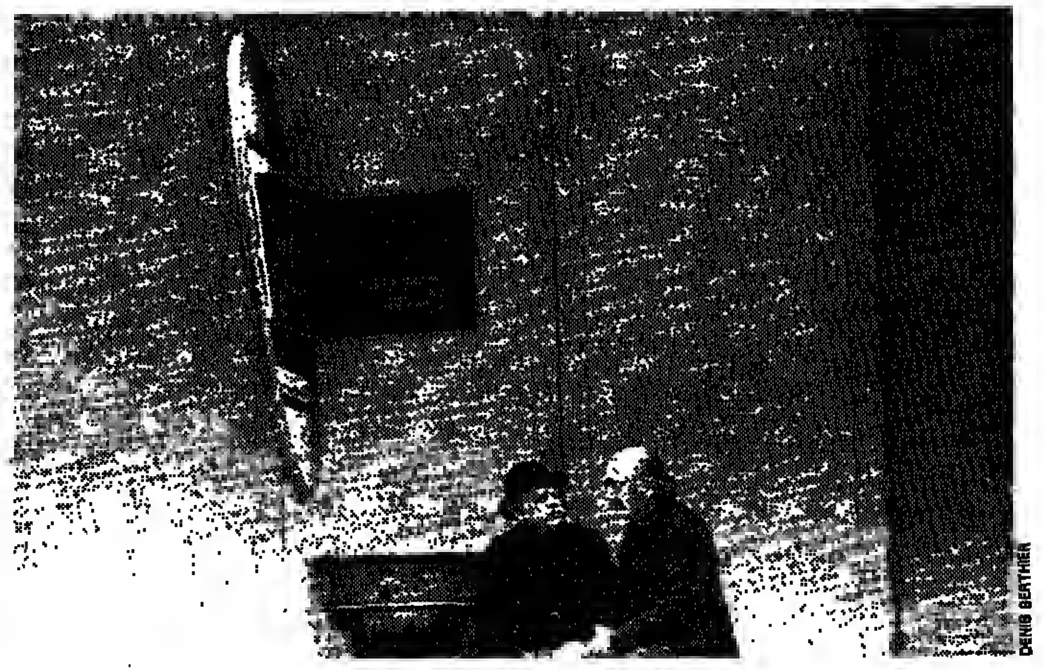
Les mauvais rêves labichéens sont décidément de saison. Après la course folle de Ferdinand derrière son chapeau de paille d'Italie, à la Comédie-Française, voici celle de Rinçonnet derrière la clé de sa précieuse cassette, à Strasbourg.

Parfaite symétrie des structures dramatiques, des ressorts de l'action, même quête infernale et onirique. Rinçonnet, rentier à Paris, surpris en flagrant délit d'adultère par son épouse, se voit *menacé de représailles judiciaires* et privé de sa source d'énergie principale : l'argent. Agathe, en lui prenant la clé de la caisse du ménage, lui a alloué la médiocre somme de 100 francs par mois. Rinçonnet n'a d'autre solution que le jeu. D'autant que la perspective d'hériter d'une tante Sourissard est, à mesure que la pièce avance, toujours plus improbable.

On le suit tout d'abord chez une prétendue baronne qui organise en fin de semaine des *parties* de cartes clandestines en compagnie d'aristocrates incertains et de bourgeois en goguette ; on l'y voit perdre son argent puis, plus tard, sa chemise sous les yeux des lapins du Pérou au Jardin d'acclimatation.

Jusqu'au dénouement où, trompé plus que de raison, il obtient d'Agathe, coupable d'*errements sentimentaux*, qu'elle lui restitue la clé de la caisse, un statut social, l'apparence d'une virilité.

La mise en scène de Jacques Lassalle donne toute sa valeur à l'ingénieuse mécanique dramatique et souligne les dimensions sociales et oniriques de *la Clé*. Il est admirablement servi par les décors d'Alain Chambon qui jouent tantôt l'austérité hypocrite des intérieurs bourgeois, tantôt les couleurs lisses des mauvais rêves. Mise en scène et décors nous entraînent au plus fort du texte, débusquent avec sûreté les « clés » semées par Labiche.



DENIS BERTHIER

Jean Dautremay et Paul Bru

On comprend mal alors ce qui a bien pu guider le choix des comédiens, choix bien fade et convenu. Labiche n'a *pourtant jamais* été plus éloigné des stéréotypes où l'on a voulu longtemps le cantonner.

Jean Dautremay (Rinçonnet), Daniel Briquet (Agenor, son neveu) et Anne Marenco (Clapotte) *l'ont compris et nous transportent* de réalisme en poésie, de froides considérations objectives en émotions vraies et touchantes.

Mais Paul Bru (Cornador, le banquier) se contente de la convention là où il pourrait s'affirmer comme justicier, Emmanuelle Grangé (Agathe Rinçonnet) traverse l'histoire sans paraître s'intéresser à son personnage, pourtant rare chez Labiche, de femme affranchie, forte, réfléchie. François Clavier (le prince), Jean-Claude Perrin (le baron), Frédérique Meininger (la baronne) et Arsène Altmeyer (un policier) se contentent d'être là.

Le déséquilibre de la distribution ne gâche pourtant pas notre plaisir d'entendre cette *Clé*, dernière pièce de Labiche, dans laquelle il affirme ses inquiétudes sur l'avenir d'une société, trop prompte à endosser les habits de la République.

OLIVIER SCHMITT.

★ Théâtre national de Strasbourg, jusqu'au 24 mai. Location : 88-35-63-60.

Gildas Bourdet à Tourcoing

« Les Crachats de la lune »

C'est le nom d'une mousse invisible le jour. Ce sont des personnages qui se croisent la nuit. C'est le choc des incertitudes d'hier et d'aujourd'hui.

LA Salamandre, Centre dramatique du Nord propose à l'Idéal-cinéma de Tourcoing la dernière pièce de son directeur Gildas Bourdet, *les Crachats de la lune* – du nom que l'on donne dans le Massif Central à certaines mousses, invisibles le jour et révélées par la lumière froide des rayons de lune.

Une pièce en clair-obscur, donc, la quatrième après *Didascalies*, *le Saperleau* et *Une station-service*, présentées l'an dernier par le Théâtre de la Ville. Peu de temps sépare les deux textes, mais l'on sent une évolution de l'auteur vers plus de sincérité, donc plus de force, moins de manières donc plus de vérité.

Dans le buffet-hôtel de la gare d'une ville du Nord, à l'heure où le second film de « La dernière séance » fait à la télé le bonheur des cinéphiles, une poignée d'hommes et de femmes, insomniaques ou qui ne veulent pas dormir, jouent à cache-cache avec leur vie.

Ils évoluent dans le beau décor réalisé par Laurent Peduzzi : du sol à la hauteur des épaules, les murs sont rouge sang, plus haut, jaune beurre : six hautes colonnes vont se perdre dans un plafond de plâtre et de verre translucide ; un bar, rouge lui aussi, fait face au public au centre de la scène ; très peu de tables, un flipper et un juke-box ; au fond, sur la droite, un escalier doit mener vers des chambres que l'on devine aléatoires.

Là, pendant deux heures et sans entracte, douze personnages croisent leurs destins, leurs voix et leurs mots. Il y a les patrons de l'endroit, Armand (Christian Blanc) et sa femme Cricri (Janine Godinas). Lui est facho, elle ancienne prostituée ; *tous deux sont retranchés* derrière le zinc, soigneusement protégés par un berger allemand.

Il y a des clients de passage, un soldat en treillis (Roger Van Hool) et Gégé (Georges Staquet), sympathique cégétiste, cheminot en plein conflit social. Il y a surtout les habitués : Banane (Jean-Yves Berteloot), rocker qui a deux disques derrière lui mais n'a pas connu le succès ; Réglo (Jean-Marie Galey), le sordide souteneur de Paquita (Chantal Neuwirth) et de Princesse (*Marief Guittier*) puis plus tard de la Nouvelle (Diane Pierens) ; Milou (Michel Raskine), employé municipal *homosexuel dévoré de passion* pour Lipstick (Christian Ruché), travelo qui balance entre alcool et drogue ; enfin, *le Belch* (*Gil Lagay*), colosse blond qui parle une langue inconnue comprise seulement de Princesse.

Gildas Bourdet connaît bien ses comédiens et, une fois de plus, leur a écrit des rôles sur mesure, au mot près. Il offre ainsi à Marief Guittier un personnage tout d'élégance et de poésie, de désespoir et d'espérance conjugués. Son superbe talent donne à l'ensemble de la distribution, à la pièce elle-même, la force de son rayonnement. Marieff Guittier *concentre l'émotion*, l'attachement, notre sympathie pour ces êtres qui sont autant de parties de nous-*mêmes*, enfouies, et que *Gildas* Bourdet révèle.

Il y a également Gil Lagay, sorte de prédicateur qu'on aurait tort de croire fou. Avec ses mots à lui, son insistance à prendre le ciel à témoin, il prévient que les injustices dont il souffre aujourd'hui sont les signes annonciateurs de périls plus graves.

Jean-Yves Berteloot, archétype du jeune paumé périphérique et chimérique, Michel *Raskine*, coincé à l'extrême, plus qu'à l'aise dans la tragi-comédie comme son compagnon Christian Ruché, formidable travesti, sont, eux aussi, les principaux artisans de la sincérité du spectacle.

Dans la tête, dans l'œuvre de *Gildas Bourdet s'entrechoquent* les idées et les mots, les incertitudes d'hier et d'aujourd'hui et surgit cette difficulté d'*être*, *d'agir et* de penser très partagée ces temps-ci. Tout cet ensemble constitue l'actualité et l'impact des *Crachats de la lune*.

O. S.

★ Idéal-Cinéma de Tourcoing, jusqu'au 7 juin. Location : 20-54-52-30.

OPÉRA

Festival Mozart

Les Noces de Figaro aux Champs-Élysées

Le Festival Mozart a ses habitudes et ses habitués, reprend les Noces de Figaro *dans la mise en scène agitée de Jean-Pierre Ponnelle*

APRÈS avoir présenté successivement *Cosi fan tutte* en 1983, *le Nozze di Figaro* en 1984 et *Don Giovanni* en 1985, le Festival Mozart, coproduit par l'Orchestre de Paris, le Washington Opéra et le Théâtre des Champs-Élysées, propose de revoir cette saison les trois ouvrages inspirés par Da Ponte, toujours dirigés par *Daniel* Barenboïm et mis en scène par Jean-Pierre Ponnelle avec une distribution à peu près identique. Rien de nouveau donc, et l'atmosphère de la salle des Champs-Élysées, pour la première des *Noces de Figaro*, invite à penser que les spectateurs sont aussi les mêmes. Beaucoup sans doute doivent se sentir chez eux car, seulement là, on peut se permettre de tousser avec autant d'aplomb quand la musique s'alanguit ou ne fait pas assez de bruit.

En vérité, la mise en scène de Ponnelle, où les portes claquent pour un oui, pour un non, où la violence intérieure devient brutalité et « La folle journée » une comédie agitée, n'incite guère à adopter une attitude d'écoute attentive. Certes, Jean-Pierre Ponnelle possède une solide *expérience* : *ne* laissant *pas* un détail au hasard, chacune de ses intentions porte, mais on se sent davantage pris sous la mitraille qu'à l'Opéra : toute résistance est vaine et si l'on ne succombe pas au plaisir forcé on n'a plus qu'à fermer les yeux, car la *partition* de Mozart est assez riche pour se passer d'effets surajoutés.

Heureusement, la partie musicale se révèle plus satisfaisante dans l'ensemble. Walton Groenroos n'a pas vraiment la présence vocale qu'on attend du comte Almaviva, et l'émission de Ferruccio Furlanetto (Figaro) manque de netteté. Mais les trois principaux rôles sont supérieurement tenus par Katleen Battle (Suzanne), Lella Cuberli (la comtesse) et Suzanne Mentzer (Chérubin), chacune possédant précisément *les* qualités de *son* emploi. Si le reste de la distribution est un peu inégal, chacun tient parfaitement sa partie dans les ensembles.

Daniel Barenboïm avait adopté, dans *Don Juan*, un parti pris de lenteur assez discutable. Rien de tel ici où il ne s'attarde guère, sauf dans le petit air de Barberine, qui devient invraisemblablement dramatique, puis dans le *Deh, Vieni, Non Tardar* de Suzanne, où l'espérance s'exprime sur le ton de la déploration. On se demande si ce ne sont pas là des concessions au metteur en scène. Enfin, l'Orchestre de Paris a visiblement accompli un travail approfondi auquel l'acoustique *rend* diversement justice selon l'endroit où l'on se trouve placé.

GÉRARD CONDÉ.

★ *Prochaines représentations* les 22 et 24 mai à 19 h 30.

VARIÉTÉS

Cinq concerts au Palais des sports

Souchon nouveau cru

Le chanteur échappe avec bonheur au cadre intimiste, renouvelle son image et offre son meilleur spectacle

AU cours de son actuel spectacle au Palais des sports, Alain Souchon se présente lui-même avec dérision comme un homme « *creux de la poitrine mais avec une belle âme* ». Cette pirouette est conforme à l'image, popularisée depuis le milieu des années 70, d'anti-héros se promenant entre le rêve et la réalité, camouflant ses angoisses et ses incertitudes par une légère folie, traversant les années avec une forme *souriante* de *difficulté de vivre*. Souchon a toujours su garder ses distances et juger les causes et les effets. Cette ambiguïté et cette ironie ont fait le prix de ses chansons qui sont à la fois le reflet d'une époque et le reflet de leur auteur. Chaque instant chez Souchon a sa valeur. On peut en discuter ensuite mais cette beauté de l'instant demeure. Et les fragments d'émotion restent dans des couplets fragiles en forme de blessures arrachées à *la pudeur*.

Cependant, en dépit des doutes, d'une lenteur naturelle, d'une nécessité intérieure de courir après les mots et les notes en prenant son temps, Alain Souchon a bien pris soin de ne pas laisser son personnage figé dans les mêmes jeux. Faire l'acteur au cinéma et changer de producteur dans son aventure de chanteur ont accéléré un peu son évolution, même si, selon la tradition souchonienne, album et spectacle ont été enfantés difficilement et, à chaque fois, avec beaucoup d'anxiété.

Les chansons sont toujours mélan*coliques et pleines* d'*irrésolutions*. Mais l'interprète est bien dans sa peau. Mieux, son nouveau producteur, *Claude Wild*, aidé par Claude Longchampt, a imaginé un spetale qui l'a gentiment poussé en dehors de sa coquille. Alain Souchon, nouveau cru, n'a jamais été aussi à l'aise sur une scène, aussi libre dans ses mouvements, courant d'un podium à l'autre le temps d'un pont musical, occupant l'espace avec sa décontraction naturelle et sa vitalité enfin découverte. Pour la première fois chez Souchon, le plaisir de conduire un spectacle est ressenti comme une ivresse. Dans une structure dynamique et sans faille, il n'a qu'à rimer émotion et imagination, à offrir les « *jeux des sociétés* » (selon son expression) qu'il commet avec ses amis Laurent Voulzy et Louis Chedid, par exemple *C'est comme vous voulez*, petit chef-d'œuvre d'humour sur notre époque.

Déjà responsables il y a un an et demi du spectacle de Michel Jonasz dans ce même Palais des sports, Claude Wild et Claude Longchampt ont été plus loin dans leur travail de lumière : ils ont multiplié les décors dans l'espace qui nous permettent d'entrer à l'intérieur même des *chansons, dans leur partie* la plus secrète, dans leur âme. C'est superbe.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Jusqu'au 24 mai, 20 h 30.

EN BREF

Le Front populaire en Val-de-Marne

Le Val-de-Marne va célébrer le *cinquantième anniversaire* du *Front* populaire par un festival de cinéma et des expositions, réunis sous le nom de « Mémoires d'en France ». Trente-cinq films (*la Règle du jeu*, de Renoir, *Prison sans barreaux*, de Moguy, *les Gens du voyage*, de Feyder, *Le jour se lève*, de Carné, etc.) *feront revivre* les années 1936-1939. Plusieurs courts métrages seront prêtés par la Cinémathèque française (*les Bâtisseurs*, *Tenerife*, *Prix et profits*, etc). Il s'agit d'un ensemble de manifestations en trois volets qui s'échelonneront du 27 mai au 25 novembre. Le cinéma sera soutenu par deux expositions : « Prévert et ses amis photographes » et « Allons au-devant de la vie », une sélection de quarante photos sur les *auberges de jeunesse*.

Du 29 mai au 3 juin, les manifestations se tiennent au Théâtre Romain-Rolland de Villejuif, puis, jusqu'en octobre, projections et expositions se trouveront réparties dans huit villes du département. Enfin, du 12 au 25 novembre, le point final sera mis avec une évocation de la guerre d'Espagne au travers d'une cinquantaine de films espagnols et d'une exposition de photos de Robert Capa. (Festival international du film, 4, route de Fontainebleau, 94407 Vitry ; tél. : 45-60-50-94.)

Films pour l'oreille à Corbeil

Maurice Jarre est l'invité d'honneur des premières Journées cinéma et musique à Corbeil-Essonnes, du 30 mai au 3 juin. Outre l'exécution en concert de bandes-son du compositeur et la projection de films dont il a écrit la musique (*le Tambour*, de Volker Schlöndorff, *la Tête contre les murs*, de Georges Franju, *la Fille de Ryan*, de David Lean), seront présentés notamment au cours de ce festival : *C'est toi mon amour*, de Youssef Chahine, avec le chanteur Farid El Atrache, *Anima, la symphonie fantastique*, de Thus Leber, et *Babel Opéra*, filmé par André Delvaux au cours des répétitions du *Don Giovanni* de Mozart à la Monnaie de Bruxelles. (Tél. : 60-89-00-72).

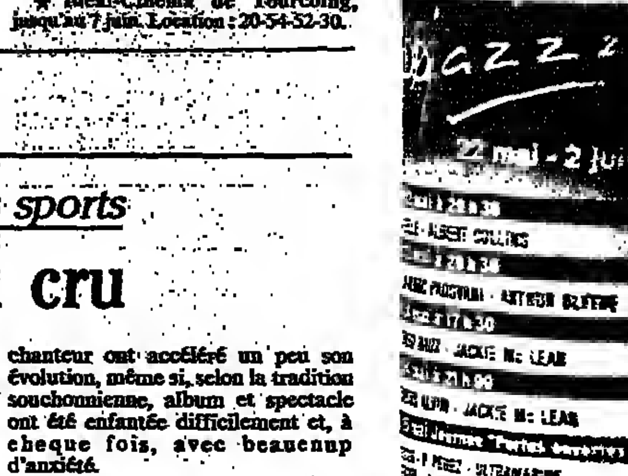
Pianistes à Paris

Beaucoup de pianistes célèbres à Paris : une grande interprète hongroise, peu connue en France, Annie Fischer (Champs-Elysées, le 27 mai). On y ajoutera Maria Joao Pires, qui joue le *Concerto* de Schumann avec la NOP et Marek Janowski (dans le « Point fort Schumann » du TMP-Châtelet, le 23 mai), tandis que Claudio Arrau fête Beethoven pour ses quatre-vingts ans (Châtelet, 28 mai). Et encore, l'ouverture du quatrième *Festival Chopin à l'orangerie de* Bagatelle (du 23 mai au 15 juin) par Jacques Rouvier dans Chopin et Debussy (le 23 à 18 h 30. Renseignements : 43-25-14-29). Enfin, *Dominique Merlet donne* un superbe programme de musique de chambre de Mozart avec les solistes de l'Ensemble orchestral de Paris (Gaveau, 22 mai).

Côté musique contemporaine, un *concert de l'Ensemble* intercontemporain, dirigé par Boulez, comprendra une création fort attendue de Hugues Dufourt, *l'Heure des traces*, à côté d'œuvres de Grisey, Messiaen et Boulez (Théâtre de la Ville, le 26 mai).

L'Inde à Etampes

Le Festival d'Etampes, aux programmes toujours originaux, consacre ses trois week-ends aux musiques et danses classiques de l'Inde : spectacles de bharata natyam et kathakali ; concerts avec, notamment, Ram Narayan, les nouveaux frères Dagar, Imrat Khan, etc. (23, 24, 30, 31 mai, 6, 7, 8 juin. Renseignements à la mairie : Tél. : 64-94-32-11).



DANSE

« Fantasia semplice », à l'Opéra de Paris

Applaudissements et sifflets

Chaque soir à l'Opéra, le public siffle le ballet de Dominique Bagouet et se plonge avec délice dans les Mirages lifariens.

ON ne peut pas dire qu'il s'agisse d'une querelle des anciens et des modernes. La création de Dominique Bagouet, *Fantasia semplice*, commence dans un climat de sympathie. Le décor en taches fauves de Roberto Plate cerne vigoureusement un lointain d'or fané et de cristal. Les danseurs, gainés comme des insectes, commencent à égrener une chorégraphie légère, rapide, qui sollicite au maximum leur flexibilité et la coordination de leur corps.

Sur des friselis de violons et d'inquiétants roulements de cuivres, ils détaillent la gestuelle baroque chère à Bagouet et semblent prendre plaisir à des décentrages et des rebondissements complexes. Un jeune sujet, Kader Belarbi, s'y révèle particulièrement doué. Tout se gâte avec la troisième partie – sur une partition de Marc Monnet, très dépouillée, – où l'intervention du violoncelle ralentit le rythme et crée une impression fâcheuse de somnolence et d'engourdissement.

Cette fois, Dominique Bagouet ne se montre pas brillant et lyrique comme avec *Désert d'amour* an sophistiqué comme avec *Le crawl de Lucien* ; il a pris le risque d'une écriture austère, d'une codification poussée à l'extrême. Le public, pourtant familiarisé avec la danse contemporaine par les spectacles de Merce Cunningbnm an Andy Degroat, réagit en faisant alterner les applaudissements pour les danseurs et les sifflets pour les musiciens. Mais il savoure *Vaslaw*, ballet de John Neumeier construit sur mesure pour Patrick Dupond qui tente de s'identifier à Nijinsky, dont il possède la fougue généreuse mais pas le tempérament d'écorché vif.

Ce soir-là, c'était lui aussi qui succédait à Cyril Atanassof dans le rôle-titre des *Mirages* de Serge Lifar. Assez outré dans ses effets de théâtre, ce ballet paraît kitsch aujourd'hui ; mais il se laisse regarder grâce au décor stylisé de Cassandre et à la musique d'Henri Sauguet fleurant bon le romantisme d'après-guerre. Et Noella Pontois, ombre forte et légère, est dans la lignée de l'inoubliable Chauviré.

MARCELLE MICHEL.

★ Palais Garnier, 18, 21, 26 mai, 19 h 30 ; 24 mai, 14 h 30 et 20 h 30.

Verret à la Bastille

La chute de la maison Carton

Une histoire grand-guignolesque. Une vision d'écorché vif. Une sombre dérision.

ADEPTE de l'éclipse totale et du passage du désert, François Verret a ressurgi cet hiver avec une création pour les danseurs de l'Opéra, *La*, délire à la Cervantès.

Dans sa nouvelle production *la Chute de la maison Carton*, ses visions d'écorché vif sont tempérées par la gaieté bon enfant de son partenaire Bernardo Montet.

Tous deux tapis dans le clair-obscur de la scène, ils sont débusqués par les flashes violents comme des oiseaux de nuit. Bernardo Montet, tout en rondeur et en souplesse élastique, François Verret anguleux, avec une figure de long couteau et une fleur sanglante peinte sur le dos. Tantôt ils enchaînent des solos cocasses où ils incarnent des personnages grotesques, tantôt ils s'affrontent dans des chorégraphies d'attaque et d'esquive, avec des gestes au ralenti, des crêpages de cheveux, ou des étreintes tendres sur fond sonore de commentaires sportifs. Verret s'amuse à ressusciter le cabinet du Docteur Caligari avec un nain chauve qui se dandine sur un air de valse, et un guillotiné en quête de sa tête.

Puis il soliloque sur le fric et la prostitution, vêtu d'un manteau de panthère tandis que son partenaire se fait les biceps avec d'irrésistibles mines de singe. L'équipée s'achève dans une envolée evanescent de nos deux saint Jean-Baptiste en mal de décollation.

Le public rit beaucoup, un rire gêné comme à chaque fois, quand il se trouve devant la dérision crue de la solitude et de l'échec.

La beauté émouvante de ce duo de cinquante minutes aux intentions plutôt obscures tient à la densité de la mise en scène, aux éclairages recherchés de René Nicolas, aux costumes étranges de Goury et Rader.

Une cellule à Orléans

La Chute de la maison Carton est à mettre à l'actif du Centre chorégraphique d'Orléans, où François Verret est installé depuis un an, même s'il ne dispose pas encore d'un lieu pour travailler. Grâce à lui, Orléans dispose désormais d'une cellule de création plus orientée vers la théâtralité que vers la danse pure, regroupant des comédiens (Alain Rigont, Joseph Nadj), des chorégraphes-danseurs (François Verret, Mathilde Monnier, Bernardo Montet, Anne Koren), un musicien (Ghedalia Tazartes), qui sont à même d'en assurer la diversité et le renouvellement. Ils préparent actuellement une grande production qui sera présentée à Orléans en septembre prochain.

MARCELLE MICHELE.

★ Théâtre de la Bastille, 20 h, jusqu'au 31 mai, et à Orléans les 3-4-5 juin (en coproduction avec le Théâtre de la Ville).

COMMUNICATION

L'action contre la privatisation dans l'audiovisuel

Coup d'envoi

Les petits écrans étaient vides le 21 mai et leurs principaux animateurs se trouvaient dans la rue. La grève, lancée par la CFDT, la CGT et le Syndicat national des journalistes (SNJ) a été relativement bien suivie, assez massivement en tout cas pour que M. François Werner, secrétaire général du SURT-CFDT, envisage de nouveaux débrayages, même si ceux-ci doivent perturber les retransmissions du Mundial et de Roland-Garros.

La manifestation a rassemblé entre la tour Eiffel et l'hôtel Matignon, quelque 5 000 personnes dont de nombreuses personnalités de gauche. Les syndicats organisent le 7 juin un nouveau rassemblement, élargi cette fois aux téléspectateurs. Le mouvement contre la privatisation de TF1 tente donc maintenant de gagner à sa cause l'opinion publique. La journée du 21 mai en aura été le coup d'envoi

5 000 personnes manifestent à Paris

Service public ! Service public !

IL a les larmes aux yeux, Frédéric Pottecher. Ce pionnier de la télévision, dont on vient de voir le superbe « *Marie Besnard* » sur TF1, n'aurait manqué pour rien au monde ce rendez-vous au pied de la tour Eiffel pour défendre le service public de l'audiovisuel. « *Je suis bouleversé ! On ne peut accepter cela ! On nous enlève ce qui a été le travail de toute une vie* », dit le vieux routier du petit écran, de cette voix reconnaissable entre toutes lorsqu'elle se faisait l'écho des grands procès du siècle.

Il est parmi les premiers arrivants d'une manifestation qui s'est vite grossie au fil de l'après-midi, deux mille puis trois mille puis cinq mille... Ici et là, on découvre, convaincus, calmes ou souriants, quelques figures de la télé, Michel Polac, Bernard Langlois... et surtout des « politiques » de gauche : Claude Estier, Jean-Jack Queyranne, Bernard Schreiner, Georges Sarre, Yvette Roudy, Charles Fiterman, *Paul Laurent... Chacun* y va de son commentaire. Pour Olivier Stirn, le projet de privatisation de TF1 « *est très choquant* ». Favorable aux télévisions privées, il trouve cependant « *inadmissible* » la manière dont « *cet accaparemment* » se prépare et critique « *la mainmise de groupes comme Hersant qui détiennent déjà un monopole très étendu* ».

A cette manifestation (organisée par l'intersyndicale CFDT, CGT, SNJ), TF1 a trouvé des alliés. Des banderoles claquant au vent rassemblent les troupes autour de mots d'ordre du genre : « *Le service public avec TF1, c'est notre référence* ». Un clin d'œil ironique au label décerné à Antenne 2 par M. Léotard, qui est relevé par le présentateur-vedette de la deuxième chaîne, Claude Sérillon : « *Quelle grossière erreur*, dit-il, *de vouloir s'attaquer à TF1, la mémoire de la télévision !* » Il s'interroge aussi sur la « *cohérence du montage financier de cette opération* ».

A peine le cortège s'ébranle-t-il en direction de l'Hôtel Matignon – avec son arrêt symbolique à Cognacq-Jay – que les slogans fusent. Les plus repris : « *Léotard au placard, Villiers au panier, Gouyou dans les choux* », « *Polac, n'aie pas le trac, le Chirac, c'est l'arnaque* », « *Chirac receleur, la télé est dans nos cœurs* », ou encore « *Hersant collabo, t'auras pas nos studios* »...

En tête marche un joueur de saxo invitant, tel Hans avec sa flûte, les badauds à se joindre aux manifestants. Certains ne se font pas prier, comme cette téléspectatrice lançant : « *On a payé notre redevance, ce n'est pas pour abandonner la télé aux financiers* ».

Dans les rangs, des têtes connues aussi, n'appartenant pas forcément au monde de l'audiovisuel. Harlem Désir, entre autres, décontracté. Il se sent impliqué par le projet de privatisation de TF1 : la manière dont on entend démanteler le service public s'assimile, selon lui, au mépris que lui-même combat ailleurs. Plusieurs organisations humanitaires (le MRAP, la Ligue des droits de l'homme) ont, au reste, répondu « présent » à l'appel.

Arrivé à hauteur de l'Assemblée nationale, le cortège se heurte à un barrage de police. Aux manifestants tentés de passer outre, les organisateurs rappellent fermement : « *Nous faisons une manif propre.* » Un deuxième barrage au coin de la rue de Varenne met fin à la marche. Matignon, ce sera pour la prochaine fois. M. Georges Fillioud, ancien ministre en charge de l'audiovisuel, arrêté, lui aussi, dans son élan, exprime sa colère « *de citoyen et non de personnalité politique* » : « *C'est du vol. L'Etat n'a pratiquement jamais versé d'argent pour la télévision ; 80 % de ses équipements sont financés par la redevance.* »

Restée sur sa faim, la foule piétine encore quelques instants, jusqu'à ce qu'une voix sortie d'un haut-parleur trouve les mots justes : « *Rendez-vous le samedi 7 juin.* »

ANITA RIND et ALAIN WOODROW.

« Star break »

Les stars du petit écran allaient-elles « se mouiller » pour défendre l'audiovisuel public et TF 1 en particulier ? Réponse globale : non. Pour un Claude Sérillon, un Michel Polac et un Frédéric Pottecher – le vieux fidèle, – des absents de marque et non des moindres à la manifestation ; on n'a pas aperçu (ou alors ils étaient bien cachés dans les rangs) les Drucker, Bouvard, Collaro, Pivot, Sabatier, Mourousi, Poivre d'Arvor et autres Zitrone. Les porte-drapeau, les chouchous du public, les gloutons du point Audimat ont choisi d'attendre.

Normal : le « star system » a ses lois, et elles s'accommodent mieux du privé, de la concurrence, que du service public. Silvio Berlusconi a déjà fait monter les enchères avec la « 5 ». Les acheteurs de TF 1 devront faire de même s'ils veulent conserver à la chaîne son audience. Les vieilles solidarités de 68 sont rompues.

Y. A.

Le Front national réclame « Thierry la fronde »

QUEL programme ! Minimum dans la petite lucarne, maximum sur la *scène du Palais Bourbon*. Actualité oblige, les députés socialistes ont profité d'une bonne conjonction des astres – grève à la télévision et séance de questions au gouvernement – pour jouer quelques séquences de la série des « Rocky », à l'Assemblée nationale, le mercredi 21 mai. Un député du Front national a même tenu un second rôle de défenseur de l'ordre moral télévisuel dans ce combat en plusieurs reprises avec le gouvernement. Ce dernier, sous la direction de l'entraîneur Jacques Chirac, a délégué le même *sparing-partner* pour presque tous les rounds : M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication.

Le champion du jour pour lequel c'était, à la fois, le baptême et la guerre du feu n'a pas trop mal réussi, même s'il s'est parfois pris les gants – tremblants – dans les cordes, sous les risées de l'auditoire. Tout le petit monde parlementaire a en quelque mérite à faire comme si c'était vrai, puisqu'il savait très bien que la séance n'était pas retransmise en direct à la télévision... à cause de la grève.

Première reprise. M. **Roland Dumas** (PS, Dordogne) demande au gouvernement de justifier la privatisation de TF1. Pour l'ancien ministre des relations extérieures, cela relève de la « *pure idéologie* ». « *Par cette OPA sur le service public, vous prenez en otages des millions de téléspectateurs* ».

Exclamations à droite. M. de Villiers énumère les méfaits que, selon lui, les socialistes ont commis à la télévision. « *Vous avez démis de leur fonction les directeurs de l'information et les chefs des services politiques*, dit-il. *Nous ne l'avons pas fait.* » Il passe en revue la diminution de la « *création audiovisuelle française* » et l'envahissement des films étrangers. Pour lui, « *la privatisation, c'est un rééquilibrage entre secteurs public et privé* », en même temps qu'une « *chance pour la France* », qui se traduira part un « *pari* », par une « *amélioration de la quantité des programmes* ». Fini le « *cordon ombilical* » entre les journalistes et l'État, le tube cathodique est désormais ouvert pour la victoire de « *la guerre des images* ». Premier gong. Et applaudissements à droite.

Deuxième reprise. Manifestement, cette réponse ne satisfait pas **M. André Laignel** (PS, Indre), qui veut en savoir un peu plus. Il pousse M. de Villiers dans les cordes en lui rappelant les déclarations d'un autre secrétaire d'Etat, **M. Jean-Jacques Descamps**, selon lesquelles TF1 est « *la télévision la plus socialiste, la plus pourrie économiquement et socialement* » (*le Monde* du 21 mai). Le même ayant descendu proprement Michel Polac, M. Laignel demande, candide, si le gouvernement approuve « *cette dialectique de la délation* »...

« Mission impossible » pour M. de Villiers, qui se prend les pieds dans le tatami. Dans le style « ravissante *idiote* », il inaugure une forme de réponse surprenante : « *La déclaration à laquelle vous faites allusion*, lance-t-il, *est de caractère privé, et non pas public.* » Hilarité à gauche. **M. de Villiers** affirme que les propos de son collègue ont été, « *involontairement ou non, profondément déformés* ». Il stigmatise l'opposition qui veut « *exploiter l'inquiétude des salariés* » et ressert la « *guerre des images* ». Deuxième gong.

Troisième reprise. **M. Loncle** (PS, Eure) revient à la charge pour s'inquiéter de l'avenir des personnels de la télévision. Sur les bancs du gouvernement, on joue « *panique à bord* ». Qui va répondre ? MM. Chirac, Chaban-Delmas et de Villiers ressemblent aux Marx Brothers pris en flagrant délit. Le secrétaire d'Etat remet ça une nouvelle fois. Il assure qu'en vertu de l'article L. 122-12 du code du travail, « *le personnel de TF1 sera repris* ». Heureusement pour lui, M. Alain Juppé fait un petit interlude sur la redevance des magnétoscopes en réponse à une question de M. Bernard Schreiner (PS, Yvelines) dans laquelle il affirme que la suppression de cette taxe « *n'aura aucune incidence sur les finances publiques* ».

Mais M. de Villiers n'en a pas encore terminé, car M. Jacques Peyrat (FN, Alpes-Maritimes) lui fait un remake de *Ma sorcière bien-aimée* mâtiné de *Grande Lessive*. Ce député veut voir « *dépolitiser des émissions comme « Sept sur sept » ou « Droit de réponse »*. Admirateur de France Roche, il lui reproche de s'être commise dans « Sexy Folies » ; fan de Thierry la Fronde et Ivanhoé, il se désespère de subir Dallas et Dynasty. Lui veut voir tomber des têtes et se rouvrir des placards. Dans le genre Woody Allen face à son « psy », M. de Villiers répond : « *Nous ne chausserons pas les bottes des coupeurs de têtes.* »

OLIVIER BIFFAUD.

Haro sur Polac !

LA droite, c'est une affaire entendue, déteste cordialement TF 1, prochainement vouée au purgatoire de la privatisation. « *La chaîne la plus pourrie socialement et économiquement* », a estimé M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat au tourisme, peu après que M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, l'Etat accusé de « *parisianisme intello* ». Mais cette hostilité est d'intensité variable. En compagnie de quelques députés rencontrés au hasard des couloirs de l'Assemblée, effeuillons la marguerite de la haine éprouvée envers la ebnîne de M. Hervé Bourges.

A la folie. M. Gabriel Kaspereit (RPR, Paris) : « *Les gens veulent voir changer les têtes derrière le petit écran. Ils ne veulent plus de présentateurs qui présentent le journal du PS. L'émission de Polac est la plus horrible qui puisse exister. Ce bonhomme est un être ignoble, ce qu'il fait est ignoble. Si je le rencontre, je ne lui serrerai sûrement pas la main, alors que je la serre à mes collègues socialistes. On n'a pas le droit, comme il l'a souvent fait, d'attaquer toute une profession à travers un individu. Je n'aime pas les gens ignobles.* »

Passionnément. M. Jacques Baumel (RPR, Hauts-de-Seine) : « *Cette chaîne est actuellement présidée par un homme très engagé. Si on voulait être méchant, on donnerait les étiquettes politiques des principaux responsables, et on verrait de quel côté ils sont. L'émission « Droit de réponse » déshonore la télévision publique. C'est une émission fouille-merde qui recherche constamment la grossièreté, la provocation, la vulgarité. Cela dit, nous devons être conscients que Michel Polac recherche le martyre.* »

Moyennement. M. Michel Cointat (RPR, Ille-et-Vilaine) : « *Vous savez, toutes les chaînes penchent à gauche. Moi-même, à Rennes, je ne suis pas* persona grata *sur FR 3. J'admets que Polac fasse ce qu'il veut, mais il ne devrait tout de même pas, sur ses plateaux, inviter une seule personne représentative contre vingt-neuf qui ne représentent rien du tout. Et si vous voyez Marie-France Cuboda, dites-lui qu'elle est jolie, mais qu'elle pourrait sourire un peu plus. C'est comme Marie-Laure Augry. Elles ne sourient qu'à la dernière phrase.* »

Un peu. M. Claude-Gérard Marcus (RPR, Paris) : « *Non, non, mais j'aime beaucoup l'émission « Sept sur sept » sur TF 1. Et sur France-Inter, l'émission « Tabou », pourtant créée par un journaliste communiste, est l'une des meilleures de la station.* »

Pas du tout. M. Hector Rolland (RPR, Allier), archétype – et peut-être unique exemplaire – du député de base, un accent à réveiller tous les volcans d'Auvergne : « *C'est ma chaîne préférée. Je regarde presque exclusivement les informations de TF 1. Evidemment, il arrive que le présentateur fasse parfois une erreur, l'homme n'est pas un robot, il a aussi ses pensées personnelles. Dans ce cas-là, je le signale à ma femme et je lui dis : « Tu vois, il n'y a pas que moi qui fais des erreurs. » Quant à Polac, il a suivi la ligne du gouvernement Mauroy. Pendant les deux premières années, il a été franchement mauvais. Je me disais : « Avec lui les socialistes ne se font pas de publicité. Puis il a été moins fracassant. Mais entre nous, pour les communs des mortels, ça ne vaut pas « Les grosses têtes » de Philippe Bouvard.* » (RTL)

DANIEL SCHNEIDERMANN.

M. François Léotard : il faut en France des groupes puissants

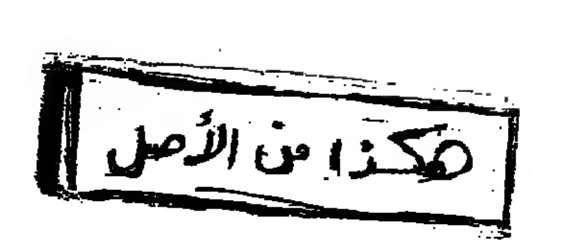
C'était « *au gouvernement* » de choisir la chaîne à privatiser et non à la future Commission nationale, a déclaré M. Philippe Léotard dans une interview au journal *Libération*, ce jeudi 22 mai. Interrogé sur le traumatisme créé à TF 1, le ministre de la culture et de la communication a rappelé qu'il y avait en France « *des conventions collectives et un droit du travail* ».

A propos de l'émission « Droit de réponse », sur les critiques faites par M. Jacques Toubon notamment, M. Léotard a répondu qu'il n'était pas un « *farouche partisan de l'émission de M. Polac. Mais elle existe. Et si je peux avoir un avis en tant que citoyen, je n'ai pas à porter de jugement en tant que ministre. Et il ne faudrait pas que se développe l'idée que la privatisation de TF 1 est une sanction et qu'elle a été décidée parce qu'il y a Polac ou Alain Denvers* (...). *Ce serait faux et ridicule. Les journalistes doivent être libres.* »

Sur la possibilité pour M. Robert Hersant de se voir attribuer une chaîne et sur l'abus de concentration que cela pourrait entraîner, le ministre a rappelé que « *la loi posera des conditions* » pour qu'il n'y ait pas extension des concentrations abusives, avant d'ajouter : « *Nous avons besoin, face à la concurrence mondiale, de groupes puissants. Au risque d'être provocant, je vous dirai que mon inquiétude est plutôt que les groupes français ne soient pas encore à la taille mondiale.* » M. Léotard a déclaré qu'il ne voulait pas « *à tout prix privatiser FR 3* », mais qu'il voulait « *avoir la liberté de le faire, globalement ou en partie* ». « *Il n'y a pas d'urgence sinon celle d'y réfléchir avant fin 1987* ».

M. Silvio Berlusconi sera-t-il exclu de la nouvelle donne en France 3

« *Je n'ai jamais condamné M. Berlusconi. J'ai condamné les pratiques injustifiables qui ont donné naissance à la « 5 »* (...). *Mais vous retrouverez peut-être M. Silvio Berlusconi quelque part. Il est un de ceux qui peut, d'ailleurs, entrer dans le capital d'une chaîne.* »



هكذا من الاصل

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

L'ENFANT DE LA HAUTE MER, Théâtre-18 (42-26-47-47), 21 h.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), 20 h : la Bohème.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme.
CHAILLOT (47-27-81-15), Grand théâtre, 20 h 30 : Electre : Théâtre Gémier, 20 h 30 : le Terrain Bouchaballe.
TEP (43-64-80-80), 19 h : Portrait de famille.
BEAUBOURG (42-77-12-33). Débats/rencontres : 18 h 30 : 1936 : Cinéma/Vidéo : Vidéo-Information : 16 h : Lieu provisoire, état du texte, de F. Develay ; Minotaure, la revue à tête du bête, de F. Bardet, R. Tuscher ; à 19 h : Histoire d'un jour : le 28 mai 1958, De Gaulle au pouvoir ; Vidéo-Musique : 16 h : Marie Stuart, de Donizetti ; à 19 h : les Contes d'Hoffmann, d'Offenbach : Concerts/Spectacles : Concerts : 24 h : la Corée après la pluie (poésie, musique, images et sons) ; 18 h 30 : Festival franco-anglais de poésie.
THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), Concerts : 20 h 30 : scènes du Faust, de Gœthe (chœurs de Radio-France ; M. Janowski).
CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), théâtre : 20 h 30 : Jeu pour deux ; cinéma : de 18 h à 19 h : J'ai une île dans la tête ; Carifesta 81.

Les autres salles

AMANDIERS (43-66-42-17), 20 h 45 : Festival Lycéens.
ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.
ARCANE (45-38-19-70), 20 h 30 : la Derelitta.
ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Hot House.
ATHÉNÉE LOUIS-JOUVET (47-42-67-27), salle Ch.-Bérard, 20 h 30 : Fragments lunaires.
BASTILLE (43-57-42-14), 21 h : Sonate en solitudes majeures ; 20 h : la Chute de la maison Carton.
BOURVIL (43-73-47-84), 20 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30 : Y'en a marr...ez-vous.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h : Rififoin dans les labours ; 22 h : Marc Jolivet.
CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 21 h : les Remplaçants.
CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (43-74-24-08), 18 h 30 : l'Histoire terrible mais inachevée de N. Sihanouk, roi du Cambodge (2e partie).
CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45-08-48-28), 20 h 30 : le Cabaret de la dernière chance.
CHAPELLE EXPIATOIRE (48-06-50-84), 20 h 30 : Pénélope.
CINQUANTE THÉATRE (43-55-33-88), 21 h : La femme qui frappe.
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69), 20 h 30, Galerie : Antoine et Cléopâtre ; Resserre : Scènes particulières d'une journée ordinaire ; Grand Théâtre : Arlequin serviteur de deux maîtres.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 21 h : L'âge de monsieur est avancé.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de carotte.
COMÉDIE ITALIENNE (45-21-22-22), 20 h 30 : Chrysis.
DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut !
DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 20 h 30 : Ecce Homo.
DEUX PORTES (42-61-24-51), 20 h 30 : Fleur de Swino.
DIX HEURES (46-06-07-48), 20 h 30 : la Femme assise ; 18 h : Sentiments cruels ; 22 h : l'Homme de parenthèse.
EDEN-THÉATRE (45-56-64-37), 21 h Du sang sur le cou du chat.
EDOUARD-VII (47-42-57-49), 20 h 30 la Répétition.
EPICERIE - THÉATRE (42-72-23-41), 21 h : West and Co.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19) 20 h 30 : Europa, ou la Tentation d'Antonio.
ESSAION (42-78-46-42), 19 h : Histoires québécoises ; 21 h : Il était une fois... un cheval magique.
FONTAINE (48-74-74-40), 21 h : Femme : à partir du 27, 20 h 30 : les Mystères du confessionnal.
GAITÉ - MONTPARNASSE (43-22-16-18), 21 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.
GALERIE 55 (43-26-63-51), 20 h 30 : The Fantasticks.
GUICHET-MONTPARNASSE (45-27-88-61), 21 h : Gaston H.
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 20 h 30 : Vieilles canailles.
LUCERNAIRE (45-44-57-34). I. 18 h : Pour Thomas ; 20 h : Rires de crise. II. 19 h : Pardon M. Prévert ; 20 h 45 : Témoignages sur Ballyberg ; 21 h 45 : le Complexe de Starsky. – Petite salle, 21 h 30 : Si on veut aller par là.
MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Comme de mal entendu.
MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : l'Eternel Mari.
MARIE-STUART (45-08-17-80), 22 h : Haute surveillance ; 20 h 15 : Savage Love.
MARIGNY (42-56-04-41), 20 h 30 : Napoléon.
MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 30 : Partage de midi.
MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.
MOGADOR (42-85-45-30), 20 h 30 : la Femme du boulanger.
MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle, 20 h 45 : le Veilleur de nuit. – Petite salle, 21 h : Marx et Coca-Cola.
MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS (42-60-32-14), 21 h : Enfant et roi.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : la Berlue.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (45-31-11-99), 20 h 45 : l'Histoire du soldat.
ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : La mienne s'appelait Régine.
PALAIS DES CONGRÈS (47-58-14-58), 20 h 30 : le Nô.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). I. 21 h : Et Juliette ; II. 22 h 30 : Rufus, 300 dernières ; 20 h 30 : Speedy Bananas.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : Voisin, voisine.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68), 21 h : les Trompettes de la mort.
PLAISANCE (43-20-00-06), 20 h 30 : Opéraphorisme.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). I. 19 h 30 : Ma'Dea. II. 21 h 15 : la Poule d'en face.
POTINIÈRE (42-61-42-53), 21 h : la Panthère repentie.
SAINT - GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : le Confort intellectuel.
TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) III. 22 h 15 : Tous en scène.
TEMPLIERS (42-78-91-15), 20 h 30 : Rêverie.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE NOIR (43-46-91-93), 20 h 30 : Salomé.
THÉATRE DE PARIS (48-74-10-75), 20 h 30 : les Jeunes Barbares d'aujourd'hui.
THÉATRE DE LA PORTE GENTILLY (48-06-65-52), 20 h 45 : Impasse du désir.
TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : le Tombeur.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?
THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). I. Grande Salle, 20 h 30 : le Cid ; 18 h 30 : Jacques le Fataliste. – II. 20 h 30 : Reviens, James Dean, reviens ; 18 h 30 : Dauphin fils de Henri IV.
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : Electre.
THÉATRE 13 (45-88-16-30), 21 h : Une petite douleur.
TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : Dernier show en Cochinchine ; 22 h 30 : Vie et mort de P. P. Pasolini.
TRISTAN-BERNARD (43-22-08-40), 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : les Dégourdis de la 11e.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : Tohu-Bahut 2 ; 21 h 45 : En manches de chemise.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84). I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : les Pieds nickelés.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.
CITHEA (43-57-99-26), 20 h 30 : Solo Mio ; 22 h 15 : Une fournée particulière.
DOMINO (43-37-43-51), 22 h : les Bonheurs de Sophie.
L'ÉCUME (45-42-71-16), 20 h 30 : Mime illusionniste Carmello ; 22 h : Comme dit Monsieur.
GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Lili Boulogne.
PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 18 h 30 : D. and J. Memories ; 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.
DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h : la France au clair de l'urne.

Le music-hall

BATACLAN (47-00-30-12), 20 h 30 : Bill Baxter.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 20 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.
CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), 21 h : Chansons françaises. 19 h : le Rat dans la contrebasse.
DEJAZET (48-87-97-34), 20 h 30 : Henri Tachan.
OLYMPIA (47-42-52-86), 20 h 30 : R. Zaraï.
PALAIS DES SPORTS (45-72-11-22), 20 h 30 : A. Souchon.
PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95), 22 h : J. Dulac et le mime Daniel.
THÉATRE DU JARDIN (47-47-77-86), 20 h 30 : J. Douai, W. Fukuda.

La danse

(voir théâtres subventionnés)
CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : Dis la vague ; Notes from the Moroccan Journal.
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), 20 h 45 : Solos sans frontières.
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-77-22), 21 h : Quartz.
MÉNAGERIE DE VERRE (43-38-33-44), 21 h : Ko Murobushi.
THÉATRE DE LA PLAINE (42-50-15-65), 20 h 30 : Chiclana.

Jeudi 22 mai

Opérettes, Comédies musicales

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), 20 h 30 : Soirée viennoise.

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : D. Manage groupe ; 20 h : Sharon Evans.
BILBOQUET (45-48-81-84), 22 h 45 : M. Battlefield.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : jusqu'au 23, P. Sellin et B. Vasseur Sextet.
CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 20 h 30 : Les Van Van.
CITHEA (43-57-99-26), à 19 h 30 : Red Ted et Reporter.
DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30, Locos Solos.
FLAMINGO (43-54-30-48) 20 h 30 : F. Sylvestra, J. Vidal.
GIBUS (47-00-78-88), 23 h : Eleonora.
KISS (48-87-89-64), 21 h, 23 h 30 : Amar Sandy Band.
LATINA (42-77-93-62). Tout Rouget.
MÉRIDIEN (47-58-12-30), 22 h : O. Peterson.
MUSÉE D'ART MODERNE (47-23-61-27), 20 h 30 : M. Valera Quarter.
MONTANA (45-48-93-08), 20 h 30 : Duo R. Urtreger Et R. Galeazzi.
MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h, S. Guerault.
NEW MORNING (45-23-51-41), 20 h 30 : Zazou Bikawye.
PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : Memphis Slim.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : Big Band de R. Guérin et B. Bailey.
PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : M. Vander, P. Michelot, B. Lubat.
PHIL'ONE (47-76-44-26), 21 h 30 : Fresh de Dan.
REX CLUB (47-93-59-34), Cyclope.
SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : Caldonia.
SUNSET (42-61-46-60), 23 h : Joe Lovano.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Hommage à Alexandre Trauner : le Soleil a toujours raison, de P. Billon ; 19 h, Festival de Cannes-Semaine de la critique : 40 m² Deutschland, de T. Baser (v.o., s.t. fr.) ; 21 h, Un certain regard-Cannes 86 : Salomé, de C. d'Anna.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

Cannon films : La nouvelle Major Company : à 15 h, Escape to the Sun ; à 17 h, Kazablan, de Menahem Golan ; 19 h, Rétrospective du cinéma vénézuélien : Electrofrenia, de J. Neri.

SALLE GARANCE

(Programmation détaillée au 42-78-37-29) ; tlj à 14 h 30 : Vienne et le cinéma 1911-1938 ; tlj à 17 h 30 et 20 h 30 : Le cinéma yougoslave.

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; City Triomphe, 8e (45-62-43-76).
A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94) ; v.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
AFTER HOURS (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (43-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (45-36-30-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).
L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).
L'ATELIER (Fr.) : Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41).
L'AUBERGE DU PRINTEMPS (Chin., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).
L'AVENIR D'ÉMILIE (All., v.o.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).
LES AVENTURIERS DE LA 4e DIMENSION (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).
LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22).
LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
BERLIN AFFAIR (v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Marbeuf, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).
BIANCA (It., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).
BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; v.f. : Opéra-Night, 2e (42-96-62-56).
BLACK MIC-MAC (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (43-62-41-46) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (45-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).
CHÉREAU, L'ENVERS DU THÉATRE (Fr.) : Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41).
CHORUS LINE (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).
CONSEIL DE FAMILLE (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Grand Pavois (h.sp.), 15e (45-54-46-85).
DELTA FORCE (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).
LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Ermitage, 8e (45-65-16-16) ; v.f. : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).
L'EFFRONTÉE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
L'ÉLU (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : la Géode, 19e (42-45-66-00).
FERESTADEH (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LES FOLLES ANNÉES DU TWIST (franco-algérien) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (43-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40), 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Paramount Opéra, 2e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-36-23-44) ; Orléans, 14e (45-40-45-91).
GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
GINGER ET FRED (It., v.o.) : Balzac, 8e (45-61-10-60).
HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).
I LOVE YOU (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 8e (46-34-25-52) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Saint-Lazare Pasquier, 9e (43-87-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare du Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (43-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 14e (42-41-77-99).
INSPECTEUR LAVARDIN (Fr.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).
LE LIEU DU CRIME (Fr.) Forum 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-35-56-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LA LOI DES SEIGNEURS (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-40).
MACARONI (It. v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 14e (43-26-58-00) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).
MAINE OCÉAN (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
MAXIE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).
MONEY MOVERS (*) (Aust., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LES MONTAGNES BLEUES (Sov., v.o.) : Cosmos (h. sp.), 6e (45-44-28-80).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (A., v.o.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (43-74-95-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (45-20-89-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-43-27) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
PIRATES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Pagode, 7e (47-03-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Maillot, 17e (47-58-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
POLICE FÉDÉRALE LOS ANGELES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).
ROSA LA ROSE, FILLE PUBLIQUE (*) (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).
ROCKY IV (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
LE SACRIFICE (Franco-suédois) : (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE SECRET DE LA PYRAMIDE (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).
SOLEIL D'AUTOMNE (A., v.o.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76).
SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).
LE SOULIER DE SATIN (franco-portugais, v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).
STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama 13e (H. sp.), (47-07-28-04).
SUBWAY (Fr.) : Marivaux, 8e (42-96-80-40) ; Lincoln, 8e (43-59-29-46).
SWEET DREAMS (A., v.o.) : Epée de bois, 5e (43-47-57-47).
TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
TASIO (Esp., v.o.) : Utopia 5e (H.sp.), (43-26-84-65) ; Républic Cinéma 11e (H. sp.), (48-05-51-33).
TAXI BOY (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Images, 18e (43-22-47-94).
THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Miramar, 14e (45-20-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (43-73-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).
37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (45-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (45-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-73-79-79).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
LES TROTTOIRS DE SATURNE (franco-argentin, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
ULTRAVIXENS (A., v.o.) (**) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).
UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).
UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DEJA (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 14e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 2e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Parnasse, 14e (45-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (43-41-77-99).
20 JOURS SANS GUERRE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).
ZONE ROUGE (Fr.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40).
Z.O.O. (brit., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

LES FILMS NOUVEAUX

HANNAH ET SES SŒURS, film américain de Woody Allen (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; St-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 4e (43-35-30-40) ; PLM St-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (43-25-27-06) ; (v.f.) : Gaumont Opéra (2 salles), 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (45-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).
RUNAWAY TRAIN, film américain d'Andrei Konchalovsky (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; (v.f.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
SALVADOR, film américain de Oliver Stone (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Mercury, 8e (45-62-75-90) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Clichy Pathé, 18e (45-42-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 24 MAI

« La maison de Claude Monet à Giverny », 13 h 30, Inscriptions : 43-48-67-93 (Hauts lieux et découvertes) ;

« La sculpture française au dix-neuvième siècle », 14 h 30, entrée Grand Palais (P.-Y. Jaslet) ;

« Le Marais et les environs de la place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Ch. Merle) ;

« De Carpeaux à Rodin, la sculpture du dix-neuvième siècle », 11 h 30, Grand Palais et « Promenade informelle des Champs-Elysées à la place Vendôme », 15 h 30, 25, Champs-Elysées (M. Hager) ;

« L'hôtel Botterí-Quintin et le faubourg Poissonnière », 14 h 30, métro Poissonnière (Paris passion) ;

« Pastels français du dix-neuvième siècle au Louvre », 14 h 30, pavillon de Flore (G. Caneri) ;

« Le Vieux Montmartre », 15 h, sortie funiculaire (AITC) ou métro Abbesses (M.-C. Lasnier) ;

« Le monde des plantes carnivores », 14 h 50, 3, avenue de la Porte-d'Auteuil (visite libre) ;

« Promenade dans l'île Saint-Louis », 15 h, métro Pont-Marie (S. Rojon) ;

« L'Institut, siège de l'Académie française », 14 h 30, 23, quai Conti, et « Exposition Roma Antiqua », 15 h, 17, quai Malaquais (Arcus) ;

« Le vieux quartier Saint-Séverin », 15 h, métro Maubert-Mutualité, sortie côté rue des Carmes (Lutèce visites) ;

« Le parc Montsouris », 10 h 30, sortie RER Cité-Universitaire (Les Amis de la Terre de Paris) ;

« Le Vésinet », 14 h 30, gare Le Vésinet Ville (Paris et son histoire) ;

« Une heure au cimetière Montmartre », 10 h et (1 h 30, devant le 16, avenue Rachel, et « Un quartier de banlieue : les menus à Notre-Dame de Boulogne », 14 h 45, métro Boulogne-Jean-Jaurès (V. de Langlade) ;

« La Banque de France », 15 h, 1, place du Général-Catroux, et « Le Marais illuminé », 20 h 30, sortie métro Saint-Paul (La France et son passé), ou 21 h, métro Pont-Marie (Les flâneries) ;

Le Grand Orient, la Franc-maçonnerie », 15 h, 16, rue Cadet (I. Hauller).

CONFÉRENCES

Centre Varenne, 18, rue de Varenne, 14 h 30 : « Le travail demain » (des témoignages vécus d'innovations dans le domaine du travail), avec M. Xavier Baron, de Développement et emplois ; 1, rue Descartes, 14 h 30 : « Qui est l'autre ? Un itinéraire anthropologique » (M. Marc Augé, débat introduit par MM. Jacques Derrida et René Major) ; 5, rue Largillière, 15 h : « Itinéraires des religions précolombiennes : le symbolisme du jaguar, de l'oiseau et du serpent au Mexique » (Mme Brigitte Ludwig) ; 26, rue Bergère, de 9 h à 18 h : « Initiation à l'interprétation des rêves » (M. Claude-Marc Perrot, psychologue-psychanalyste). Inscriptions : 47-70-44-70.



RADIO-TÉLÉVISION | INFORMATIONS « SERVICES »

A VOIR

Les « french doctors »

Au siège parisien de Médecins sans frontières, un téléscripteur crépité. Une épidémie de choléra vient d'être signalée dans un camp de réfugiés éthiopiens en Somalie. Sur place, il n'y a rien pour faire face à pareille catastrophe. Les minutes sont comptées. Vingt-quatre heures plus tard, un Hercules décolle avec, à son bord, dix-neuf tonnes de matériel, des médecins et des infirmières. Tous bénévoles.

Des opérations similaires, des organisations humanitaires telles que Médecins sans frontières, Médecins du monde, Aide médicale internationale en organisent tout au long de l'année. Le recueil des « boat-people », c'était eux ; les antennes chirurgicales au Salvador, encore eux, l'assistance médicale à la résistance afghane, toujours eux. Eux qu'aux quatre coins du monde on appelle les *French doctors*.

En filmant certaines de leurs missions – en Somalie et en Birmanie – « *Le magazine* » d'Antenne 2 a voulu leur rendre hommage. Simplement. Sans entrer dans les détails de l'histoire tumultueuse de ces associations médicales humanitaires, sans autre parti pris que celui des gens qui souffrent et qui réclament de l'aide. Mais en rappelant que ces associations ne vivent que de dons privés. Il est à ce propos intéressant de suivre, ainsi que nous y convie « Le magazine », le destin d'un billet de 100 F remis à l'une de ces associations : 8,20 F vont à la paye du personnel, 8 F aux frais de fonctionnement, et 13,20 F à la collecte des fonds (essentiellement sous forme de *mailing*). Au total, 70 F seront donc directement alloués à une mission médicale à proprement parler.

A la différence de ce qui se passe lors de certaines grandes opérations, où l'on ne sait pas toujours très bien ce qu'il advient des fonds versés, ici rien n'est perdu. L'intégralité de ces 70 F est investie dans la médecine, que ce soit pour soigner ou pour former sur place des personnels qui, un jour, pourront remplacer les médecins sans frontières. Destin paradoxal que de se dire qu'à force de travail, de courage et d'abnégation un jour peut-être on n'existera plus.

FRANCK NOUCHI.

★ « Le magazine », Antenne 2, jeudi 22 mai, 22 h 25.

Jeudi 22 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Questions à domicile.
Magazine de P.-L. Séguillon, A. Sinclair et A. Tarta.
M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, ouvre les portes de sa maison de Saint-Cloud pour être interrogé par les journalistes du magazine.

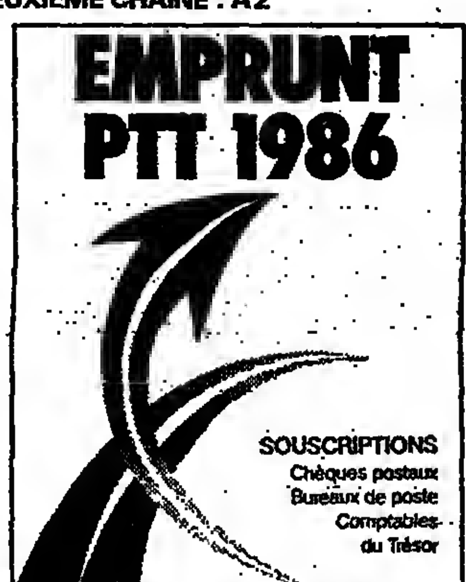
21 h 50 Feuilleton : la Citadelle.
D'après le roman de A.-J. Cronin, adapt. Don Shaw, réal. P. Jeffries et M. Vardy. Avec B. Cross, G. Thomas.
Le jeune médecin ne se décourage pas, il continue ses recherches sur la silicose, même si l'ensemble du milieu médical lui est hostile. Une saga dans le décor très britannique d'une petite ville de mineurs au pays de Galles.

23 h Les grandes expositions.
Emission de J. Plessis.
Rasa : les neuf visages de l'art indien, commenté par Amina Okada, conservateur au musée Guimet. Cette exposition était encore récemment au Grand Palais.

23 h 30 Journal.

23 h 45 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2



20 h 35 Cinéma : Don Camillo en Russie.
Film italien de Luigi Comencini (1964), avec Fernandel, G. Cervi, S. Urzi, M. Tulli (N.)
Leur village ayant été jumelé avec une petite ville d'Ukraine, Don Camillo et Peppone vont faire, ensemble, un voyage en URSS. « Film alimentaire », selon Comencini lui-même. Des ingrédients de comédie à l'italienne relèvent un peu le sujet.

22 h 20 Le magazine
de la rédaction, préparé par J.-L. Saporito, présenté par M. Honorin.
French doctors (lire notre article). L'école sans profs (un groupe de parents instruit ses enfants à la maison, pour éviter la coupure entre vie quotidienne et éducation). Test : « Etes-vous chair ou charme ? » ; Tamouls (à Ceylan, la guérilla tamoule ; que deviennent les réfugiés tamouls à Paris ?).

23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Téléfilm : Music-hall.
Hommage à Simone Signoret. De M. Bluwal, dial. de J.-C. Grumberg. Avec S. Signoret, D. Olbrychski.
Seconde partie du dernier téléfilm de Simone Signoret. A voir, pour elle et pour l'excellente distribution. Un regard désabusé sur la vie et sur le courage d'une femme.

22 h 25 Journal.

22 h 50 Song.
Chorégraphie de Carolyn Carlson. Réal. C. Picq.
Tiré du ballet « Blue Lady », « Song » est né d'une rencontre entre une illustre danseuse et un cinéaste.

23 h 16 La clef des nombres et des tarots.

23 h 25 Prélude à la nuit.

PARIS FR 3-ILE-DE-FRANCE

17 h, Thalassa (Redif.) ; 17 h 30, Edgar, détective cambrioleur ; 18 h, Interviews ; 18 h 35, Quoi de neuf ? ; 18 h 55, Croqu'soleil ; 19 h, Le 19-20 h.

CANAL PLUS

20 h 35, Travail au noir, film de J. Skolimowski ; 22 h 15, Don Camillo, film de T. Hill ; 0 h 10, Poulet au vinaigre, film de C. Chabrol ; 1 h 45, le Thé au harem d'Archimède, film de M. Charef.

LA « 5 »

20 h 30 Pentathlon, jeu et variétés (et à 0 h) ; 22 h 15 Mode, etc ; magazine sur la mode (et à 1 h 50) ; 23 h 05 Série : Chips.

TV6

19 h, NRJ6 (et à 22 h) ; 20 h, 6 Tonic ; 23 h, Profil 6.

FRANCE-CULTURE

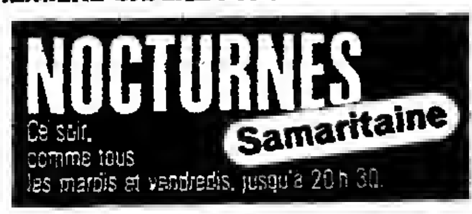
20 h 30 Arabella mes amours : de B. Da Costa, avec M. Epin, N. Barentin, R. Dumas, R. Baillet.
21 h 30 Musiques : Notes en marge, ou l'actualité du livre ; images de la musique française ; Jean-Philippe Rameau.
22 h 30 Nuits magnétiques.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct de l'église Saint-Etienne-du-Mont). Hommage à Marcel Dupré : « Improvisation sur Te Deum » de Tournemire, « Choral varié sur Veni Creator » de Duruflé, « Thème et variations », « Suite médiévale » de Langlais, « Deux chorals du Tombeau de Titelouze » et « Symphonie n° 2 » de Dupré, par Suzanne Chaisemartin, orgue.
23 h Les soirées de France-Musique : Hommage à Peter Pears, l'interprète privilégié de Benjamin Britten.

Vendredi 23 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF1



20 h 30 Variétés : Le jeu de la vérité : Gilbert Bécaud.
Emission de P. Sabatier et R. Grumbach.
Gilbert Bécaud répondra-t-il à toutes les questions ? De toute façon, les inconditionnels de ce chanteur national auront le plaisir de l'entendre interpréter quelques-uns de ses derniers titres.

22 h 05 Série Arsène Lupin : le Mystère de Gesvres.
D'après l'œuvre de Maurice Leblanc, dialogues d'A. Simonin, réal. J.-P. Desagnat. Avec G. Descrières, B. Giraudeau, T. Liotard... (Redif.)
Le gentleman cambrioleur ne tue jamais et pourtant, après son passage dans un château normand, on découvre un cadavre...

23 h 5 Journal.

23 h 20 Télévision sans frontière.
Mai musical du Ramadan.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Feuilleton : Médecins de nuit.
De B. Gridaine, réal. E. Fouliadoss. Avec A. Chateau, C. Allégret, R. Carpentier...
« Temps morts » : au stade de Bercy, une basketteuse sud-américaine cherche à s'enfuir. Poursuivie par des tueurs, elle se réfugie au standard de « Médecins de nuit ».

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème « Ils avaient vingt ans en mai 1968 », sont invités : Pascal Bruckner (le Palais des claques), *Laurent Dispot* (Manifeste archaïque), *Guy Hocquenghem* (Lettre ouverte à ceux qui sont passés du col Mao au Rotary), *Bernard Tapie* (Gagner).

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-club : le Lutteur et le Clown.
Film soviétique de Konstantin Youdine et Boris Barnet (1958) (v.o. sous-titrée).
Au début du siècle, à Odessa, un docker s'engage comme lutteur dans un cirque, devient l'ami d'un clown, lutte pour s'imposer. Évocation attendrie, sympathique et juste, de l'univers du cirque russe au début du siècle.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Histoires singulières.
Vidéo testament, réal. R. Russel, avec D. Raffin.
Comment un richissime homme d'affaires utilise la vidéo, l'électronique, les ultra-sons, pour épier puis assassiner sa femme et l'amant de celle-ci...

21 h 35 Taxi.
Un nouveau magazine de Philippe Alfonsi.
Un magazine d'information qui entend privilégier l'image par rapport au commentaire. A bord d'un taxi, défileront dans le rétroviseur les images de la semaine : au sommaire : des reportages sur Haïti, les TIG (Travaux d'intérêt général) et sur le foot.

21 h 40 Journal.

23 h Bleu outremer : solitude en Terre Adélie.

23 h 55 La clé des nombres et des tarots.

0 h 15 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20 h 30, Boxe, en direct de Bordeaux ; 21 h 30, l'Étoile du Nord, film de P. Granier-Deferre ; 23 h 40, Fondu au noir, film de V. Zimmerman ; 1 h 15, Poulet au vinaigre, film de Claude Chabrol ; 3 h, Chair pour Frankenstein, film de A. Warhol ; 4 h 30, Hurlements, film de J. Dante ; 6 h, Série : Comics.

LA « 5 »

20 h 30 Variétés : Cherchez la femme (et à 0 h 15) ; 22 h 30, Grand Prix, magazine auto-moto (et à 2 h 15) ; 23 h 30 Série : Tonnerre mécanique.

TV6

19 h NRJ 6 (et à 23 h) ; 20 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le grand débat : le Front populaire, histoire et présent. Avec J.-M. Jeanneney et D. Mayer, anciens ministres, et les historiens P. Ory, A. Prost et J.-P. Rioux.
21 h 30 Black and blue : spécial « Jazz Hot ».
22 h 30 Nuits magnétiques.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné les 24 et 25 juin au Théâtre musical du Châtelet) : « Ainsi parlait Zarathoustra, poème symphonique », « la Femme sans ombre, extrait », « Salomé, scène finale », « le Chevalier à la rose : grande suite », de Strauss, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. M. Janowski ; sol. G. Jones, soprano, R. Daugareil.
22 h 20 Les soirées de France-Musique : les Pêcheurs de perles : « Serge Koussevitzky et la musique française » ; à 0 h, Musique traditionnelle : les Maquams, modes musicaux du Proche-Orient.

Exposition

CINQUANTE ANS SUR LES MERS

Depuis le 29 avril et jusqu'au 31 décembre, le Musée de l'histoire de France présente dans son exposition « Sur l'eau... sous l'eau » une centaine de dessins de projets et d'inventions concernant la marine à la fin du dix-septième siècle et au début du dix-huitième siècle. Ils ont été réalisés par des ingénieurs, *constructeurs*, *machinistes*, *mais* aussi par de simples particuliers et, parfois, des forçats.

Une partie de l'exposition est consacrée aux inventions (nouveaux moyens de propulsion, sous-marins, plongeurs). Si certains dessins semblent relever de l'utopie ou de la bande dessinée, d'autres peuvent faire figure de précurseurs : ponts flottants, bateaux démontables, scaphandre du chevalier de Beauve... La seconde partie traite de l'entretien des ports, arsenaux et constructions navales.

★ Archives nationales (Musée de l'histoire de France), 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris. Ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 14 heures à 17 heures.

CONCERTS

MUSIQUE AU CARRÉ. – Durant les cinq jours de l'objet extraordinaire présenté par les antiquaires du Carré Rive gauche, des concerts gratuits sont organisés en plein air, 24, rue de l'Université. Samedi 24 mai, à 19 h 30, Schubert : *Quintette pour deux violoncelles*, par le Quatuor Vuoti ; dimanche 25 mai, à 19 h 30, duo avec Sonia Atherton (violoncelle) et Michel Benet (hautbois) : Premier duo de Mozart en sol majeur ; lundi 26 mai, à 19 h 30 : *l'Histoire du soldat*, de Stravinski, par le Quatuor Vuoti. Renseignements : Carré Rive gauche. Tél. : 47-03-44-89.

CONFÉRENCE

LE SIDA. – Une conférence-débat sur « La SIDA, maladie de société ? » est organisée le mercredi 28 mai à 20 h 30 au centre Rachi par l'Association des médecins israélites de Paris. En avant-première du congrès international sur le Sida qui aura lieu fin juin à Paris, les professeurs Luc Montagnier de l'Institut Pasteur, Stéphane Bellaïch de l'hôpital Bichat, Albert Hirsch de l'hôpital Saint-Louis et le docteur Serge Kernbaum de l'hôpital Claude-Bernard parleront des dernières découvertes sur le virus et son dépistage et exposeront les dernières perspectives thérapeutiques. En outre, le professeur Emeric Deutsch, professeur à l'Institut des hautes études politiques, sociologue, traitera des problèmes sociologiques posés par cette maladie.

★ Centre Rachi, 30, boulevard de Port-Royal. Renseignements : Docteur Richard Sion. Tél. : 42-08-73-95.

FESTIVAL

CADRE ROYAL. – Le célèbre Cadre noir de Saumur participera au 23ᵉ festival de Versailles qui se déroulera les 23, 24 et 25 mai dans la cour de la grande écurie du roy. Il renouera ainsi avec une tradition née à Versailles au dix-huitième siècle, puisque c'est Monsieur de Pluvinel, précepteur équestre de Louis XIII, qui est à l'origine de l'Ecole française d'équitation. Le spectacle mis au point depuis un an se déroulera en continu et sera introduit par une présentation historique. Parmi les figures les plus spectaculaires présentées, la cabriole, le quadrille, le saut d'obstacle, le manège, le travail aux longues rênes sur le cavaletti (petites barres placées à 30 centimètres du sol)...

★ Cour de la grande écurie du roy, vendredi 23 et samedi 24 mai à 21 h 30, dimanche 25 mai à 17 h 30. Réservations : Office du tourisme, 7, rue des Réservoirs, 78000 Versailles. Tél. : 39-50-36-22 de 9 h 30 à 18 heures.

PRESSE

CARTES SECRÈTES. – Qu'elles soient à piste, à puce, bleues, American Express ou Eurocard, douze millions de Français ont déjà adopté les cartes bancaires. Dans son dossier du mois de mai, *Sciences et Vie Economie* répond à dix questions que chacun se pose à leur sujet : quelles informations codées sont inscrites au dos des cartes ? Qui les commerçants appellent-ils lorsqu'on paie par carte ? Quel recours a-t-on si un distributeur se détraque ? En quoi la carte à mémoire va-t-elle limiter la fraude ? etc.

★ *Sciences et Vie Economie*, n° 17, mai 1986, 18 F, dans tous les kiosques.

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 22 mai à 0 heure et le vendredi 23 mai à minuit.

Le courant perturbé atlantique circule au niveau de la Manche et affecte les régions du nord de la France tandis qu'un temps plus clément se rétablit plus au sud. Des épisodes de temps faiblement perturbé ou orageux dans le Sud se produiront vendredi. Retours de conditions anticycloniques dimanche sur l'ensemble de la France.

Vendredi 23 : Un temps nuageux régnera de la Bretagne au Nord, ainsi que des Pyrénées au Massif Central où des foyers orageux commenceront à se développer en fin de matinée. Ce temps lourd et orageux gagnera les Alpes en soirée. Partout ailleurs, soleil et chaleur seront au rendez-vous après dissipation des brumes matinales.

Le vent d'ouest sera généralement faible, sauf près des côtes de Bretagne et de la Manche où il soufflera modérément. Il s'orientera au nord-ouest de la Vendée à l'ouest de l'Aquitaine.

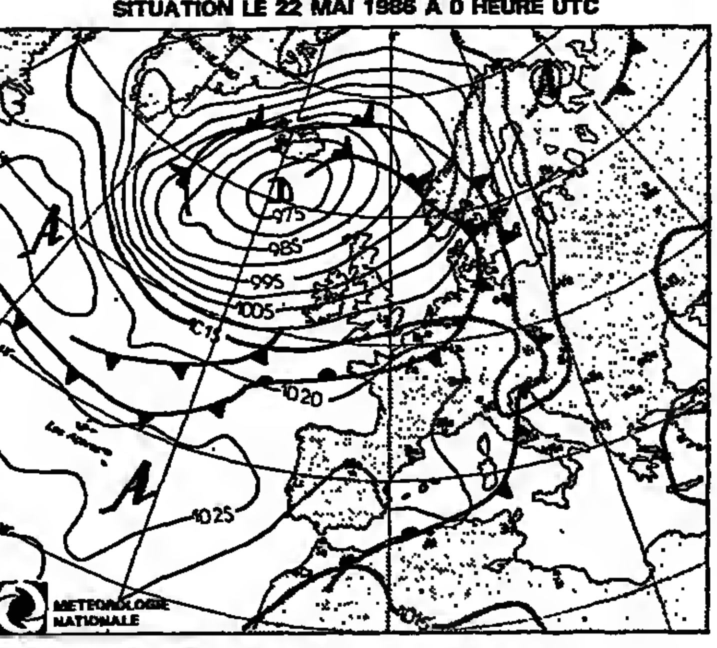
Les températures minimales varieront entre 10 et 14 degrés du nord au sud. Quant aux températures maximales, elles avoisineront 24 à 28 degrés sur la moitié sud, 22 à 24 degrés plus au nord, excepté près des côtes de la Manche où il fera plus frais (16 à 17 degrés).

Samedi 24 : Après dissipation des brumes matinales, le temps sera bien ensoleillé sur la majeure partie du pays. Un court épisode nuageux et faiblement pluvieux suivi de belles éclaircies traversera cependant les régions de la Manche au nord-est dans la journée.

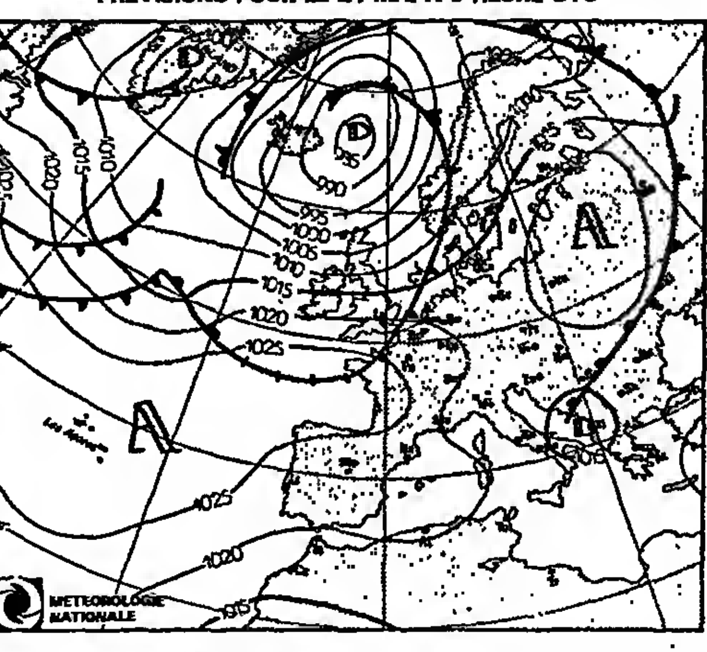
Températures minimales de 9 à 11 degrés du nord-ouest au nord, 11 à 12 degrés du nord-est au centre, 13 à 16 degrés sur le sud du pays. Températures maximales de 20 à 22 degrés sur les régions de l'est atteignant 25 degrés près de la Méditerranée, voisines de 15 degrés près de la Manche, de 17 à 19 degrés sur les autres régions.

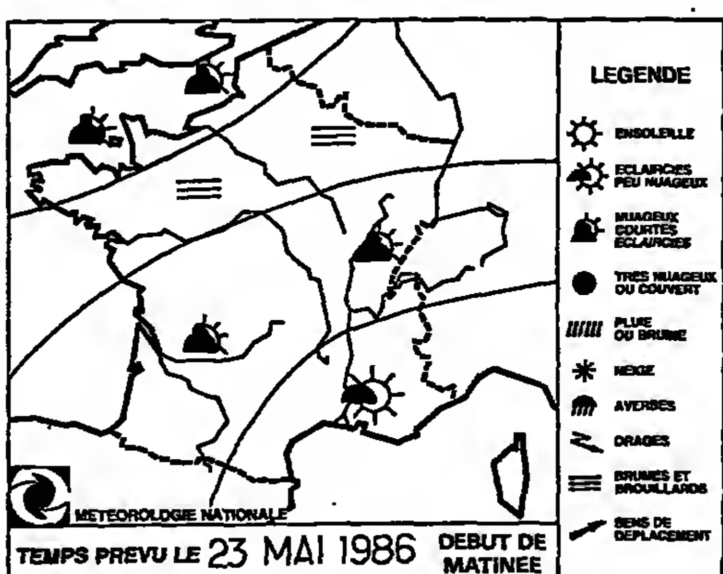
Dimanche 25 : Après dissipation des brumes matinales qui seront importantes, le temps sera bien ensoleillé sur l'ensemble du pays. Températures minimales en légère baisse, maximales en hausse.

SITUATION LE 22 MAI 1986 A 0 HEURE UTC



PRÉVISIONS POUR LE 24 MAI A 0 HEURE UTC





(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES maxima – minima – temps observé

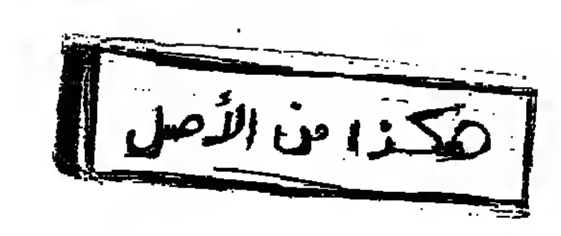
FRANCE

Ville	maxima	minima	temps
AJACCIO	26	15	S
BIARRITZ	20	12	S
BORDEAUX	20	9	S
BOURGES	19	10	C
BREST	14	9	N
CAEN	15	7	N
CHERBOURG	12	7	C
CLERMONT-FERR.	19	11	C
DIJON	17	11	N
GRENOBLE St-M-H	22	10	C
LILLE	19	8	C
LIMOGES	16	11	N
LYON	17	9	B
MARSEILLE-MAR.	24	15	S
NANCY	19	13	N
NANTES	16	13	P
NICE	23	17	S
PARIS-MONTS.	20	13	S
PAU	20	9	S
PERPIGNAN	22	11	S
RENNES	15	8	C
ST-ÉTIENNE	15	11	O
STRASBOURG	21	12	C
TOURS	18	12	P
TOULOUSE	20	10	S
POINTE-A-PITRE	31	23	N

ÉTRANGER

Ville	maxima	minima	temps
ALGER	28	17	N
AMSTERDAM	19	10	S
ATHÈNES	26	18	S
BANGKOK	33	25	N
BARCELONE	25	12	S
BELGRADE	28	16	N
BERLIN	25	14	A
BRUXELLES	20	9	C
LE CAIRE	18	18	S
COPENHAGUE	15	9	P
DAKAR	25	20	N
DELHI	34	21	S
DJERBA	29	17	S
GENÈVE	19	8	S
HONGKONG	26	21	P
ISTANBUL	20	13	C
JÉRUSALEM	22	11	S
LISBONNE	22	13	S
LONDRES	14	7	C
LOS ANGELES	22	15	S
LUXEMBOURG	19	12	C
MADRID	26	9	N
MARRAKECH	30	17	S
MEXICO	24	11	B
MILAN	30	16	S
MONTRÉAL	17	10	P
MOSCOU	20	12	N
NAIROBI	24	16	P
NEW-YORK	23	16	C
OSLO	16	9	P
PALMA-DE-MAJ.	30	17	S
PÉKIN	32	17	S
RIO-DE-JANEIRO	27	25	C
ROME	26	14	N
SINGAPOUR	32	28	N
STOCKHOLM	21	10	P
SYDNEY	21	11	S
TOKYO	15	11	C
TUNIS	33	17	B
VARSOVIE	23	12	N
VENISE	27	18	S
VIENNE	24	17	O

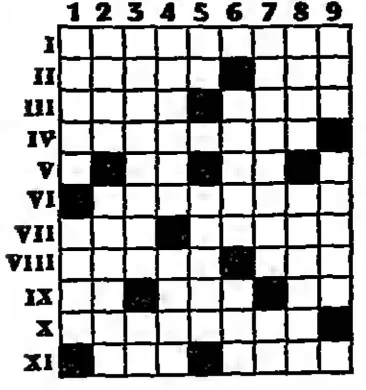
A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige



INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4231



HORIZONTALEMENT

I. Point précis placé quelque part. – II. Le plus céleste des chasseurs. Ampleur d'une ceinture. – III. Soufflé ou enchanté. Coup de balai verbal. – IV. Distinction qui n'est pas donnée à tout le monde. – V. Eléments de culture. « *Ouverture* » à l'Est. – VI. Encourant une *situation généralement peu courue.* – VII. Sel anglais. On le découvre *en levant les yeux et le consulte en* les baissant. – VIII. Dans l'album de *famille*. Femme que n'a jamais atteinte la jalousie. – IX. Personnel. Imite les gobe-mouches. Préposition. – X. Faire des tas de choses. – XI. Improductif. Perte de contenance provoquant inévitablement un vide.

VERTICALEMENT

1. N'a pas besoin de posséder du charme pour séduire. Comble de bienfaits ou dégrade par des nuisances. – 2. Epreuve qui ne s'endure pas en silence. Passaient jadis pour être gentils. – 3. Un travail qui met à plat. Personnel. – 4. Permettent de toucher *le « magot ». Le renouveau* y est plus tardif. – 5. Préposition. *Les porcs le sont*, ainsi que les cochons de payants. – 6. Les potins de la commère. Point. – 7. Propice à la culture. Sont nettement plus à gauche pour Fiterman que pour Badinter. – 8. Mauvaise prise. Passera, pour l'exemple, un savon à un garçon négligé. – 9. Force de frappe de certains séparatistes. Mets sur un plateau.

Solution du problème n° 4230

Horizontalement

I. Fleuriste. – II. Reprisées. – III. Ivoiriers. – IV. Puînés. Mi. – V. Ir. Lie. – VI. Eiffel. Tu. – VII. Relevé. – VIII. Rareté. – IX. Central. – X. Ino. Troué. – XI. Contées.

Verticalement

1. Fripier. Pic. – 2. Levurier. No! – 3. Epoi. Flacon. – 4. Urinifère. – 5. Rire. Eventé. – 6. Isis. Lettre. – 7. Sée. Eros. – 8. Termite. An. – 9. Essieu. Clés.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 22 mai 1986 :

UN DÉCRET

● N° 86-744 du 21 mai 1986 portant modification de certaines dispositions applicables aux transactions sur l'or.

UN ARRÊTÉ

● Du 29 avril 1986 portant modification de l'arrêté du 3 juin 1985 relatif aux conditions de délivrance du diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne.

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 27/03/86)

Le numéro **527210** gagne **4 000 000,00 F**

Les numéros approchants à la centaine de mille : 027210, 127210, 227210, 327210, 427210, 627210, 727210 — gagnent 50 000,00 F

Les numéros approchants aux					gagnent
Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	
507210	520210	527010	527200	527211	15 000,00 F
517210	521210	527110	527220	527212	
537210	522210	527310	527230	527213	
547210	523210	527410	527240	527214	
557210	524210	527510	527250	527215	
567210	525210	527610	527260	527216	
577210	526210	527710	527270	527217	
587210	528210	527810	527280	527218	
597210	529210	527910	527290	527219	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	7210	5 000,00 F
	210	1 000,00 F
	10	200,00 F
	0	100,00 F

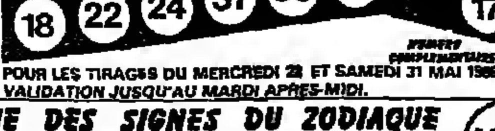
86 TACOTAC — TIRAGE DU MERCREDI 21 MAI 1986 — 44e

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNÉES
1	3 881	lion	F. 10 000
		autres signes	1 000
	5 331	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	02 151	sagittaire	50 000
		autres signes	5 000
2	862	tous signes	400
	9 922	bélier	12 000
		autres signes	1 200
	17 682	taureau	50 000
		autres signes	5 000
	17 932	cancer	50 000
		autres signes	5 000
3	093	tous signes	400
	893	tous signes	400
	2 823	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	1 163	cancer	12 000
		autres signes	1 200
4	03 644	gémeaux	50 000
		autres signes	5 000
5	45	tous signes	200
	95	tous signes	200
	725	tous signes	400
	4 095	gémeaux	10 200
		autres signes	1 200
	3 216	verseau	12 000
		autres signes	1 200
	7 226	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200
	8 525	balance	12 000
		autres signes	1 200
	04 775	scorpion	50 000
		autres signes	5 000
	12 425	capricorne	50 000
		autres signes	5 000
	24 985	poissons	50 000
		autres signes	5 000
6	456	tous signes	400
	956	tous signes	400
	6 916	taureau	10 000
		autres signes	1 000
6	4 858	cancer	F. 10 000
		autres signes	1 000
	0 486	vierge	12 000
		autres signes	1 200
	5 586	poissons	12 000
		autres signes	1 200
	09 476	verseau	50 000
		autres signes	5 000
	22 016	taureau	4 000 000
		autres signes	125 000
7	67	tous signes	200
	9 587	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	9 707	poissons	10 200
		autres signes	1 200
	9 177	sagittaire	12 000
		autres signes	1 200
	9 217	lion	12 000
		autres signes	1 200
	12 627	vierge	50 000
		autres signes	5 000
8	2 708	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	9 868	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	9 278	taureau	12 000
		autres signes	1 200
	99 978	lion	50 000
		autres signes	5 000
9	3 089	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	9 533	balance	10 000
		autres signes	1 000
	07 309	bélier	50 000
		autres signes	5 000
	22 169	balance	50 000
		autres signes	5 000
0	1 470	capricorne	12 000
		autres signes	1 200
	2 670	scorpion	12 000
		autres signes	1 200

TOUS LES BILLETS NE BÉNÉFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS : CANCER, BALANCE, LION — GAGNENT 100,00 F

LOTO — N° 21 — TIRAGE DU MERCREDI 21 MAI 1986



POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 28 ET SAMEDI 31 MAI 1986 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRÈS-MIDI.

86 TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE — TIRAGE DU MERCREDI 21 MAI 1986 — 43e

LE CARNET DU Monde

Naissances

— Pascale RAGU et Jérôme BARRILLON,
Mme et M. Pierre RAGU,
Mme Raymond BARRILLON,

ont le très grand plaisir d'annoncer la naissance de leur fils et petit-fils,

François,

le 16 mai 1986.

48, rue Pernety,
75014 Paris.
4 et 6, rue Fermat,
75014 Paris.
4, rue Eugène-Boudin,
76000 Rouen.

— A tous ses amis lointains,

Paule et Jean-Jacques

sont heureux d'annoncer la naissance de

Julie-Lola.

— Catherine ROYER et Alain-Gérard SLAMA

sont heureux d'annoncer la naissance de

Mathieu et Paul,

le 16 avril 1986, à Paris.

Décès

— *José et Christiane Fraisse Coué,*
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mathurin-Julien COUÉ,

survenu à Versailles, le 17 mai 1986, dans sa soixante-dix-septième année, au terme d'une longue maladie.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 21 mai, à Saint-Martin-sur-Oust (Morbihan).

« Laisse-moi partir, car l'aurore s'est levée. »

(Genèse XXXII, 27.)

58, rue des Chantiers,
78000 Versailles.

— Nous avons le regret d'annoncer le décès du poète

Henri-Jacques DUPUY,
auteur-compositeur,

le 13 mai 1986, inhumé à Osny (95520).

Sylvette Dupuy,
7, square des Sablons,
78160 Marly-le-Roi.
63, boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.

— M. Pierre-Philippe Etlin,
Alain-Philippe, Isabelle Etlin
et leur fille, Anne-Laure,
Arielle Etlin,

ont la très grande douleur de faire part du décès de

Mme Claude ETLIN,

survenu le 18 mai 1986.

L'inhumation aura lieu à Boissettes (Seine-et-Marne), dans la plus stricte intimité.

1 300, rue Herbeuse,
76230 Boisguillaume,
16, quai des Célestins,
75004 Paris.
33, rue de Sèvres,
75006 Paris.

— Mme Guy Gadrat,
son épouse,
M. Paul Lapeyre,
Vincent et Pascale,
M. et Mme Jean-Pierre Costanzo,
Olivier et Thomas,
M. et Mme Bernard Datcharry,
Raoul-Hervé, Anne et Bertrand,
M. et Mme Jean-Luc Demanesse,
ses enfants et petits-enfants,
Mme M. Blanchet,
sa belle-mère,
Mme S. Montrozier-Puech
et ses enfants,
sa belle-sœur,
Ses parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Guy GADRAT,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
ingénieur ECP,
ingénieur en chef honoraire SNCF,

survenu le 20 mai 1986, dans sa soixante-quinzième année.

Les obsèques auront lieu le samedi 24 mai, en l'église Saint-Médard de Brunoy, à 9 heures, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Terre-Cabade de Toulouse, le lundi 26 mai, à 15 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

— Pierre Grimblat,
son fils,
Marion Grimblat,
Huguette Grimblat,
Kuniko Grimblat
et leurs enfants,
Jean-Jacques Grimblat,
Caroline Grimblat,
Sylvie Grimblat,
Tokoto Grimblat,
André et Jocelyne Benichou,

ont la douleur de faire part du décès de

Simone GRIMBLAT,

survenu à Ennery (Val-d'Oise), le 14 mai 1986, dans sa quatre-vingt-septième année.

L'inhumation a eu lieu le mardi 20 mai, dans l'intimité familiale.

53, avenue Montaigne,
75008 Paris.

— Les collaborateurs d'Hamster Productions

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Simone GRIMBLAT,

mère de leur président et ami, Pierre Grimblat.

5, rue Jean-Mermoz,
75008 Paris.

— Besançon.

On nous prie d'annoncer le décès de

Mlle Emma KLEIN,

le 17 mai 1986, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Le service religieux a eu lieu le mercredi 21 mai.

« En toi est mon espérance. »
(Psaume XXXIX, verset VIII.)

— M. et Mme Joseph LECLERC-HARDY
et leurs enfants

font part du décès de leur fils et frère

Paul,
médecin.

La messe d'inhumation a été concélébrée en l'église Notre-Dame de Saint-Lô, le 16 mai 1986.

18, rue du Cresset,
50000 Saint-Lô.

— On nous prie d'annoncer le décès, dans sa quatre-vingt-neuvième année, en son domicile parisien, 53, avenue des Gobelins, de

M. Alfred MANCINI,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
croix de guerre 1939-1945.

Les obsèques religieuses ont eu lieu le 17 mai 1986.

— Nous apprenons le décès de

Guy RIBEAUD,
ancien secrétaire général adjoint du Rassemblement pour l'Algérie française.

[Né en 1931, Guy Ribeaud fut secrétaire général adjoint des étudiants RPF (gaullistes), puis secrétaire général des étudiants républicains sociaux. Membre du cabinet de M. Chaban-Delmas, qu'il suivit dans ses différents postes ministériels à partir de 1954, il installa à Alger, en 1958, avec M. Léon Delbecque, une « antenne » du ministère de la défense *nationale qui joua un rôle de premier plan dans* le retour au pouvoir du général de Gaulle.

Déçu par la politique algérienne du général, devenu un de ses adversaires les plus acharnés, il fonda, sous la présidence de Georges Bidault, le Rassemblement pour l'Algérie française, dont il devint le secrétaire général adjoint. Il suivit Georges Bidault dans l'exil lorsque celui-ci, prenant la tête de l'OAS, créa un Conseil national de la résistance, et lui servit quelque temps de secrétaire lorsqu'il se réfugia au Brésil.]

— Mme Maurice Riegel-Haupt,
son épouse,
M. et Mme Jacques Riegel-Haupt
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Laurent Riegel-Haupt
et leurs enfants,
M. Samuel Riegel-Haupt,
son frère,

ont la douleur de faire part du décès de

Maurice RIEGEL-HAUPT,

survenu le 20 mai 1986.

Les obsèques auront lieu le vendredi 23 mai, à 15 h 30, au cimetière parisien de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Martin-Rell,
sa mère,
Mme B. Paturel,
sa tante,
Mme Escandon-Ruelle,
son épouse,
Edouard et Nathalie,
ses enfants,
Ses sœurs, frères et beaux-frères,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Albert RUELLE,
directeur du Lycée franco-péruvien à Lima, de 1960 à 1963,
attaché culturel auprès de nos ambassades françaises,
professeur de philosophie
au lycée Albert-Ier de Monaco,

survenu le 8 mai 1986, à Menton.

L'incinération du corps a eu lieu le *vendredi 16 mai,* à Nice.

« Bellevue »,
32500 Fleurance.
17, rue Duret,
75116 Paris.
10, rue du Colonel-Renard,
75017 Paris.

Anniversaires

— Le 22 mai 1980 disparaissait

Robert CATALAN.

Que tous ceux qui ont connu le résistant, l'ami ou simplement l'homme aient une pensée pour lui.

Services religieux

— Le président, les membres du conseil d'administration, et les fidèles de l'Association communautaire et culturelle du treizième arrondissement, synagogue Sidi Fredj Halimi,
font part que les prières de l'année de leur regretté président,

Joseph TEBOUL,
auront lieu le dimanche 25 mai 1986, à 18 h 30, au siège de l'association, 61, rue Vergniaud, 75013 Paris.

Erratum

— *Dans le décès de*
Maurice VESSILLIER,
il fallait lire :
ancien membre d'instances nationales de la FEN et de la MGEN (FNMAE, FNMF).

Soutenances de thèses

— Université Paris-IV, samedi 31 mai, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Olivier Soutet : « L'expression de la concession des origines à la fin du seizième siècle. »

— Université Paris-I, samedi 31 mai, à 14 h 30, amphithéâtre Lefebvre Sorbonne, M. Gérard Sondag : « Poétique du l'expressionnisme abstrait. »

— Université Paris-I, mardi 3 juin, à 14 heures, amphithéâtre Turgot Sorbonne, M. Fathi Triki : « La formation de l'esprit historien chez les Arabes. »

— Université Paris-X Nanterre, vendredi 6 juin, à 14 h 30, salle C 26, Mme Monique Bile : « Le dialecte crétois ancien. »

nouveau drouot

Hôtel des ventes, 9, rue Drouot, 75009 Paris
Téléphone : 42-46-17-11 - Télex : Drouot 642260
Informations téléphoniques permanentes : 47-70-17-17

Compagnie des commissaires-priseurs de Paris

Les expositions auront lieu la veille des ventes, de 11 à 18 heures, et le jeudi de 11 h à 21 h, sauf indications particulières, * expo le matin de la vente.

LUNDI 26 MAI

S. 1. – Soldats de plomb, mob. Obj. de vitrine - Mes CHAYETTE, CALMELS.
S. 3. – Bx bjx or brillants, art 1900 verrerie, céramique, Gallé, Daum, Damouze, Walter, *salle à manger majorelle, paravent en laque* de coquille d'œufs - Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR.
S. 4. – Livres anciens et modernes. Sciences occultes - Me RENAUD.
S. 5. – Objets d'art d'Extrême-Orient - Mes ADER, PICARD, TAJAN.
S. 6. – Dessins anciens, modernes et contemporains - Me CHARBONNEAUX.
S. 7. – 13 h 45, ordres, décorations, médailles, souvenirs historiques, ouvrages de documentation - Mes AUDAP, GODEAU, SOLANET.
S. 9. – 14 h, tablx anciens, mbles et obj. d'art - Me CORNETTE DE SAINT-CYR.
S. 11. – Tableaux, bibelots, bons meubles - Me LANGLADE.
S. 13. – Tab., bib., mob. - Me BOISGIRARD.
S. 16. – Bibelots, meubles - Mes BONDU.

MARDI 27 MAI

S. 4. – Ste de la vte du 26/5 - Me RENAUD.
S. 5. – Objets d'art d'Extrême-Orient (ste) - Mes ADER, PICARD, TAJAN.
S. 7. – 11 h et 14 h, ste de la vte du 26/5. - Mes AUDAP, GODEAU, SOLANET.

MERCREDI 28 MAI

S. 1. – Livres anciens et contemporains - Me BOISGIRARD. M. Bérès, exp., 45-61-00-99.
S. 4. – Bandes dessinées - Mes PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN. M. Blanschong, exp.
S. 10. – Bx livres anc. et mod., orfèv., mbles rust., obj. d'art - Mes RABOURDIN, CHOPPIN DE JANVRY.
S. 13. – Beau mobilier - Me DELORME.
S. 15. – Objets d'art et de bel ameublement des 18e et 19e siècles - Mes ADER, PICARD, TAJAN.

JEUDI 29 MAI

S. 3. – Vte saisies douane bijoux - Mes LAURIN, GUILLOUX, *BUFFETAUD, TAILLEUR.*
S. 5. – Miniatures, objets précieux de collection, objets scientifiques et *médicaux - Mes ADER, PICARD, TAJAN. Expo privée* (sur r.-v. à l'étude, 12, rue Favart, 75002 Paris, tél. : (1) 42-61-80-07, les 23, 26 et 27 mai. Pour les objets scientifiques et médicaux : librairie Alain Brieux, 48, rue Jacob, 75006 Paris, tél. : (1) 42-60-21-98, du 20 au 27 mai.
S. 8. – Estampes, imageries populaires. Collection Armand Trampitsch - Mes ADER, PICARD, TAJAN.
S. 12. – Livres illustrés de 1880 à 1940 (Bonnard), 1 des 10 exemplaires tirés sur papier du Japon 1902. Reliures de *maîtres - Me WAPLER. M. Galantaris, exp.,* tél. : 47-03-49-65.

VENDREDI 30 MAI

S. 1. – Armes, argenterie, objets d'art, mob. - Mes GROS, DELETTREZ.
S. 2. – Livres anc. et d'érudition, incunables et 16e s. Bretagne, noblesse, livres à figures - Mes AUDAP, GODEAU, SOLANET.
S. 3. – Ste de la vte du 29/5 - Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR.
S. 6. – Bijoux, objets de vitrine, orfèvrerie ancienne et moderne, Judaïca, coll. de M. O.C. et appartenant à divers amateurs - Mes ADER, PICARD, TAJAN.
S. 8. – Timbres-poste - Mes ADER, PICARD, TAJAN. Expo chez l'expert M. Robineau, 5, rue Drouot, 75009 Paris (tél. : (1) 47-70-16-90) le 29-5 (9 h à 12 h et 14 h à 17 h) et 30-5 (9 h-11 h 30). *Cartes postales, photographies anciennes.* Expo chez l'expert, M. Benelli, 244, rue St-Jacques, 75005 Paris (tél. : (1) 46-33-73-51), les 28 et 29 mai, de 11 h à 19 h.
S. 9. – Vte atelier Bivel - Me DELORME.
S. 13. – Tableaux, bons meubles - Mes LAURIN, *GUILLOUX,* BUFFETAUD, TAILLEUR.
S. 15. – Beau mobilier 18e et 19e, *objets d'art* - Mes MILLON, JUTHEAU.

ÉTUDES ANNONÇANT LES VENTES DE LA SEMAINE

ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75002), 42-61-80-07.
AUDAP, GODEAU, SOLANET, 32, rue Drouot (75009), 47-70-67-68.
BOISGIRARD, 2, rue de Provence (75009), 47-70-81-36.
J.-Ph. et D. BONDU, 17, rue Drouot (75009), 47-70-36-16.
Catherine CHARBONNEAUX, 134, fg St-Honoré (75008), 43-59-66-56.
CHAYETTE, CALMELS, 12, rue Rossini (75009), 47-70-38-89.
CORNETTE DE SAINT-CYR, 24, avenue George-V (75008), 47-20-15-94.
DELORME, 14, avenue de Messine (75008), 45-62-31-19.
GROS, DELETTREZ, 22, rue Drouot (75009), 47-70-83-04.
LANGLADE, 12, rue Descombes (75017), 42-27-00-91.
LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR (anciennement RHEIMS-LAURIN), 12, rue Drouot (75009), 42-46-61-16.
MILLON, JUTHEAU, 14, rue Drouot (75009), 42-46-46-44.
PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN, 16, rue de la Grange-Batelière (75009), 47-70-88-38.
RABOURDIN, CHOPPIN DE JANVRY, 4, rue Rossini (75009), 47-70-34-91.
RENAUD, *6, rue de la Grange-Batelière (75009), 47-70-48-95.*
WAPLER, 16, place des Vosges (75004), 42-78-57-10.

économie

REPÈRES

Dollar : la hausse se poursuit à 7,22 F

La reprise du dollar s'est poursuivi à vive allure, jeudi 22 mai, sur des marchés des changes totalement pris à contrepied par l'annonce d'une progression plus forte que prévu pour le produit national brut américain au premier trimestre 1986. En conséquence, les cours du billet vert sont passés de 2,2450 DM à 2,2650 DM et de 7,15 F à 7,22 F, contre 7,07 F mardi. A Tokyo, en revanche, ils n'ont pu dépasser 170 yens, contre 169 yens. Le franchissement de la barre des 2,25 DM, considérée comme importante, a provoqué une vague d'achats de la part des opérateurs « sur graphiques », qui a accentué le mouvement. Les milieux financiers internationaux s'interrogent sur la durée de ce mouvement de hausse, qu'ils jugent prématuré, les raisons poussant le dollar à la baisse n'ayant pas disparu à leurs yeux, pour l'instant, à moins que l'on ne veuille anticiper à tout prix sur une reprise au second semestre.

Inflation : baisse de 0,3 % en avril aux Etats-Unis

La chute de 5,8 % des prix de l'énergie a permis à l'indice des coûts à la consommation de baisser de 0,3 %, en avril, aux Etats-Unis. En trois mois, la baisse de l'inflation a atteint 4,3 % en rythme annuel, la plus forte enregistrée sur trois mois depuis trente-sept ans. Hors énergie, les prix auraient progressé de 0,4 %, précise le département du travail.

Croissance : 0,5 % au premier trimestre en Grande-Bretagne

Le produit intérieur brut a progressé, en Grande-Bretagne, de 0,5 % au premier trimestre par rapport aux trois derniers mois de l'année passée, annonce l'Office central des statistiques. Par rapport au trimestre correspondant de 1985, la croissance s'inscrit à 2,5 %, mais, après élimination des effets de la grève des mineurs, à 1,5 % seulement. Une évolution qui pousse l'Institut national de recherche économique et sociale à prévoir, pour 1988, une expansion limitée à 2 %, alors que le gouvernement table sur 3 %.

ÉTRANGER

La Commission de Bruxelles propose un plan de libéralisation des mouvements de capitaux

De notre correspondant

Bruxelles (Communantés européennes). – La Commission européenne vient de proposer aux Etats membres d'accélérer la libéralisation des mouvements de capitaux dans la Communauté. Il s'agit ainsi d'accompagner sur le plan financier l'établissement du grand marché, de cet espace économique unique que les Douze ont décidé d'établir d'ici à 1992. Dans un monde où, comme l'observe M. Jacques Delors, le président de la Commission *« l'économie devient plus financière que réelle, que vaudrait un marché unique où les banques et autres institutions financières seraient tenues à l'écart, où les particuliers et les entreprises d'un pays membre ne pourraient en toute liberté échanger des fonds, emprunter, être présents sur les marchés financiers des pays voisins ? »*.

Importante pour ses effets propres, composante *indispensable* du projet de grand marché, la libéralisation du mouvement des capitaux, qui touche le touriste comme l'épargnant, n'est pas indifférente en termes d'Europe des citoyens. Enfin et peut-être surtout elle est, non sans raison, désignée par le gouvernement de Bonn et par la Bundesbank comme une condition préalable à toute forme d'intégration supplémentaire au sein du système monétaire européen (SME).

Pour cette série de raisons, l'exercice proposé devrait donc trouver une résonance favorable à l'intérieur comme à l'extérieur de la Communauté. Les propositions de la Commission interviennent à un moment propice : une conjoncture bien orientée, et surtout une meilleure convergence des politiques économiques, permettant aux Etats membres vivant encore sous un régime de contrôle des changes d'envisager sans trop d'inquiétude sa suppression progressive. C'est le cas de la France, où, en la matière, le vent de libéralisation a commencé à souffler et à produire ses effets bien svant le changement de majorité. La France, de même que l'Italie, l'Irlande, l'Espagne et le Portugal, n'applique pas les obligations résultant du traité de Rome.

Une libéralisation inconditionnelle

Depuis vingt ans en France et en Italie le marché des capitaux vit à l'abri d'une clause de sauvegarde. Le premier objet de la proposition de la Commission est de confirmer que le régime dérogatoire actuel parviendra à son terme, comme cela a été prévu il y a deux ans, fin 1986, dans le cas de la France, fin 1987 dans celui de l'Italie et de l'Irlande, fin 1988 en ce qui concerne la Grèce.

Mais la Commission, qui veut obtenir dès la première phase de son programme *« une libéralisation inconditionnelle et effective, dans toute la Communauté, des opérations en capital les plus directement nécessaires au bon fonctionnement du Marché commun et à l'interconnexion des marchés nationaux et des titres étrangers »*, entend faire davantage que de régulariser la situation des pays jusque-là défaillants. Elle propose d'étendre dès la première phase, au-delà de ce que prévoit le traité, le champ des opérations devant obligatoirement être libérées.

Ces dernières en l'état actuel des choses couvrent : les investissements directs, les mouvements de capitaux à caractère personnel, les crédits à court terme et à moyen terme liés à des transactions commerciales ou à des prestations de service, les transferts en exécution des contrats d'assurances, l'acquisition des titres négociés en Bourse. La Commission propose d'y ajouter trois types d'opérations importantes :

1° – les crédits commerciaux à long terme ;

2° – l'acquisition de titres financiers, même s'ils ne sont pas cotés en Bourse ;

3° – principale innovation, la libre admission des titres nationaux comme obligations sur les marchés des capitaux des Etats membres. Cela signifie que, dans un délai rapprochê, si les gouvernements suivent la Commission, une société publique ou privée française pourrait émettre sans restriction des emprunts obligataires sur le marché des capitaux ouest-allemands ou néerlandais et bien sûr réciproquement.

La Commission apporte une attention particulière aux problèmes qu'une accélération de la libéralisation des marchés des capitaux peut poser aux nouveaux pays adhérents, et entend que les plus vulnérables puissent bénéficier des mécanismes de concours mutuel et de solidarité instaurés par la Communauté. C'est là, à un moment de difficultés budgétaires, le rappel délibéré de la nécessité d'affecter des crédits substantiels aux fonds structurels (Fonds régional, Fonds social), qui devraient en priorité bénéficier aux nouveaux membres.

Au cours d'une seconde phase, la Commission estime qu'il faudrait supprimer toutes les restrictions subsistantes. La libéralisation devrait ainsi s'étendre aux projets financés en monnaies nationales et en devises, aux opérations sur le marché monétaire, aux dépôts et comptes courants. Fin du fin en termes d'Europe du citoyen un ressortissant français pourrait alors sans restriction ouvrir un compte en Belgique, en RFA ou aux Pays-Bas, ce qui par définition rendrait cadue tout contrôle des changes mais impliquerait une harmonisation des législations sur la protection des épargnants. *« Une telle libéralisation,* ajoute la Commission, *est nécessaire pour que les intermédiaires financiers opèrent et tirent pleinement parti de la liberté de prestation des services qui leur seraient offerts. »*

PHILIPPE LEMAITRE.

AGRICULTURE

UN NOUVEAU NUMÉRO DEUX CHEZ LES JEUNES AGRICULTEURS

Ardéchois et tiers-mondiste

De notre envoyé spécial

Montauban. – *Le CNJA devait* recevoir ce jeudi 22 mai à Montauban (Tarn-et-Garonne) la visite de MM. Jacques Chirac et François Guillaume. Double événement que la venue au vingtième congrès des Jeunes Agriculteurs d'un premier ministre, et d'un ministre qui, il y a peu, était encore le premier des syndicalistes paysans. Mais M. Chirac, retenu par le débat de censure à l'Assemblée nationale, ne viendra pas. L'affaire ne serait qu'anecdote si le CNJA n'attendait à cette occasion des mesures telles que la baisse des taux d'intérêt qui peuvent annoncer, selon leur ampleur, la fin ou non de l'état de grâce dont bénéficie encore M. Guillaume. Celui-ci sera donc seul pour faire face aux jeunes paysans passablement curieux et demandeurs.

Mardi 20 mai, le congrès a désigné son conseil d'administration, qui comprend dix-neuf nouveaux membres *sur quarante et un. L'importance* du renouvellement s'explique par la règle limitant impérativement à trente-cinq ans l'adhésion à ce syndicat. M. Michel Teyssedou a été réélu sans surprise à la présidence. Le seul changement notable, l'arrivée au secrétariat général en tant que numéro deux de M. Henri Jouve, illustre bien la percée des nouveaux agriculteurs.

Avec un début de calvitie qui lui fait paraître plus que ses trente ans, M. Henri Jouve présente un mélange d'autorité qu'on devine et de bonhomie qui se laisse voir sur une tête ronde barrée d'une grosse moustache noire souriante. Issu d'une famille protestante de l'Ardèche, il exploite, avec deux associés, des camarades de lycée avec lesquels il révisait déjà le bac, une petite structure (trente vaches, trente génisses) sur le plateau ardéchois, à Saint-Agrève. Pour valoriser au mieux le lait, c'est-à-dire dégager le *maximum de valeur ajoutée sur* l'exploitation, 40 % de la production sont vendus directement à des industriels, des collectivités, des commerçants ou des particuliers, à Saint-Agrève même, et dans la ville voisine du Chélard, soit un marché de sept mille habitants. Par rapport à un prix moyen du lait collecté par la société Mont-Blanc (groupe Nestlé) de 1,7 F la vente directe rapporte, charges comptées, 50 % de plus.

Le parcours du nouveau secrétaire général n'est pas banal : après un bac D au collège cévenol international de Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), il passe un BTS d'agriculteur. Réfractaire au service militaire, il sera pendant deux ans, comme volontaire du progrès, responsable de la petite hydraulique rurale dans un organisme régional de développement, au nord de la Haute-Volta (Burkina-Faso). L'un de ses condisciples et associés lui succédera.

« A mon retour en France, raconte-t-il, *ce fut un peu brutal. Le lendemain je taillais des piquets en forêt avec mon père. »* Dépaysement, passage à vide. Sur les conseils du père, il prend contact avec le CDJA qui utilisera son expérience africaine. Le voilà en 1980 *délégué* à la structure régionale de l'AFDI (Agriculture française de développement international), dont il est aujourd'hui vice-président. Deux ans plus tard, il est élu au conseil d'administration du CNJA ; quatre ans après, il devient secrétaire général. A trente ans, il est suffisamment jeune pour succéder peut-être un jour à Michel Teyssedou.

Agriculture associative, valorisation des produits à la ferme, développement local avec les ventes directes, expérience africaine, *niveau de formation générale plus* élevé que la moyenne, le portrait du paysan nouveau ne serait pas complet si l'on omettait le mariage avec une femme de la ville qui élève leur fille de trois ans et se met peu à peu à la comptabilité et à la gestion de l'exploitation.

JACQUES GRALL.

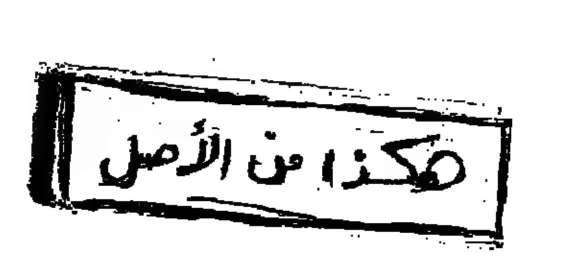
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou	UN MOIS dép. –	DEUX MOIS Rep. + ou	DEUX MOIS dép. –	SIX MOIS Rep. + ou	SIX MOIS dép. –
$ E-U.	7,2185	7,2200	+ 5	+ 20	+ 5	+ 35	– 100	+ 0
$ can.	5,3680	5,3730	– 72	– 49	– 128	– 94	– 490	– 395
Yen (100)	4,2535	4,2565	+ 78	+ 92	+ 155	+ 180	+ 395	+ 470
DM	3,1845	3,1860	+ 65	+ 80	+ 125	+ 150	+ 330	+ 395
Florin	2,8275	2,8295	+ 19	+ 28	+ 47	+ 64	+ 146	+ 194
F.B. (100)	15,6000	15,6100	– 125	– 30	– 280	– 50	– 625	– 235
F.S.	3,8365	3,8395	+ 70	+ 90	+ 150	+ 175	+ 435	+ 515
L (1 000)	4,6435	4,6465	– 220	– 180	– 420	– 355	– 1165	– 1045
£	10,8815	10,8880	– 320	– 265	– 592	– 518	– 1665	– 1445

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	6 3/4	7	6 15/16	7 1/16	6 15/16	7 1/16	7	7 1/8
DM	4 1/8	4 3/8	4 7/16	4 9/16	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8
Florin	6 1/4	6 1/2	6 1/4	6 3/8	6 1/16	6 3/16	5 11/16	5 13/16
F.B. (100)	7 1/2	8 1/2	7 11/16	8 1/16	7 11/16	8 1/16	7 5/8	8
F.S.	1	1 1/2	4 3/8	4 1/2	4 9/16	4 11/16	4 5/16	4 7/16
L (1 000)	11	13	12 1/8	12 3/8	12	12 3/4	11 5/8	12 1/8
£	10 1/2	10 3/4	10 3/8	10 1/2	10 5/16	10 7/16	9 15/16	10 1/16
F. franç.	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 1/4	7 1/8	7 1/4	7 1/8	7 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



AFFAIRES

ENTREPRISES

Bolloré-Technologies prend le contrôle de JOB

Outre sa prise de participation dans la SCAC (le Monde du 21 mai), Bolloré-Technologies va prendre le contrôle de JOB, dont il détenait, depuis deux ans, 13,6 % du capital. Ainsi va se trouver constitué « un groupe diversifié à vocation internationale », qui conservera l'ambition d'être le numéro un sur des marchés très spécialisés, qui ne tentent pas les grands groupes et ne sont pas accessibles, par manque de technologie, aux entreprises plus petites, a déclaré, le 21 mai, M. Vincent Bolloré, PDG de Bolloré-Technologies. JOB est le troisième producteur mondial de papiar à cigarattas (15 000 tonnes par en, dont 56 % à l'exportation) et fabriqua das papiers couchés deatinés aux publications de prestige. Il amploie mille cinq cents personnes dens cinq usines et son chiffre d'affaires attaint 2 milliards de francs. La prisa da contrôle de la SCAC at de JOB coûtara à Bolloré-Technologies environ 500 millions de francs, financés sur la trésorerie du groupe. La SCAC (transports) doit se défaire d'ici à juillet du contrôle de sa division matériaux de construction, grâce à un accord avec Poliet.

Cap Gemini Sogeti va lever 1 milliard de francs sur le marché financier

Cap Gemini Sogeti, numéro un européen du service informatique, va lancer, début juin, une émission d'obligations à bons de souscriptions d'actions pour 600 millions de francs et augmentera, en octobre, son capital de 450 millions de francs, a annoncé, le 21 mai, M. Serge Kampf, PDG du groupe. Ces opérations permettront une restrueturation da la dette (270 millions à long terma), mais donneront surtout à la société la capacité de se préparer à d'éventuelles acquisitions. Les prises de contrôle s'opèreront dans le mêma secteur que celui de Cap Gemini. La société, qui a connu une forte progression de son bénéfica net (+ 38,6 %, avec 133 millions de francs), a plusiaurs projets d'acquisitions à l'études en Europe (Italie notamment), mais aussi dans la reste du monde.

Ford est intéressé par le rachat d'Alfa Romeo

De notre correspondant

Rome. – Le numéro deux de l'antomobile mondiale, Ford, est prêt à se marier avec le deuxième constructeur italien, Alfa Romeo. Telle est la spectaculaire annonce faite le mercredi 21 mai par l'entreprise d'Arese (près de Milan) et confirmée peu après à Detroit. Après des négociations avortées avec Fiat, puis Austin-Rover, les responsables du groupe américain se donnent deux mois pour terminer les évaluations nécessaires an terme desquelles ils pourraient prendre jusqu'à 49 % du capital de la firme européenne avec vocation à devenir ensuite majoritaire. Alfa Romco est une entreprise publique dont le capital est intégralement détenu par l'Office de la reconstruction industrielle (IRI) et un de ses holdings.

A la différence de son unique concurrent italien, Fiat, qui, en 1985, a annoncé plus de 6 milliards de francs de bénéfices, Alfa Roméo est depuis des lustres en déficit : elle a perdu près de 2 milliards l'an dernier (équivalant à près de 15 % de son cbiffre d'affaires). Depuis l'ouverture, il y a une quinzaine d'années, pour développer la région méridionale, d'une seconde usine à Pomigliano-d'Arco, près de Naples, Alfa Romeo est en surcapacité de production. En 1985, la firme d'Etat a vendu 175 000 voitures (en ebute de 12 % sur 1984, avec 1,5 % du marché européen), alors que son point d'équilibre se situe à un ehiffre environ deux fois supérieur. Malgré des licenciements déguisés (sous la forme de mises en « caisse d'intégration ») de plusieurs milliers d'ouvriers, il en reste 19 000. Alfa Romeo est encore déficitaire. Avant la concrétisation de l'alliance Ford-Alfa, il reste à franchir tout un parcours d'obstacles en Italie même. L'actuel président de l'IRI, M. Prodi, qui avait été en son temps hostile à la construction « politique » de l'usine de Pomigliano et qui depuis trois ans pousse à la privatisation partielle de l'immense patrimoine public de l'Office, est évidemment très favorable à l'opération. Les pouvoirs publics, à commencer par le président du Conseil, le socialiste Bettino Craxi, sont tenus à davantage de prudence. La première réaction du monde politique, où l'influence des « libéraux » est croissante, est plutôt favorable, avec une exception notable : celle du Parti communiste. Conscients de la situation désastreuse de leur l'entreprise, les syndicats d'Alfa Romeo ont, en revancbe, exprimé un jugement plutôt positif.

En Italie, la surprise provoquée par cette annonce a été d'autant plus forte que, en novembre dernier, une tentative de mariage entre Ford Europe et Fiat avait échoué.

Alfa Romco, quant à elle, avait multiplié les contaets avee les grands constructeurs mondiaux pour tenter de sortir de sa situation. Ces derniers jours, un accord avait été concln avec le constructeur japonais Nissan en vue de la production d'un véhicule « hors piste ». Des négociations étaient également engagées avec General Motors aux Etats-Unis et Volkswagen en Europe.

JEAN-PIERRE CLERC.

ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE

La CGIP bientôt actionnaire de Valeo ?

L'« affaire » Valeo, l'un des dossiers épineux trouvés par le nouveau gouvernement au lendemain des élections du 16 mars, pourrait se dénouer dans les prochains jours. L'arrivée probable dans le capital du premier équipementier automobile français d'un nouvel actionnaire, la CGIP (Compagnie générale d'industrie et de participations) devrait permettre d'aboutir à un accord entre les différents acteurs concernés : les pouvoirs publics, l'« assaillant » italien De Benedetti, les autres actionnaires de Valeo (Snez, Caisse des dépôts, UAP) et l'entreprise elle-même, objet de toutes les sollicitudes.

De restructurations en regroupement, Valco est devenu, en seize ans, le numéro un de l'équipement automobile français (éclairage, radiateurs, alternateurs...), avec un leadership européen, voire mondial, dans certaines de ses spécialités. Allégée d'un tiers de ses effectifs de 1979 à 1986 (il reste 28 000 salariés), l'entreprise, en dépit d'un résultat encore déficitaire en 1985, apparaissait depuis quelque temps comme une valeur intéressante aux yeux des boursiers. Dispersion du capital aidant, il n'en fallait pas plus pour attirer la convoitise d'un Italien entreprenant.

Le 22 février dernier, l'« affaire » Valeo commençait ; M. Carlo De Benedetti annonçait qu'une de ses holdings, la CIR (Compania industriale reunite) actionnaire, entre autres, d'Olivetti et de Buitoni, détenait, à la suite de « ramassages » en Bourse, 19 % de Valco. Les réactions hostiles ne se firent pas attendre, de la part de la direction de Valeo comme de celle des constructeurs automobiles français.

Quant aux pouvoirs publics, pris dans la période pré-électorale, leur impuissance était totale. Profitant de la situation à la veille des élections, M. De Benedetti lançait une offre publique d'achat (OPA) en Bourse pour acquérir 16 % supplémentaires du capital de Valeo, ce qui lui aurait assuré la minorité de blocage.

Malgré son libéralisme affiché, le gouvernement de M. Cbirae n'apprécia guère la manœuvre. Le ministre de l'économie, M. Balladur, irrité que l'on puisse considérer la France comme une « République bananière », et malgré les souhaits de son ministre de l'industrie, M. Madelin, classa « défense » le dossier Valeo, au motif que l'entreprise fabriquait des boîtes de vitesses pour les ehars de l'armée française. Si cette taetique ne trompa personne — lesdites boîtes de vitesses ne représentent qu'une part infime de l'activité de Valeo, — elle ent l'avantage de bloquer toute opération sur le capital de Valéo, en l'absence d'une autorisation du Trésor.

Mais pour trouver un partenaire prêt à contrer M. De Benedetti, M. Boisson aurait dû dénicher l'oiseau rare, capable d'investir dans l'affaire au moins autant, sinon plus, que M. De Benedetti, soit quelque 550 millions de francs pour 19 % du capital.

Les capitalistes français ne courant pas les rues, M. Boisson aurait songé à l'Allemand Boseb et à l'Américain Borg Warner. Pour faire pièce à une offensive italienne, on pouvait trouver mieux...

Le recours à la CGIP apparaît nettement plus satisfaisant, celle-ci offrant l'avantage d'être à la fois un partenaire français et un partenaire industriel. Avec une participation qui pourrait aller jusqu'à 10 % du capital, la CGIP ferait un actionnaire convenable aux côtés de Suez (5 %), de l'UAP (4,3 %), de la Caisse des dépôts (5 %) et de M. De Benedetti.

« Présentation cosmétique »

Héritière du groupe de Wendel et sous des apparences discrètes, la CGIP fait partie des groupes français qui ont quelque argent à placer. Détenue à 45,3 % par Marine-Wendel, la CGIP a su, parfois aux frais du contribuable français (comme dans le cas de la sidérurgie ou de Creusot-Loire), se désengager de secteurs déficitaires (sidérurgie), redresser des activités en difficulté (métallurgie, emballages) et investir dans des branches nouvelles et plus porteuses (services informatiques). Avec des participations aussi variées que Carnaud (emballages), Cedest (ciments), Demachy (banque), Oranje-Nassau (activités internationales en énergie, immobilier et capital-risque) ou Cap Gemini Sogeti (services informatiques), la CGIP présente, aujourd'hui, une situation financière brillante. Elle a dégagé en 1985 un résultat net consolidé de 467 millions de francs en progression sensible sur celui de 1984 (219 millions). La valeur des actifs du groupe est estimée à quelque 6,5 milliards de francs.

Forte de ses bons résultats et de l'engouement de la Bourse pour ses titres (cotés 1 300 F environ actuellement), la CGIP a décidé, lors de son dernier conseil d'administration le 20 mai, de procéder à une augmentation de capital de 536 millions de francs. Un renforcement des moyens financiers de la compagnie, qui doit « la mettre en mesure d'accompagner le développement de ses filiales et de prendre éventuellement de nouvelles initiatives ». Valeo pourrait se ranger dans cette dernière catégorie, en apparaissant comme un investissement susceptible, d'ici quelques années, de rapporter gros.

A cet égard, la présence de M. De Benedetti, qui ne passe pas pour un philanthrope, constitue une garantie. A moins que la CGIP ne soit qu'un simple prête-nom pour l'Italien, sa présence dans le tour de table étant destinée à permettre une « présentation cosmétique », selon l'expression d'un des intéressés, de l'actionnariat de Valeo.

Reste que, même avec ce montage qui implique le retrait de son OPA, M. De Benedetti devra convaincre les constructeurs automobiles français, et par voie de conséquence les pouvoirs publics français, du bien-fondé de son opération et de ses bienfaits pour l'industrie automobile nationale. Or l'un des constructeurs au moins ne cache pas qu'il attend toujours, au-delà de l'opération financière, de « voir le plan industriel » de M. De Benedetti. Fante de vaincre ce scepticisme, l'Italien risque de voir encore pour quelque temps son dossier bloqué Rue de Rivoli. Dussent le libéralisme et la construction européenne en souffrir...

CLAIRE BLANDIN.

LA RESTRUCTURATION DE CDF-CHIMIE

L'entreprise nationale céderait le contrôle de la plate-forme pétrochimique de Dunkerque

M. Micbel Hug, président du directoire de CDF-Chimie, groupe d'Etat contrôlé à 95 % par les Charbonnages de France, devait présenter, jeudi matin 22 mai, au conseil de surveillance de l'établissement les grandes lignes du plan qu'il a mis snr pied en vue de redresser durablement une situation redevenue périlleuse après la sérieuse aggravation (+ 44 %) du déficit enregistré l'an dernier (1,3 milliard de francs avant provisions pour restructuration).

L'idée de M. Hug serait d'engager la restructuration dans trois directions : renforcer les activités dans lesquelles le groupe occupe des positions clés en Enrope (engrais, encres, filières des produits acryliques, certaines spécialités comme les produits de synthèse organique fabriqués par la filiale Huiles et Goudrons dérivés, principalement employés dans l'industrie des cosmétiques et la pharmacie) ; rectifier les frontières de la pétrochimie pour, après avoir allégé le fardeau du polyéthylène, en circonscrire la géographie au propylène (matière de base de la chaîne acrylique) et au polystyrène : procéder à la rationalisation indispensable des productions sur les différents sites afin d'améliorer la productivité et d'adapter l'outil à la stratégie adoptée. En outre M. Hug entend continuer jusqu'à la fin 1988, à réduire les effectifs an rythme pris depuis deux ans (1 000 personnes par an).

Le remodelage de la pétrochimie va inévitablement se traduire par des abandons d'activité. CdF-Chimie est fermement décidé à se retirer pour partie on complètement de COPENOR, société qui exploite en association avec le Qatar (40 %) la plateforme de Dunkerque avec son vapocraqueur inachevé de 250 000 tonnes/an d'éthylène et son unité de polyéthélène basse densité. Des négociations auraient déjà été entamées avec plusieurs groupes étrangers. Les noms d'Enicbem (Italie), de Sbell sont avancés et Dow Chemical (États-Unis) a discrètement fait savoir qu'il pourrait être intéressé, à moins que le QGPC (Qatar Genoral Petroebemical Company) ne se résolve à prendre le contrôle.

Le groupe d'Etat n'a plus le choix des moyens. Avec les surcapacités d'éthylène en Europe (15 %) et la concurrence que la SABIC (Arabie saoudite) livre aux ehimistes du Vieux Continent, CdF-Chimie, trop isolé, ne fait plus le poids. Son salnt ne peut plus venir maintenant que de l'association ou du désengagement. Car fermer purement et simplement Dunkerque coûterait une fortune (2 milliards de francs en comptant l'indemnité versée au Qatar), sans parler des problèmes sociaux qu'une telle opération soulèverait dans le Nord de la France avec les pertes d'emplois (quatre cents directement, un millier en plus avec lo chômage induit), qui en résulteraient.

Qu'en est-il dans les autres branches ? Si à la tour Anrore à La Défense, on dément vouloir arrêter l'unité d'engrais située près de Bordeaux et ne vouloir envisager qu'à la toute dernière extrémité la fermeture des sites de Balaruc-les-Bains (Hérault), appartenant également à la division engrais (AZF), et de Harnes dans le Pas-de-Calais (spécialités), on reconnaît que la fabrication d'ammoniac à Mazingarbe (Pas-de-Calais) est condamnée : quand la cockerie de Drocourt des Charbonnages de France cessera son activité, il n'y aura plus assez de gaz disponible pour faire fonctionner les installations.

Bref, c'est le plan de la dernière chance que M. Hug va présenter an conseil de surveillance. Quel qu'en soit le détail, il tourne résolument le dos au passé et condamne, pêle-mêle, la politique industrielle aventureuse, fondée sur l'investissement lorsque l'activité était dans le creux de la vague, et l'attitude des pouvoirs publics. Que penser en effet de cette administration qui poussait, dans les années 70, à la construction du vapocraqueur de Dunkerque, sans tenir ses engagements financiers, et, presque en même temps, donnait le feu vert à l'édification d'un ouvrage du même genre au bord de la Méditerranée ? En 1974, il manquait 1 milliard de francs à CdF-Chimie. Le groupe ne les a jamais retrouvés, et, en francs courants, cela représente aujourd'hui presque la moitié des fonds dont l'entreprise aurait besoin (5 milliards de francs) pour repartir d'un bon pied.

CdF-Chimie s'en sortira-t-il ? L'entreprise a encore des ressources bumaines et technologiques. Créée en 1978, la division internationalo gagne de l'argent, et la division peinture, co pleine restructuration, est porteuse de promesses. De surcroît la situation s'améliore dans presquo toutes les branches. Pour les quatre premiers mois de l'année, la perte consolidée s'est fortement contractée (58 millions de francs avant effet de stocks contre 506 millions à fin avril 1985). Mais le groupe est vulnérable. Il ne résisterait pas au choe dn moindre revers de la conjoncture. Tout dépendra de la générosité de l'Etat, car son actionnaire n'a plus un sou vaillant.

ANDRÉ DESSOT.

SOCIAL

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAUX PUBLICS

De l'asphyxie à l'embellie

Les chefs d'entreprise qui assistaient, le mercredi 21 mai à Paris, à l'assemblée générale de la Fédération nationale des travaux publics, ont eu un peu de baume sur le cœur à l'issue du discours qu'a prononcé devant eux M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. *« Je crois au rôle fondamental des investissements dans votre secteur, qui améliore la productivité de la nation et la sécurité des Français, notamment leur sécurité sur la route »*, a-t-il déclaré.

M. Méhaignerie a annoncé qu'un de ses objectifs consistait à *« rattraper le recul »* constaté au cours des dernières années dans le volume des travaux routiers. De nouvelles sections d'autoroutes vont être accélérées, notamment dans l'Ouest. Quant à la politique européenne, outre les liaisons par TGV, *« il faut mettre au point et réaliser plusieurs grands travaux »*, a dit le ministre. Toujours à propos des routes, il a précisé qu'il annoncerait dans un délai de trois mois le calendrier et les modalités de financement de trois grands ouvrages d'art en région parisienne et en Normandie. Ces équipements ne feront pas appel au budget de l'Etat.

Le vent du libéralisme n'épargne pas les travaux publics où le système du péage aura tendance à se généraliser, car *« l'accroissement nécessaire du volume des travaux »* doit s'inscrire *« dans une discipline générale de maîtrise de la dépense publique »*. Aussi n'est-il pas question de réintégrer dans le budget de 1987 l'ensemble des sommes (6 à 7 milliards de francs) qui émargeaient au Fonds spécial des grands travaux mais seulement une fraction de cette enveloppe. Il est en revanche envisagé d'autoriser les collectivités locales, si elles le souhaitent, à concéder au secteur privé la gestion de certaines routes ou portions de routes, comme elles peuvent concéder l'alimentation en eau potable ou les cantines scolaires.

Réélu à l'unanimité président de la Fédération, M. Jean-Louis Giral, a dénoncé *« la politique de rigueur du précédent gouvernement qui a conduit à asphyxier notre secteur »* (1) et il a souligné *« le nouveau climat de confiance qui s'est instauré depuis deux mois »*. Evoquant les mesures concrètes à prendre, il a indiqué que la profession était prête à s'engager dans la réalisation de douze opérations utiles et rentables (centrales, barrages, transports collectifs urbains, travaux d'hydraulique agricole, équipements portuaires, ponts) à condition que les moyens financiers adéquats soient trouvés. La Fédération suggère à cet égard qu'on étudie les formules de crédit-bail et que les collectivités locales, qui fournissent aux entreprises de ce secteur 40 % de leur chiffre d'affaires, relancent leur politique d'équipement. *« Il faut qu'elles retrouvent la maîtrise de leur trésorerie et notamment que soit levée l'obligation qui leur est faite de déposer leurs fonds disponibles, sans rémunération dans les caisses du Trésor »*, a indiqué M. Giral.

20 000 emplois pour les jeunes

« Nous avons la ferme volonté de vous aider à mener, dans le réalisme mais avec ambition, une politique nouvelle », a conclu le président de la Fédération. Celle-ci se dit prête, compte tenu du projet de loi sur la suppression de l'autorisation préalable pour les licenciements, et du particularisme de la branche des travaux publics, à ouvrir des discussions exploratoires avec les partenaires sociaux. Et comme gage de bonne volonté, les entreprises ont annoncé leur intention d'embaucher d'ici dix-huit mois vingt mille jeunes par le biais de la formation en alternance. Ce pari, M. Giral l'a exprimé non seulement devant M. Méhaignerie mais devant son ami, M. Yvon Chotard, qui participait à l'assemblée générale et qui, plus que jamais, rêve de ravir à la fin de l'année la présidence du CNPF à son rival de toujours, Yvon Gattaz.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) De 1980 à 1985, le volume des travaux réalisés a baissé de 21 % et l'emploi est tombé de 329 700 à 249 000 salariés.

La CFDT demande un examen détaillé de la protection sociale

D'abord passer au crible le financement et le fonctionnement de la Sécurité sociale régime par régime et examiner en même temps les besoins à long terme et les mesures immédiates : c'est la position que la CFDT a exprimée le mardi 20 mai, au cours d'une conférence de presse.

Pour la CFDT, l'attention portée exclusivement au déficit du régime général des salariés occulte les *« vrais problèmes »* de la protection sociale. Celle-ci doit faire face à une crise de l'emploi qui réduit ses recettes, à une croissance de la dépense de santé, à une augmentation du nombre des retraités (qui vivent plus vieux) ; à un allongement de la durée de formation.

Or, soulignent les responsables de la CFDT, la Sécurité sociale est *« opaque »*, par l'importance des transferts qui représentent 41 % des ressources pour le régime des salariés agricoles, 28 % pour celui des exploitants, 8 % pour les travailleurs indépendants. Ces transferts sont justifiés dans leur principe, mais ils ne tiennent pas compte de la capacité contributive des assurés. Les subventions d'équilibre de l'Etat compliquent encore le jeu : elles sont de 800 F par assuré pour les salariés agricoles, de 1 800 F pour les indépendants, de 8 600 F pour les exploitants agricoles et de 11 000 F pour les régimes spéciaux de retraite. L'Etat, après avoir pris en charge certaines dépenses comme l'allocation aux adultes handicapés, en a reporté d'autres sur le régime général, comme le financement de la sectorisation psychiatrique. Enfin, le financement de la Sécurité sociale est fragile, parce qu'il repose trop fortement sur les revenus professionnels, et inégalitaire par suite du plafonnement de certaines cotisations.

Quant au régime général il ne possède pas de budget prévisionnel n'ayant pas la maîtrise des risques qu'il couvre et des cotisations, et il fonctionne *« comme une immense machine sans régulation »*.

Pour la CFDT, le préalable consiste à mettre au clair la situation de l'ensemble des régimes. Ensuite, si un financement supplémentaire est nécessaire, elle propose de rétablir la contribution sociale de 1 % sur le revenu et de déplafonner les cotisations d'allocations familiales. Toutefois, elle conteste les prévisions gouvernementales, estimant plus fiables celles de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, qui tablent sur un déficit de 15 milliards de francs à la fin de 1986.

D'autre part, la CFDT souhaite que l'on ne sépare pas la discussion sur les mesures immédiates des orientations à long terme. Elle réclame, pour l'avenir, une réforme du financement des retraites en distinguant la partie liée à l'activité professionnelle, financée par des cotisations, et les droits ouverts à tous, financés par une contribution sur tous les revenus. Elle propose de fixer les droits à la retraite en fonction d'une durée d'activité plutôt que d'un âge donné, et enfin de prévoir des négociations par branche et entreprise pour établir une retraite progressive.

Enfin, pour *« responsabiliser »* vraiment les assurés et les gestionnaires, elle demande la définition de nouveaux rapports – contractuels – entre l'Etat et la sécurité sociale, en matière de financement, de prestations et d'organisation des régimes.

G. H.

Semaine d'action de la CGT du 9 au 15 juin

La CGT a décidé d'organiser une « semaine d'action » du 9 au 15 juin prochain pour *« riposter »* aux orientations économiques et sociales du gouvernement et du patronat. Cette décision a été prise à l'issue d'une réunion des fédérations de la CGT, présidée par M. Louis Viannet, numéro deux de la centrale, les régions ayant été *« consultées par télex »*. Chaque fédération et chaque région déterminera les modalités de ces actions. La fédération des fonctionnaires, qui a prévu une journée d'action pour le 17 juin, pourrait prendre une initiative la semaine précédente. Les 7 et 8 juin, la CGT organisera une fête à Mers-les-Bains-Le Tréport pour commémorer le Front populaire.

Dans une interview publiée par *le Figaro* du 22 mai, M. Henri Krasucki estime que les salariés sont l'objet d'une *« agression d'envergure »* de la part du gouvernement et du patronat. *« Nous assistons*, affirme-t-il, *à une transformation de la condition des salariés, de tous les salariés, dans le sens d'une précarisation généralisée. Elle concerne l'emploi, les contrats de travail, les salaires, la Sécurité sociale, les retraites. Toute garantie, toute amorce de stabilité, est présentée comme un privilège. L'instabilité, l'insécurité, sont la nouvelle normalité. »*

BOURSE

Le Crédit lyonnais va émettre pour 2,7 milliards de francs de certificats d'investissements

Le Crédit lyonnais, après la BNP, va émettre 3,7 millions de certificats d'investissements, au prix d'offre de 725 francs, soit 2,7 milliards de francs, le quart en étant réservé au personnel de l'établissement (actifs et retraités). Le montant représentera 17 % du capital du Crédit lyonnais, pourcentage susceptible d'être relevé à 25 %, si les souscriptions sont trop abondantes, comme cela avait été le cas pour la BNP. A cette occasion, MM. Deflassieux, PDG, Roche et Thiolon, directeurs généraux, ont donné quelques précisions sur les résultats et le bilan de la banque. Le produit net bancaire a augmenté de 1,9 % à 24 milliards de francs ; la progression des frais généraux (3,9 %) a été inférieure à l'inflation, et le résultat net consolidé est passé de 1 021 milliards de francs à 1 204 milliards de francs (+ 18 %).

Les provisions de l'exercice 1985 ont atteint 5,26 milliards de francs, ce qui porte leur total à 22,4 milliards de francs. A cet égard, il a été relevé qu'en additionnant les fonds propres de l'établissement (10,9 milliards de francs) les quasi-fonds propres et les provisions, on arrivait à un total de 36,8 milliards de francs, soit 10,9 % des engagements, pourcentage comparable à celui des banques étrangères et supérieur à celui des banques américaines, J.P. Morgan exceptée.

Au Crédit lyonnais, on fait remarquer que, si ce pourcentage, considéré comme capital pour la *« cotation »* des établissements dans le monde entier, est inférieur à celui de la BNP (12,3 %) et de la Société générale (12,6 %), il est implicitement relevé par les importantes plus-values latentes sur les actifs de la banque, plus de 10 milliards de francs, le seul siège central à Paris étant évalué à près de 1,4 milliard de francs.

● *Les résultats de Paribas : en hausse de 34 %*

Le groupe Paribas, présidé par M. Jean-Yves Haberer, annonce un produit net bancaire en hausse de 15,5 % à 23,1 milliards de francs, un résultat brut d'exploitation en augmentation de 20 % à 8,4 milliards de francs et un résultat net consolidé, part du groupe, de 1 354 millions de francs (+ 33,9 %), dont 1 051 millions de francs en revenus et 303 millions de francs en opération sur capital (plus-value de cessions).

Les dotations aux prévisions ont atteint 4 milliards de francs contre 3,26 milliards de francs (+ 23 %). L'actif net estimé du groupe s'élève à 26,3 milliards de francs et 33,3 milliards de francs en valeur boursière, dont, respectivement 14,1 milliards de francs et 17,1 milliards pour la part du groupe, au 31 décembre 1985.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT

L'assemblée générale, réunie le 16 mai 1986, sous la présidence de M. François Cariès, a approuvé les comptes de l'exercice 1985, qui font apparaître un bénéfice net de 39 565 154 F.

Elle a adopté à l'unanimité les résolutions qui lui ont été soumises et décidé la distribution d'un dividende de 16 F par action : ce dividende sera payable, au choix de l'actionnaire, soit en espèces, soit en actions.

En application des dispositions légales, la valeur de l'action retenue pour le règlement du dividende s'établit à 1 355 F.

Les actionnaires souhaitant obtenir le paiement en actions disposent d'un délai s'étendant du 16 juin au 14 août 1986 inclus pour exercer leur droit d'option.

Dans l'allocution qu'il a prononcée au cours de l'assemblée, le président a notamment déclaré : *« Les fonds propres consolidés atteignaient, au 31 décembre 1985, plus de 800 millions de francs, contre 600 millions de francs l'an passé à la même époque, la part de l'Union industrielle de crédit, intérêts minoritaires déduits, étant de 690 millions de francs, soit 530 F par action, contre 556 millions de francs et environ 427 F par action à fin 1984.*

Si l'on tient compte des provisions libres, qui ne sont pas reprises dans la situation nette consolidée et du bénéfice, c'est une centaine de francs par action qu'il faut rajouter à ces chiffres, portant l'actif net comptable réel à 635 F pour chaque action et à plus de 800 F après prise en compte des plus-values latentes sur les immeubles ou le portefeuille.

Les résultats de 1985 confirment l'évolution favorable constatée depuis deux ans puisque la part du groupe dans les résultats consolidés de l'exercice s'élève à 90 millions de francs, contre 50 millions de francs l'année précédente, et même 129 millions de francs, contre 79 millions de francs, si l'on tient compte des provisions libres, soit 99 F par action, contre 61 F.

La tendance de l'exercice 1986 devrait prolonger celle de 1985 : à fin mars, le résultat de l'UIC comme celui de sa filiale, la Société financière SOFAL, marque une progression significative de date à date par rapport à l'an dernier. Le maintien de cette courbe de progression devrait continuer à nous permettre de faire face au renforcement de nos fonds propres et à l'augmentation d'un dividende dont nous pensons qu'il devrait donner, cette année encore, de nouvelles satisfactions à nos actionnaires. »

Eternit

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la S.A. Financière Eternit, qui s'est tenue le 15 mai 1896, a décidé de distribuer un dividende de 30 F net, soit 45 F, avoir fiscal compris, qui sera mis en paiement le 29 mai.

Pour le premier trimestre 1986, le chiffre d'affaires consolidé du groupe ressort à 692,3 millions de francs contre 461,2 millions de francs pour le premier trimestre 1985. L'augmentation provient essentiellement de l'intégration dans la consolidation du chiffre d'affaires des filiales nord-américaines, Canplas au Canada et Susquehanna aux Etats-Unis. A structure comparable, c'est-à-dire ces filiales nord-américaines non incluses, l'augmentation du chiffre d'affaires consolidé ressort à 3,8 %.

Au cours de cette même assemblée, le président du conseil de Surveillance, M. Dominique Cuvelier, a informé les actionnaires que, sous réserve des autorisations du gouvernement et du tribunal compétent italien, et de la réalisation encore parfois incertaine d'un certain nombre de conditions, le groupe S.A. Financière Eternit pourrait procéder aux acquisitions suivantes en Italie :

– Dans le domaine des fibres ciment, Eternit Industries rachèterait la marque Eternit pour l'Italie, la société Industria Eternit Reggio Emilia, qui possède une usine en Emilie-Romagne, et diverses machines appartenant à une autre société du Piémont. En conséquence, les ventes du groupe de produits fibres-ciment pour le bâtiment en Italie devraient passer de 10 milliards de lires à environ 35 milliards de lires.

– Dans le domaine des produits plastiques pour le bâtiment et les canalisations, le groupe rachèterait la société Redi, qui est implantée à Bologne et dont le chiffre d'affaires a atteint 22 milliards de lires en 1985.

BOLLORE TECHNOLOGIES PREND LE CONTROLE DU GROUPE JOB

Bollore Technologies prend le contrôle du groupe Job qui réalise un chiffre d'affaires de 2 milliards de francs dont plus des deux tiers à l'étranger.

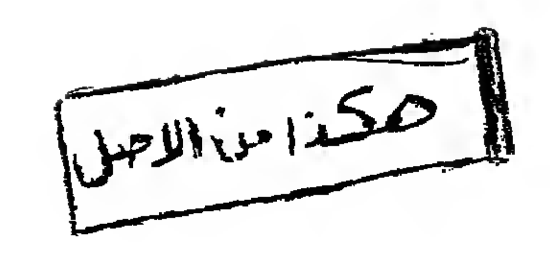
Cette acquisition fait suite à la prise de contrôle de la SCAC et s'inscrit dans une stratégie de réorganisation et de redéploiement du groupe Bollore Technologies à partir de trois pôles :

– Un pôle industriel comprenant Bollore Technologies et Job ;

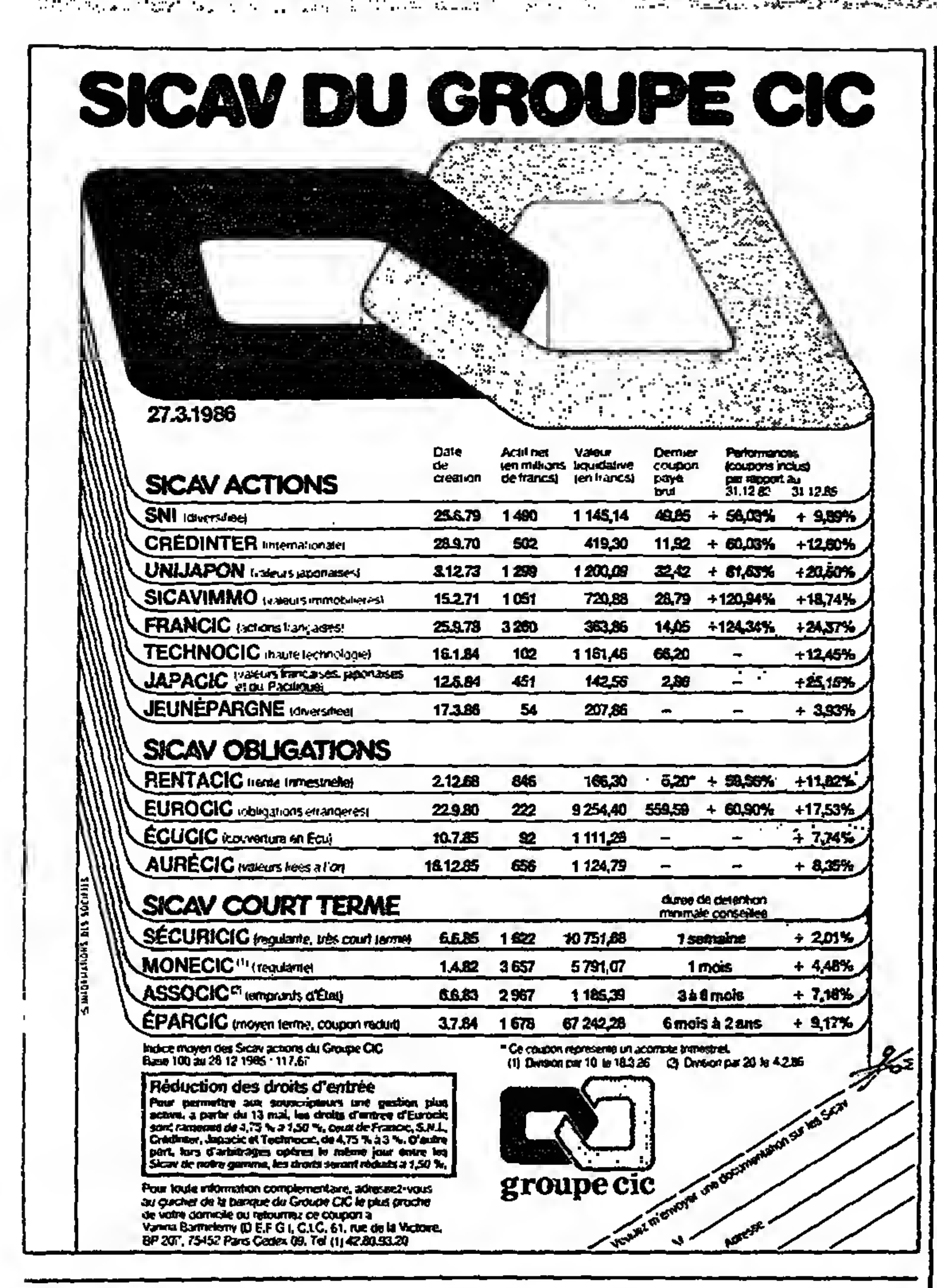
– Un pôle service international autour de la SCAC ;

– Un pôle financier avec le CMPP, établissement financier, et de SOFICAL.

Bollore Technologies devient ainsi un groupe diversifié à vocation internationale.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



SICAV DU GROUPE CIC

27.3.1986

	Date de création	Actif net (en millions de francs)	Valeur liquidative (en francs)	Dernier coupon payé brut	Performances (coupons inclus) par rapport au 31.12.82	31.12.85
SICAV ACTIONS						
SNI (diversifiée)	25.6.79	1 490	1 145,14	49,85	+ 56,03%	+ 9,89%
CRÉDINTER (internationale)	28.9.70	502	419,30	11,92	+ 60,03%	+12,60%
UNIJAPON (valeurs japonaises)	3.12.73	1 299	1 200,09	32,42	+ 61,63%	+20,50%
SICAVIMMO (valeurs immobilières)	15.2.71	1 051	720,88	28,79	+120,94%	+18,74%
FRANCIC (actions françaises)	25.9.78	3 260	363,86	14,05	+124,34%	+24,37%
TECHNOCIC (haute technologie)	16.1.84	102	1 161,46	66,20	–	+12,45%
JAPACIC (valeurs françaises, japonaises et du Pacifique)	12.6.84	451	142,56	2,86	–	+25,15%
JEUNÉPARGNE (diversifiée)	17.3.86	54	207,86	–	–	+ 3,93%
SICAV OBLIGATIONS						
RENTACIC (rente trimestrielle)	2.12.68	846	166,30	5,20*	+ 58,56%	+11,82%
EUROCIC (obligations étrangères)	22.9.80	222	9 254,40	559,59	+ 60,90%	+17,53%
ÉCUCIC (couverture en Ecu)	10.7.85	92	1 111,28	–	–	+ 7,74%
AURÉCIC (valeurs liées à l'or)	18.12.85	656	1 124,79	–	–	+ 8,35%
SICAV COURT TERME				durée de détention minimale conseillée		
SÉCURICIC (régulante, très court terme)	6.6.85	1 922	10 751,88	1 semaine		+ 2,01%
MONECIC (1) (régulante)	1.4.82	3 657	5 791,07	1 mois		+ 4,48%
ASSOCIC (2) (emprunts d'État)	6.6.83	2 967	1 185,39	3 à 6 mois		+ 7,18%
ÉPARCIC (moyen terme, coupon réduit)	3.7.84	1 678	67 242,28	6 mois à 2 ans		+ 9,17%

Indice moyen des Sicav actions du Groupe CIC Base 100 au 28 12 1985 : 117,67

* Ce coupon représente un acompte trimestriel.
(1) Division par 10 le 18.3.86 (2) Division par 20 le 4.2.86

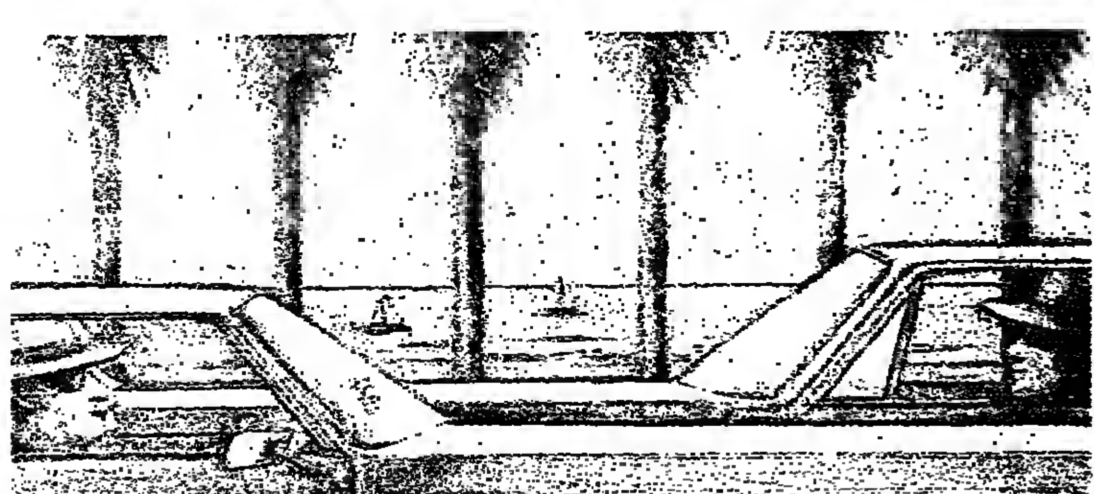
Réduction des droits d'entrée
Pour permettre aux souscripteurs une gestion plus active, à partir du 13 mai, les droits d'entrée d'Eurocic sont ramenés de 4,75 % à 1,50 %, ceux de Francic, S.N.I., Crédinter, Japacic et Technocic, de 4,75 % à 3 %. D'autre part, lors d'arbitrages opérés le même jour entre les Sicav de notre gamme, les droits seront réduits à 1,50 %.

Pour toute information complémentaire, adressez-vous au guichet de la banque du Groupe CIC le plus proche de votre domicile ou retournez ce coupon à Vanina Barthelemy (D E.F G I, C.I.C. 61, rue de la Victoire, BP 207, 75452 Paris Cedex 09. Tél (1) 42.80.93.20

groupe cic

Voulez m'envoyer une documentation sur les Sicav
M
Adresse

Offrez-vous la Californie ou la Floride. Nous vous offrons une semaine de voiture.



Alamo et Vacances Fabuleuses vous offrent une semaine de voiture en Californie ou en Floride.

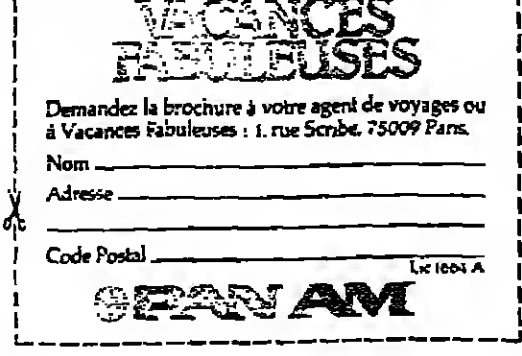
Partez à deux et profitez pleinement de votre séjour en Californie ou en Floride avec Vacances Fabuleuses sur les vols Pan Am. Destination San Francisco, Los Angeles, Miami. Une voiture vous attend à l'arrivée. C'est le cadeau d'Alamo et Vacances Fabuleuses pendant une semaine.

Découvrez en toute tranquillité les plus belles plages de sable, les plus beaux paysages et les plus belles villes des Etats-Unis. Mais ce n'est pas tout. Une journée à Disneyland (en Californie), Disneyworld ou Epcot Center (en Floride) vous est aussi offerte. Tout un monde merveilleux. A découvrir à deux.

Pour plus d'informations contactez vite votre agence de voyages ou Vacances Fabuleuses au 42.66.41.76.

(Offre valable pour les billets émis et reservés avant le 15 juillet 1986)





CGIB BANQUE POUR LA CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT

Emission d'obligations remboursables en actions

Au cours de sa réunion du 6 mai 1986, le conseil d'administration de la CGIB-Banque pour la construction et l'équipement, a décidé de faire usage de l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 1986 d'émettre des obligations remboursables en actions.

Le conseil a fixé les modalités et conditions d'une très prochaine émission. Cet emprunt, d'un montant global de 156 799 400 F, sera représenté par 783 997 obligations de 200 F émises au pair. La souscription sera réservée par préférence aux actionnaires à raison de 3 obligations pour 4 actions. L'intérêt annuel sera de 8 %, soit 16 F par titre. La durée totale de l'emprunt sera de sept ans et demi. Chaque obligation de 200 F sera remboursée soit le 1er janvier 1994, soit auparavant sur demande de l'obligataire, par remise d'une action de la CGIB d'un nominal de 50 F. Au cas où la CGIB n'aurait pas versé aux actionnaires au cours des années 1992 et 1993 un dividende net au moins égal au dividende statutaire de 5 % du nominal, *les porteurs d'obligations auront la faculté d'obtenir le rachat de leurs titres, contre espèces, au nominal, par le groupe Paribas.*

Le conseil rappelle que les comptes de la société pour l'exercice 1985, qui ont été soumis à l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 1986, font apparaître un bénéfice net de 2 549 951 F contre 371 581 F en 1984, ce bénéfice ayant été obtenu après application, au profit des principaux actionnaires, d'une clause de retour à meilleure fortune dont l'existence devrait continuer à affecter les résultats nets de la société durant plusieurs années.

Le conseil constate enfin que l'activité de la CGIB depuis le début de l'exercice en cours a été bien orientée.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE SOFAL

L'assemblée générale, réunie le 16 mai 1986, a approuvé les comptes de l'exercice 1985, qui font apparaître un bénéfice net de 51 599 500 F ; ce montant tient compte de 19 000 000 F de plus-values de cessions à long terme ; par contre, si on lui rajoute les 20 000 000 F de provisions libres – provisions ayant supporté l'impôt, – le bénéfice courant de l'exercice s'élève à 52 501 000 F.

Elle a adopté les résolutions qui lui ont été soumises et décidé la distribution d'un dividende de 40 F par action ; ce dividende sera payable soit en espèces, soit en actions.

En application des dispositions légales, la valeur de l'action retenue pour le règlement du dividende s'établit à 1 915 F.

Les actionnaires souhaitant obtenir le paiement en actions disposent d'un délai s'étendant du 16 juin au 14 août 1986 inclus pour exercer leur droit d'option.

Le conseil qui a suivi l'assemblée a décidé l'émission d'un emprunt à bons de souscription d'actions de 330 000 000F ; cet emprunt d'une durée de huit ans portera intérêt au taux de 6 %. La souscription sera réservée, par priorité, aux actionnaires, à raison d'une obligation de 5 000 F pour cinq actions SOFAL, chaque obligation donnant droit à deux bons de souscription, permettant chacun de souscrire avant le 30 octobre 1990 à une action SOFAL au prix de 2 000 F.

société nationale elf aquitaine

SOCIÉTÉ NATIONALE ELF AQUITAINE
Tour ELF, place de la Coupole
La Défense 6 - 92 Courbevoie

Société anonyme au capital de 1 001 266 300 F
RCS Nanterre B 552 120 784

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la Société nationale ELF Aquitaine sont convoqués en :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
mardi 3 juin 1986 à 15 heures
au HILTON INTERNATIONAL PARIS
18, avenue de Suffren, 75015 PARIS

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 1985 et rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice. Approbation de ces comptes et quitus aux administrateurs ;

2° Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 ; approbation de ce rapport ainsi que des conventions qui s'y trouvent visées ;

3° Affectation du bénéfice et fixation du dividende ;

4° Autorisation d'acquisition par la SNEA de ses actions dans le cadre des articles 217-2 et 217-5 de la loi du 24 juillet 1966 ;

A – Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres de 10 F qu'il possède, nominatif ou au porteur, a le droit de prendre part à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Toutefois, pour être admis à assister à cette assemblée, ou à s'y faire représenter, les actionnaires auront au préalable à justifier de leur qualité :

● Si leurs actions sont nominatives, par l'inscription en compte desdites actions cinq jours au moins avant la date de cette assemblée ;

● Si leurs actions sont au porteur, par le dépôt au guichet de la Banque Paribas, 3, rue d'Antin, 75002 Paris, ou 80, avenue du Général-de-Gaulle, 94009 Créteil-l'Echat, cinq jours avant la date de l'assemblée, d'un certificat de l'intermédiaire habilité, prévu par le décret n° 83-359 du 2 mai 1983, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Le service des assemblées de la Banque Paribas tiendra des formules de pouvoir et des cartes d'admission à la disposition des actionnaires.

B – Le mandataire désigné par un actionnaire en vue de le représenter à l'assemblée générale doit être muni d'un pouvoir régulier déposé à la Banque Paribas trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Chaque membre de l'assemblée générale ordinaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions de 10 F, soit comme propriétaire, soit comme mandataire.

Tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus à la disposition des actionnaires à la direction financière, service des actionnaires, tour ELF, place de la Coupole, quartier de la Défense 6, Courbevoie, ou envoyés aux actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le conseil d'administration a décidé de verser à chaque actionnaire qui assistera à l'assemblée générale un jeton de présence de 30 F, et ce quel que soit le nombre d'actions qu'il représente tant pour lui-même que comme mandataire.

Le conseil d'administration.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE SUEZ

SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES GROUPE BOLLORE TECHNOLOGIES

Dans le cadre de sa politique de diversification, le Groupe Bollore Technologies a marqué son intérêt pour contribuer au développement de la SCAC en en prenant le contrôle.

Suez International, filiale à 100 % de la Compagnie financière de Suez, et la Société alsacienne de participations industrielles (ALSPI), principaux actionnaires de la SCAC, se sont mis d'accord avec l'acquéreur sur les conditions de cession de titres qui permettront au Groupe Bollore Technologies de détenir le contrôle de la SCAC. L'opération sera assortie d'un maintien de cours au prix de 345 F.

Cette opération entre dans le cadre d'une restructuration des intérêts du Groupe Suez dans le secteur du transport international, où Suez est notamment présent au travers d'une participation importante dans la SAGA.

Les groupes vendeurs sont convaincus que, du fait de la qualité de l'acquéreur et de l'importance que représentera la SCAC au sein du Groupe Bollore Technologies, l'opération a les meilleures chances de se révéler conforme aux intérêts de la société. A cette fin, M. Vincent Bollore, président de Bollore Technologies, a marqué son intention d'assumer la présidence de la SCAC.

La SCAC, grâce au soutien de ses actionnaires et à la qualité et aux efforts de son personnel, vient de surmonter une période de graves difficultés. Elle devrait pouvoir entamer dans les meilleures conditions une nouvelle étape de son développement.

GENERALE
SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE — RAPPORT 1985

L'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 1986 a approuvé les comptes de l'exercice 1985 et la distribution d'un dividende de BEF 103 net aux parts de réserve ordinaires (contre BEF 96 pour 1984) et de BEF 131 net aux parts de réserve AFV (au lieu de BEF 107,50 pour 1984).

Les comptes de 1985 font apparaître un bénéfice de BEF 2,8 milliards, soit une progression de 42,9 % par rapport à 1984. Au 31 décembre 1985, la valeur estimative du portefeuille atteignait près de BEF 70 milliards contre BEF 57,3 milliards en 1984, tandis que les fonds propres de la Société s'élevaient à BEF 45,5 milliards.

Les autres faits marquants de 1985 ont été: l'émission internationale de parts de réserve sur le marché européen des capitaux, la poursuite de la politique stratégique de consolidation et d'aménagement du portefeuille (GECHEM, CMB, ...); la continuation de la stratégie de développement dans les domaines du négoce international, de l'ingénierie financière, et de l'électronique — télécommunications — média.

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie après l'assemblée ordinaire a approuvé l'augmentation du capital de la société, par émission d'une action nouvelle pour dix anciennes, au prix de BEF 2.600. La souscription publique aura lieu du 22 mai au 5 juin 1986.

Le rapport peut être obtenu en adressant le coupon-réponse au Service d'Information de la Société, rue Royale 30, B-1000 Bruxelles

Nom
Prénom
Fonction
Société/Organisme
Adresse
Code postal et localité

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

21 mai

Plus résistant

La Bourse de Paris s'est un peu ressaisie mercredi après son dérapage de la veille, et la résistance a commencé à s'organiser. Le phénomène a surtout été perceptible sur les grandes valeurs comme Peugeot, Carrefour, Compagnie bancaire, Club Méditerranée, L'Oréal, Schneider. Ce qui, de l'avis des professionnels, constituait un bon signe. De fait, en baisse de 1,38 % à l'ouverture, l'indicateur instantané devait progressivement combler son retard et, à la clôture, il ne s'établissait plus qu'à 0,97 % en dessous de son niveau précédant. Les spécialistes étaient formels : « Le frein commence à fonctionner », disaient-ils. Pour eux, il ne faisait guère de doute que les ventes bénéficiaires enregistrées en ce jour de réponse des primes touchaient à leur fin. Pour deux bonnes raisons du moins : la remontée de Wall Street, dopé par un PNB révisé de façon inattendue à la hausse, et par la rechute des prix pétroliers, a produit une excellente impression. Les prises de bénéfices ne constituent pas une fin en soi. Il faut réemployer l'argent des gains. « Où voulez-vous aller ailleurs qu'à Paris pour l'instant ? », demandait un expert. Le marché obligataire avait moins mauvaise allure. Les « fiscalisés » et les TMO ont été recherchés. Mais le MATIF s'est encore laissé aller à l'effritement.

M. Xavier Dupont, syndic de la Compagnie des agents de change, a pris une série de mesures pour adapter le marché à l'explosion des ordres. A compter du 2 juin : 1. Des butoirs seront mis en place pour le dépôt des ordres destinés à être exécutés au premier cours : 12 h 30 pour les actions et les obligations cotées à la criée, 11 h 30 pour les obligations cotées au comptant ; 2. Suppression pour deux mois des ordres « me voir » ; 3. Augmentation du nombre d'actions cotées à la criée au comptant ; 4. Doublement, voire triplement, des quotités au règlement mensuel. Mais cette dernière mesure entrera en vigueur le 23 juin.

NEW-YORK

Repli

La tendance à Wall Street s'est, de nouveau, affaiblie le 21 mai, dans un marché calme et irrégulier. L'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles a perdu 8,81 points, à 1 775,17. Le volume des transactions a porté sur 117,09 millions de titres, contre 112,99 millions la veille. On notait 774 valeurs en hausse, contre 755 en baisse. 457 titres sont restés inchangés.

Autour du Big Board, les opérateurs manquaient d'inspiration, ne sachant comment interpréter la série de résultats économiques connus ces derniers jours. Elément positif cependant, les prix de détail ont baissé de 0,3 % en avril, après avoir diminué de 0,4 % en mars et en février. On remarquait à Wall Street que c'est la première fois depuis 1952 que les prix à la consommation ont baissé pendant trois mois consécutifs, à un rythme aussi élevé. Autre nouvelle plutôt favorable, les revenus personnels des Américains ont progressé de 1,2 % le mois dernier, enregistrant leur gain le plus fort en deux ans, tandis que leurs dépenses augmentaient de 0,3 %.

Les analystes étaient toutefois partagés quant aux perspectives de l'économie américaine, craignant de voir la croissance apparente pécher par manque de solidité. Parmi les valeurs les plus actives figuraient Oak Industries (3,109 millions de titres traités), Sperry Corp. (2,8 millions), Pan American World (2,051 millions), Dominion Ressources (1,8 million) et K Mart (1,657 million).

VALEURS	Cours du 20 mai	Cours du 21 mai
Alcoa	38 1/8	38 1/8
A.T.T.	24 3/8	24
Boeing	55 3/8	55 5/8
Chase Manhattan Bank	41 7/8	41 1/2
Du Pont de Nemours	79 1/4	79 3/8
Eastman Kodak	57 1/2	58 1/8
Exxon	58 1/8	58 1/8
Ford	76 1/2	77 1/2
General Electric	77	70 1/2
General Motors	75 1/8	74 7/8
Goodyear	30 8/4	30 3/8
I.B.M.	146 1/4	144 3/8
I.T.T.	45 3/4	45 1/2
Mobil Oil	30 8/8	30 1/2
Pfizer	60 1/4	59 7/8
Schlumberger	30 5/8	30 1/2
Texaco	32 5/8	32
U.A.L. Inc.	59 1/8	58 1/2
Union Carbide	23 1/8	23 1/8
U.S. Steel	20 3/4	20 1/4
Westinghouse	50 1/2	51 3/8
Xerox Corp.	58 1/4	57 3/4

AUTOUR DE LA CORBEILLE

INDOSUEZ ET LA BAFIP RÉDUISENT LEUR PARTICIPATION DANS LA CPR. – La Banque financière parisienne (Bafip) et la Banque Indosuez ont réduit leur participation dans la Compagnie parisienne de réescompte (CPR), mais elles en conservent le contrôle. Pour ce faire, les deux établissements ont cédé chacun en Bourse 150 000 titres, par application, principalement auprès d'institutionnels étrangers au prix de 1 900 F par titre. L'opération a rapporté 600 millions de francs. Leur participation dans le capital de la CPR, également répartie, est ainsi revenue de 50 % à 37 %.

En vertu des dispositions récemment prises conférant un droit de vote double aux anciens actionnaires et portant division du nominal des actions au porteur, Indosuez et la Bafip conservent le contrôle de la CPR.

La Bafip et Indosuez avaient déjà cédé environ 21 % de leur participation ramenée ainsi à 50 % lors d'une offre publique de vente faite en décembre 1985 au prix de 1 000 F.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	20 mai	21 mai
Valeurs françaises	152,7	151
Valeurs étrangères	104,7	105,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	20 mai	21 mai
Indice général	405,3	400,3

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 22 mai .... 7 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	21 mai	22 mai
1 dollar (en yens)	169,3	170,5

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	35 10	1 816
5 %	65 20	1 507
3 % amort. 45-54	76	2 416
Emp. 7 % 1973	7700	....
Emp. 8,80 % 77	122	8 776
9,80 % 78/93	106 50	8 431
8,80 % 78/86	101 15	3 882
10,80 % 79/94	109 40	7 883
13,25 % 80/90	112	12 814
13,80 % 80/87	108 35	8 242
13,80 % 81/89	114 80	4 802
16,75 % 81/87	111 15	11 656
16,20 % 82/90	126 40	5 725
16 % juin 82	128 30	15 211
E.D.F. 7,8 % 61	155	4 968
E.D.F. 14,5 % 80-92	117 10	12 800
Ch. France 3 %	164 80	.
CNB Bques janv. 82	103 65	4 166
CNB Paribas	106	4 186
CNB Suez	106	4 166
CNI janv. 82	103 90	4 166
CRH 10,90 % déc. 85	121 60	3 843

BOURSE DE PARIS Comptant — 21 MAI

Cours relevés à 17 h 35

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV 21/5

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Cours relevés à 17 h 35

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

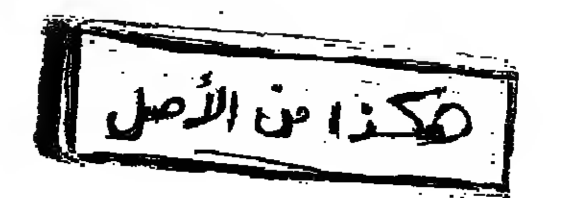
Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1492	4,5 % 1973	1515	1490	1490	– 1 65
360	Elf-Aquitaine	332	326	327	– 1 50
270	Olida-Caby	273 50	265 10	269 80	– 1 35
1070	U.I.S.	1110	1120	1120	+ 0 90
36	Hitachi	36 85	37 55	37 55	+ 1 89
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
415	Eastman Kodak	400 20	414	420	+ 4 94
35	East Rand	31 70	30 20	30 20	– 4 73
295	Electrolux	303	300	300	– 0 99
290	Ericsson	271	260	261 c	– 1 42
405	Exxon Corp.	424	423	423	– 0 23
595	Ford Motors	550	565	565	+ 0 80
80	Freegold	72 40	73	73	+ 0 62
92	Gencor	89 20	90 60	90 10	+ 1
560	Gén. Electr.	551	554	555	+ 0 72
510	Gén. Belgique	504	501	506	+ 0 39
575	Gen. Motors	550	568	555	+ 0 90
50	Goldfields	48 80	48 10	48 50	– 0 61
44	Gd Metropolitain	43 50	43 10	43 90	– 0 45
75	Harmony	83	81 90	82	– 1 58
215	Schlumberger	219 80	220	217 50	– 1 04
83	Shell transp.	87 30	86 75	86 75	– 0 63
2240	Siemens A.G.	1892	1930	1932	+ 2 11
149	Sony	148 50	149 10	149 30	+ 0 53
169	T.D.K.	169 20	174	170	+ 0 47
17 50	Toshiba Corp.	17 36	17 40	17 30	– 0 28
1230	Unilever	1230	1256	1255	+ 2 03
370	Unit. Techn.	335	341	341	+ 1 79
495	Vaal Reefs	428	418	416	– 2 80
380	Volvo	407	390	394	– 3 18
245	West Deep	218	207 20	207 50	– 3 93
425	Xerox Corp.	406 50	425 80	425 80	+ 4 74
1 50	Zambia Corp.	1 35	1 33	1 35	....

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21/5	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 070	7 187	6 900	7 500
ECU	6 867	6 860	....	....
Allemagne (100 DM)	318 640	318 630	309	327
Belgique (100 F)	15 613	15 614	15	15 850
Pays Bas (100 fl.)	282 880	282 870	274 500	291 500
Danemark (100 krd)	86 070	86 080	85	90
Norvège (100 k)	93 680	93 950	90	96
Grande-Bretagne (£ 1)	10 797	10 845	10 500	11 200
Grèce (100 drachmes)	5 087	5 090	4 900	5 700
Italie (1 000 lires)	4 646	4 646	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	381 870	382 190	370	391
Suède (100 krs)	89 200	89 570	98	102
Autriche (100 sch)	45 340	45 355	44 500	46 450
Espagne (100 pes.)	5 020	5 020	4 850	5 400
Portugal (100 esc.)	4 781	4 764	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 143	5 232	5	5 450
Japon (100 yens)	4 238	4 239	4 086	4 260

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/5
Or fin (kilo en barre)	77300	78000
Or fin (en lingot)	77300	77700
Pièce française (20 fr)	524	535
Pièce française (10 fr)	460	....
Pièce suisse (20 fr)	518	522
Pièce latine (20 fr)	475	497
Souverain	570	573
Pièce de 20 dollars	3005	3005
Pièce de 10 dollars	1600	1502 50
Pièce de 5 dollars	925	....
Pièce de 50 pesos	2945	2935
Pièce de 10 florins	460	460
Or Londres	342 75	....
Or Zurich	342 50	....
Or Hongkong	342 20	....
Argent Londres	5 06	....



Le Monde

LA VISITE EN URSS DU PREMIER MINISTRE ESPAGNOL

M. Gonzalez s'est montré à Moscou discret et conciliant à propos de Tchernobyl

De notre correspondant

Moscou. — Le plus important dans la visite qu'a achevée mercredi 21 mai à Moscou M. Felipé Gonzalez, la première jamais accomplie en URSS par un chef de gouvernement espagnol, est ce qui n'a pas été dit. Les Soviétiques ont fait preuve de leur réalisme habituel. Ils ont combattu tant qu'ils pouvaient l'adhésion puis le maintien de l'Espagne dans l'OTAN ; puisqu'ils n'ont pu l'empêcher, autant n'en point parler.

Le communiqué publié mardi, après une rencontre de quatre heures entre M. Gonzalez et M. Gorbatchev, ne souffle mot du retournement des socialistes espagnols sur cette question. *Il* n'en est que plus intéressant de relire le mémorandum que l'ambassadeur d'URSS avait remis à Madrid le 7 septembre 1981, peu avant l'adhésion de l'Espagne à l'OTAN (en 1982). Moscou estimait alors que l'entrée de l'Espagne dans l'OTAN *« ne pourrait pas ne pas affecter »* ses relations avec elle.

M. Gonzalez ne s'est pas étendu non plus sur son virage atlantiste lors de la conférence de presse qu'il a donnée mercredi à Moscou. Il a précisé qu'il n'avait *« absolument pas »* évoqué avec M. Gorbatchev la question des bases américaines en Espagne car, a-t-il dit, l'URSS *« respecte strictement notre position »* à ce sujet. Pour ce qui est du référendum de mars dernier sur le maintien de son pays dans l'OTAN, le chef du gouvernement espagnol a déclaré : *« l'URSS a une politique réaliste et accepte la situation »*.

M. Gonzalez a été d'autre part plutôt discret et en tout cas très conciliant sur l'affaire de Tchernobyl. *Il a d'ailleurs dénoncé* au cours de sa conférence de presse l'*« utilisation à des fins politiques »* de la catastrophe.

« Nous avons exprimé nos préoccupations, mais de façon très constructive », a-t-il déclaré. *« Il faut se garder des premières impressions »*, a-t-il ajouté. Même si le chef du gouvernement espagnol n'est pas *« persuadé à cent pour cent »* que les autorités soviétiques ont informé correctement le reste du monde de ce qui se passait dans la centrale ukrainienne, il s'est montré plutôt disposé à les croire.

M. Gonzalez a fait état de « divergences » avec le Kremlin à propos de la Libye, mais sans préciser sur quoi celles-ci portaient. *Il* a répété sa position en faveur d'un règlement négocié en Amérique centrale, ce qui va plutôt dans le sens souhaité par l'URSS.

Le chef du gouvernement de Madrid a évoqué avec ses interlocuteurs le cas des combattants républicains de la guerre civile espagnole réfugiés en URSS et de leurs des*cendants* qui *veulent maintenant* rentrer en Espagne, mais n'obtiennent pas toujours leur visa de sortie. Sur mille cinq cents Hispano-Soviétiques, cinq cents sont dans cette situation. *Les départs se font* au compte-gouttes, la visite du roi Juan Carlos à Moscou, en mai 1984, avait permis quelques progrès.

M. Gonzalez poursuit, ce jeudi à Leningrad, son voyage en URSS, avant de regagner Madrid vendredi.

DOMINIQUE DHOMBRES.

LE PARQUET DE COBLENCE ABANDONNE LES POURSUITES CONTRE M. KOHL

Coblence *(AFP.)* — Le Parquet de Coblence a décidé mercredi 21 mai de ne pas donner suite à une plainte déposée contre le chancelier Helmut Kohl par l'avocat Otto Schily, député Vert au Bundestag, et membre de la commission parlementaire d'enquête *sur l'affaire* Flick, pour faux témoignage dans le cadre d'affaires de dons illégaux aux partis politiques.

L'avocat avait déposé cette plainte en *février dernier. Elle* concernait un témoignage du chancelier devant une commission du parlement régional de Rhénanie-Palatinat. M. Kohl avait affirmé *ignorer* qu'une *association servait* à blanchir les dons

Bourse de la matinée

NOUVELLE BAISSE

La baisse était de nouveau au rendez-vous jeudi matin, jour de liquidation générale, à la Bourse de Paris. A l'issue de cette séance préliminaire, l'indicateur instantané enregistrait un recul de 1,32 %. *Repli* de Pernod-Ricard, ACCOR, CSF, Havas (– 3 %), de Chargeurs, Valéo, BSN, Elf (– 2,2 %), Bongrain, Muët, Sanofi, Peugeot (– 1,5 %). Aucune hausse n'a été relevée.

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 22 MAI

Indicateur de séance (%) : — 1 32

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	460	447	446
Agence Havas	1845	1800	1790
Air Liquide (L')	813	819	808
Alsthom	544	543	538
Bancaire (Cie)	1290	1325	1270
Bongrain	1925	1890	1885
Bouygues	1228	1225	1215
B.S.N.	3790	3710	3705
Carrefour	3860	3830	3810
Chargeurs S.A.	1260	1260	1230
Club Méditerranée	520	515	515
Dumez	1520	1505	1506
ELF-Aquitaine	327	325	320
Essilor	2730	2700	2710
Lafarge-Coppée	1473	1465	1460
L. Vuitton S.A.	1235	1235	1235
Michelin	3014	3014	3014
Midi (Cie)	6480	6460	6450
Moët-Hennessy	2433	2380	2390
Navig. Mixtes	1185	1170	1160
Oréal (L')	3475	3455	3430
Pernod-Ricard	1136	1100	1100
Peugeot S.A.	1045	1030	1030
Sanofi	781	775	768
Source Perrier	730	735	730
Télémécanique	3600	3600	3590
Thomson-C.S.F.	1320	1280	1280
Total-C.F.P.	392	387 90	386 50
T.R.T.	3160	3110	3070
Valéo	567	543	544

Le numéro du « Monde » daté 22 mai 1986 a été tiré à 508 351 exemplaires

A B C D E F G

En Egypte

Mort du chef des Frères musulmans

Le chef des Frères musulmans, Omar El Telmessani, quatre-vingt-deux ans, animateur du courant islamique égyptien, est décédé le jeudi 22 mai dans un hôpital de la banlieue du Caire, a annoncé, jeudi, son secrétariat dans la capitale égyptienne.

De notre correspondant

Le Caire. — Avec la mort du *cheikh* El Telmessani, c'est le dernier représentant de la vieille garde de la confrérie des Frères musulmans qui disparaît. L'avocat octogénaire était en effet né avant même le cheikh Hassan El Banna, le fondateur de la confrérie. Depuis 1973, le cheikh Telmessani était devenu le chef de file de la confrérie à la suite de la mort de Hassan El Hodeiby, successeur de Hassan El Banna.

Toutefois, pour interdire officiellement les Frères musulmans que *pour éviter de nouvelles divisions* au sein du mouvement, fortement affaibli par les purges nassériennes, le cheikh Telmessani n'avait pas été gratifié du titre de *« guide suprême »* qu'avaient porté le cheikh Banna et son successeur le cheikh Hodeiby. Ce dernier, dont le cheikh Telmessani était un des proches, s'était vu contester à plusieurs reprises ce titre de guide suprême par l'aile radicale de la confrérie et surtout par les membres de *« l'appareil secret »*, cette branche armée du mouvement qui fut responsable de plusieurs attentats et d'actions terroristes.

Jeté dans les geôles nassériennes en *1954, le cheikh Telmessani* fut victime, comme des dizaines de milliers de Frères musulmans, des pires sévices. Libéré par Sadate en 1971, Telmessani exprimera publiquement sa gratitude, qui se traduira par un discret soutien de la confrérie à la lutte menée par Sadate contre la gauche égyptienne. Toutefois, Mᵉ Telmessani gardera ses distances avec un pouvoir qui, bon gré mal gré, reste l'héritier de Nasser, le *« satan »* des Frères musulmans.

En *1976, le cheikh Telmessani* prend la direction de la revue *« Dawa »* (la prédication), cet ancien organe de la confrérie qui continuait à paraître de manière sporadique malgré la dissolution de l'association. *El Dawa* nouvelle version devient alors un mensuel de tendance réformiste distribué à quatre vingt mille exemplaires par la Société islamique de publication et de diffusion dont Telmessani est le président du conseil d'administration.

Malgré des hauts et des bas, la confrérie dirigée par le vieil avocat parvient à garder des rapports passables avec le pouvoir jusqu'au voyage *du Raïs à Jérusalem en* 1977. *En* effet, la confrérie qui avait participé à la première guerre arabo-israélienne de 1948, voue une haine indéfectible aux *« juifs, qui sont tous mauvais »*. La rupture entre Telmessani et Sadate était consommée et les accords de Camp David puis le traité de paix avec Israël n'allaient qu'élargir le fossé. L'hostilité entre les deux hommes allait culminer en septembre 1981 quand Sadate, qui venait de découvrir *l'ampleur du mouvement islamiste*, avait fait arrêter le cheikh Telmessani avec mille cinq cent trente-cinq autres opposants de tout crin.

Deux mois après son arrivée au pouvoir, à *la suite de l'assassinat de* Sadate par un commando islamiste, le président Moubarak allait libérer le cheikh Telmessani mais sans revenir sur l'interdiction de parution d'*El Dawa*, ce qui poussa le vieil avocat à intenter un procès contre le gouvernement, qu'il a d'ailleurs récemment gagné.

Fin 1983, quelques mois avant les élections législatives, Mᵉ Telmessani entreprend des négociations avec le Néo-Wafd (résurgence de l'ancien *parti libéral et laïc* d'avant 1952) qui vient de réapparaître. Le cheikh Telmessani connaît bien le chef du Neo-Wafd, M. Fouad Serrageddine, du temps où ce dernier était ministre de l'intérieur sous la monarchie. Celui-ci avait en effet négocié une cessation des hostilités avec les Frères musulmans. Les nouvelles tractations Telmessani-Serrageddine allaient déboucher sur une alliance Wafd-Frères musulmans qui allait prendre le gouvernement de court. Inscrits sur les mêmes listes que le Wafd, les Frères musulmans allaient voir huit des leur entrer au Parlement.

Vieillissant et malade, le cheikh avait fort peu fait parler de lui depuis un an alors que les jeunes loups des Jammaat Islamiya (groupements islamiques), fortement implantés dans les universités allaient reprendre le combat pour la charia. Comparé à ces derniers et notamment au cheikh Omar Abderrahmane une des figures de proue du maximalisme musulman, le cheikh Telmessani fut un « modéré ».

ALEXANDRE BUCCIANTI.

Sur le vif

Où s'asseoir ?

Génial, le papier de Philippe Alexandre, *ce matin, sur RTL. Il a* mille fois raison. Je suis scandali*sée* par ce qui se passe à l'Assemblée. Non, mais qu'est-ce que c'est que ce cirque ? Ça ressemble à quoi ces insultes gratuites et ringardes ? C'est pour ça, c'est pour *les entendre se* traiter de lâches, de voyous et de menteurs, qu'on les a envoyés à la Chambre ces cinq cent soixante-dix-sept députés... Excusez du peu ! On les paye à ne rien faire, ma parole.

Vous me direz : si ils se disputent, c'est justement parce qu'ils ne peuvent pas discuter. Jacquot a tellement peur de se faire *culbuter par ses amis de la majorité*, qu'au moindre bruit dans l'hémicycle, il sort son 49-3 de sa poche revolver : Mains en l'air ! Levez-les... Et bouclez-la ! Vote bloqué ! Bon, d'accord. Remarquez, si on commence à chercher *les responsables*, on peut aussi remonter jusqu'à mon Mimi avec son scrutin proportionnel qu'il accepte très volontiers de larguer maintenant qu'il a servi. A *jeter après usage*.

La faute à qui, je veux pas le savoir. *Les résultats sont là*. Et ils sont navrants. Enfin, quoi, il s'agit de trucs très importants, la privatisation, la réforme électorale, le découpage, tout ça... Ça *mériterait qu'on en débatte*. Ces textes, faut les étudier, faut les regarder de près, faut peser le pour et le contre. C'est ça, la démocratie. Penses-tu ! Il paraît qu'ils ne les *ont* même pas vus. Ils n'ont aucune idée de ce qu'il y a dedans !

De toute façon, si vous voulez mon sentiment, là, aujourd'hui ils s'en fichent éperdument. La seule chose qui les intéresse c'est de savoir où ils vont poser leurs fesses dans dix-huit mois. Ils sont tous cramponnés au téléphone, ils appellent à tour de bras les préfets et le cabinet de Pasqua : *mon siège*, je le garde ou pas ? On leur dit pas, on n'est pas fou. C'est qu'ils risqueraient de le renverser, le gouvernement. Mesquins comme ils sont !

CLAUDE SARRAUTE.

Le ministre des transports libéralise prudemment la desserte aérienne des DOM-TOM

La desserte aérienne des départements et territoires d'*outre-mer* sera libéralisée à partir de 1987, mais, dès cet été, un régime transitoire en assouplira les modalités. Dans un texte lu au Conseil supérieur de *la marine* marchande (CSAM), M. Jacques Douffiagues, ministre délégué, chargé des transports, a fixé le cadre dans lequel se réaliseront les promesses électorales de la majorité en la matière.

« Je vous propose de passer du régime actuel d'autorisation de desserte à un régime contractuel permettant à toutes les compagnies françaises qui le souhaitent de concourir à cette desserte des DOM pour une durée déterminée », a-t-il déclaré. Deux conditions seront imposées aux compagnies candidates : des réductions de 50 % pour les enfants et une prise *en charge* d'*une partie du trafic* de pointe. Le cahier des charges se discute encore entre le ministère des DOM-TOM, très libéral, et celui des transports, plus prudent.

Cette *libéralisation lente* et conditionnelle ne plaît guère à M. René Meyer, PDG de la compagnie charter Minerve, qui ne veut pas *« devenir une compagnie-de-charters-réguliers-de-service-public »*. Il se méfie du flou des positions gouvernementales, notamment en ce qui concerne les obligations qui seraient faites aux charters d'assurer du trafic de pointe. Pour cette raison, il ne crée pas dès cet été de liaisons au départ de Paris, mais il maintient les deux, puis trois rotations hebdomadaires fonctionnant entre Bruxelles et les Antilles.

Cette prudence n'empêche pas M. Meyer de préparer des échéances plus libérales. Par exemple, il lance à partir du 19 juin un vol Paris-Papeete (via San-Francisco) hebdomadaire en DC-8 au prix de 7 500 F aller-retour, alors que le tarif le moins cher d'UTA est de 13 870 F. Il veut acquérir *un DC-10 de 330 places* pour abaisser ses coûts d'exploitation et deux moyen-courriers MD 83 ou Boeing 737-300.

LE PRÉSIDENT DE LA RATP ACCEPTE UNE PARTIE DES ÉCONOMIES DEMANDÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Claude Quin, président de la RATP, est prêt à accepter la moitié des économies que réclame le gouvernement sur son budget 1986. Il a fait *« des contre-propositions qui s'efforcent d'aller au devant de l'attente des ministres dans la mesure où le service public n'est pas mis en cause »* : il lui était demandé de réduire de 80 millions de francs les charges d'exploitation, il propose 40 millions de francs répartis sur les *charges externes*, les coûts salariaux et les frais financiers. Il lui était demandé de diminuer de 200 millions de francs le budget d'investissement ; il propose une réduction de *100 millions* de francs. M. Quin persiste à maintenir à 39 050 le chiffre des salariés de la RATP à la fin de 1986 et refuse donc de sacrifier deux cents emplois comme le gouvernement l'exige.

Le conseil d'administration de la RATP dira, le 30 mai, s'il partage les vues de M. Quin.

LA BATAILLE DE LA TÉLÉVISION HAUTE DÉFINITION

Les Européens obtiennent un répit

Il faudra encore au moins trois ans *avant que ne soit adopté un standard* unique de télévision haute définition (l'image en 1 025 lignes) *étendu* au monde entier. En effet, l'assemblée plénière du CCIR (Comité consultatif international des radiocommunications), réunie à Dubrovnik (Yougoslavie) du 12 au *23 mai*, n'a finalement pas voté l'adoption du standard élaboré par les Japonais et soutenu par les Américains. Le CCIR s'est rangé aux conclusions d'un groupe de travail *ad hoc*, et a conclu à la nécessité de *« poursuivre les études nécessaires à la définition d'une gamme complète de paramètres analogiques et numériques (...), de manière à mettre au point un standard unique »*.

Ce répit peut être interprété comme une victoire des Européens, qui *s'opposaient à toute adoption* « prématurée » d'une norme de haute définition. Le procédé NHK *(japonais) aurait donné une avance* insoutenable aux firmes électroniques nippones et aux industriels de l'audiovisuel américains qui le soutenaient, la chaîne CBS en tête. Enjeux, la domination de l'industrie de l'audiovisuel et le renouvellement du parc de téléviseurs.

Les Européens avaient pourtant abordé la négociation en position de faiblesse : ils n'avaient guère à opposer au standard japonais déjà mis au point qu'un procédé théorique. Encore faut-il remarquer que, dans les deux cas, la télévision haute définition (qui donne à l'image TV la qualité de l'image cinéma) ne s'applique encore qu'à la production de programmes, et non à la diffusion.

Mais le standard japonais avait aussi de nombreux défauts, dont le premier était d'être incompatible avec *les téléviseurs existants* et le futur standard européen de diffusion D2 MacPaquet, qui permet une amélioration progressive de l'image et du son (*le Monde* du 5 avril).

Autre défaut : la haute *définition* à la japonaise ne peut produire ses pleins effets qu'aux Etats-Unis et au Japon. *Elle* utilise en effet la fréquence de courant de ces deux pays (50 hertz). Partout ailleurs, la fréquence est de 60 hertz.

Repoussée, l'adoption d'un stan*dard unique* est *loin* d'être abandonnée. Elle seule permettra de dépasser les problèmes techniques de transferts de programmes entre les pays, résultant de la multiplication des normes. Reste aux industriels à s'adapter aux nouvelles conditions de concurrence, qui naîtront d'un marché totalement *ouvert*.

DOMINIK BAROUCH.

Le Monde

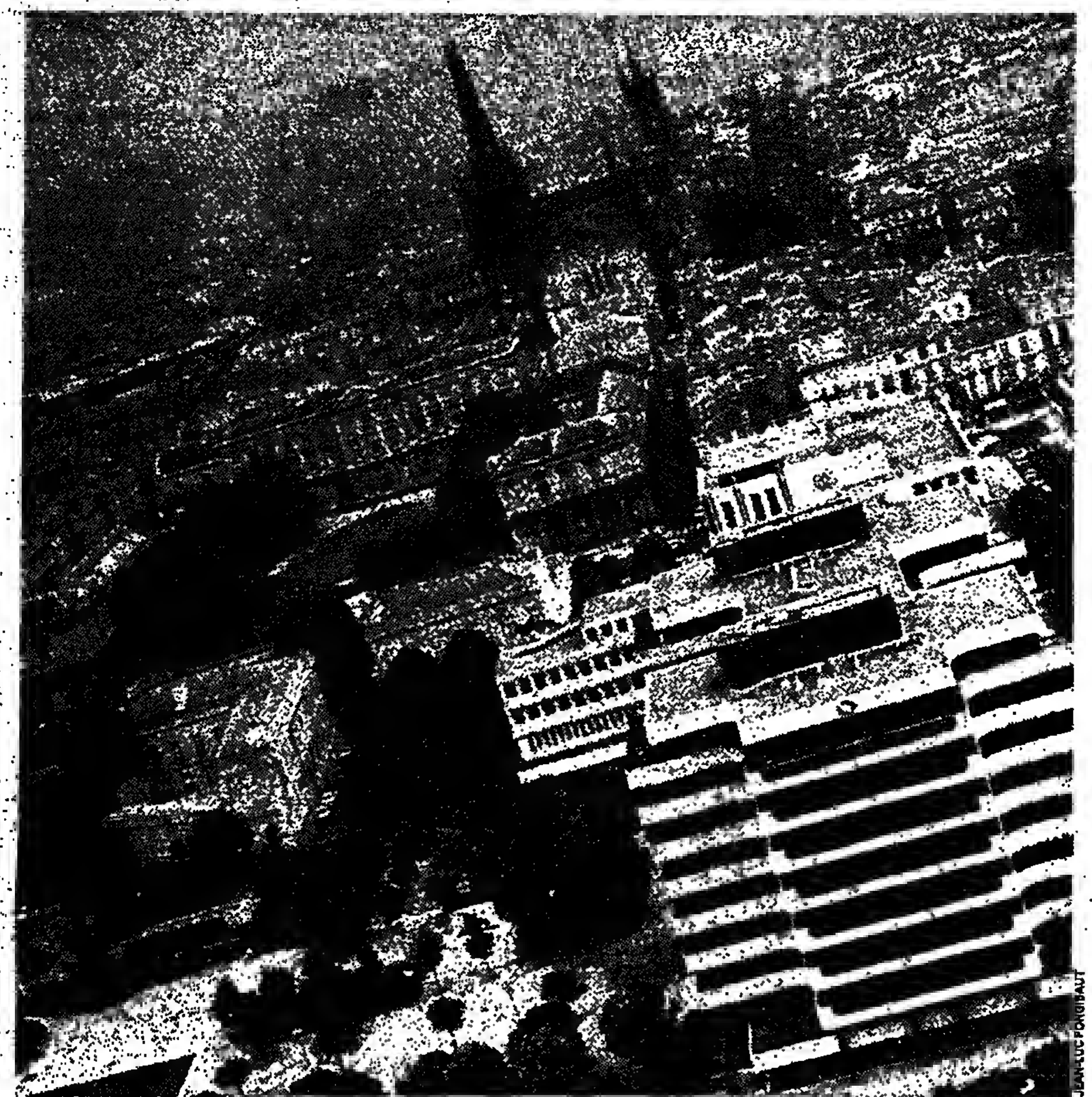
Supplément au nº 12850 – Ne peut être vendu séparément – Vendredi 23 mai 1986

VILLES AU FUTUR

Après Grenoble, Rennes, Strasbourg et Milan, voici Bordeaux « au futur », c'est-à-dire Bordeaux telle que les Bordelais l'imaginent pour l'an 2000.

Ce futur se dessine à partir du passé. Rares sont les villes qui, comme celle-ci, ont acquis, au cours des siècles, une renommée aussi prestigieuse, aussi étendue. Bordeaux, grâce à son vin, est connue et vantée aux quatre coins du monde mieux que l'Aquitaine, sa région, aussi bien que la France.

Noblesse oblige ; ce capital de réputation renforcé par la beauté somptueuse de leur cité et la richesse ancienne de leur port, comment les Bordelais allaient-ils l'utiliser lorsqu'ils décidèrent d'inventer à leur tour le vingt et unième siècle ? C'est quelques-unes des étapes de leurs ambitions que le Monde a voulu illustrer par ce supplément.



Dans ce numéro

PAGE II
Un entretien avec Jacques Chaban-Delmas sur l'urbanisme

PAGE V
L'avenir des placements dans le vin

PAGE VII
Une capitale des matériaux composites

PAGE IX
La reconquête du campus universitaire

PAGE XI
Les innovations théâtrales et artistiques

PAGE XII
La relève littéraire et la « sensibilité » bordelaise

BORDEAUX

Des chantiers pour le siècle

ALLEZ donc savoir comment Bordeaux s'est nichée là, dans une courbe de la Garonne. Les géographes ont bien leur petite idée sur la question, mais pourquoi pas un peu plus haut ou un peu plus bas ? L'endroit n'avait rien de très accueillant ; il est resté marécageux, peu apte aux constructions importantes. On dit son climat émollient, il s'est pourtant révélé un fameux creuset culturel.

Ici, ce n'est ni le berceau d'un peuple ni le lieu symbolique de sa volonté d'exister ou de son esprit d'aventure. Ce n'est qu'un puits, alimenté depuis la source des plus minces ruisseaux qui font la Garonne et la Dordogne ; le carrefour de la route de l'étain et de celle du vin ; le déversoir de deux riches vallées agricoles ; un caravansérail et une épicerie ; le parloir de la langue d'oc et de la langue d'oïl ; le boudoir des Plantagenêts et des Capétiens ; le comptoir de la France coloniale.

C'est tout cela qui a fait Bordeaux, lui a permis de marier la discrétion provinciale à l'insolence des capitales. D'attirer et d'apprivoiser le talent comme un joli gibier de passage.

Au XVIIIe siècle, elle a jeté le corset de ses murailles, débordé sa ceinture de couvents et de monastères. Tourny, l'intendant royal, a tracé des avenues et des quais. Le maréchal de Richelieu et le cardinal de Rohan ont construit des palais. Cet âge d'or a laissé les grandes marques de la distinction bordelaise.

Le siècle suivant sera tout aussi florissant, en particulier sous le second Empire. La ville cesse de se développer le long du fleuve pour déborder sur les villages voisins. Ainsi naît une agglomération qui compte aujoud'hui six cent mille habitants. Deux grands noms sont alors associés à son édification : un certain Haussmann, qui ne devait pas tarder à remonter à Paris, et un jeune ingénieur dont on commençait alors à dire grand bien, un certain Gustave Eiffel.

Le XXe siècle a aussi façonné cette ville qui est restée jusqu'au bout l'une des grandes plaques tournantes de l'empire colonial français. L'équipe de football des Girondins évolue toujours dans le stade construit avant la guerre par Adrien Marquet. Jacques Chaban-Delmas n'a jamais songé à effacer cette grande trace de son prédécesseur et ennemi. Il a au contraire mis à profit son long règne, commencé en 1947, pour jouer tout ensemble les Tourny, Haussmann et Eiffel, consolider, penser, tracer le Bordeaux du vingt et unième siècle.

Dans les quartiers neufs et anciens, ce n'est qu'un grand chantier. Et tant pis s'il faut s'y reprendre à plusieurs fois pour terminer l'ouvrage, corriger en 1986 ce qui a été mal fait en 1966. Repenser une politique de rénovation, refondre entièrement un quartier neuf pour qu'il ne devienne pas un ghetto ou un monument à la gloire de l'architecture inhumaine. Qu'il s'agisse de rénover, de refaire ou de prévoir, cette ville est un chantier. Les Bordelais commençaient à s'en lasser. Ils se surprennent maintenant à dire : « Mon Dieu, qu'elle devient belle ! », malgré leur penchant naturel au dénigrement et à la critique.

Pourtant, ce siècle n'a pas gâté Bordeaux. Elle a perdu une bonne partie de son empire commercial ; elle n'a pas réussi son entrée dans le monde industriel. Il est vrai qu'elle a toujours montré une certaine méfiance en ce domaine, au point d'essayer de le cantonner hors la ville, le plus possible, comme elle avait fait, jadis, avec les protestants de la Hanse.

L'industrie est arrivée avec le rail. La rive droite de la Garonne a hébergé les ouvriers venus construire le chemin de fer d'Orléans, puis travailler aux chantiers navals. Ils y sont restés mais ne sont toujours pas considérés comme des Bordelais à part entière par les bourgeois de la cité, de l'autre côté du pont. Ils continuent d'habiter sur un glacis concédé au travail manuel et à la gauche. C'est que Bordeaux a mis des siècles à se doter de trois ponts et qu'elle ose encore à peine les franchir pour remonter vers le nord. Mais quiconque les emprunte pour venir chez elle est le bienvenu.

Les seules industries choyées, réussies et durables étaient liées au port et au négoce. Elles dépendent de plus en plus d'une agriculture florissante, comme si se perpétuait l'alliance entre la ville, le fleuve et la région drainée.

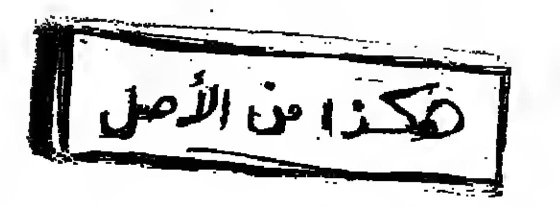
Il ne faut pas pour autant oublier un secteur immense mais discret, sans doute porteur d'une grande partie de l'avenir de la capitale de l'Aquitaine : des considérations stratégiques, beaucoup plus que la prise en compte d'un certain savoir-faire, lui ont valu l'attribution d'une importante industrie d'armement. Cela n'allait pas sans inconvénients puisque ce secteur échappait totalement aux décisions locales. On mesure aujourd'hui les avantages : ont ainsi été constitués les fondements d'une industrie aéronautique et spatiale qui emploie plus de quinze mille personnes dans la seule agglomération bordelaise. Elle a généré tout un environnement chimique, électronique et mécanique, ouvert la voie de la recherche, notamment dans le domaine des matériaux nouveaux.

C'est ainsi que, après avoir complètement raté l'ère de l'industrie lourde, perdu les quelques cadeaux que l'on avait glissés dans sa corbeille de métropole d'équilibre, par exemple les raffineries de l'estuaire de la Gironde, Bordeaux se retrouve avec un solide portefeuille pour l'accueil des industries de demain.

Il est évident qu'elle le sent et qu'elle le sait. Comme si elle se réveillait soudain d'une longue nonchalance pour saisir sa chance, et par cela même celle de sa région.

Car il ne faut pas en douter, Bordeaux s'est réveillée. Promenez-vous dans ses rues, même les plus vieilles, à Saint-Pierre, à Saint-Michel, les plus récentes, à Mériadeck ou dans le quartier du Lac, vous verrez que Bordeaux est sacrément belle. Elle le sait et n'a pas fini de le faire savoir. On n'oublie pas comme ça deux mille ans de galanterie...

PIERRE CHERRUAU.



UNE CAPITALE

Bordeaux sert-elle l'Aquitaine ou s'en sert-elle ? Question absurde. Il faut à une région une capitale.

Chaban en bâtisseur

Il y aura quarante ans l'an prochain que Jacques Chaban-Delmas « tient » la mairie. Il fait le point de ses ambitions d'urbaniste.

« Lorsque, en 1947, vous avez été élu maire de Bordeaux, dans quel état avez-vous trouvé la ville ? Avez-vous eu tout de suite une idée de l'évolution que vous souhaiteriez lui voir suivre ?

– Bordeaux est une ville superbe, a toujours été une ville superbe. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est Victor Hugo, c'est Stendhal... Mais cette ville et ses responsables se sont trouvés au lendemain de la seconde guerre mondiale devant un choix stratégique. On pouvait vouloir conserver à Bordeaux son caractère essentiellement commercial fondé sur un négoce très réputé, très puissant, axé sur le vin, bien sûr, l'exploitation de la forêt, le commerce avec l'Afrique, les « îles », l'Orient. Il nous est vite *apparu* qu'un tel choix entraînerait à plus ou moins longue échéance la décadence de la ville. On voyait la fin des ressources que l'on pouvait tirer de la forêt ; l'empire ne durerait pas toujours, et, surtout, il était impossible d'ignorer le vaste mouvement d'industrialisation qui traversait le monde.

» Il fallait donc choisir pour Bordeaux et son agglomération l'innovation, c'est-à-dire l'industrialisation. Tâche difficile, parce que les esprits n'étaient pas prêts et qu'il fallait non pas substituer mais ajouter les ressources de l'industrie à celles du négoce.

– Vous avez donc voulu faire de Bordeaux une grande agglomération industrielle ?

– Ce n'est pas ça. Je n'ai pas voulu jouer systématiquement le *nombre* d'habitants, faire de Bordeaux, dont la population est tout de même passée de 400 000 à 600 000 habitants, une ville millionnaire. Mon souci a été de lui conserver sa taille humaine, de ne pas vider la région à son profit, de faire de Bordeaux non pas une ville centre, mais le centre-ville de son agglomération.

– Quels ont été dans cette perspective vos choix d'urbanisme ?

– Je suis arrivé à la mairie avec un souci – avant la lettre – d'écologie. J'imaginais une ville faite de grands immeubles entourés de beaucoup de verdure. Je me suis vite aperçu que Bordeaux était déjà une ville très verte, mais avec des espaces de verdure très disséminés. Par un mouvement inverse, j'ai donc cherché il y a une dizaine d'années à protéger tous ces quartiers anciens – il y a actuellement à Bordeaux 150 hectares de secteurs sauvegardés – en faisant coexister cette ville dans l'ensemble assez basse avec quelques quartiers modernes plus élevés avec un souci essentiel : veiller à ce que le *moderne* n'insulte pas l'ancien.

– Etes-vous par exemple satisfait de ce qui a été réalisé dans le quartier nouveau de Mériadeck ?

– Mériadeck a été construit sur un quartier de taudis plus ou moins salubres. On peut discuter son architecture héritée du style des années 50. Mais il s'agit d'un ensemble moderne, tourné vers l'avenir, et dont la structure me paraît tout à fait satisfaisante, en ce sens qu'elle sépare bien, sur trois étages, les piétons, la circulation automobile et les parkings. Après avoir été très critiqué durant des années, je m'aperçois qu'aujourd'hui je ne trouve personne qui ne soit satisfait de vivre à Mériadeck.

– Et pour le quartier du Lac ?

– Même réflexion mais c'est une opération que je me suis efforcé de freiner pour nous donner le temps de réfléchir. 300 hectares de terrain – sur 1 000 – sont pour l'instant bloqués.

– Quels sont vos grands projets d'urbanisme pour l'avenir ?

– L'urgent, c'est la revitalisation d'une série de quartiers : celui des Chartrons, par exemple, avec le projet de Cité *internationale du vin* ; celui de la Grenouillère en direction du lac ; le quartier Saint-Michel...

» Il faut enfin reprendre le sauvetage du quartier de la Bastide sur la rive droite. Il est difficile de revitaliser un quartier coupé en deux par des installations ferroviaires et une gare désaffectées. Nous avons des hypothèses. A Francfort, par exemple, dans un cas semblable, on a revitalisé un quartier comparable grâce à *des équipements culturels : musée*, auditorium. Or, justement, nous avons un problème de musée des beaux-arts à résoudre ; justement nous avons besoin d'un auditorium. Pourquoi ne pas utiliser pour cela cet emplacement ?

– Les universités de Bordeaux sont installées sur un campus éloigné de la ville. Etes-vous satisfait de cette formule ?

– J'ai trouvé une université vivant très repliée sur *elle*-même dans des locaux très mal adaptés. D'où une double action de ma part. Géographique, avec l'installation d'un campus très aéré à Pessac avec les avantages, et les inconvénients, d'une telle formule. Fonctionnelle surtout : j'ai voulu amener les enseignants à s'intéresser au siècle, à établir, notamment par l'intermédiaire des centres de recherche, un dialogue *constant* avec les industries nouvelles. L'évolution sur ce point a été lente, mais maintenant, la collaboration est étroite entre universitaires et industriels.

– Plusieurs métropoles régionales se sont équipées ou vont s'équiper de systèmes de transport en commun « en site propre » : métro lourd ou métro léger. Avez-vous des projets dans ce sens ?

– Nous avons remplacé nos anciens tramways, qui créaient des embouteillages permanents, par des autobus simples puis doubles et bientôt triples. Nous avons entamé, il y a cinq ans, des études très poussées sur plusieurs systèmes de transport en site propre. Mais je veux éviter de me tromper et, pour cela, prendre mon temps. Le système actuel fonctionne bien ; nous pouvons attendre dix ans. *Pas de décision immédiate* donc.

Vous êtes maire de Bordeaux mais aussi président de l'Aquitaine. Quels rapports, selon vous, la ville doit-elle entretenir avec sa région ?

– L'opposition entre la région et sa capitale est aussi absurde que celle que l'on fait entre le sport d'élite et le sport de masse ; les deux marchent ensemble ou ne marchent pas.

» *Il faut aboutir à une cristallisation de l'esprit régional.* Pour cela, il faut réunir des gens très divers sur *des projets* très divers. *Entreprise* difficile mais parfois un événement survient qui montre que l'on est dans la bonne voie. C'est ce qui s'est passé avec la dernière Coupe de France de football. Le football a pris une importance primordiale dans la vie française et l'on n'a pas fini de mesurer les retombées psychologiques et économiques de cet événement considérable qu'a été pour nous la victoire des *Girondins* de Bordeaux, équipe d'Aquitaine...

Propos recueillis par
PIERRE CHERRUAU
et JACQUES-FRANÇOIS SIMON

Hommes de relève

Ceux qui montent, les « dauphins », les prétendants, leurs chances.

C'EST peut-être l'un des traits les plus caractéristiques du tempérament bordelais que de savoir attirer les talents et les pouvoirs extérieurs. Les marins qui ont fait le port ont bien rarement été de souche bordelaise ; les négociants du vin, de la traite des Noirs ou des épices venaient tous d'ailleurs. Aujourd'hui encore, l'économie bordelaise est dans sa quasi-totalité « entre des mains étrangères ». Cette recette a toujours fait la fortune de Bordeaux et personne ne s'en offusque, puisque l'on sait qu'il *suffit* d'une génération pour transformer les « immigrés » en Bordelais.

La politique n'a guère *failli* à cette règle et Jacques Chaban-Delmas en est le parfait exemple. Depuis 1947, il règne sans partage sur la ville, qui l'a choisi. Depuis au *moins* dix *ans*, une *éternité* pour ses challengeurs, on se préoccupe régulièrement de savoir quels sont les hommes qui montent derrière lui, avec l'espoir non avoué de se retrouver le plus haut possible, dès le lendemain de son départ.

La course est si épuisante, si pleine d'embûches, que certains n'ont pas tenu la distance, qui se croyaient hier aux premières places. *Elle a aussi mis en évidence* quelques talents nouveaux ou beaux tempéraments chez des gens que l'on *ne croyait* guère capables de dépasser le rôle de figurants. C'est ainsi que le doyen Jacques Valade, choisi comme dauphin par le maire de Bordeaux, est devenu beaucoup plus crédible depuis qu'il a acquis une véritable légitimité en accédant à la présidence du conseil général. Il n'apparaît plus comme une éminence grise, un observateur distant et narquois de la vie politique. Avec cette assise nouvelle, il montre maintenant un véritable goût pour la chose politique, fait preuve d'un soin si jaloux de ses prérogatives que certains n'hésitent plus à parler de son inconvenante soif de pouvoir, tandis que pour les autres il incarne l'homme de la relève.

Les choses sont moins nettes du côté de l'UDF, où seul Jean-Pierre Bebear, chirurgien ORL et professeur agrégé, président du Parti républicain en Gironde, paraît avoir quelques ambitions sur la mairie de Bordeaux. Même s'il n'a pas officiellement annoncé la couleur, le *RPR* paraît le redouter, ne serait-ce qu'à cause de la puissance financière de son frère Claude, président des Mutuelles unies, du groupe Drouot et maintenant du groupe AXA. Cette crainte a *pesé lourd* dans la constitution des listes législatives : le RPR, considérant *Bordeaux comme chasse gardée*, aurait fait un cas de rupture de la présence de Jean Bebear en position éligible sur la liste législative.

Au Parti socialiste, l'incertitude est encore plus grande. D'abord parce que les chances de reprendre la ville, qui n'a pas voté à gauche depuis cinquante ans, paraissent minces ; ensuite parce que l'on sort tout juste d'une longue lutte pour la prépondérance. Héritier d'un parti plus ou moins inféodé à Jacques Chaban-Delmas, Michel Sainte-Marie, député et maire de Mérignac, et Philippe Madrelle, président du conseil régional et du conseil général de la Gironde jusqu'en mars 1985, viennent de perdre l'appui d'une bonne partie des militants.

Ils ont d'abord tenté de tenir à l'écart les nouveaux venus à Bordeaux et en Gironde qu'étaient pour eux Catherine Lalumière et Gilbert Mitterrand lorsqu'il s'est agi d'établir les listes électorales. Ils ont perdu. Michel Sainte-Marie a ensuite opéré, pour reprendre le contrôle de la fédération de la Gironde, un rapprochement avec *Philippe* Madrelle et Gilbert Mitterrand. Il pensait sans doute que la bannière du fils du président de la République le mettrait à l'abri de toute mauvaise surprise.

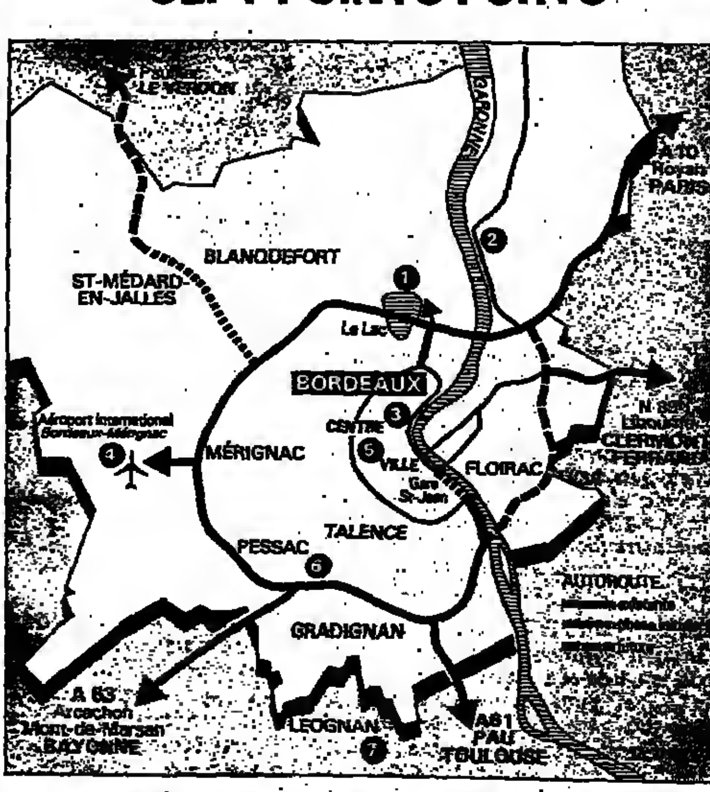
Le courant A et la fédération de la Gironde n'ont pas suivi. Les anciens responsables du PS girondin ont été désavoués. *Il* semble que la chose tire beaucoup plus à conséquence pour eux que pour *Gilbert Mitterrand. Les premiers* ont perdu un leadership, le second devra seulement changer d'alliés *et peut-être de conseillers politiques.*

Dans les années qui viennent, le PS *girondin risque* s'être dominé par deux personnes : Claude Barande, maire de Villenave-d'Ornon, très *respecté* des *militants*, très jaloux de son indépendance, et Catherine Lalumière. Cette dernière, à force de patience et de rigueur, a prouvé qu'elle n'était pas une Blanche-Neige *« égarée parmi les ogres de la très misogyne fédération de la Gironde »*. Elle a réussi à prendre le contrôle d'une ruche où l'on ne voulait que des bourdons mais *surtout* pas d'une reine.

La ligne de Catherine Lalumière est théoriquement toute tracée. On ne voit pas qui à Bordeaux pourrait, pour la gauche, incarner l'après-Chaban. Il reste seulement à savoir si elle va opter, lors des prochaines consultations, pour la valeur médiatique d'un face-à-face au cœur de la ville ou pour la solution plus facile d'une circonscription partagée entre Bordeaux et la banlieue. La réponse à cette question ne dépendra *peut-être pas que* de l'audace ou de la prudence de Catherine Lalumière. L'enjeu est tout autre. Et Jacques Chaban-Delmas le connaît bien, lui qui aime à dire : *« Bordeaux et l'Aquitaine, vous savez, c'est la même chose. »* Un enjeu tel que les enchères ne seront peut-être pas lancées que sur la place de Bordeaux.

P. Ch.

SEPT POINTS FORTS



1) Le nouveau quartier du Lac, ses hôtels, son parc d'exposition. 2) La zone d'extension du port. 3) L'emplacement de la future cité internationale du vin. 4) L'aéroport international. 5) Le nouveau quartier de Meriadeck. 6) Le domaine universitaire. 7) L'emplacement de la future technopole.

FICHE D'IDENTITÉ

La Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) regroupe vingt-sept communes et sa population est de 598 103 habitants. Répartition par secteurs d'activités : primaire, 36 910 ; secondaire, 87 890 ; tertiaire, 247 610.

Sur les vingt-sept communes de la CUB, quinze sont tenues par la majorité, douze par la gauche.

Jeunes vieilles pierres

Les vieux quartiers sont devenus un immense chantier où sont expérimentées des formules originales de cohabitation

« *C'EUT été criminel de n'avoir rien fait !* » Carole Frosio-Roncalli est une jeune femme passionnée. Une maîtrise d'histoire et une autre de sciences économiques en poche, elle est venue un beau jour à Bordeaux par amour des vieilles pierres et pour apprendre son métier, sachant que le chef-lieu de la Gironde était le champion de la réhabilitation des immeubles anciens.

Certes, il eût été criminel de ne pas sauver ce patrimoine exceptionnel du dix-huitième siècle, le plus riche d'Europe. Hélas ! d'autres dossiers ont dû être traités en priorité. Et, tandis, comme le dit joliment Jacques Chaban-Delmas, que se mettait en place l'« économie diaprée » qui doit animer l'agglomération bordelaise, les beaux immeubles dépérissaient et le centre de la ville se dépeuplait. En définissant le périmètre à protéger, la municipalité avait montré, bien des années auparavant, l'immensité de la tâche : 140 hectares de secteur sauvegardé, le plus important de France après Versailles... qui, lui, comporte jardins et servitudes royales.

En fait, c'est à la fin des années 70 que le dossier réhabilitation est devenu prioritaire. Et ce pour deux raisons simples. Il fallait sauver ce patrimoine extraordinaire que représentaient ces treize mille à quinze mille logements vacants situés dans la plupart des cas dans des immeubles menaçant ruine. Les chiffres des recensements prouvaient en outre qu'il devenait urgent de stopper le départ des populations du centre de la ville vers la périphérie.

Purisme

En 1946, Bordeaux comptait 280 000 habitants ; ils n'étaient plus que 208 000 en 1982. Dans le même temps, la communauté urbaine (CUB) passait de 448 000 à 589 000 habitants. C'est principalement entre 1968 et 1975 que ce phénomène s'est accentué. Inutile d'insister sur ses conséquences quant à l'activité de la cité et de son commerce.

La fin des années 70 voit donc cet *immense* chantier tisser sa toile. D'aucuns considèrent que ces années-là ont permis de souligner certaines erreurs, comme par exemple le fait qu'il ne suffit pas d'importer deux ou trois boutiques et quelques lampions dans un vieux quartier déserté pour lui redonner vie. D'autres font remarquer que la panoplie d'aides diverses, d'incitations fiscales, de financements spéciaux, favorise d'abord les plus fortunés ou quelques « intellectuels » aux audaces parfois discutables.

Aujourd'hui, tous les efforts sont conjugués pour surveiller la qualité et le bon goût des chantiers ouverts dans le centre de la ville.

Cela sous le regard vigilant des Bâtiments de France ; un regard trop pesant, trop fonctionnarisé pour certains, qui regrettent que des opérations aient échoué en raison de contraintes trop sévères. « *Les Bâtiments de France font du purisme, mais il est de bon aloi. Les élus sont justement là pour trouver les compromis* », tranche Hugues Martin, l'adjoint de Jacques Chaban-Delmas chargé de ce dossier.

Nombreux sont ceux qui, encouragés par la dynamique association La renaissance du vieux Bordeaux, se lancent dans l'aventure de la réhabilitation : des propriétaires, des promoteurs, mais aussi des organismes spécialisés comme celui que dirigent Carole Frosio-Roncalli ou le Comité interprofessionnel du logement de Guyenne et Gascogne (CILG). Deux exemples parmi d'autres.

C'est avec 20 000 francs que Carole Frosio-Roncalli a créé l'Office français de restauration du patrimoine. Elle « gère » actuellement 40 millions de travaux. Son rôle est celui d'un prestataire de services : elle conseille et « motive » les propriétaires et copropriétaires, les incite à se regrouper au sein d'une association foncière urbaine libre (AFUL) et à entreprendre une opération de réhabilitation groupée. Ces investisseurs doivent bien évidemment respecter les obligations du plan permanent de sauvegarde et surtout s'engager à louer l'appartement rénové à des locataires qui en feront leur résidence principale. En contrepartie, les travaux sont financés par des prêts conventionnés et leur montant est déductible (sur cinq ans) des revenus imposables.

« *Il ne faut pas croire que cette « grosse carotte » des avantages fiscaux fasse seule avancer les propriétaires*, souligne Carole Frosio-Roncalli. *Peu à peu, la réhabilitation est devenue une habitude, et tout continuerait même si les facilités accordées étaient revues à la baisse. Ce que, bien entendu, je ne souhaite pas.* »

Aller de l'avant, c'est le vœu de cette femme volontaire, qui engage un pari : « *Si nous travaillons tous de concert, en quinze ou vingt ans on réussira à transfigurer le centre des villes et à changer les façons de vivre des Français. A Bordeaux, nous sommes partis pour cela ; nous avons su réagir, récupérer le désintérêt de deux ou trois générations qui n'ont pas investi pour améliorer l'état de leurs immeubles mais se sont contentées de « pomper » les loyers.* »

Déjà, Carole Frosio-Roncalli a connu une grande joie. Mis à part la « bise chabanesque » lors de l'inauguration d'un immeuble du quinzième siècle réhabilité rue des Bahutiers, elle a conservé un souvenir ému de la bouteille de champagne débouchée par ce couple de vieux Bordelais désireux de fêter dignement leur nouvelle vie. Ils avaient parfaitement joué le jeu, acceptant les désagréments des travaux, changeant d'étage en fonction de l'avancement du chantier, pour enfin retrouver le local mis à neuf où ils ont vécu toute leur vie. Avec cette nouveauté : désormais, les toilettes sont dans l'appartement et ils vont pouvoir, plaisir suprême à soixante-dix ans, goûter aux joies d'un bain chaud...

Carole Frosio-Roncalli se souvient aussi avec émotion de ce petit mot adressé par les chefs d'entreprise chargés de l'opération : « *Quand, en plus du travail, il a l'impression d'écrire une page d'histoire, l'artisan, ancien compagnon, retrouve toute sa dimension.* » Et aujourd'hui six entreprises bordelaises de tailleurs de pierre sont qualifiées pour travailler aux monuments historiques.



Nouveaux baux

Le CILG a, lui, mis sur pied deux formules de réhabilitation. Premier montage classique : achat de petits immeubles, rénovation d'appartements destinés à la vente ou à la location. L'opération est réalisée dans le cadre de prêts aidés, l'appel aux collectivités locales permettant de tenir les prix. Ce qui n'est pas toujours évident tant parfois le sauvetage est délicat. « *Nous travaillons souvent à la petite cuiller et les risques sont grands. Sans oublier l'état déplorable du sous-sol bordelais* », explique un collaborateur du CILG. Mais si satisfaisante que soit la formule, elle est insuffisante. Pour ces nouveaux logements sociaux, la demande est phénoménale et l'offre ne peut suivre. Les contraintes financières et techniques empêchent de livrer un peu plus d'une centaine d'appartements chaque année, alors que les candidats se bousculent, visiblement beaucoup plus désireux d'habiter pour le même prix dans un vieil immeuble de la place des Quinconces que dans une résidence moderne de Bruges ou de Lormont.

C'est justement pour augmenter le volume des offres que le CILG a mis au point une seconde solution qui commence à être copiée dans toute la France. Il s'agit du bail à réhabilitation, appellation choisie par analogie avec le bail à construction. Le principe en est simple : le propriétaire d'un logement inoccupé autorise le CILG à faire les travaux pour son compte et, en contrepartie, il en cède la jouissance pour une durée somme toute acceptable (entre dix et quinze ans). Pendant cette période, ce propriétaire ne percevra qu'un loyer très symbolique, lui permettant d'acquitter, *grosso modo*, ses impôts locaux. « *Cette formule est intéressante pour tout le monde* », note Jean-Luc Hoguet, le directeur des activités immobilières du groupe CILG. « *Notre souhait est que les organismes HLM puissent en faire autant, eux qui, pour l'heure, n'ont pas le droit de mobiliser des financements pour le compte des propriétaires. Dans cet immense travail de réhabilitation, il faut en effet agir vite, sur une large échelle, mais avec des moyens trop restreints.* »

Bordeaux devient ainsi une sorte de capitale de la réhabilitation. Mais certains se sentent souvent dépassés par les événements. « *On n'est pas à la hauteur du problème*, explique Jean-Luc Hoguet. *Si seulement dans quelques années nous pouvions dire : c'est fini. Hélas ! malgré tous les efforts accomplis depuis 1982, on n'a pas l'impression d'avancer. Alors qu'un immeuble est sauvé, deux autres montrent des signes de faiblesse.* »

En guise de réponse, Hugues Martin rappelle que « *l'Etat et les collectivités locales auront investi plus de 250 millions de francs en cinq ans dans le seul quartier Saint-Michel, retenu par la Commission nationale de développement social des quartiers* ». Sans nier les difficultés, il parle de ses projets, de ses priorités : les célèbres Chartrons, le quartier de la gare Saint-Jean et enfin celui de la Bastide, sur la rive droite de la Garonne. « *Si personne ne vient casser la mécanique en supprimant les mesures fiscales et financières, dans cinq ans toute la façade des quais sera réhabilitée*, dit encore Carole Frosio-Roncalli. *Ce sera un symbole ; l'image de Bordeaux en sera changée. En donnant un sens à la ville, on aura donné un sens à la vie...* »

PATRICK GUILLOTON.

Les bus les plus longs

Depuis toujours, la ville de Bordeaux a préféré l'automobile aux transports en commun. Avec un total de près de 10 000 places de stationnement réparties sur une vingtaine de parkings en surface ou souterrains, elle a fait un choix sans ambiguïté. Pourtant, une étude est en cours pour une option ferme sur le moyen de transport de l'avenir : métro, tramway ou VAL ?

La commission des transports de la CUB, qui planche sur le sujet depuis des années, affirme déjà ses options pour une formule souple et progressive autour d'un axe prioritaire gare – centre ville – quartier du Lac. A cet axe, doté d'un équipement dit lourd, viendront se greffer d'autres équipements (peut-être des véhicules sur coussin d'air) pour desservir des zones excentrées, notamment le campus universitaire de Talence. L'échéance a été fixée à huit ou dix ans, dans le meilleur des cas.

En effet, tout indique pour l'instant qu'il a été prudent... d'attendre. C'est d'ailleurs ce dont se félicite le président de la commission des transports de la CUB, Jacques Boissieras, qui souligne tous les bienfaits qu'il sera possible de retirer des progrès réalisés dans le domaine du creusement des tunnels souterrains par la méthode retenue pour le tunnel Trans-Manche. Le sol de la ville est en effet fragile et inondable.

Force est en outre de constater qu'il n'y a pas réellement urgence, mis à part quelques problèmes de surcharge aux heures d'affluence. La population de l'agglomération ne croît guère, mais la superficie est très étendue : 542 km², l'équivalent de Lyon ou de Lille pour seulement 600.000 habitants, ce qui explique que les investissements risquent d'être particulièrement lourds pour un budget communautaire directement lié au taux de population.

Bordeaux n'en sera pas moins la première ville de France à inaugurer un prototype de bus à trois caisses mis au point par Heuliez-RVI d'ici quelques mois. S'il donne satisfaction, il devrait entrer en service sur certaines lignes dans un an.

MARIE-CHRISTINE MALET.

Foire sur Lac

Démolir Mériadeck pour le reconstruire n'était pas en soi un pari audacieux. C'était surtout une nécessité imposée par l'état de délabrement du quartier. En aménageant les marais du nord, la communauté urbaine a pris un risque infiniment plus grand, non pas tant sur le plan financier qu'en fonction de la difficulté à amener les Bordelais à être dérangés dans leurs habitudes.

Pour assainir il fallut d'abord creuser un lac de 160 hectares, un bois de 200 hectares fut peu à peu planté et tracé sur les anciennes décharges : aulnes, séquoias, chênes des marais, pins, des centaines d'érables. Il promet d'être le plus bel ornement de la ville en l'an 2000. Il est déjà le terrain de prédilection des sportifs bordelais. Plus au nord enfin le golf municipal de dix-huit trous sur 150 hectares complète cet espace vert.

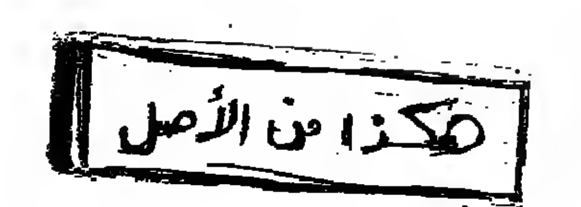
Mais il ne faudrait pas croire que les aménageurs du lac se sont contentés d'augmenter leur catalogue d'espaces verts. Ils ont en même temps créé un parc des expositions de 40 hectares, un palais des congrès de deux mille places et un ensemble hôtelier de plus de mille lits.

L'ensemble du parc des expositions, du palais des congrès et des hôtels a longtemps été le seul facteur d'animation du quartier du Lac. Les activités tertiaires et industrielles ne sont venues que très progressivement, comme s'il était difficile d'effacer d'un coup la mauvaise réputation d'un ancien marais hanté par les ragondins, les gitans et les braconniers. Administrations et compagnies d'assurance (URSSAF, GAN, Offices d'HLM, ASSEDIC) ont été plus longues. Le dernier en date, IBM, est en train d'installer sa direction régionale. Mais l'exemple le plus frappant de la réussite du quartier du Lac est sans doute le parc des expositions. Il a pris le relais de la Place des Quinconces, qui avait accueilli, pendant une soixantaine d'années près du port, la Foire coloniale, puis la Foire-exposition. Cette réalisation est sans doute aujourd'hui le meilleur symbole d'une région et d'une capitale en pleine mutation.

Pour s'en convaincre il suffit de considérer la Foire internationale de Bordeaux, qui ouvre ses portes ce 22 mai. Bon an mal an, elle accueille quatre cent mille visiteurs ; son concours agricole est le deuxième après Paris et comporte une énorme section de machinisme. Chaque année la Foire choisit un thème principal, en rapport avec les spécialités bordelaises : en 1984 l'aéronautique et le spatial, en 1985 la vocation internationale de Bordeaux, cette année l'électronique.

Des thèmes qui ne correspondent pas à des vœux pieux ou à une vitrine, mais à une réalité économique. Un seul chiffre pour s'en convaincre. En 1977, 75 % des transactions commerciales de la Foire étaient consacrées aux biens de consommation, 25 % aux biens d'équipement. Aujourd'hui le rapport est inversé.

P. Ch.



هكذا من الاصل

Carrefour poids lourds

L'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté européenne situe d'emblée Bordeaux au cœur du trafic routier entre l'Europe du Nord et la pointe de la péninsule Ibérique, à mi-chemin entre Bruxelles et Madrid. Pour faire face au nouveau flux qui s'annonce, Bordeaux dispose d'une plate-forme de transit unique en France.

Le plus gros armement de la place, la CGM (Compagnie générale maritime), a quitté il y a trois ans l'immeuble le plus prestigieux des quais de Bordeaux, l'hôtel Fenwick, construit à la fin du dix-huitième siècle pour le premier consul des Etats-Unis en France. Comble de sacrilège, la CGM s'est installée sur un terrain de la banlieue, à Bruges, dans un centre de fret et de conteneurisation. Ce pourrait bien être le meilleur symbole de la volonté bordelaise de ne pas dormir sur les vieux quais du Port de la Lune.

« Nous y avons peut-être perdu en prestige, mais il faut savoir vivre avec son temps », dit M. Auriacombe, directeur régional de la CGM. Une soixantaine d'entreprises ont suivi cet exemple et le centre de fret de Bruges est aujourd'hui le deuxième en France derrière Garonor (avec un trafic de 280 000 tonnes de marchandises conteneurisées en 1985).

Créé il y a dix ans, il se trouve au cœur d'un réseau autoroutier, portuaire et ferroviaire qui renouvelle la vocation traditionnelle de Bordeaux dans le domaine des échanges de marchandises. Centre de transit et de conteneurisation, gare routière et centre de distribution, il possède également un centre de dédouanement informatisé.

C'est la chambre de commerce de Bordeaux, gérante séculaire des échanges de marchandises dans la capitale de l'Aquitaine, qui est à l'origine de ce projet. Non, comme on l'a parfois laissé entendre, qu'elle n'ait jamais digéré le fait que son port soit devenu « autonome », c'est-à-dire géré par l'État. Plutôt parce qu'elle a senti la nécessité d'une évolution rapide conforme à la vocation de Bordeaux. Il n'est pas inintéressant de constater que les transporteurs maritimes ont été les premiers à prendre le vent.

M. C. M.

Dragage de pointe

Port d'estuaire, Bordeaux consacre, chaque année, quelque 50 millions de francs pour l'entretien du chenal de navigation dans la Garonne, la Gironde et la passe de l'Ouest, en mer, au large du Verdon.

Pour exploiter au mieux les engins de dragage, le port a mis au point, gâce à la microélectronique à bord, des systèmes très élaborés de captage et de traitement des données (position exacte de la drague, sondages hydrographiques, cote du fond). Toutes ces données sont retransmises, en temps réel, sur un écran, à la passerelle du navire de dragage, ce qui facilite le travail des équipages.

Tout récemment, en collaboration avec Thomson, un système a été inventé qui permet au chef de quart de voir sur un écran en couleur (vert, bleu, violet) le profil sous-marin du chenal où travaille la drague, les « crêtes de vase » à enlever, les profondeurs. Plus le violet apparaît plus la profondeur obtenue est importante.

Les méthodes développées sont à ce point novatrices que le port (qui a signé des contrats d'ingénierie avec des ports marocains, argentins et avec le Zaïre) va organiser à la rentrée à l'université de Bordeaux-I un cours d'hydrographie portuaire qui sera le seul de ce genre en Europe.

Un port rejoint la mer

L'avenir du port de Bordeaux se joue désormais à Bassens et au Verdon, vers l'embouchure de la Gironde.

« TROP peu de Bordelois savent que leur ville est un port. » Derrière ce constat en forme de regret exprimé par l'un des principaux agents et consignataires maritimes de Bordeaux se cache une amère réalité : la ville et, au-delà, la communauté urbaine (et l'on pourrait élargir encore le cercle géographique en parlant de l'Aquitaine tout entière) ne tirent pas tout le parti possible de l'existence de cet estuaire et de l'outil économique qu'il représente.

« *Le Port joue les empêcheurs de tourner en rond* », entend-on parfois dans les milieux politiques locaux, qui rappellent que le Port autonome est l'un des plus gros propriétaires terriens d'Aquitaine. « *Les élus n'ont pas toujours été capables de définir une politique dynamique d'aménagement du territoire, d'industrialisation, d'élan commercial* », rétorquent les responsables économiques et industriels.

Ville, communauté urbaine, département, région, chambre de commerce, Port, et Etat ... que d'institutions, que d'intérêts, que de clivages politiques, que de risques de tirer à hue et à dia !

Rien à voir avec la fructueuse osmose qui galvanise le climat économique à Hambourg, Rotterdam ou Anvers et, plus récemment, à Nantes-Saint-Nazaire, dont le trafic maritime a connu au cours des dernières années une progression impressionnante et qui fait pâlir d'envie tout Bordeaux.

« *Mais tout cela change*, assure M. O'Quin, président du Port autonome. *Bordeaux n'est plus la caricature d'une ville de marchands de vin. Nous avons des industriels de toutes sortes, dynamiques, pas seulement des négociants. Et les élus politiques désignent maintenant au conseil d'administration du Port des gens de grande valeur.* » Bref, même si la chambre de commerce, par la présence quasi automatique de ses plus distingués représentants, continue à dominer l'institution portuaire, Bordeaux s'ébroue et redécouvre ses atouts maritimes.

Mais Bordeaux « sort » de Bordeaux et glisse vers l'aval. Dans quelques mois, le port de la Lune et ses hangars désuets, témoins fatigués de l'époque impériale, seront déclassés. Devant les balcons en fer forgé qui ornent les demeures cossues du quai des Chartrons, les cargos de la côte d'Afrique ou les pinardiers chargés de vin pour le Canada vont lever l'ancre et ne reviendront plus jamais, sans doute, à ces appontements-là, à un jet de pierre du théâtre et de l'esplanade des Quinconces.

L'avenir de Bordeaux porte deux noms : Bassens et le Verdon. C'est sur ces sites beaucoup moins étouffés par le tissu urbain que sont tentées les greffes maritimes et commerciales, en attendant de se voir prolongées et valorisées par d'hypothétiques bourgeonnements industriels.

Le Verdon – le vis-à-vis de Royan sur l'autre rive de la Gironde, – c'est déjà une vieille affaire. Le lancement de ce qui devait être – comme Fos, le port ouest de Dunkerque, la basse Loire et la plaine alluviale du Havre – une immense zone industrielle et portuaire, active comme une ruche, remonte à juin 1976, et les dix ans du Verdon – avant-poste futuriste de Bordeaux – ne seront pas fêtés dans un optimisme débordant (1).

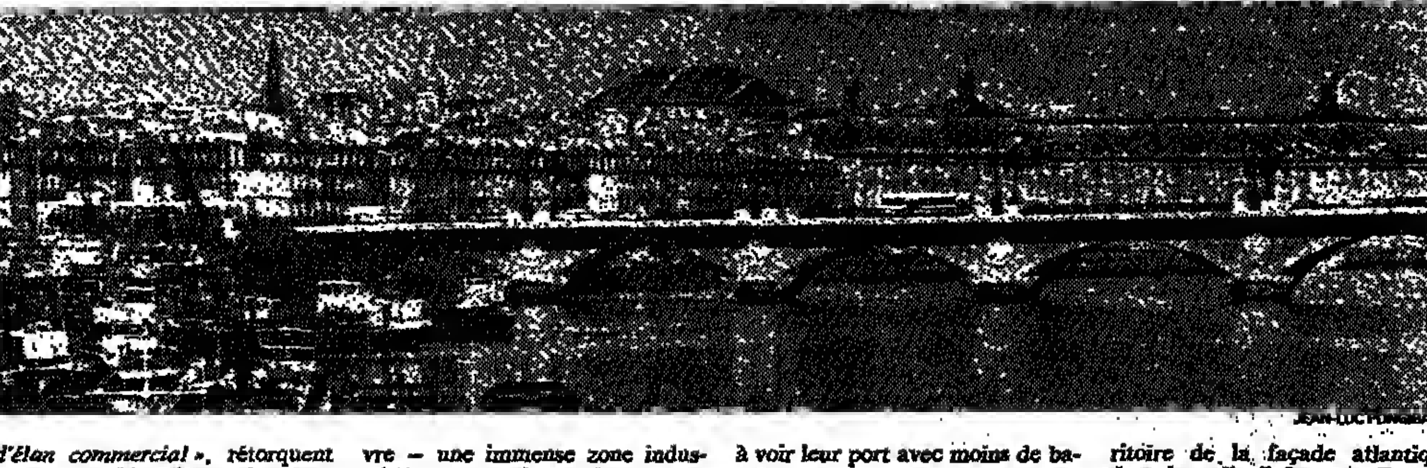
L'immense hangar où stationnent quelques dizaines de voitures fabriquées à Saragosse et destinées à la Réunion et aux Antilles est à moitié vide, comme le terre-plein de stockage pour conteneurs. Pas une usine n'est venue depuis dix ans compléter les installations portuaires... mais on élève des grosses crevettes dans les marais de la pointe de Grave. Pourtant le site est idéal et l'outil, à entendre les usagers du port, est d'excellente qualité.

Les armements français de navires porte-conteneurs comme Delmas Vieljeux et Scadoa qui desservent la côte d'Afrique (le Verdon a la chance d'être le dernier port touché par les cargos avant le Sénégal ou la Côte-d'Ivoire) ou la Compagnie générale maritime qui fait un gros trafic avec les Antilles (169 000 tonnes en conteneurs en 1985 au lieu de 159 000 en 1984) apprécient le Verdon.

Les armements étrangers, eux, affichent une attitude plus circonspecte. Si Star Shipping (un armement norvégien de Bergen) joue à fond la carte du Verdon depuis 1979 et augmente ses escales, si Convoy (intérêts allemands et canadiens) a décidé d'ouvrir – à l'instar de Star Shipping – une ligne vers la côte ouest des Etats-Unis, en revanche deux armements ont fermé leur escale l'an dernier : l'américain Westwood Shipping qui a concentré ses opérations sur Rotterdam et le scandinave Scancarrier qui desservait l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

De sorte que si en 1985 l'ensemble du trafic de Bordeaux s'est accru de 6 % pour atteindre 10,7 millions de tonnes (2), ce résultat est dû pour l'essentiel à la bonne progression des hydrocarbures (+ 8,5 %), alors que le trafic « noble » et créateur de valeur ajoutée, c'est-à-dire les conteneurs, a baissé de 6 % (425 000 tonnes).

« *Mais ne vous fiez pas aux apparences* », rectifie un observateur du paysage portuaire. « *Si vous ne voyez pas beaucoup de bateaux au Verdon c'est parce que les portiques de chargement fonctionnent si bien (le port est ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre), parce que le coût d'immobilisation d'un grand porte-conteneurs est si élevé qu'immédiatement rempli ou vidé le cargo prend le large.* » Il faut donc que les Bordelais s'habituent à voir leur port avec moins de bateaux.



Changement complet de décor à Bassens sur la rive droite. Hangars remplis, grues et portiques en mouvement, dockers occupés au saisissage des marchandises, terre-plein croulant sous le bois des Landes en rondins ou du Gabon en grumes, cargos de tout poil – y compris de complaisance – se disputent les postes à quai. On parlerait presque d'embouteillage... pour poser logiquement les questions : pourquoi ne pas transférer une partie des activités au Verdon, dans ce grand désert maritime ? Pourquoi ne pas réserver au Verdon, dont le développement dépend d'une action volontariste, les dispositions relatives aux « magasins francs » récemment décidées ? L'obstacle tient sans doute au fait que les dockers n'accepteraient sûrement pas, sans contrepartie, de « s'exiler » à 100 km du centre-ville.

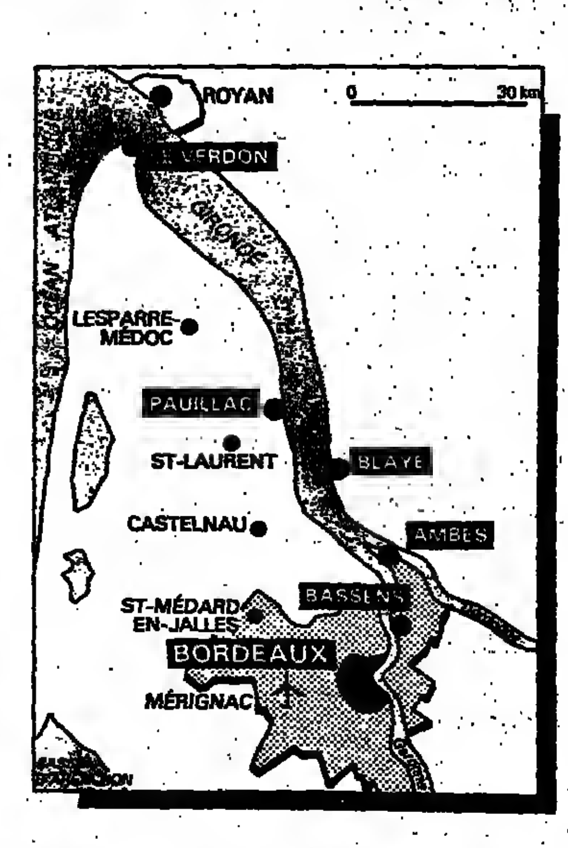
Le relatif optimisme de 1985 est tempéré par les nuages qui s'accumulent sur 1986. Bordeaux n'a pas de chance avec ses raffineries. Après l'arrêt des installations d'ELF et d'Esso ces dernières années, c'est Shell qui vient d'annoncer la fermeture de la raffinerie de Pauillac. Pour le port, le manque à gagner tient en deux chiffres : 2 millions de tonnes de pétrole brut perdues, soit 10 % du trafic total du port, et 25 millions de francs de recettes en moins (3).

Les dirigeants du Port espèrent atténuer l'impact en favorisant les trafics nouveaux de bois, de céréales, de tourteaux. D'ailleurs, les résultats du premier trimestre apparaissent plus que prometteurs (+ 39,5 % hors hydrocarbures). Il reste qu'il a fallu mettre en œuvre un plan d'économies qui s'est traduit il y a quelques jours par un contrat avec le FNE pour soixante-dix agents.

On aura l'occasion dans les prochaines semaines de voir si toute la communauté bordelaise est soudée autour de son port, qui, comme le résume M. O'Quin, « *doit être à la fois un poumon et un reflet de l'économie régionale* ». Deux dossiers, l'un industriel, l'autre d'équipement, sont sur les bureaux des responsables. Norsk Hydro, une firme norvégienne qui a racheté la COFAZ (engrais), devrait prochainement choisir le site où sera installée une usine d'ammoniac avec à la clé un investissement d'au moins 1 milliard de francs, 500 000 à 1 million de tonnes de trafic maritime et la modernisation des usines de la COFAZ. Mais Bordeaux est en concurrence avec la basse Loire et... Le Havre. Un beau cas de figure pour l'aménagement du territoire de la façade atlantique dans laquelle il faut, en l'occurrence, inclure Bilbao dont le trafic est triple de celui de Bordeaux.

L'autre dossier ressemble au serpent de mer, même s'il s'agit du... pont sur l'estuaire. Faut-il le construire ? Qui le financera ? Où lui faire enjamber la Gironde ? S'il apporte du trafic au Verdon, n'en ôtera-t-il pas à La Rochelle ? Servira-t-il d'abord à attirer les touristes d'Europe du Nord vers les plages aquitaines ou à pomper des flux économiques et commerciaux de marchandises du centre de la France ? La question est de savoir si les infrastructures de transport, si modernes soient-elles, créent des flux et des trafics de marchandises ou si, simplement, elles les organisent. Géographes et économistes n'ont pas encore apporté la réponse...

FRANÇOIS GROSRICHARD.



(1) En 1979, un slogan conquérant proclamait : « *Le Verdon, c'est ici que l'Europe et le monde se rencontrent...* » Le trafic de conteneurs au Verdon a diminué sur une longue période : 410 000 tonnes en 1979, 374 000 en 1985.

(2) Le record est l'année 1972 : 14,4 millions de tonnes.

(3) En 1985, le Port a dégagé une marge nette d'autofinancement de 34,5 millions (27,8 en 1984) alors que cette marge était négative (– 5,8 millions) en 1983. Il négocie avec l'Etat un rééchelonnement de ses dettes.

SES CHANCES

Les Bordelais sont parfois agacés de voir leur notoriété attachée à un seul produit. Le vin a fait et continue de faire la richesse et la renommée de la ville. Mais c'est dans d'autres spécialités moins connues, l'aéronautique, les matériaux composites, les sciences du cerveau... que industriels et universitaires préparent le Bordeaux de demain.

SES CHANCES

Les Bordelais sont parfois agacés de voir leur notoriété attachée à un seul produit. Le vin a fait et continue de faire la richesse et la renommée de la ville. Mais c'est dans d'autres spécialités moins connues, l'aéronautique, les matériaux composites, les sciences du cerveau... que les industriels et les universitaires préparent le Bordeaux de demain.

Des barriques millionnaires

Le vignoble devient un placement comme un autre.

« UN négoce affaibli face à un vignoble sûr de lui. » C'est ainsi qu'en mai 1980 *le Monde* analysait la situation du vin de Bordeaux. Six ans après, on peut constater une amélioration générale due à une conjoncture extrêmement favorable, et aussi un rétablissement d'une certaine harmonie entre producteurs et négociants grâce à l'action de Jean-Paul Jauffret, efficace président, depuis deux ans, du Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux (CIVB).

Bordeaux a eu la chance insigne, que n'a pas eue la Bourgogne, de bénéficier, entre 1980 et 1985, de quatre excellentes récoltes, avec les millésimes prestigieux de 1981, 1982, 1983 et 1985. Quant aux crus 1980 et 1984, considérés comme médiocres et à « boire vite », souvent à tort, ils sont venus à point nommé pour permettre aux consommateurs d'attendre que mûrissent les grands millésimes, dont certains ne seront pas raisonnablement buvables avant l'an 2000.

Tous ces éléments ont été tout à fait favorables à l'interprofession, viticulteurs et négociants, qui emploie, directement ou indirectement, 60 000 personnes. Le chiffre d'affaires global a dépassé 8 milliards de francs pour la campagne 1984-1985, et les exportations frisent actuellement les 4 milliards de francs par an.

Une analyse plus fine révèle deux aspects principaux d'une situation somme toute assez satisfaisante. Les producteurs, tout d'abord, qui échappèrent à la grande débâcle du négoce des années 1974 et suivantes, après une chute des prix retentissante, ont continué de s'équiper, agrandissant et modernisant cuveries et celliers.

A cette occasion, on peut mesurer à quel point la viticulture est dévoreuse de capitaux. Si les exploitants d'une propriété tardent trop longtemps à effectuer les investissements indispensables, délibérément ou faute de moyens financiers suffisants, la qualité finit par baisser et la réputation se ternit, avec une chute correspondante de revenus.

Des exemples récents sont sur toutes les lèvres, comme Château-Margaux après 1968 et Château-Lagrange depuis longtemps. Dans le premier cas, après l'achat du château en 1977, le nouvel acquéreur, M. Mentzelopoulos, président de la société parisienne Félix Potin, et ses successeurs ont, en sus des 72 millions de francs de l'acquisition, dépensé plus d'une cinquantaine de millions de francs pour remettre en état le vignoble (replantations, repalissages, drainages). Dans le second cas, la gestion plus que médiocre de M. Cendoya, agriculteur espagnol propriétaire depuis 1925, a contraint le géant japonais des boissons Suntory à investir une bonne centaine de millions de francs dans une réfection quasi totale, en sus des 75 millions de francs consacrés à l'achat de Château-Lagrange en 1983.

Un château, cela vit et cela peut mourir, du moins hiberner, car la terre, les fameuses graves du Bordelais, heureusement reste. Il faut souvent dix à quinze ans, ou même davantage, pour remonter la pente. Mais quand la situation d'une exploitation est satisfaisante, quelle valorisation ! Il ne se passe pas de jour, nous confiait un négociant, où des acquéreurs ne se manifestent, de France ou de l'étranger, munis de capitaux souvent très importants. Le vignoble, surtout de classe, devient un placement financier comme un autre.

Aujourd'hui, Château-Margaux pourrait être vendu près de 400 millions de francs, certains parlant même de 500 ou même de 600 millions de francs. Ce phénomène de valorisation est si accentué que l'achat, début 1982, par la société holding La Hénin de la maison de négoce Désiré Cordier, avec ses onze châteaux, dont les célèbres Gruaud-Larose et Talbot, à Saint-Julien, dans le Médoc, et Lafaurie Peyraguey, dans le Sauternais, sans oublier Meyney, à Saint-Estèphe, après avoir été très controversé en raison de son prix (600 millions de francs de l'époque) pourrait se voir justifié par la seule valeur des vignobles. Belle revanche peut-être pour l'ancien président de La Hénin, Jean Lamey, qui dut quitter son poste, en 1982, à la suite de cette affaire.

Dans le négoce, la situation est plus nuancée. Certes, cette profession a, comme le vignoble, profité des bonnes années récentes, mais a subi des évolutions divergentes. Les maisons anciennes, issues le plus souvent du fameux quai des Chartrons, ont, pour la plupart, réussi à panser leurs plaies après la crise profonde des années 1974 et suivantes, qui emporta, notamment, les firmes Cruse et Ginestet.

Tout au télex

Mais certaines d'entre elles continuent à souffrir des suites d'erreurs commerciales, comme, par exemple, la maison Calvet. Bastion du négoce traditionnel et familial, l'une des plus anciennement connues à Bordeaux, malgré son rachat, en 1982, par les puissantes brasseries britanniques Whitbread, et l'arrivée à sa tête de Michel de Tapol, elle n'est pas dans une situation financière encore très confortable.

La maison Delor, filiale d'Allied Breweries, autres brasseries britanniques, a purement et simplement disparu, ses installations étant revendues à la maison Dourthe (consortium vinicole de Bordeaux et Gironde, CVBG), présidée par Jean-Paul Jauffret, et elle-même rachetée par le groupe néerlandais Douwe-Eggbert.

En revanche, figurent toujours aux premiers rangs Castel (mais uniquement pour son activité bordelaise), Barton et Guestier, filiale du groupe canadien Seagram, avec plus de 400 millions de francs de chiffre d'affaires, La Baronnie, fondée il y a cinquante ans par Philippe de Rothschild, propriétaire de Mouton Rothschild, et qui vend entre autres Mouton Cadet, vin de marque, pour plus de 400 millions de francs par an au total.

Il faut noter aussi l'apparition des « télexistes », après la crise de 1974. Le plus souvent issus des maisons de commerce, équipés seulement d'un télex et d'un secrétariat léger, travaillant sur les stocks des producteurs avec des marges réduites, ils ont pris une part non négligeable du marché, avec, toutefois, une certaine vulnérabilité en cas de mauvaise récolte. Le plus connu d'entre eux est Antoine Hernandez, qui fit sa fortune sur le millésime 1975, en pleine crise, et qui, devenu négociant à part entière, vient de se faire construire un gros entrepôt pour loger ses stocks.

Dans les maisons anciennes elles-mêmes, Alain Maurel, trente-six ans, formé à la dure école de La Baronnie, chez Philippe de Rothschild, a entrepris, avec succès, de remonter Alexis Lichine et Cie après le départ de son prédécesseur, M. Théo, aujourd'hui à la tête d'Eschenauer. Chez Cordier, le nouveau propriétaire, la compagnie La Hénin a dépêché, début 1985, un directeur général, Jean-Louis Blanc, ingénieur agronome et ancien de l'ENA.



ITURRIA

Un énarque dans le vignoble ! C'est un signe des temps, temps plus difficiles où les actionnaires des maisons de négoce demandent du rendement sur les fonds investis, du « cash », et où il n'est pas toujours commode de leur expliquer que la viticulture et le commerce demandent des capitaux à rotation lente, de l'argent et du temps. Oui, répondent-ils, mais le temps, c'est de l'argent, à Bordeaux comme ailleurs.

FRANÇOIS RENARD.

Thésards en vin

Depuis un siècle, l'Institut d'œnologie apprend tout sur la vigne.

LA salle ressemble à un laboratoire de langues. Mais sur chaque table le casque à écouteurs a été remplacé par trois verres ; l'un ne contient que de l'eau ou de l'éthanol ; les deux autres des concentrations différentes de diacétyl, d'acétone, de furfurol et autres substances que l'on trouve dans le vin. Les étudiants vont d'une table à l'autre, hument et goûtent les différents breuvages et notent sur une feuille de tests les résultats.

Baptisé « salle d'analyse sensorielle », ce laboratoire de l'Institut d'œnologie de Bordeaux est une sorte de « centre d'entraînement » à la mémorisation des odeurs et des goûts. *« C'est à force de faire des « gammes » de sensations précises et à des niveaux de plus en plus faibles que l'acuité olfacto-gustative s'affine »*, explique Pascal Ribereau-Gayon, directeur de l'Institut.

Former à l'art de la dégustation n'est qu'un des aspects de l'enseignement œnologique. A Bordeaux, tous les éléments de l'histoire du vin, depuis l'analyse des sols et des cépages jusqu'aux modes de commercialisation et de gestion en passant par tous les domaines de la biochimie, du traitement et du conditionnement sont étudiés de façon scientifique.

Depuis 1982, le diplôme national d'œnologie est préparé non plus en deux ans après le baccalauréat mais en deux ans après un DEUG de sciences ; il est donc du niveau de la maîtrise. L'enseignement (cours et travaux pratiques) porte sur quatre domaines : l'ampélologie (étude de la vigne, du sol, des maladies de la plante), l'œnologie (transformation du raisin, traitement du vin), l'analyse et le contrôle (chimiques, microbiologiques, sensoriels), l'économie et la gestion (réglementation, commercialisation, informatique). Un stage de quatre mois minimum en caves et en laboratoire est prévu entre la première et la seconde année d'études.

La quarantaine de diplômés d'œnologie qui sortent actuellement chaque année de l'Institut de Bordeaux se retrouvent dans des secteurs d'activité de plus en plus divers : la production et le négoce du vin, bien sûr, mais aussi dans des organismes interprofessionnels, des laboratoires publics et privés, des entreprises de fabrication et de commercialisation de matériel viti-vinicole, etc.

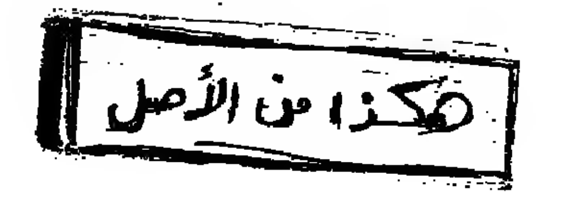
Chaque promotion compte un certain nombre d'étrangers, hier surtout Européens et Américains, aujourd'hui plus souvent Asiatiques : trois Chinois préparent actuellement le diplôme d'œnologie à Bordeaux et on trouve même un Chinois parmi les cinq « thésards ». Car l'Institut est le seul en France – et vraisemblablement au monde – à offrir un enseignement de troisième cycle d'œnologie : une quinzaine d'étudiants préparent actuellement des DEA (diplômes d'études approfondies) et cinq, des thèses.

Centre de formation universitaire, centre de perfectionnement qui accueille de plus en plus de professionnels pour des stages spécialisés, l'Institut est aussi un lieu de recherche fondamentale et appliquée qui abrite plusieurs laboratoires, notamment celui de la direction de la consommation et de la répression des fraudes (analyses des vins et eaux-de-vie, contrôle micro-biologique des aliments, analyses des matières fertilisantes). Il mène aussi bien des travaux scientifiques sur la couleur des vins en liaison avec le CNRS et un laboratoire universitaire de Strasbourg que des études à la demande de la profession. Un contrat vient d'être passé avec huit premiers grands crus de la région pour observer et analyser « ce qui se passe » durant la période de deux ans qui sépare la fin de la vinification de la mise en bouteille.

Arrière-petit-fils d'Ulysse Gayon, élève de Pasteur, qui fonda en 1880 et dirigea pendant quarante ans la station agronomique et œnologique de Bordeaux, fils de Jean Ribereau-Gayon qui, entre 1949 et 1976, donna à l'œnologie son rang de discipline universitaire à part entière, le directeur actuel de l'Institut se montre soucieux de mener de front un travail scientifique de pointe et une collaboration toujours plus étroite avec les professionnels non seulement de la région mais du monde entier.

Conscient de la notoriété exceptionnelle de son Institut, il ne peut cependant s'empêcher, en sortant d'un de ses laboratoires installés dans un vieux bâtiment préfabriqué du campus de Talence, de jeter un regard envieux sur le superbe immeuble voisin qui abrite l'Institut du pin et de murmurer : *« La vétusté de certains de nos locaux ne fait pas honneur au vin de Bordeaux ».*

JEAN-MARIE DUPONT.



Les Chartrons entrent en révolution

Une cité internationale du vin va redonner vie au plus ancien et au plus prestigieux quartier de la ville.

EN cet endroit, la Garonne redressait le col après avoir frôlé les murs de la cité de Bordeaux. Il n'y avait guère qu'un marais et un petit ruisseau, le Fondaudin, jusqu'à l'installation d'un couvent de chartreux en 1383.

Au quinzième siècle, face à la concurrence des cahors, des saint-émilion et de tous les vins qui arrivaient par le fleuve, les Bordelais interdirent leur label et leurs entrepôts à tout ce qui n'avait pas été récolté sur le territoire de leur sénéchaussée. Ces vins durent être stockés et chargés hors la ville, en aval, entre le fleuve et le couvent ; les marins de la Hanse y édifièrent des appontements en bois pour rouler les barriques. Avec l'invention de la mèche soufrée par les Hollandais, les méthodes de stockage furent révolutionnées. On construisit les premiers chais dans le prolongement des appontements. Le quartier des Chartrons était né.

Bloqués par le couvent à hauteur de l'actuelle rue Notre-Dame, les chais se développèrent vers le nord, perpendiculairement au fleuve. Serrés les uns contre les autres, ils se procuraient ainsi mutuellement une excellente isolation thermique. Au dix-huitième siècle, avec la maîtrise de la bouteille acquise par les Anglais, les chais remontèrent encore vers le nord, devenant de plus en plus longs sur ces terrains vierges. Cette extension s'est poursuivie jusqu'au début de ce siècle, des entrepôts coloniaux et quelques industries venant alors se mêler aux chais.

Toute une vie s'y était progressivement organisée, surtout au dix-huitième, le siècle d'or pour le vin de Bordeaux. Les négociants se construisirent de riches maisons au-dessus de la sortie des chais, côté fleuve. Une foule de métiers mais aussi de petites industries, tonneliers, marchands de bouchons, verreries, s'installèrent à l'arrière. Et cela donna l'exemple presque unique d'un bâti autour d'un produit exclusif, le vin, et d'un volume, la barrique, en même temps qu'un mélange assez heureux de l'habitat et du lieu de travail.

La décadence ne viendra qu'après la seconde guerre mondiale, avec le départ progressif de la plupart des grands négociants vers des installations éloignées de Bordeaux et des quais, mais mieux adaptées aux conditions modernes de stockage du vin et à son transport. Le quartier des Chartrons était moribond depuis longtemps mais on ne le savait guère, car rien n'avait altéré la sérénité des façades. Une squatterisation artisanale avait aussi masqué l'inexorable départ des petits métiers satellites.

La Société bordelaise de rénovation urbaine s'en inquiéta cependant, au point de lancer en 1978 une étude de revitalisation du quartier. Plusieurs axes étaient alors envisagés, depuis la refonte des voies de circulation et des chais, pour redonner leurs aises aux négociants, jusqu'à la venue d'activités de substitution totalement nouvelles. C'est ainsi que l'on trouve au nord des Chartrons un immeuble Bull quelque peu insolite.

La solution qui a prévalu est venue d'un architecte bordelais, Michel Petuaud-Letang, d'un promoteur parisien, Bernard Moureau (la Compagnie financière), et de l'adhésion des collectivités locales à une analyse qui conjuguait le passé et l'avenir.

La thèse de Michel Petuaud-Letang est simple : « *L'histoire mondiale du vin est partie d'ici*, dit-il. *Peu de produits ont le nom d'une ville. Bordeaux et les Chartrons sont indissociables du vin et du négoce. La Garonne a fait notre fortune. Nous devons garder le contact avec elle. Il faut que la ville vive, et avec son fleuve !* »

Au moment où il lance cette idée, en 1981, on apprend que la chambre d'agriculture envisage de quitter des locaux trop exigus et inconfortables pour s'installer dans le quartier du Lac. Avec le soutien de Jacques Valade, premier adjoint du maire, acquis à la cause, l'attrait d'un nouvel emplacement au cœur des Chartrons, à proximité du centre-ville, l'emporte sur les espaces du Lac.

■ Modèle américain

La puissante fédération des coopératives viticoles de la Gironde adhère immédiatement au projet. Il est vrai qu'elle éprouve une certaine jubilation à l'idée de pénétrer ainsi en force dans le lieu symbolique du négoce, qu'elle avait longtemps combattu, et à l'idée de montrer concrètement qu'elle en occupe désormais une part importante.

Faute d'une ZAC et d'une opération autoritaire, M. Petuaud-Letang grappille peu à peu tout un ensemble immobilier à l'angle du quai des Chartrons et du cours Xavier-Arnozan. Il s'agit de loger les deux premiers clients mais aussi de rendre peu à peu crédible un projet beaucoup plus ambitieux : réinsérer progressivement dans l'ensemble des Chartrons une véritable cité internationale du vin, à l'image des « marts » (1) américains.

Une première tranche de 4 000 m² de bureaux vient d'être livrée, avec mille places de stationnement, tandis que se poursuivent les études et les acquisitions de la deuxième, beaucoup plus ambitieuse puisqu'elle atteindra 40 000 m². Sans compter un hôtel flottant de 6 000 m² de plancher, réalisé avec la chaîne Accor, qui sera ancré sur l'appontement du quai des Chartrons, face à la cité. Cet hôtel de luxe devrait constituer un équipement complémentaire indispensable au projet, en même temps qu'un renfort considérable à l'infrastructure hôtelière bordelaise. En effet, celle-ci s'avère parfois insuffisante, notamment dans quelques grandes occasions comme la Semaine mondiale du vin, qui se tient en juin tous les deux ans.

Cette première tranche respecte complètement le bâti traditionnel, l'habitat en place et les bâtiments publics. C'est ainsi que l'ancien temple des Chartrons, premier quartier protestant de Bordeaux, a été racheté et restauré par la Ville. Il deviendra un équipement collectif dont la fonction n'a pas encore été définie. Restaurés aussi les salons et appartements du prestigieux cours Xavier-Arnozan. Ils retrouveront leur fonction d'apparat, comme au temps des riches bourgeois du négoce.

Ce fut aussi pour Michel Petuaud-Letang l'occasion de redécouvrir un extraordinaire parcellaire sillonné par les « andrones ». Ce mot, d'un usage exclusivement bordelais, désigne des passages de taille différente selon les usages auxquels ils sont affectés. Leur usage reposait même souvent sur des droits établis devant notaire. C'est ainsi qu'une androne pouvait être basse et large, pour le passage des barriques, haute et étroite pour celui des poissons. Toutes s'en allaient vers le fleuve, mais il ne fallait pas que l'une passe là où passait l'autre.

Au hasard des acquisitions, l'architecte a redécouvert ce labyrinthe. « *Ici, c'était la médina* », dit-il. Il a voulu, pour la première tranche, garder ce fil conducteur garant de la coexistence de l'habitat et du travail, de la communication et de la flânerie. Des andrones ont été redécouvertes et réouvertes. Des chais voûtés sortis de l'oubli. Les locaux modernes sont parfaitement cachés et intégrés derrière l'ancien.

■ Place mondiale

Mais il ne s'agit pas de camoufler du neuf derrière du vieux. La première tranche a été faite pour convaincre, prouver qu'il est possible de rendre au noyau originel de la civilisation du vin toute sa vitalité. Le but est de redonner au quartier des Chartrons sa place de centre mondial du vin. Sur le plan architectural, M. Petuaud-Letang veut traduire cela par une lente déclinaison vers le contemporain. Sur le plan économique, par un gigantesque regroupement de tout ce qui compte dans le monde du vin, de tous ceux qui fabriquent, vendent, réfléchissent, recherchent. Quiconque s'intéresse au vin doit y trouver tous les interlocuteurs possibles, non seulement à l'échelle bordelaise ou française, mais à celle du monde.

Le premier interlocuteur intéressé fut évidemment l'Américain Tramel Crow, l'inventeur du mart. Il trouvait l'idée excellente mais voulait la réaliser tout de suite, dans un building de 150000 m², tout près de l'aéroport, à moins qu'on ne dégage tout de suite la surface équivalente sur les Chartrons.

Une démarche guère compatible avec le souci bordelais de conserver la mystérieuse alliance entre un terroir, un fleuve et un quartier. « *Le vin, à Bordeaux, ce ne peut pas être un building. Non, ce n'est pas l'esprit* », plaide M. Petuaud-Letang. « *Le vin, c'est un produit chaud, un produit de contact. Et nous ne réussirons pas à prolonger l'alchimie bordelaise si nous nous laissons écraser, sur une affaire de cette importance, par une volonté extérieure.* »

Quoi qu'il en soit, la deuxième tranche est engagée, sans les Américains. A noter que, cette fois, il ne s'agit plus de répondre à une demande, mais de réinventer un produit, chose qui ne peut se faire à la légère. C'est ainsi que la deuxième demande de permis de construire n'a pas été encore effectuée alors qu'elle devait l'être en avril. Motif, une nécessaire réflexion sur le projet central de la cité internationale : une cathédrale de verre et d'aluminium qui doit dominer le quartier des Chartrons. Les uns, souhaitant un lieu propice à suggérer la méditation et le mystère, demandent l'austérité des chais et des catacombes ; les autres plaident pour la gaieté d'une cathédrale flamboyante.

La discussion est ouverte et le conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux en est partie prenante, car il est acquis qu'il sera de la cité internationale. Ce n'est pas, pour les promoteurs et les politiques, une mince victoire que d'avoir amené cette institution très jalouse de son indépendance à s'intégrer au projet et à lui donner sa caution.

PIERRE CHERRUAU.

(1) *Regroupement en un seul lieu de tous les partenaires possibles d'un produit ou d'un secteur d'activité.*

BORDEAUX AU FUTUR

Au cours des quinze dernières années, le vignoble girondin et le marché des vins de Bordeaux *ont subi de profondes mutations qui laissent présager que*, d'ici l'an 2000, l'économie viticole saura s'adapter aux besoins du consommateur futur et à l'expansion du marché.

Tout en étant fidèle à la tradition, Bordeaux doit maîtriser sa production...

En quinze ans, le vignoble AOC de Bordeaux est passé de 69 000 à 86 000 ha, grâce aux plantations de renouvellement qui ont permis d'améliorer l'encépagement. La production de vins d'appellation est donc passée *de 3 300 000 hl à 4 900 000 hl, progressant ainsi* de près de 50 %.

Une mutation dans la couleur des vins produits s'est aussi accomplie par le jeu du renouvellement du vignoble : si la production de vins blancs est ainsi passée de 1 300 000 hl à 1 000 000 hl à peine en quinze ans, la production de vins rouges d'appellation a bondi de 2 000 000 hl à 3 900 000 hl.

Ces modifications ont été possibles alors que des vignes plantées avant 1970 sont encore aujourd'hui en production, la capacité d'adaptation est tout aussi importante pour le vignoble de l'an *2000. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la moitié du vignoble actuellement planté sera encore* en production à l'aube du troisième millénaire.

Comme il doit maîtriser son marché :

Par une meilleure connaissance des consommateurs

L'inter-profession des vins de Bordeaux se sert d'études qualitatives et quantitatives pour comprendre le consommateur d'aujourd'hui et de demain.

Pour mieux suivre l'évolution des courants socio-culturels en Europe et aux Etats-Unis, le CIVB a souscrit à différentes études sur les mutations des mœurs alimentaires.

Par ailleurs, les différentes saisies de données statistiques, tant internes (déclarations de mise en marche) qu'externes (douanes, panels distributeurs ou consommateurs), permettent un meilleur croisement (notamment grâce à l'informatique) *des évolutions dans le temps passé et leur projet dans le futur.*

Par la définition d'une image rajeunie et dynamique

Dès 1983, les vins de Bordeaux sortent de la communication traditionnelle en matière de vin (référence au terroir et au produit) pour aller vers une communication axée vers les styles de vie. A l'écoute du consommateur, Bordeaux découvre, en plus de sa diversité et sa qualité, son image aristocratique et généreuse. Le concept du bon goût est né. « Rouge ou blanc, Bordeaux a la couleur du bon goût. » Son illustration est maintenant célèbre : c'est un verre avec un nœud papillon.

Les tests réalisés en France après chaque campagne de publicité sont positifs. Les consommateurs trouvent cette nouvelle image originale, esthétique et de bon goût.

Par la conquête de marché à l'export

Le marché mondial représente un potentiel fabuleux pour consolider les ventes. Le verre et le nœud papillon *s'installent* comme la signature Bordeaux. Grâce à ce logo type, il ne doit plus y avoir de problème de traduction. Que ce soit en français, en allemand, en anglais et même en japonais, ce dessin signifiera Bordeaux et indiquera tout de suite aux consommateurs que le vin ainsi identifié provient de la région du vignoble de Bordeaux. Avec une production d'appellations qui s'est accrue de 50 % au cours des quinze dernières années, le niveau des exportations de vins de Bordeaux a pu être multiplié par trois, passant de 540 000 à 1 600 000 hl. Il est imaginable qu'en l'an 2000 les vins de Bordeaux occupent une place encore plus importante sur les marchés internationaux.

Retour du doux

Les vins sucrés de nouveau à la mode. Belle aubaine.

LES vins de Sauternes renaissent. C'est une résurrection – comme toujours – quelque peu miraculeuse et la fin d'un marasme de vingt-cinq ans. Sans doute le phénomène n'est-il pas limité à cette seule région bordelaise. Il concerne, peu ou prou, la totalité de la production nationale des vins blancs liquoreux. Mais le mouvement n'est nulle part aussi marqué que pour ces vins de la rive gauche de la Garonne nés à quelques jets de grappes de la place des Quinconces.

La presque-totalité de l'aire d'appellation étant plantée (1300 hectares), la production moyenne ne varie guère en volume. Bon an mal an, environ 40 000 hectolitres de vin blanc liquoreux, c'est-à-dire ayant naturellement conservé une dose importante de sucre. Sucre : là est toute la différence, l'originalité de ce genre de vin qui ne peut être produit que parce que les raisins ont été parasités par un champignon (*Botrytis Cinerea*, ou pourriture noble), qui, en colonisant le raisin, augmente la concentration en sucre, dont une partie seulement est transformée en alcool.

Quand une telle révolution œnologique et gustative a-t-elle pu se produire ? Sauternes et Barsac ne s'en préoccupent guère, occupées qu'elles sont à gérer le regain d'intérêt dont elles jouissent actuellement. Un vrai miracle. Car il n'est nullement exagéré de dire que les Sauternes ont failli disparaître, engloutis par le désintérêt de toute une génération pour le sucré et les douceurs.

Les signes de renouveau ne trompent guère. Il y a par exemple le récent rachat de château rieussec par la famille Rothschild (la branche propriétaire de château lafite, du médoc), ou le joli et très récent succès de château coutet que distribue en exclusivité la maison Alexis Lichine et Compagnie. « *En 1983*, confie Alain Maurel, PDG de cette société, *nous vendions quatre mille cinq cents caisses de coutet par an. Nous en vendons aujourd'hui huit mille. Les prix montent, et la tendance est mondiale.* »

Il y a aussi, évidemment, le fantastique engouement pour ce vin non moins fantastique qu'est le château d'yquem, propriété du comte Alexandre de Lur Saluces. Il y a encore l'apparition des vins de Sauternes dans le cycle des ventes en primeurs. Il y a enfin une nette évolution des cours, comme en témoignent les précieuses statistiques du comité interprofessionnel des vins de Bordeaux. « *Nous sommes partis de très bas* », explique M. Meslier, propriétaire du château raymond-lafon, château non classé jouxtant Yquem et dont la notoriété est aujourd'hui internationale. « *Mais le mouvement s'est nettement accéléré et le prix du tonneau a presque doublé en deux ans. Sachez pourtant que le sauternes ne fait ainsi que reprendre sa place naturelle : celle de leader des grands vins blancs liquoreux. Les tarifs d'il y a quelques années ne permettaient nullement, d'une manière générale, de produire des sauternes de qualité.* »

■ Yquem et les autres

« *Le nouvel et contestable intérêt pour ce vin*, explique Michel Bettane (de l'Académie du vin) *est aussi dû à une amélioration sur le plan technique. Les efforts qualitatifs des vignerons sont à l'origine de vins plus purs, plus fruités. Le succès s'explique aussi par l'action des restaurateurs du Sud-Ouest et notamment par l'alliance régulièrement proposée avec les foies gras. En somme on goûte et l'on découvre que c'est grand. Le succès suit.* »

Tout n'est pas rose pourtant sur ces terres à blancs où l'on vit comme retiré du monde. Et le succès ne va pas sans provoquer quelques vagues. Il a d'abord pour effet immédiat de permettre l'occupation du créneau des vins « haut de gamme » derrière château d'yquem, créneau longtemps délaissé ; ce qui pourrait rapidement mettre à mal le classement de 1855, ici comme ailleurs devenu quelque peu obsolète. C'est ainsi par exemple que la famille de Lur Saluces vient de décider de faire la promotion de son charmant petit château de Fargues – douze hectares d'un sol *a priori* beaucoup moins intéressant que celui d'Yquem – démontrant du même coup l'importance considérable de la rigueur en matière de sélection et de vinification. L'amateur découvre ainsi que si Fargues n'est pas Yquem, il n'en est guère éloigné, du moins dans les jeunes millésimes. L'exemple sera-t-il suivi ? Alexandre de Lur Saluces dit aujourd'hui avoir abandonné l'idée qu'il nourrissait il y a quelques mois encore de constituer l'équivalent d'un club de qualité en réunissant les propriétaires soucieux de mettre mieux en valeur le potentiel des vins de Sauternes. « *Un tel club*, explique-t-il, *provoquerait peut-être plus de dégâts que de bonnes choses* ».

Car la principale donnée en la matière est l'injustice relative dont sont victimes les vignerons de ces blancs liquoreux comparés à ceux du Médoc ou de Saint-Emilion. Comment comprendre qu'à des niveaux de qualité équivalents les cours de leurs vins ne dépassent jamais – ou presque – ceux du Médoc alors même qu'on y récolte la moitié de ce qu'on produit à Margaux, Pavillac ou Saint-Julien-Beychevelle ?

Mais c'est ainsi. La mode était passée. Elle revient. Et avec elle la France va refaire connaissance avec ce qu'elle buvait entre les deux guerres à l'ombre des tilleuls les longs après-midi d'été. « *La France*, résume Jacques Puisais, président de l'Union nationale des œnologues, et grand manipulateur de symboles, *redécouvre et se passionne pour le travail de la pourriture noble. Prenez ça comme vous voulez* ».

JEAN-YVES NAU.



Matériaux hautes performances

Dans la fabrication de certains alliages nouveaux, Bordeaux a une avance de plusieurs années.

BORDEAUX, ou plutôt le Bordelais pris dans son sens le plus large, c'est aussi la région de la recherche de pointe et des technologies avancées, en particulier celles des matériaux composites à baate performanee que l'on retrouve tout aussi bien dans les missiles de la force de dissuasion et les avions de chasse que dans les voitures de formule 1, les grands voiliers de course, les raquettes de tennis ou les prothèses biomédicales.

Cette vocation, cette position parfois enviée dans le domaine des matérieux composites, la région bordelaise ne les doit qu'à elle-même, à ses industriels, à ses universitaires et à ses élus, qui, au bon moment, ont su canaliser les efforts et aider, avec l'appui des pouvoirs publics, à la mise en place d'un pôle de compétence européen. Tout a commencé dans les années 50, lorsque les industriels de la région fabriquaient des radômes d'avion et des structures en sandwich, faites de l'assemblage de deux peaux d'alliage d'aluminium collées sur une âme métalliqno on nid d'abeille. C'était hier.

Fibres de kevlar

Mais, très vite, l'intérêt s'est porté sur d'autres sources de matériaux légers et résistants, capables de remplacer efficacement les enveloppes d'acier des missiles français et les tuyères métalliqnes de leurs moteurs-fusées usinées à l'époque dans des blocs de tungstène. *« Dans ce domaine,* raconte Jean-Jacques Choury, chef du groupe composites à la Société européenne de propulsion (SEP), *il nous fallait rattraper notre retard sur les Américains. Ce que nous avons fait grâce à un important effort de recherche et de développement mené entre 1969 et 1976. Cinq ans plus tard, nous les avions dépassés sur les composites carbone-carbone. »* Aujourd'hui, *« notre avance, dans certains secteurs, est de trois ans »*, comme en témoignent des contrats passés avec des entreprises implantées outre-Atlantique et sur lesquels la SEP se montre discrète.

Même son de cloche à L'Aérospatiale, maître d'œuvre des engins balistiques des forces stratégiques, où Jean-Rémy Hughes, directeur de l'établissement d'Aquitaine, savoure les progrès accomplis pour résister à *« ces tortures de l'enfer »* que les structures et les chambres de combustion des engins ont à subir. Il se rappelle l'époque où les premiers missiles (SSBS) destinés au plateau d'Albion étaient, corps de rentrée excepté, faits à 90 % de métal. Puis sont venus les missiles MSBS, embarqués sur les sous-marins nucléaires de la force océanique, dont lo deuxième étage était en composite – de la fibre de verre bobinée, – et, avec enx, la reconnaissance d'un savoir-faire qui, sur certains produits, fait le bonheur de la firme américaine Hercules.

Fibres de carbone, fibres de kevlar, céramiqnes et bien d'autres ont pris pied chez les industriels de L'Aérospatiale et de la force de frappe. Avec une telle réussite, M. Hughes n'hésite pas à affirmer que *« le métal entrera pour 10 % seulement dans la composition du prochain système d'armes français »*. Tout ce capital, la région bordelaise le doit bion sûr au complexe militaro-industriel qu'elle a accueilli sur ses terres avec la SEP, L'Aérospatiale, la SNPE, les Avions Marcel-Dassault et Breguet-Aviation, le Commissariat à l'énergie atomique, mais aussi, et c'est peut-être le plus important, *« à la volonté d'hommes très différents qui ont su se comprendre »*.

Des nniversitaires, qni oot accepté les contraiotes de ces entreprises, et des industriels, pourtant coincés par le sacro-saint secret militaire, qui ont saisi que, *« avant de produire, il fallait bien comprendre »* et s'appuyer fortement sur la recherche. Quant aux élus régionaux, qui *« ont fortement contribué au développement de ces disciplines »*, M. Choury se souvient que, à trop vouloir bien faire, *« ils ont parfois précédé les techniciens »*.

Secret-défense

Tout était donc en place pour réussir en Aquitaine. Un tissu industriel solide, des politiques volontaires et un pôle universitaire dynamique, organisé notamment autour du centre de recherche de chimie strncturale Paul-Pascal, du laboratoire de chimie du solide dn professeur Hagenmuller (CNRS) et de l'Institut du pin.

Cette époque a vécu. Mais les efforts lancés à la fin de 1977, pour mettre en place dans la région une action concertée sur les matériaux techniques à haute performance se sont poursuivis et renforcés. Ainsi en va-t-il des travaux de recherche commandés par les industriels de la région, auxquels se sont joints depuis ELF et Saint-Gobain. Comme le fait remarquer Alain Lepoutre, directeur de la division propulsion à poudre et composites de la SEP, *« nous ne pouvons pas consacrer toute notre matière grise à la recherche sur les composites ». « Il nous faut le plus possible faire participer les laboratoires à notre recherche et même à notre développement. »* Un argument que ne conteste pas L'Aérospatiale, dont la vocation n'est pas non plus de *« faire du fondamental »*.

Cette coopération avec les milieux de recherche est « exemplaire ». *« Malgré la classification « secret-défense » de nos affaires,* dit Jean-Rémy Hughes, *malgré les problèmes inévitables de propriété industrielle, malgré les besoins de publicatinn des chercheurs, nous avons réussi à travailler avec la communauté scientifique et nous continuons. »* Une bonne entente qui se traduit dans les faits par le passage de quelques millions de francs de contrats aux laboratoires de la région bordelaise. Ainsi L'Aérospatiale travaille avec une quinzaine de laboratoires français, dont quatre ou cinq dans la seule région de Bordeaux, tandis que la SEP a des contacts en France avec quatre-vingts et des relations étroites avec sept ou huit d'entre eux en Aquitaine.

Cela est considérable et dans le droit fil de l'action de recberche mise en place sur les mécanismes de rupture des composites céramiques, dont les résultats devraient profiter à l'ensemble des industriels français de ce secteur. Car, à n'en pas douter, il fant largement investir dans le savoir si l'on veut espérer recueillir un jour les fruits de son savoir-faire.

Ce qui est vrai des céramiqnes l'est aussi de ces composites à fibres de verre, de kevlar ou de carbone, noyées dans des matrices de résines synthétiques ou de carbone, dans la mesure où, si l'on eo croit les prévisions de certains experts, 40 % des matériaux entrant dans la fabrication d'un avion seront en 1990 à base de composites, et près de la moitié des matériaux haute performance de ce type seront consommés par l'industrie automobile, qui n'en absorbe aujourd'hui qu'uoe infime partie.

N'est-ce pas un peu optimiste ? Peut-être. Le marché bouge, mais il bouge lentement, car les matériaux composites sont encore des produits chers et qui demandent un changemeot dans les mentalités. On ne remplace pas une pièce d'acier par la même en composite. On alors c'est l'échec. Ce secteur de l'industrie est en effet le seul où la pièce à produire est fabriquée en même temps que le matériau qui la compose. Est-ce une raison pour oe rien tenter ? Certainement pas. Mais tout cela explique la lente banalisation des composites et les échecs de certaines PME et PMI parties trop vite dans ce domaine. Comme le fait remarquer l'une d'entre elles, *« si l'on peut vivre des composites, c'est souvent au prix d'un périlleux équilibre, et sur des marchés étroits ne donnant lieu pour le moment qu'à de toutes petites séries »*. Et eela est d'autant plus vrai que, en région bordelaise, la sous-traitance des grandes entreprises, même si elle existe, reste limitée à la fois pour des raisons de secret-défense mais aussi parce que les investissements à faire pour prodnire sont dans ce cas considérables.

Cette situation, Roger Naslain (1), directeur de l'Institut des matériaux composites (IMC), et Jacques Roucou, son chef dn service informatioo, s'efforcent de la changer.

Nouvelles normes

Au travers de l'IMC, créé en octobre 1983 et installé à Pessac (Gironde) avec la bénédiction des industriels, des acteurs régionaux et des universitaires, ils s'efforcent de transférer vers les PME et les PMI des technologies composites fondées sur le savoir-faire des grandes entreprises et des laboratoires impliqués dans ce domaine (2). La tâcbe est difficile, car, même si les transferts de technologie se font sur *« ce qui est bien acquis »*, il reste, dit Roger Naslain, *« à mener un énorme travail de formatinn, d'information, de promotion de nouvelles normes, de conseil et d'assistance »*.

Quoi qu'il en soit, les choses avancent, et les responsables de l'IMC peuvent se flatter d'avoir traité une centaine de dossiers en 1985. De la même manière, il est elair qu'ils font tout pour aider à la pénétration de ces nouveaux matériaux dans des secteurs traditionnels : ceux des loisirs bien sûr, mais ceux aussi du design, de l'équipement médical, de la robotique on de la musique. La tâche est lourde. C'est vrai que les composites *« n'ont pas encore bien diffusé »*. *« Mais,* remarque Roger Naslain, *ils n'ont ni les trois siècles d'existence de l'acier ni les cent ans de l'aluminium. Ils ont juste vingt ans. Alors,* dit-il, *ne soyons pas trop impatients. »*

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(1) Il travaille également au laboratoire de physique du solide du CNRS.

(2) Ne sont pour le moment pris en compte que les composites à matrices organiques, c'est-à-dire ceux dont les fibres sont noyées dans des matières plastiques.

Demain l'espace

27 000 personnes travaillent dans l'aéronautique et le spatial.

EN 1910, dans un lieu qui porte bien son nom, Beau désert, un certain Rucbonet décollait sur un monoplan Latham. Aujnurd'hui, l'aéroport international de Mérignac est la plaque tournante d'une industrie qui a essaimé sur tnute l'Aquitaine. La base militaire de Cazaux, dans le snd de la Gironde, enregistre ehaque jour autant de mouvements aériens que l'aéroport d'Orly. Le centre d'essais des Landes, un peu plus au sud, est, lui aussi, totalement indissociable d'nne industrie qui, *avec 27 000 salariés, représente* le deuxième bassin d'emploi dans l'aéronautique et le spatial d'Europe après la région parisienne. L'agglomération bordelaise totalise à elle seule 15 000 emplois, les autres étant répartis dans les Landes et principalement les Pyrénées-Atlantiques.

Un seul problème pour les Bordelais : on ne parle guère d'eux. Ils sont largement spécialisés dans les activités militaires. La plupart des réalisations industrielles, qu'il s'agisse du développement ou de la production des missiles balistiques et spatiaux, de L'Aérospatiale, des protergols solides de la SNPE (Société nationale des poudres et explosifs) ou des propulseurs de la SEP (Société européenne de production), la discrétion est de rigueur.

Il en va de même pour les composites haute performance mis au point par L'Aérospatiale, la SEP, la SNPE ou Dassault. Motus aussi sur les équipements avioniques de Thomson (radar, système de visualisation, de mesures ou de télécommande) qui penvent représenter la moitié du prix d'un avion militaire. Pas un mot sur les centres d'étude, d'essais ou de maintenance.

Depuis quelques années, toutes ces entreprises ont pris conscience de leur importance dans les collectivités régionales, comme si elles étaient décidées à s'ouvrir malgré la oécessité du secret et de la protection, sur un monde qui risquait de changer sans elles. Initiative doublemeot méritoire : d'abord parce qu'elle o'était sans doute pas perçue comme d'une évidente nécessité par des états-majors parisiens : ensuite parce qu'elle visait à accélérer certains transferts de technologies, et done à sortir de leur fonction originelle.

Toutes ces entreprises étaient installées aux portes de Bordeaux, cacbées dans les forêts de banliene, tout le monde ignorait leur existence et leur importance, hormis ceux qui y travaillent.

La véritable onverture s'est produite en 1980, sur l'initiative de la chambre de commerce et d'industrie de Bordeanx et de quelques industriels eomme Pierre Hugue (Aérospatiale) et Jean Basque (Dassault). Il s'agissait pour eux d'être les partenaires et les animateurs du dévelnppement régionnl, les interlocuteurs des instances universitaires, socio-professionnelles et nationales.

Cette onverture n'a pas été seulement l'occasion de la création d'une association supplémentaire Bordeaux-Aquitaine aéronautique et spatiale en 1983, de beaux discours généreux sur les transferts de technolngies nu la collaboration entre l'Université et l'industrie. Elle correspond à la découverte d'une nécessité vitale : éviter l'antarcie.

Sur la lune

Que cela ait dégagé des énergies nouvelles dans le domaine des composites et dans l'électronique par exemple, cela ne fait aucun doute. Mais les Bordelais auront beau crier par-dessus tous les toits du monde que leurs chercbeurs ont participé aux expériences de Spacelab ou à la plate-formo Eurêka ou encore qu'ils vont mettre au point les matériaux techniques d'Hermès, ils recevront toujours en écho nne question concernant un autre produit de baute performance qu'ils ont parfaitement maîtrisé : le vin. Cela agace un peu les Bordelais. Pour un peu, ils iraient planter de la vigne sur la Lune.

P. CH.

Villes au futur

Dans sa série « Villes au futur », *le Monde* a déjà publié des suppléments spéciaux sur :

Grenoble (10 mai 1985) ;
Rennes (15 novembre 1985) ;
Strasbourg (24 janvier 1986) ;
Milan (4 avril 1986).

Procbains snppléments sur Barcelone et Lille.

L'espace en vitrine

Bordeaux prépare pour décembre prochain une première mondiale, Technospace, exposition internationale des matériaux et technologies de l'espace. Prévue du 2 au 5 décembre 1986, au Palais des expositions, Technospace coïncidera avec le sixième Symposium européen sur les sciences des matériaux en microgravité.

Purement professionnel et réservé à ceux qui travaillent pour le spatial ou envisagent de s'y lancer, Technospace a reçu l'appui des grandes agences européennes (CNES, ESA), mais aussi celui de la NASA et de la NASDA (Japon). Cet appui ne se limite pas à de bonnes paroles ou à un parrainage symbolique, puisqu'il va jusqu'à une participation individuelle des industriels américains, sous l'égide du ministère du commerce extérieur, et à une participation collective des Japonais.

Technospace devrait accueillir environ six mille visiteurs. Les réservations atteignent déjà la moitié de cet objectif, tandis que les deux tiers des espaces prévus ont été réservés par les industriels et les participants sollicités.

L'objectif est d'offrir une vision planétaire du marché spatial et de faire de Bordeaux le carrefour mondial des professionnels de l'espace. Cette manifestation serait organisée tous les deux ans, en alternance avec le Salon du Bourget. Son organisation a nécessité un budget de près de 4 millions de francs et la constitution d'une société anonyme, Technospace SA, formée de la chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux, de l'Aérospatiale et des Avions Marcel-Dassault. On apprécie, à Bordeaux, que des partenaires aussi prestigieux soient engagés, mais on précise que le capital reste ouvert à d'autres organismes.

P. Ch.

Un triangle pour l'avenir

Au sud de la ville, 1 200 hectares vont accueillir Technopolis

DES ingénieurs du futur lèvent la tête de leurs consoles pour regarder par la fenêtre les feuilles verdir sur les pieds de vigne. La version moderne des usines à la campagne est en préparation dans le sud de la région bordelaise. A côté des vignobles – des graves château-carbonnieux ou la louvière, – une zone réservée aux technologies de pointe est en voie de création.

Depuis plusieurs années, Pierre Laffitte, ancien directeur de l'Ecole des mines et père du parc scientifique de Sophia Antipolis, près de Nice, estimait que la capitale de l'Aquitaine pouvait accueillir un pôle technologique de même nature. L'idée, lentement, a pris consistance. Lorsque l'ARMINES (Association pour la recherche et le développement des méthodes et processus industriels) a exposé son projet aux élus et responsables économiques locaux, elle a rencontré un accueil favorable.

Président de Transtech, maître d'œuvre du projet, Jean-Claude Sore explique que Bordeaux bénéficie de conditions privilégiées : un aéroport international, une université bien développée, des liaisons routières faciles avec Paris et l'Espagne. *« Ville de renommée mondiale, grâce à sa production vinicole, elle offre aussi une qualité de vie agréable à proximité de la mer et de la montagne »*, ajoute-t-il.

Les travaux de recherche dans le domaine des matériaux composites ou dans le secteur de la santé ont déjà permis à Bordeaux de s'affirmer comme l'un des pôles scientifiques français. *« Mais il fallait aller plus loin*, affirme Jean-Claude Sore, *créer un endroit pour attirer la matière grise. Un lieu où puissent s'implanter, dans le calme et la verdure, des scientifiques de haut niveau, des laboratoires tournés vers les productions de l'an 2000. »* Rapidement constitué, le groupement d'intérêt économique Transtech, où se retrouvent des banques et la chambre de commerce et d'industrie, est parti à la recherche d'un site.

Attirés par l'opération, nombre de maires de la région, même jusqu'à Arcachon, ont fait acte de candidature. A Bordeaux et dans le périmètre de la communauté urbaine, des parcs industriels offraient des hectares de terrain encore disponibles, et un débat continue d'ailleurs d'agiter certains milieux bordelais : fallait-il créer une technopole unique à l'image de ce qui s'est fait à Sophia Antipolis, ou plutôt envisager des pôles de développement technologiques répartis au pourtour de la ville ?

■ Dans les vignes

Directeur de Transtech, le général Cholley reconnaît que les propositions étaient nombreuses. *« Mais nulle part on ne nous offrait le terrain calme et beau, proche des voies de communication et éloigné des cités, que nous recherchions »*, raconte cet ancien du génie. Fuyant la ville et prenant la direction du sud, les promoteurs de Transtech ont découvert leur eldorado au pied des premiers arbres de la forêt landaise. *« Ce site est idéal*, assure le général, *vallonné, drainé par des ruisseaux, bien desservi au niveau énergétique et proche de l'autoroute en direction de Toulouse, ce qui signifie un quart d'heure en voiture pour rejoindre la gare Saint-Jean. »* Il s'agit d'une zone de 1 200 hectares en forme de triangle, proche à la base du château de La Brède, où naquit Montesquieu, et dont la pointe jouxte l'agglomération bordelaise et aussi les vignobles de Léognan.

Sur ce terrain dominent les chênes et les pins, et les promoteurs affirment ne pas vouloir empiéter sur la vigne. *« Les possibilités de développement de l'espace vinicole sont en cause »*, ont répondu quelques propriétaires, inquiets que *« des terroirs à graves de très belle qualité soient sacrifiés »*.

Polémique et pétitions ont occupé les diverses parties au cours de l'automne, provoquant, selon le joli titre du quotidien *Sud-Ouest*, « une tempête dans un verre de graves ». Mais les passions sont aujourd'hui calmées. Un arrêté préfectoral, signé en janvier, délimite une zone d'aménagement différé (ZAD). *« Le conseil général de la Gironde a donné son accord pour la zone choisie*, explique Jacques Valade, son président. *A nous de veiller à ce qu'il n'y ait pas de conflit entre viticulteurs et animateurs du projet »*.

Les procédures administratives doivent durer encore quelques mois. Le général et ses deux collaborateurs veulent mettre à profit ce délai pour faire connaître Bordeaux-Technopolis en France et surtout à l'étranger. Car il n'est pas aisé actuellement de décider des entreprises à investir, encore moins lorsque les conditions d'accès sont strictes. *« Pas d'industries polluantes, pas d'habitations, rien que de petits et moyens laboratoires spécialisés dans les techniques d'avenir »*, précise le général.

L'objectif, pour Jean-Claude Sore, est de déclencher *« quelques opérations convenables »*, qui affirment l'image et la réputation du parc technologique. *« La concurrence entre les technopoles est vive en France et même en Europe »*, reconnaît-il, mais selon lui les chances de réussite existent, car Bordeaux possède des atouts indéniables.

SERGE BOLLOCH.

Cher cerveau

Quels crédits pour la recherche dans les neurosciences ?

GRACE à l'opération de décentralisation mise en place en 1975-1976, lors de la préparation du VII[e] plan, les neurosciences sont en passe de devenir une véritable spécialité bordelaise. Si l'on déborde sur l'ensemble de la région d'Aquitaine, c'est actuellement 40 équipes de chercheurs – dont 35 rattachés au CNRS ou à l'INSERM – qui effectuent des recherches sur le cerveau.

Pourquoi Bordeaux ? France Normand, qui a été l'un des principaux artisans de cette opération, se souvient qu'à l'époque elle estimait que le projet n'avait des chances de réussir qu'à condition que soient réunis trois facteurs :

– *« Tout d'abord, un projet de qualité avec des équipes de renommée internationale, présentant un « noyau de base » suffisamment crédible.*

– *Puis une bonne entente locale entre les présidents d'universités et les responsables des équipes de recherche ;*

– *Enfin, une bonne concertation entre les « technocrates parisiens » des ministères de la recherche et des universités et les responsables des organismes de recherche (CNRS, INSERM et même INRA). »*

Ce à quoi il faut ajouter l'aide de quelques « avocats » persuasifs comme les professeurs Barets, Vincent, Boisseau et Labouesse. Finalement, en quelques années, l'équation Bordeaux-ville des neurosciences est devenue une réalité.

Aujourd'hui, cette discipline compte en Aquitaine quelque 110 chercheurs (dont 63 appartiennent au CNRS, à l'INSERM et à l'INRA), auxquels il faut ajouter 68 futurs chercheurs en cours de thèse, 15 étudiants en cours de diplôme d'études approfondies (DEA) et 22 autres chercheurs, étrangers ou cliniciens.

On y trouve des équipes de renommée internationale comme l'unité INSERM de « neurobiologie des comportements » du professeur J.D. Vincent, l'unité INSERM de « psycho-biologie des comportements adaptatifs » du professeur Michel le Moal, ou encore, par exemple, l'Institut de biochimie cellulaire et neurochimie du professeur Bernard Labouesse (CNRS).

Bordeaux, ville des neurosciences, on a pu s'en rendre compte à la mi-avril, à l'occasion de la réunion du troisième colloque national des neurosciences. 1250 participants – dont près d'un tiers avaient moins de trente ans – ont fait de cette réunion l'un des rassemblements nationaux les plus importants jamais organisés dans le domaine de la biologie. Avec toutefois une ombre au tableau : l'annonce des restrictions budgétaires qui l'an prochain devraient frapper les crédits alloués à la recherche.

A la fin du congrès, le 25 avril, à la mairie de Bordeaux, les chercheurs, par la voix de Claude Kordon, président du comité scientifique du colloque, ont d'ailleurs tenu à exprimer leur inquiétude à Jacques Chaban-Delmas : *« Notre discipline* a-t-il dit, *se préoccupe de quelques-unes de nos interrogations fondamentales, qui concernent l'intelligence, la pensée, la mémoire, mais aussi la maladie mentale et le vieillissement. Dans ces domaines, la moisson d'applications que l'on est en droit d'attendre de la recherche commence à peine ; elle est cependant un pari gagnant à long terme. Mais en recherche, le long terme n'est possible qu'au prix d'un soin scrupuleux, d'une volonté politique soutenue. (...) »*

■ Restrictions

Tout était dit. L'inquiétude des chercheurs, cette espèce de sourde colère à devoir asséner – à nouveau – des évidences que l'on croyait, une bonne fois pour toutes, admises par l'ensemble de la classe politique. Le président Chaban-Delmas prit bonne note et assura qu'en ce qui concerne les neurosciences il se faisait fort d'empêcher de trop lourdes restrictions de crédits. Un langage que les chercheurs présents à Bordeaux ne voulurent pas entendre. Par principe. C'est la recherche, une et indivisible, qu'ils entendaient défendre. Pour que d'autres expériences de décentralisation aussi prometteuses que celles de Bordeaux puissent voir le jour dans d'autres disciplines. Car, à n'en pas douter, c'est grâce à des expériences comme celle-ci que la recherche française pourra définitivement – espérons-le – retrouver la place qu'elle n'aurait jamais dû quitter. Une des toutes premières.

Aujourd'hui, à Bordeaux, la fête est finie. On travaille à nouveau sur les paillasses, derrière les microscopes. Le professeur J.-D. Vincent, la « locomotive » bordelaise, a retrouvé ses chères hormones cérébrales. Et l'on espère que le gouvernement saura raison garder... sinon... *« mieux vaut ne pas encore en parler »*, laisse tomber le professeur J.-D. Vincent... On n'aime pas annoncer les catastrophes.

FRANCK NOUCHI.

Ici l'électronique

L'AQUITAINE future Silicon-Valley de la France ? Le mythe californien sévit aussi à Bordeaux, mais peut-être a-t-il ici plus qu'ailleurs quelque fondement.

Au cours des dernières années, la ville et la région ont vu s'installer les grands de l'électronique (IBM, Thomson, Siemens, TRW), se développer des entreprises sous-traitantes, naître et réussir des sociétés à production spécifique dans des domaines de haute technologie. Les besoins toujours plus « pointus » des entreprises aéronautiques installées sur place (L'Aérospatiale, Dassault, la Société européenne de propulsion) ont évidemment fortement aidé à ce développement.

Mais l'Université a joué et joue plus que jamais un rôle déterminant dans l'éclosion d'une électronique de pointe à Bordeaux. Actuellement, plus de deux cents techniciens supérieurs sortent chaque année de l'IUT génie électrique et des classes de BTS en électronique industrielle et en maintenance ; près de cent cinquante ingénieurs et diplômés de troisième cycle sortent de l'Ecole nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité (ENSERB) et de l'Université.

Bordeaux a su intelligemment jouer la spécialisation dans quelques secteurs de pointe et y associer chercheurs et industriels. Ainsi l'Université est devenue la référence nationale dans la microélectronique hybride (ensembles qui marient des composants de nature différente) et dans l'analyse de qualité des composants. Une formation originale de troisième cycle vient d'être créée, qui associe l'ENSERB et l'Ecole supérieure de commerce pour préparer au métier d'acheteur de composants. Les sept étudiants inscrits cette année – on en attend le double l'an prochain – sont déjà submergés par les offres d'emploi qui leur sont faites.

Les étudiants qui suivent la filière universitaire travaillent en étroite liaison avec les élèves de l'ENSERB, les travaux pratiques étant le plus souvent communs ; les uns et les autres côtoient en permanence des professionnels de l'industrie qui viennent ici de la France entière en stages de perfectionnement (dix-mille heures/stagiaires l'an dernier). L'atelier aquitain de microélectronique s'efforce d'organiser les transferts de technologie, c'est-à-dire de prolonger les activités de recherche pour que leurs résultats soient accessibles aux industriels et se traduisent en produits nouveaux.

Cette osmose entre formation, recherche et entreprises dont un des maîtres d'œuvre est Jean-Louis Aucouturier, directeur de l'ESEL (Equipe systèmes électroniques logiques) et professeur des universités, va trouver bientôt un nouveau moyen de se manifester : un laboratoire de microélectronique de 2 000 mètres carrés doit être construit à partir de septembre prochain à l'entrée du campus de Talence, et la ville, la communauté urbaine comme la région ont décidé de contribuer à son financement.

J.-M. D.

Les Robinson de Talence

Comment sortir de leur isolement les 40 000 étudiants, enseignants et chercheurs qui vivent sur le campus de Talence ?

LA volonté dc Jacques Chaban-Delmas de créer un campus à la périphérie de la ville avait surpris, dans les années 60, les universitaires bordelais et les Bordelais eux-mêmes. Mais face à l'exiguïté des locaux du centre-ville et devant l'absence de terrains susceptibles d'accueillir de nouveaux et vastes locaux, la tradition avait dû être bousculée. On décida d'aménager un campus en dehors de la ville sur le territoire de la commnne de Talence d'abord, puis à Pessac et à Gradignan. Aujourd'hui, les trois universités bordelaises occupent un vaste domaine de près de 250 hectares coopés d'arbres et de 110 hectares de pelouses.

Loin de tout

Un lieu agréable donc. Voire. *« Ici on est loin de tout,* se plaint Florence, futore licenciée en droit. *Les bus mettent un temps fou pour descendre en ville et si on ne trouve pas un camarade pour nous emmener en voiture, c'est l'enfer. »* Les littéraires protestent contre l'exiguïté de leur cafétéria. *« De plus, si l'on veut un journal il faut foncer entre deux cours jusqu'à Pessac »*, remarque Bertrand.

Président de l'nniversité de Bordeaux-I, Dimitri Lavroff reconnaît qu'il n'y a pas de concessions accordées à des commerçants sur le domaine du campus, mais ajoute que des magasins se sont créés autour dn domaine. Des tabacs, des librairies, des bars, des papeteries-reprographies ont en effet vu le jour sur les voies publiques qui bordent le campus. Des auto-écoles aussi. Nombreuses car, selon un jeune moniteur, *« les dix-huit-vingt-deux ans représentent une bonne clientèle qui se renouvelle rapidement, même si pour nous la période d'activité correspond à celle de l'année scolaire »*.

Maire de Pessac, Jean-Claude Dalbos ne nie pas que les étudiants fréquentent les magasins de sa ville. Mais il évoque aussi le *« campus mort quatre mois par an »*. Des périodes difficiles pour les commerçants, les vacances scolaires. Pourtant, en face de sa *mairie, une initiative originale* vient de voir le jour. Un concessionnaire a ouvert, en novembre, trois salles de cinéma dans des locaux appartenant à la ville. Il tente d'obtenir des films dès leur sortie et surtout de se faire connaître des résidents dn campus.

Ancien président des étudiants en santé de Bordeaux, Jean-Claude Dalbos se souvient de ses années de carabin et comprend que les jeunes aient envie de fréquenter les quartiers restaurés qui bordent la Garonne. Mais depuis qo'il a retrouvé la fonction de premier magistrat de la ville, en 1983, il multiplie les contacts avec les autres élus des communes intéressées par le campus.

Des relations facilitées car les maires de Talence et Gradignan appartiennent eux aussi à la majorité et... sont également médecins. En décembre 1985, ils ont créé ooe entente intercommunale. Pour Jean-Claude Dalbos qui en assume la présidence, il s'agit de *réfléchir et de se concerter*, entre élus voisins, sur l'aménagement et l'intégration do campus dans les *communes périphériques*.

Cette démarche unitaire a été facilitée par la réactioo des maires à un projet de réhabilitation du domaine universitaire proposé par une équipe d'urbanistes et reteon par la mission Banlieues 89. Cette étude risquait d'isoler encore plus le campus, selon les maires, car elle ne prévoyait pas de lien avec les municipalités dn voisinage.

Entente

L'entente intercommunale s'est portée maître d'oovrage d'une nouvelle étude pour *« désenclaver le campus, l'ouvrir aux habitants de nos communes et, à l'inverse, ouvrir nos villes aux étudiants »*. Vaste projet, financé en partie par Banlieues 89, où l'on évoque la création d'un transport en commun en site propre, un aménagemeot d'accès autoroutier, une ouverture do campus vers le centre de Talence. En attendant, des enquêteurs interrogent les étudiants afin de connaître leurs demandes, alors que des urbanistes dressent l'état des lieux.

Cette action à long terme ne modifiera pas rapidemeot le cadre dans lequel viveot quotidiennement près de 40 000 personnes, étudiants et eoseigoants-chercheurs. *« Dans l'avenir nous pourrions réaliser des opérations communes, par exemple dans le domaine des équipements sportifs »*, explique Gérard Castagnera, maire de Talence. Il souhaite aussi créer un nouveau centre pour sa ville à proximité dn campus, qui permette un meilleur échange entre les deux populations.

A la fois adjoint au maire de Gradignan et directeur de l'Ecole nationale supérieure de chimie et de physique, Jacques Joussot-Dubieo est doublement intéressé par toutes ces réflexions. Lui qui, jeune professeur, décida lors de la construction du campus de déménager du centre de Bordeaux pour habiter à proximité de son laboratoire, estime qu'il faut *« tout faire pour que les communes et les universités se rapprochent »*. Mais il reconnaît que la cohabitation o'est pas évidente. *« De plus en plus motorisés, les étudiants ne passent que le temps strictement nécessaire à leurs études sur le campus »*, constate l'universitaire, qui rêve du modèle américain qoi a marqué sa jeunesse.

Quant aux habitants des communes riveraines, attirés par Bordeaux, ils passent rapidement sur les voies qui bordent les bâtimeots uoiversitaires. Voudraieot-ils s'arrêter qu'un large panneau leur rappellerait qoc *« l'accès de la faculté est interdit aux promeneurs et passants »*.

S. B.

Une cité judiciaire ?

En 1972, l'installation à Bordeaux de l'Ecole nationale de la magistrature ne passa pas inaperçue : ses locaux à l'architecture résolument moderne se dressaient en plein cœur de la ville, entre la mairie et le palais de justice, à l'endroit même où deux ans auparavant se trouvait encore le fort du Hâ, prison de sinistre mémoire. Le changement était de taille.

Cette révolution urbanistique ayant été depuis belle lurette intégrée, les Bordelais savent-ils vraiment qu'ils ont chez eux l'ENM, le pendant de l'ENA, l'école où sont formés tous les magistrats de France et les quelques-uns de Navarre ? Plus de la moitié des juges et parquetiers aujourd'hui en activité sont venus faire leurs classes dans la bonne ville de Montesquieu. Pourtant, la présence de l'Ecole reste discrète.

En fait, l'avenir bordelais de l'ENM peut s'imaginer aujourd'hui suivant deux axes. Le premier est strictement matériel : construite pour une centaine d'élèves, elle en accueille chaque année depuis son ouverture deux cents quand ce n'est pas trois cents. Ce qui donne à la municipalité l'occasion de prouver son attachement en fournissant à longueur d'année des locaux annexes. Mais cette gymnastique ne pourra pas durer éternellement.

Le second est lié à la pédagogie elle-même. Actuellement, les échanges entre l'Ecole et les juridictions locales – cour d'appel et tribunal de grande instance – sont, à peu de chose près, ce qu'ils sont avec n'importe quelle autre juridiction accueillant des auditeurs en stage. Or on avait lancé voici quelques années l'idée d'un véritable « CHU judiciaire ». Il s'agissait de faire des juridictions bordelaises quelque chose de tout à fait nouveau, à la fois un lieu de pratique et de formation de larges groupes. La conception d'un tel lieu et de l'enseignement qui doit en découler n'a rien d'évident. Mais alors qu'on reparle à Bordeaux de construire dans le périmètre du palais et de l'Ecole, désormais dégagé, une véritable cité judiciaire, l'idée mérite peut-être un nouvel examen.

PATRICK BERTHOMEAU.

Main tendue à Madrid

Inaugurée en janvier 1985, le Maison des pays ibériques de l'université da Bordeaux-III a symboliquement précédé d'un en l'élargissement de la Communauté économique européenne vers le sud.

Son installation sur le campus e nécessité un investissement de 5 millions de francs financé pour moitié par l'Etat, le reste étant à le charge des cellectivités locales.

« Catte idée est née en 1979 », explique son directeur, le professeur Jnseph Perez. *« J'étais alors président de l'université de Bordeaux-III. Chez nous comme à l'université de Pau, il existait un énorme fonds documenteire qui faisait parfaitement double emploi. D'où l'idée d'un regroupement des moyens dans ce domaine, puis de travaux communs. »*

La principala raison d'être da la Maison est le traitement de l'image et la confection de microfiches pour tout ce qui ne justifie pas une impression. Une banque de données informatisée Hispabib, accessible par le réseau Transpac, e enregistré toutes les productions imprimées, tous les travaux de recherche français et étrangers.

La Maison a déjà dépassé le stade purement documentaire. Elle accueilla maintenant cinq ensemblee de recherche (sciences politiques, économiques et juridiques, études portugaises, átudes littéraires et linguistiques, archéologie, histoire ancianne, géographie). Des programmes de recherche communs commencent à être définis.

Le regroupement actuel touche déjà une soixantaine de chercheurs ou d'enseignants et une centaine d'étudiants de 3e cycle. Le but du professeur Perez est d'arriver à des accords institutionnele evec d'eutres partenaires. L'Espagne a déjà montré le chemin en finançant une partie de le structure d'accueil réservée aux chercheurs de passage, en offrant des bourses de recherche.

● *Un festival Ravel en 1987. – Bordeaux et l'Aquitaine* célèbreront ee 1987 le 50e anniversaire de la mort de Maurice Ravel, un enfant du pays, sensible, hien avact l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun, au eharme hispaniqee. Rappelons que Goya fit le chemin inverse, et mourut à Bordeaux, dans une maison qui héberge aujourd'hui le Centre culturel espagnel, très actif.

Les « Sud-Ouest » de Sud-Ouest

Le quotidien régional a su diversifier ses titres et ses activités sans perdre son monopole

COMME il y a *« plusieurs demeures dans la maison du Père »*, il y a plusieurs *Sud-Ouest* dans Sud-Ouest. Le groupe de presse bordelais règne sans partage sur l'Aquitaine, mais ce monopole qui fait parfois grincer les dents est loin d'être monolithiqec et sait respecter l'originalité de ses affiliés. Ee matière de presse – outre *Sud-Ouest* et *Sud-Ouest Dimanche*, « jeurnel du septième jour », – le groupe comprend *la Charente libre* (Angoulême), *l'Eclair des Pyrénées* et *la République des Pyrénées* (Pau), *la Dordogne libre* (Périgueux) et *la France* (Bordeaux), et il a su se diversifier dans la publicité, la télématique ou la télévision.

Ce développement dans la différence s'est epéré snus l'influence, encore présente dans les esprits, de deux figures tutélaires : celle de Jacques Lemoine, *fondateur du titre à la Libération*, dont le fils Jean-François assure la direction générale du groupe – avant de succéder bientôt à sa mère eu poste de PDG, – et celui d'Henri Amouroux, qui dirigea la rédaction pendant plus de quinze ans.

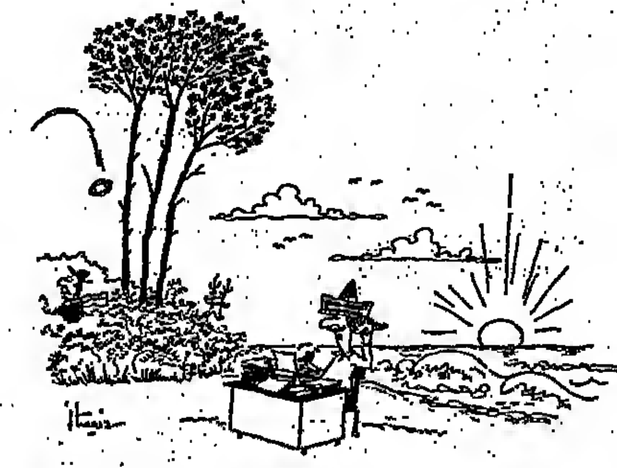
Au premier, *Sud-Ouest* doit sa modernisation et les qualités de sa gestion ; au second, il est redevable de l'amour du « bel ouvrage » : la qualité dc l'information et le bon choix des mots... en plus.

Les diverses demeures de la maison Sud-Ouest prospèrent donc, à la faveur d'une diversification affichée et d'une autonomie revendiquée par chacune. Ce qui n'exclut pas une étroite coordination à l'intérieur du groupe.

Ainsi, le quotidien *Sud-Ouest*, locomotive du groupe avec sa diffusien moyenne de 360 984 exemplaires en 1985 (soit une augmentation de 0,2 % par rapport à l'année précédente), s'est doté en 1984 d'une nouvelle maquette. Mais il reste à l'affût d'améliorations qui lui permettent d'accroître sa diffusion.

Adepte des méthodes modernes d'ebservation, il a confié depuis cinq ans à la Cofremca le soin d'analyser les évolutions des mentalités et des comportements de son lectorat et la manière dont il peut répondre aux attentes de ce dernier, en élargissant les sujets d'enquête ou en créant de nouvelles rubriques. Le développement de la rubrique « Courrier des lecteurs », la création de nouvelles rubriques locales, le « toilettage » de la mise en pages, sont ainsi prévus. *« Etre à l'écoute de nos lecteurs, cela signifie souvent faire du surf*, note Max Dejour, directeur de la rédaction ; *il faut toujours être sur la crête de la vague, pas trop en avance mais pas en retard non plus. »*

Autre demeure, antre style. *Sud-Ouest Dimanche*, le « quotidien du septième jour » de *Sud-Ouest*, constitue un monde à part. Créé en 1949, année où un incendie ravage la forêt des Landes et fait craindre que le feu ne lèche les portes de Bordeaux, le journal bénéficie de cet événement. Mais,



depuis, il a aussi servi de laboratoire d'idées et d'expérimentations. Dès 1979, *Sud-Ouest Dimanche* modifie sa mise en pages (dont s'inspirera ensuite la future *maquette* de *Sud-Ouest*), adopte le format tabloïd et la couleur (qui n'apparaît qe'à la une de *Sud-Ouest*).

Composé de deux cahiers – l'un est consacré aux programmes de télévision et à l'actualité littéraire et culturelle, l'autre aux événements lecaux survenus le samedi et qui méritent d'être connus de l'ensemble du lectorat, – *Sud-Ouest Dimanche* profite donc d'un double *tempo* qui, selon son responsable Pierre Veilletet, *« permet d'éviter la surchauffe du quotidien et l'aspect intemporel du magazine »*. Surtout, il a su se doter d'un ton et d'une écriture qui font son originalité et assurent son succès.

Un ton particulier, une écriture sensible, une manière, souvent, d'aborder un thème par son biais culturel : *Sud-Ouest Dimanche* ne croit guère aux enquêtes et autres études, même si les journalistes qui le rédigent – *parfois* à cheval sur le quotidien et sur le supplément dominical – ne nient pas leur utilité. Le pari est en tout cas payant : malgré ses difficultés de diffusien le dimanche (une soixantaine de crieurs et des points de vente comme les boulangeries, les stations-service... se substitueet alors aux kiosques et maisons de la presse fermés),

Sud-Ouest dimanche s'est vendu en *1985* à *282 963* exemplaires en moyenne, soit une augmentation de 2,8 % par rapport à l'année précédente, supérieure à celle de *Sud-Ouest*. Ce qui légitime sans doute l'admiration et l'agacement que vouent au quotidien du septième jour certains journalistes de *Sud-Ouest* décelant en lui un outsider de taille.

■ Beaux dimanches

D'antant que le lectorat de *Sud-Ouest Dimanche*, parfois différent de celui de *Sud-Ouest*, est plus jeune, plus citadin et généralement plus diplômé et que Pierre Veilletet caresse le projet de faire de son journal dominical un véritable magazine à l'américaine, fort de divers cahiers regroupés en une centaine de pages.

Les autres titres du groupe sont tout aussi autonomes : alors que *Sud-Ouest* a lancé voici un mois son *Journal des enfants*, la *Charente libre*, à Angoulême, édite *la Bulle*, sur une idée de *l'Est républicain*. A Pau, les deux journaux que possède le groupe Sud-Ouest penchent l'un vers la majorité actuelle (*l'Eclair des Pyrénées*) et l'autre vers la gauche (*la République des Pyrénées*).

Une semblable latitude est l'atout de Sud-Ouest Publicité qui régit toute la publicité locale et régionale des titres du groupe, en mettant au point une approche marketing originale. De même, Atlantel, l'éditeur qui a mis au point la télématique du groupe Sud-Ouest, a sa propre équipe de journalistes et de commerciaux qui, bien que *« de culture Sud-Ouest »*, mettent au point différents services. Comme Vista, un service grand public dont la messagerie, Alibi, lancée en 1985, a fait passer la consultation mensuelle de 1 500 henres à 22 000 heures, aujourd'hui.

Mais ces demeures, parfois géographiquement distinctes de l'hôtel de la rue de Cheverus où est installé *Sud-Ouest*, n'ont qu'un but : œvrer pour la maison Sud-Ouest dont le terreau privilégié est l'Aquitaiec. Ce qnl n'empêche pas les alliances avec d'autres journaux régionaux ou nationaux, que ce soit en matière de publicité nationale (c'est le eas de la régie Régien-Communication) ou de prodnction *télévisuelle* (*Pluricommunication*).

YVES-MARIE LABÉ.

FR 3 retrouve le calme

Il y a quatre ans, e'était « Une colonne à la cinq », un feuilleton sur la presse joué par des comédiens locaux et écrit par Denis Tillinae, un enfant du pays, auteur de *Spleen en Corrèze*. En 1985, FR3-Bordeaux est monté d'un cran : ce fut « Opération Condor », un feuilleton d'espionnage, bagarres et complots à la clef. Cette année, la station bordelaise finit de monter « Mme le Maire », un feuilleton ambitieux où jouent deux têtes d'affiche nationales, Guy Tréjan et Marthe Mercadier.

Sans prétendre rivaliser avec les grandes stations de FR 3 (Marseille, Lille ou Lyon) FR3-Bordeaux se taille peu à peu une réputation en matière de production de films.

Côté information, la rédaction est entrée dans des eaux plus calmes après le tourbillon qui vit se succéder trois rédacteurs en chef depuis 1981. A l'instar de FR3-Toulouse, FR3-Bordeaux a annexé la tranche de midi à treize heures.

Aux côtés d'un journaliste, une jeune animatrice fait maintenant alterner clips, entretiens avec des vedettes de passage et échos du rock avec magazines et flashs. Mais le moment fort demeure le journal du soir, grâce à vingt-trois journalistes, cinq Bétacam et à quatre « boîtes noires » qui permettent de retransmettre rapidement les reportages des quatre coins de l'Aquitaine.





SA CULTURE

La culture c'est le théâtre, la peinture, la lecture... Ce peut-être aussi bien le sport et une certaine façon de prendre la vie.

Artistes en famille

Les arts sont ici l'affaire du maire de son épouse et de quelques hommes inventifs qui exploitent ou brisent les traditions.

UN festival d'avant-garde, SIGMA ; un Mai musical classique ; un grand musée d'art contemporain : de manière très volontariste, Bordeaux s'est dotée d'une vitrine culturelle. En consacrant près de 22 % du budget de la ville à la culture, Jacques Chaban-Delmas et son épouse, seuls maîtres à bord, ont voulu *« foncer sur la culture et l'art ».* Le maire souligne son souci : revitaliser, de front, la vie culturelle et économique. *« La culture,* affirme-t-il encore, *est à Bordeaux histoire de famille avant d'être histoire politique. »* Histoire d'hommes aussi, auxquels il a donné carte blanche et conservé sa fidélité.

La vitrine, bien sûr, ne manque pas d'ombres : le Grand Théâtre et le Mai musical n'occupent plus une place phare sur la scène musicale internationale. Les jeunes, pour écouter Paolo Conte ou voir Daniel Larrieux, se rendent au Centre d'action culturelle de Saint-Médard-en-Jalles, à 15 kilomètres. Le rock manque de salles, les étudiants du campus de distraction. Mais Jacques Chaban-Delmas insiste sur le travail de sensibilisation des très jeunes à l'art d'aujourd'hui : *« Cette action n'est pas spectaculaire,* dit-il, *mais je pense que tous ces jeunes, entre sept et quinze ans, qui ont baigné dans la culture, ont acquis un autre regard sur le monde et ont été responsabilisés à la vie de la cité. »*

Toucher d'abord l'individu pour atteindre l'effet collectif : à Bordeaux, la vie culturelle n'omet pas les grands principes libéraux. Voici, en tout cas, deux « inventions » bordelaises qui méritent le détour.

Des inventeurs de la peinture...

Il est une institution culturelle qui peut se vanter d'avoir acquis une renommée aussi prestigieuse que celle des vins de la région : le CAPC, le Centre des arts plastiques contemporains, l'enfant chéri de la municipalité. L'art contemporain et le vin font d'ailleurs fort bon ménage puisque c'est dans les locaux du CAPC, sous les œuvres de Gilbert and George (la superbe exposition de l'été), que Jean-Paul Chambas, Guy Marchand, Julien Clerc ont participé, la semaine passée, à la traditionnelle fête du bordeaux supérieur. Tandis qu'aux côtés des catalogues artistiques, le CAPC vend la cuvée « G and G » – un bordeaux du baron de Rothschild, dont l'étiquette est une création des artistes anglais.

Le lieu est fascinant : large nef centrale, murs de pierre nue, 3 500 m² dont 2 000 pour les expositions. Cet entrepôt Lainé, construit en 1824, a été racheté, restauré par la ville et aménagé en 1984 par les architectes Piste et Valode, et, pour l'intérieur, très chic, par Andrée Putman et J.-F. Bodin. Mais dès 1980, Jean-Louis Froment, le créateur de cette aventure, y a présenté Viallat, plus Hantaï, Sol LeWitt, Richard Long, Enzo Cucchi, et des expositions thématiques : Art Minimal, Arte Povera, Land Art.

Ce lieu immense et poétique appelait des expositions à sa mesure, et le CAPC a su être pour les artistes un véritable partenaire. Jean-Louis Froment a réussi, en province, à mener un travail sur l'activité artistique. Sa réputation n'est plus à faire. Le CAPC invite aussi des musiciens, chorégraphes, performers, cinéastes. Il édite des catalogues de référence, sans oublier son service éducatif très actif, l'Art Bus.

En 1984, la direction des musées de France a accordé son label au CAPC, ce qui facilite la constitution d'une collection d'art contemporain, que Jean-Louis Froment qualifie résolument « d'opinion » : déjà quelque deux cents pièces (figuration libre, Sol LeWitt, Cucchi, Richard Long) présentées ponctuellement au public. Et le CAPC prépare l'avenir, engrange des vidéos (interviews d'artistes), ambitionne de devenir un centre de recherche sur l'art contemporain, que conservateurs, chercheurs, étudiants de tous pays viendraient consulter.

Enfin, après avoir été à l'écoute des mouvements novateurs venus d'Italie, d'Allemagne, des Etats-Unis ou de France, Jean-Louis Froment se tourne aujourd'hui vers l'Espagne, et c'est à Bordeaux qu'on devrait découvrir une jeune génération de peintres madrilènes.

Vitrine de l'art contemporain, n'échappant pas totalement aux effets de mode, le CAPC a sur les finances et la vie culturelle bordelaise un effet centripète, ce qui ne va pas sans grincements de dents. Mais il n'a pas le monopole des beaux-arts. Jacqueline du Pasquier a réussi à faire de son joli Musée des arts décoratifs un lieu en prise sur la modernité. Elle a présenté, dans cette ville, qui compte son lot de designers célèbres, dont « Epinard bleu », les jeunes créateurs de mobilier contemporain, tels que la Memphis ou Garouste et Bonetti. Au Musée des beaux-arts, Philippe Le Leyzour, nommé depuis un an, a entrepris la réorganisation des collections; riches notamment en peinture italienne et romantique, et il rêve d'agrandissement. Après un « Hommage à Bonnard » très réussi, il travaille à une exposition consacrée à un enfant du pays, André Lhote, et à une édition de sa correspondance, chez William Blake, un éditeur bordelais connu des amateurs d'art et de littérature.



Cette étiquette est une œuvre d'art réalisée par deux Britanniques.

La prochaine réouverture du musée d'Aquitaine, sur 10 000 mètres carrés (préhistoire, archéologie, ethnologie régionale), complétera ce palmarès.

A l'ombre de ces dinosaures, *quelques jeunes galeristes se refusent* à n'être que de simples succursales des galeries parisiennes. Ek'Ymose a des projets avec la Californie et a présenté une autre *gloire irrévérencieuse de la cité* : Présence Panchounette.

...à ceux du théâtre

A Zôgrafia, Katia Feijoo enseigne la philosophie pour vivre sa passion, la peinture et des hommes qui ont pour noms Buraglio, Viallat, Alechinsky, Dubuffet, Bram Van Velde et Morellet dont elle a montré trente années de travaux, en une exposition intitulée « Chemins de croix », allusion discrète à une commande qui n'a pas abouti : l'artiste aurait dû en effet intervenir sur la façade de la cathédrale Saint-André, qui jouxte l'hôtel de ville de Bordeaux. La maquette a été réalisée, mais est restée sans suite. Le projet n'a pas plu au maire, par ailleurs fervent défenseur des colonnes de Daniel Buren au Palais-Royal.

A Images nouvelles, enfin, Jean-François Dumont prépare quelques expositions annuelles et les exporte ; ainsi celle de Jean Sabrier partira à Anvers. Il travaille à intéresser des entreprises locales aux commandes d'artistes, et il est à l'origine d'une plaisante formule de « tables d'artistes » autour desquelles se retrouvent peintres, écrivains, restaurateurs, négociants concernés par l'art contemporain. Mais à Bordeaux, les collectionneurs sont encore trop rares, et le public bien nonchalant, chacun s'accorde à le dire.

Le pouvoir aux créateurs, on en parlait depuis longtemps dans la ville, mais il aura fallu attendre le 1er janvier 1986 pour que naisse un Centre dramatique national. A sa tête, un metteur en scène de quarante ans, Jean-Louis Thamin, homme d'expérience puisqu'il fut pendant sept ans le directeur du CDN de Nice et l'invité de nombreuses scènes lyriques, dont le Grand Théâtre de Bordeaux où il vient de signer *la Pietra del paragone*, de Rossini.

Pour Bordeaux, donc, curieusement restée à l'écart du grand mouvement de la décentralisation théâtrale, ce n'est pas l'aventure. Et le terrain n'est pas totalement vierge. Outre, en son temps, le Théâtre populaire d'Aquitaine, SIGMA a présenté régulièrement le *nec plus ultra* de l'avant-garde théâtrale, musicale, picturale... Fartov et Belcher (une compagnie locale qui a su faire parler d'elle hors les murs), a accueilli Bob Wilson, Peter Brook, Giorgio Strehler, tout en caressant l'espoir, déçu aujourd'hui, d'être, avec Philippe Adrien, la cheville ouvrière du CDN Bordeaux-Aquitaine. Sans rancœur.

D'ailleurs, on n'a pas fait de pont d'or au nouveau-né qui dispose pour sa première saison d'un petit budget de 3,6 millions (ville, Etat, région), soit moitié moins, par exemple, que le CDN des Alpes à Grenoble. Pas de quoi faire d'emblée des miracles. D'autant que le CDN sera d'abord nomade, dans l'attente de la réfection de ses locaux, un ancien entrepôt bien situé à proximité du Conservatoire, de l'Ecole des beaux-arts et du tympan roman de l'église Sainte-Croix.

Là, le Centre dramatique disposera d'une salle de cinq cents places et de bureaux. A l'horizon 1990, il pourrait investir l'Alhambra, un théâtre à l'italienne cher au cœur de tout Bordelais, dont les travaux de réhabilitation s'annoncent longs et coûteux. Reichen et Robert, les architectes de la grande halle de La Villette à Paris, ont déjà « planché » sur le projet.

Jean-Louis Thamin dit aimer les paris. A la mesure de ses moyens toutefois. Pour sa première saison 1986-1987, il annonce deux créations (*l'Etourdi*, de Molière, avec Roland Blanche, et une pièce d'Audiberti) et des accueils, dont Carolyn Carlson. Après ? *« Parer au plus pressé,* dit-il, *créer une permanence du théâtre à Bordeaux, assumer la mission régionale du Centre. »*

S'il s'agit avant tout de faire du théâtre, le CDN se dotera d'emblée d'une structure juridique adaptée à la production audiovisuelle. Mais chaque chose en son temps.

ODILE QUIROT.

Cinéma à la demande

Bordeaux aime le cinéma, et réciproquement. En 1911, Max Linder, un précurseur révéré par Charlie Chaplin, y tournait déjà *Max dans sa famille.* Aujourd'hui, Bordeaux se souvient de son passé cinématographique et tente d'attirer le septième art.

La municipalité coédite avec l'office de tourisme et la chambre de commerce et d'industrie *Bordeaux première*, un atlas de repérage cinématographique, un catalogue des – bonnes – raisons de tourner à Bordeaux : coûts moindres, beauté des décors naturels, « gueules » locales, compréhension des édiles (pour vider une rue, un quartier, de toute marque contemporaine), bleu du ciel incomparable. Laurent Heymann pour *Stella*, Robin Davis pour *J'ai épousé une ombre* ou Robert Hossein pour *les Misérables* se sont laissé convaincre.

Et bien avant eux, Emile Couzinet, le maître d'un empire cinématographique dans la France de l'après-guerre. Producteur, exploitant, il fut le patron de la société Burgus et des studios de la Côte-d'Argent, qu'il transféra de Royan à Bordeaux en 1947. Couzinet ne fut pas un producteur inoubliable, mais une centaine de personnes s'activèrent dans ses studios bordelais, fermés en 1964. Dullac, Le Vigan, Robert Lamoureux, Gaby Morlay, Jean Carmet, y tournèrent.

Le studio Couzinet abrite actuellement des ateliers municipaux. Mais tandis que le cahier de commandes de la Victorine à Nice affiche complet, la cité qui vit naître Louis Delluc, René Clément, Edouard Molinaro se déclare prête à offrir ce studio de 720 mètres carrés à tout producteur entreprenant.

SIGMA le pionnier

Où écouter du jazz et Pierre Henry, Ivo Malec, Berio, Bussoti et les Pink Floyd, et John Cage ? Où découvrir les premiers spectacles du Grand Magic Circus de Jérôme Savary, du Living Theater, du Bread and Puppet, du Pip Simmons, des Mirabelles, et tant d'autres ? Réponse : à Bordeaux, avec le SIGMA, le Festival d'art contemporain créé par Roger Lafosse en 1965. C'est là aussi, bien avant que le flirt de l'art avec les *nouvelles technologies* ne devienne à la mode, que, dès le début des années 70, l'ordinateur, l'holographie, occupaient, aux côtés de la peinture, toute leur place.

En 1987, SIGMA aura donc vingt-deux ans. Il s'est enrichi d'activités permanentes et travaille actuellement à un « Forum de musique », une bibliothèque des documents écrits, sonores ou audiovisuels de tout notre héritage musical, sans discrimination.

Mais peut-être aurait-on pu espérer que SIGMA ait obtenu les moyens de devenir le foyer d'un véritable centre de création pour la musique contemporaine par exemple.

Le festival reste de qualité, *mais à l'heure où le « star system »* ou la politique des « locomotives » font rage dans la vie culturelle, Roger Lafosse propose l'« autre alliance ». A l'écart des modes, il accueille les créateurs qui ne sont encore pris ni par les lois du marché ni par celles de l'institution..

SIGMA rime toujours avec passion. Il a été portée par la vague de 1968. Les temps ont changé, il emprunte d'autres voies. Mais n'aura pas peu contribué à faire de l'Aquitaine, cette « réserve des Mohicans » comme l'appelait Roger Lafosse en 1965, une terre d'accueil de la création contemporaine.

Les petits-enfants de Mauriac

Il existe une tradition littéraire bordelaise faite de grands ancêtres et d'une sorte de « fièvre » très particulière à la ville.

ESPIÈGLE et souverain, veillant sur Bordeaux des hauteurs de Pujol, Jean Cayrol n'est pas un nouveau Mauriac ; l'ombre de Raymond Guérin n'inspire pas vraiment Sylvie Caster ; Pierre Veilletet aurait sans doute peu à dire au dramaturge Jean Vauthier ; de même qu'on n'imagine guère le poète Louis Emié partageant quelques soirées girondines avec Michel Ohl, Landais plutôt pataphysique.

Continuons le jeu... Qu'aurait à échanger Jean Forton, s'il vivait encore, avec l'impérieux Claude Bourgeix ? Catherine Lépront, aiguë et secrète, se sent-elle si proche voisine de Michèle Perrein, sa pétulante aînée d'Arcachon. Quant aux deux plus jeunes romanciers révélés par Paris, Jean-Philippe Arrou-Vigneau et Jean-Marie Laclavetine, a-t-on seulement noté là-bas qu'ils débarquaient de Bordeaux par le train Montaigne ?

Avec ses écrivains, une ville noue des liens bizarres. Pas forcément tendres. C'est d'ailleurs en la quittant qu'ils naissent le plus souvent à eux-mêmes. N'est-ce pas, Jean Lacouture ? C'est normal. L'horizon d'un romancier n'est jamais municipal. Dirait-on de Marcel Jouhandeau qu'il est un écrivain de Guéret ? Alors ?

A lire tous ceux-là pourtant, à confronter les écrivains bordelais d'hier à ceux de demain, on devient tout de même moins catégorique. Un ton ? Une patte ? Une consanguinité vague ? Quelque chose paraît malgré tout unir des écrivains si dispersés, quelque chose qui procède peut-être de Bordeaux. Ce n'est pas le débraillé chaleureux de Toulouse, ni la sérénité plus solaire de Nice, ni la gaieté consolatrice du Nord ou la gravité océanique de la Bretagne ? Bordeaux inspire aux siens une *manière* d'ironie batailleuse, plus amère chez Jean Forton, enjouée chez Cayrol, plus désespérée chez Sylvie Caster ou le dessinateur Cbaval, carrément tonitruante chez Michel Ohl, plus retenue et discrète chez Pierre Veilletet qui avoue dans un livre : *« Cette ville est plus forte que ceux qui la peuplent. On ne l'habite pas. C'est elle qui vous hante. »*

Y aurait-il dans Bordeaux une humeur particulière ? Un climat identifiable dont la littérature porterait témoignage ?

Colère plébéienne

Emettons une hypothèse. A Bordeaux, le négoce fut longtemps arrogant dans ses jugements, plutôt dédaigneux et rarement très audacieux dans ses joutes. L'anglophilie protestante et, dans la bourgeoisie catholique, une division trop bien-pensante, rien de tout cela ne préparait l'écrivain local à un accès facile aux honneurs ou aux salons. Mauriac n'était guère « reçu » à Bordeaux. Quant au romancier en soi, ce saltimbanque famélique et forcément suspect, qu'il entre d'abord à l'Académie française ou décroche un Nobel, on veillera ensuite à l'inviter une ou deux fois sur le quai des Chartrons.

Ce n'est pas tout. Pour silencieuse qu'elle soit, la confrontation des classes est si extrême à Bordeaux qu'elle découpe couramment la ville en territoires aussi nettement tranchés que les cours de l'Intendance et les allées de Tourny. On n'a pas l'accent partout. Entre le marché des Capucins et le jardin public, plusieurs frontières invisibles sont dressées que ne franchit pas qui veut. Utile le talent pour passeport. Sous la bonhomie et la blague couve donc ici une belle colère plébéienne. Elle est difficile à vivre, certes, mais plutôt propice à la création. Voyez Caster ou Ohl. Voyez Sempé, le plus représentatif peut-être. Nulle part on n'est aisément prophète en son pays. Mais à Bordeaux, diable...

Est-ce à cause de cette difficulté de vaincre sur place ? Beaucoup d'écrivains bordelais paraissent comme rageusement agrippés à leur ville, crevant ses remparts, acharnés à la conquérir ou à la fuir comme ferait un normalien furieux et ravi d'être l'amoureux transi d'une troublante bécasse. Jean Forton fut un grand écrivain méconnu, oublié dans l'arrière-boutique de sa librairie. Raymond Guérin ne fut jamais Bordelais d'honneur. Jean Cayrol campe toujours hors les murs. Jean Lacouture ne fait que passer et, distraitement, congratule les siens. Philippe Joyau, dit Sollers, a carrément changé de nom en prenant le train. Quant à Pierre Veilletet, le plus prometteur sans doute, restera-t-il ?

Rares sont ceux qui, comme Michel Suffran, ont choisi d'être apprivoisés et honorés par leur ville, au risque d'y borner injustement leur notoriété. Quant aux essayistes de premier plan comme Jacques Ellul, chacun sait qu'ils sont plus connus sur les campus américains que sur ceux de Talence. On conviendra que tout cela est troublant.

Ces rapports ambigus, électriques, avec la ville, cette tension exagérée entre le souci de triompher localement et celui, plus évasif, de gloire universelle, cette fièvre en somme, si perceptible chez les écrivains d'hier, paraissent avoir été repris, intacts, par ceux d'aujourd'hui. C'est ce qui autorise, à la rigueur, à parler, sinon de littérature bordelaise, du moins d'écrivains bordelais.



HENRI CARTIER-BRESSON/MAGNUM

François Mauriac

A cela s'ajoute, bien entendu, la puissance du décor. Comment voudrait-on qu'elle soit ici négligeable ? Bordeaux est une ville exagérément belle, une enceinte d'ocre et de pluies ; on y trouve toujours des cargos à l'ancre et des odeurs de vanille au bout des avenues, des porches XVIII[e] à la parade mais aussi ces venelles inimitables, entortillées à l'italienne du côté du quartier Saint-Michel, des ciels presque toujours déchirés, la forêt autour, l'Océan qui cogne pas si loin...

Tout ça, mille fois dit. N'empêche ! Cette présence physique de la ville est si *incroyable* qu'il faut l'avoir perdue de vue deux ou trois fois dans sa vie pour en mesurer le prix exact. *Dans presque tous les livres de ces écrivains, Bordeaux est charnellement là. Et un peu là !* Y a-t-il, après tout, tant d'exemples comparables ?

Et *puis enfin*, court, il me semble, dans les rues de Bordeaux, comme dans les livres de ses auteurs, une traînée de soufre dont il faut bien dire un mot. Le plaisir, le sexe... En lisant aujourd'hui *la Pension des nonnes*, de Pierre Veilletet, *la Maison des absences*, de Jean-Marie Laclavetine, ou *Coup de foudre*, de Claude Bourgeix, comme jadis dans les premiers romans de Philippe Sollers, on retrouve toutes sortes d'allusions électrisées. Elles sont le contrepoint, sans doute, de la pudibonderie officielle.

A Bordeaux, ville en cela très britannique, le plaisir se cache derrière les façades avec une application qui trahit sa violence. On dirait qu'il existe bel et bien, qu'on nous pardonne, un érotisme bordelais plus extrême qu'on ne le croit dans ses audaces, et bien troublant... De cela, assurément, la littérature porte trace. Ici, on n'irait pas dissiper, comme à Marseille ou à Paris, ces sortes de pulsions dans des bavardages de salons ou des pages trop complaisamment descriptives. A Bordeaux, les signaux sont toujours brefs et d'autant plus fulgurants. Quant aux lecteurs, ils ne sont peut-être pas mal placés, après tout, sur les trottoirs du cours de l'Intendance, pour comprendre qu'à Bordeaux les femmes, comme les écrivains, méritent souvent d'être suivies de près.

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

NDLR. – Dans cette revue de la relève littéraire bordelaise, Jean-Claude Guillebaud ne pouvait se citer. Il faut le faire à sa place. Cet ancien élève de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, ancien journaliste à *Sud-Ouest* et au *Monde*, Prix Albert-Londres, directeur littéraire au Seuil, auteur à la télévision de quelques émissions qui ont fait date (celle sur Yves Montand et la crise, par exemple), a édité en volume plusieurs de ses grands reportages : en Israël, en Asie, en Océanie, et une biographie de Jacques Chaban-Delmas. Fondateur avec les éditions du Seuil et quelques amis, dont des Bordelais, de sa propre maison d'édition, Arléa, il a publié en 1984 un roman remarqué : *l'Ancienne Comédie.*

Girondins superstars

Le football cher aux Aquitains ; cher football...

« *INTERNATIONAL, international...* » : présentant les joueurs au président de la République, quelques minutes avant le coup d'envoi de la dernière finale de la Coupe de France, Claude Bez, le célèbre président des Girondins de Bordeaux, a eu le souci de rappeler que la plupart des éléments de son équipe sont les mêmes que ceux qui *font* gagner les Bleus du groupe France. Et si l'an prochain pareil bonheur se renouvelle, Claude Bez pourra se contenter de dire que son équipe est uniquement composée d'internationaux.

A la veille de la saison 1986-1987, les supporters des « marine et blanc », tout juste remis d'intenses émotions, s'attendent à vivre des moments inoubliables. Sur le papier, la prochaine formation paraît en effet irrésistible. Aux côtés de Giresse, Tigana, Battiston et consorts, vont s'aligner José Touré, Jean-Marc Ferreri, Philippe Vercruysse et les jumeaux yougoslaves Zlatko et Zoran Vujovic. Cette kyrielle de *stars* a permis aux dirigeants d'engager un sacré pari : deux titres de champions de France et une Coupe d'Europe pour les trois années à venir. Pas moins.

« Espoirs insensés d'un président mégalo », prophétisent les anti-Bordeaux, ceux qui refusent et les coups de gueule de Bez et le « pillage » des meilleurs éléments des clubs plus modestes. *« Qui aurait dit qu'au cours des trois saisons écoulées nous aurions obtenu deux titres de champions, une Coupe et disputé une demi-finale de Coupe d'Europe ? »*, rétorquent les inconditionnels, qui ajoutent : *« Les Girondins sont les seuls en France à avoir figuré au niveau européen six années de suite. »*

Se plaçant au-dessus de cette mêlée, Jean-Pierre Hourcade, vice-président et trésorier du club, estime que le futur Bordeaux s'est tout simplement donné les moyens de ses ambitions, les risques ayant été parfaitement calculés : *« Pour la première fois, nous allons disposer d'un stade d'une capacité de cinquante-cinq mille places (1). Notre marché est large et captif : la région tout entière nous soutient. Le football permet l'unification de l'Aquitaine ; aujourd'hui, les gamins qui s'entraînent ne revêtent plus le maillot de Saint-Etienne ou du Paris-Saint-Germain, mais celui des Girondins, l'uniforme régional. Disposant d'un stade et d'un public, nous avons tout naturellement bâti une équipe à la hauteur des meilleurs en Europe : Milan, Barcelone ou Madrid. Avec le plus grand cheval d'Europe, vous avez une chance de gagner le Prix d'Amérique ; avec un canasson, vous êtes assuré de ne jamais le gagner. »*

La folie des transferts

Et d'expliquer que, financièrement, c'est la logique d'entreprise qui prévaut pour la gestion du club. Ainsi, les chères recrues ont-elles été acquises grâce à des emprunts garantis par la ville, lors d'un vote unanime des conseillers municipaux, seuls les deux élus communistes refusant cette caution. *« Il est rare,* continue Jean-Pierre Hourcade, *que, dans une usine qui souhaite aller de l'avant, le matériel de production soit totalement acheté par autofinancement. Pour un joueur signant un contrat de cinq ans, nous avons réalisé un prêt de la même durée. Et, malgré toutes les critiques dont nous sommes l'objet, l'hypothèse réaliste de notre budget prévisionnel laisse apparaître pour l'an prochain un bénéfice de 4 millions de francs. »*

46 millions de francs aux guichets, 14 millions de subventions, 21 de divers (publicité, buffet, boutiques) : voilà pour les recettes ; 10 millions pour les amortissements, 40 pour les salaires et charges sociales de l'autre côté, tels sont les grands chapitres du budget des Girondins. Un budget à faire pâlir d'envie bien des clubs français. *« Attention,* souligne Jean-Pierre Hourcade, *nos comptes sont totalement transparents et les places au stade sont accessibles à toutes les bourses. L'abonnement annuel dans le virage coûte 400 F. Comptabilité claire, spectacle populaire, tels sont les deux impératifs que nous a fixés Jacques Chaban-Delmas. Nous les tenons. »*

Néanmoins, à terme, le dirigeant reconnaît qu'il ne sera plus possible de poursuivre *« cette folie des transferts »* et que, à l'image de clubs comme Nantes ou Auxerre, Bordeaux table sur son centre de formation du Haillan, d'où sort un garçon comme Alain Roche et où s'affine un immense espoir au nom prédestiné de Lagaronne. Avec des éléments de cette qualité, les Bordelais, sans l'avouer, espèrent faire mieux encore à l'horizon 90. Ce qui ne manquera pas de poser problème à ce responsable d'une filiale de multinationale implantée dans le Sud-Ouest, qui a constaté que les victoires des « marine et blanc » constituent une sérieuse entrave... à la mobilité des cadres...

P. G.

(1) L'aménagement du stade vélodrome sera coûté 90 millions de francs.

Ce supplément, dont la coordination a été assurée par Jacques-François SIMON, a été réalisé par Jean-Michel DUMAY. Prospection commerciale : Jacques TAILLASSON.